



2007 Rapport annuel



Nobody's unpredictable*



NOBODY'S UNPREDICTABLE*

« Nobody's Unpredictable » est la signature publicitaire d'Ipsos.

Parce que les clients de nos clients sont de plus en plus souvent infidèles à leurs habitudes - ils zappent, changent volontiers de comportements, de points de vue, de préférences -, nous aidons nos clients à capter ces mouvements qui caractérisent nos sociétés.

Nous les aidons à comprendre leurs clients - et le monde - tels qu'ils sont.

www.ipsos.com

* personne n'est imprévisible

D O C U M E N T D E R E F E R E N C E



16 avril 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent document de référence comprend un rapport financier annuel conforme à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et un rapport de gestion conforme aux articles L.225-100 et suivants du Code de commerce. Enfin, ce document correspond au rapport annuel qui sera remis aux actionnaires pour l'Assemblée générale du 29 avril 2008.

Le présent document de référence est disponible auprès d'Ipsos SA, 35 rue du Val de Marne 75013 Paris ainsi que sur le site internet d'Ipsos : www.ipsos.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Note préliminaire

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 présentés respectivement au 3.2.2 et au 3.2.1 du document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2007 ;
- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2006 présentés respectivement au 3.3.2 et 3.3.1 du document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2007 ;
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 présenté au 3.4 du document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2007 ;
- Le paragraphe 2.1.5 « Chiffres clés » du document de référence 2006 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2007 ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 présentés au 3.2 du document de référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 2006 ;
- Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2005 au 3.3 du document de référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 2006 ;
- Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 présenté au 3.4 du document de référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 2006 ;
- Le paragraphe 2.1.3 « Chiffres clés » du document de référence 2005 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mai 2006.

Les parties non incorporées par référence des documents de référence 2005 et 2006 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre section du présent document de référence.

Les documents de référence 2005 et 2006 sont disponibles sur le site internet d'Ipsos www.ipsos.com, ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

I. Activité du groupe Ipsos	9
1. Présentation générale	9
1.1 Chiffres clés 2007	10
1.2 Une société de croissance	11
1.3 Organisation du Groupe	17
2. Stratégie du Groupe	19
2.1 Une présence géographique renforcée	20
2.2 Les grands clients, moteur de la croissance	20
2.3 L'expertise dans ses spécialisations	20
2.4 L'amélioration de la rentabilité	21
3. Marché et concurrence	21
3.1 Le marché mondial des études	21
3.2 L'environnement concurrentiel	23
3.3 Les principaux groupes d'études mondiaux	24
3.4 Le cadre réglementaire du marché des études	24
4. Clientèle du Groupe	25
5. Le métier d'Ipsos	27
5.1 Études marketing	28
5.2 Mesure de l'efficacité publicitaire	30
5.3 Études médias	31
5.4 Études d'opinion et recherche sociale	33
5.5 Études liées à la gestion de la relation client et la relation salarié	34
6. Moyens mis en œuvre dans la réalisation des études	34
6.1 Le recueil des données	35
6.2 Les outils de production du Groupe	37
6.3 Les études internationales	38
6.4 Le traitement et la diffusion des données	38
7. Systèmes d'information	39
7.1 L'infrastructure	39
7.2 Les développements	40
7.3 Le système d'information et de gestion	40
7.4 L'intranet Ipsos	40
8. Fournisseurs et investissements en matériel	40
8.1 Les locaux	40
8.2 Les investissements en matériel	41
8.3 Les fournisseurs	41
9. Management et ressources humaines	42
9.1 Le management	42
9.2 Les ressources humaines et l'environnement social	42
9.3 Les politiques applicables à la population salariée	43
10. Évolution récente	44
11. Glossaire	45
2. Rapport de gestion relatif à l'exercice 2007	47
1. Situation et activité du groupe Ipsos au cours de l'exercice 2007	48
2. Présentation des comptes consolidés du groupe Ipsos	48
3. Présentation des comptes sociaux d'Ipsos SA	50
4. Informations sur le capital d'Ipsos SA et sur l'action Ipsos	51
4.1 Division du nominal	51
4.2 Capital social et actionnariat d'Ipsos SA au 31 décembre 2007	51
4.3 Capital social au 29 février 2008 et au 18 mars 2008	52
4.4 Évolution du cours de bourse Ipsos au 18 mars 2008	53
4.5 Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions	53
4.6 Utilisation des programmes de rachat d'actions durant l'exercice 2007	53
4.7 Franchissements de seuils	54

5. Direction d'Ipsos SA	55
5.1 Composition du Conseil d'administration d'Ipsos SA	55
5.2 Information nominative relative à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés par Ipsos SA et par les sociétés contrôlées par Ipsos SA à chacun des mandataires sociaux	55
5.3 Opérations des dirigeants sur les titres émis par Ipsos SA (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)	59
6. Commissaires aux comptes	60
7. Informations sociales	60
8. Informations relatives au respect de l'environnement	60
9. Informations complémentaires sur des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	60
10. Faits exceptionnels et litiges	62
11. Activité des filiales consolidées	62
12. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Ipsos est confronté	64
12.1 Risques afférents au groupe Ipsos	64
12.2 Risques de marché	66
13. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2007	69
14. Évolution et perspectives d'avenir	69
15. Proposition d'affectation du résultat	70
16. Annexe 1 au présent rapport de gestion : rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions – Exercice 2007	71
17. Annexe 2 au présent rapport de gestion : tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital	76
18. Rapport du Président à l'Assemblée annuelle du 29 avril 2008 rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Ipsos SA	78
1. Introduction	78
2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	78
3. Procédures de contrôle interne mises en place par Ipsos SA	84
4. Limitations des pouvoirs du Directeur général	87
Annexe au rapport du Président : mandats des administrateurs	87
3. Comptes consolidés	98
3.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés	98
3.2 Comptes consolidés	100
4. Comptes sociaux	146
4.1 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les Comptes annuels	146
4.2 Comptes sociaux	149

5. Ipsos SA, son capital et ses dirigeants

169

I. Renseignements concernant Ipsos SA	169
1.1 Dénomination sociale	169
1.2 Siège social	169
1.3 Date d'immatriculation et durée d'Ipsos SA	169
1.4 Forme juridique	169
1.5 Registre du commerce et des sociétés	170
1.6 Code APE et dénomination du secteur d'activité	170
1.7 Consultation des documents sociaux	170
1.8 Objet social (article 2 des statuts)	170
1.9 Exercice social (article 27 des statuts)	170
1.10 Assemblée générale (articles 20 à 23 des statuts)	170
1.11 Affectation et répartition des résultats	171
1.12 Clauses statutaires particulières	171
1.13 Cession des actions	172
1.14 Nantissement des actifs	172
2. Renseignements concernant le capital social	172
2.1 Capital social et nominal des actions	172
2.2 Évolution du capital social depuis cinq ans	174
2.3 Répartition du capital et des droits de vote	175
2.4 Capital autorisé non émis	177
2.5 Augmentation de capital réservée aux adhérents du plan épargne entreprise d'Ipsos SA	178
2.6 Capital potentiel	178
2.7 Autres titres donnant accès au capital	182
2.8 Titres non représentatifs du capital	182
2.9 Options d'achat d'actions	182
2.10 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions	183
2.11 Dividendes et politique de distribution	188
3. Fonctionnement des organes d'administration, de Direction, rémunération des organes de Direction et rapport complémentaire sur les renouvellements des mandats d'administrateur présentés à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008	188
3.1 Tableau de synthèse relatif aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux	189
3.2 Rapport complémentaire sur les renouvellements des mandats d'administrateur présentés à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008	189
4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration d'Ipsos SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	191
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	192
6. Organigramme du groupe Ipsos	196

6. Résolutions présentées à l'Assemblée générale du 29 avril 2008	198
1. Aide à la lecture des projets de résolutions	198
2. Texte des projets de résolutions	202
7. Responsables du document de référence, responsables du contrôle des comptes et responsable de l'information financière	225
1. Responsables du document de référence	225
2. Attestation des responsables du document de référence	225
3. Responsables du contrôle des comptes	226
3.1 Commissaires aux comptes titulaires	226
3.2 Commissaires aux comptes suppléants	226
3.3 Précédents Commissaires aux comptes	226
3.4 Honoraires des Commissaires aux comptes	227
3.5 Rapports des Commissaires aux comptes	227
4. Responsable de l'information financière	228
5. Information des actionnaires et investisseurs	228
8. Table de concordance	229

I. Activité du groupe Ipsos

I. Présentation générale

Troisième groupe mondial d'études par enquêtes, Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : la production, l'interprétation et la diffusion d'informations collectées auprès des individus sur leurs opinions, désirs, attitudes et comportements.

Pour travailler au plus près des attentes de ses clients, Ipsos a organisé son activité en cinq spécialisations : études publicitaires, études marketing, études médias, études d'opinion et recherche sociale, études liées à la gestion de la relation client.

Ainsi, depuis 1975, les experts d'Ipsos analysent les nuances qui différencient et singularisent chaque individu et croisent leurs savoir-faire pour tisser le portrait fidèle des citoyens-consommateurs et de la société dans laquelle ils vivent.

Cette démarche qu'Ipsos définit sous la signature « **Nobody's Unpredictable** » lui permet d'apporter à ses clients la compréhension de leurs publics, de leurs marchés et du monde contemporain.

Une des forces et singularités d'Ipsos par rapport aux autres groupes de recherche internationaux, est d'être dirigé et contrôlé par des **professionnels des études**.

Sa stratégie de croissance, aussi bien externe qu'interne, et son **positionnement unique de multi-spécialiste** lui ont permis de se développer avec ses grands clients – locaux et internationaux –, tout en associant ses actionnaires et ses salariés.

- Présent dans **55** pays,
- Programmes d'études dans plus de **100** pays,
- **5 000** clients dans le monde,
- **70 000** projets par an,
- **8 000** salariés,
- **30 000** enquêteurs,
- **20 millions** d'interviews par an.

Effectivement présent au 31 décembre 2007 dans 55 pays, Ipsos conduit des études dans plus de 100 pays.

Le chiffre d'affaires consolidé d'Ipsos s'établit pour l'année 2007 à 927,2 millions d'euros, soit une progression de 8,2% par rapport à 2006, dont une croissance organique de 9,1%.

I.1 Chiffres clés 2007

Compte de résultat synthétique

En millions d'euros	2007	2006
Chiffre d'affaires	927,2	857,3
Marge brute	561,5	513,1
Marge opérationnelle	90,6	79,6
Résultat net ajusté, part du Groupe	57,1	47,6
Résultat net, part du Groupe	46,7	38,9
Effectif au 31 décembre	8 088	6 467

Situation financière

En millions d'euros	2007	2006
Fonds propres totaux	467,8	434,5
Endettement financier	242,9	254,9
Trésorerie	83,2	63,6
Endettement net	159,7	191,3
Ratio d'endettement net (%)	34%	44%
Total du bilan	1 047,5	1 007,1

Capital Ipsos au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le capital social était composé de 34 178 345 actions d'une valeur nominale unitaire de 25 centimes d'euro chacune. La répartition du capital social et des droits de vote était alors la suivante :

	actions	%	droits de vote ⁽¹⁾	%
LT Participations	9 504 344	27,81 %	19 008 688	44,59 %
SG Capital développement	389 600	1,14 %	779 200	1,83 %
SALVEPAR	497 360	1,46 %	497 360	1,17 %
Salariés	410 906	1,20 %	764 250	1,79 %
Autodétention	1 807 525	5,29 %	-	0,00 %
Public	21 568 610	63,10 %	21 578 978	50,62 %
Total⁽²⁾	34 178 345	100,00 %	42 628 476	100,00 %

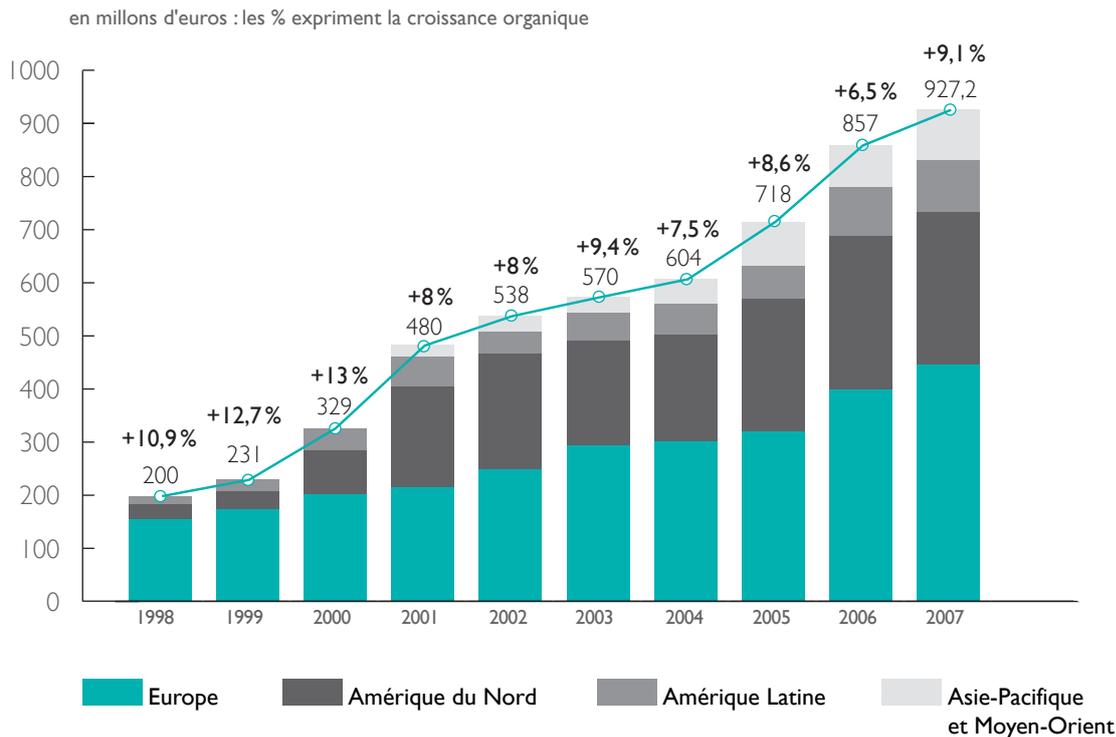
(1) Le nombre total de droits de vote présentés dans cette colonne comprend les seuls droits de vote exerçables en Assemblée générale, et ne tient pas compte des actions privées de droit de vote (ligne «Autodétention»). À titre d'information, l'ensemble des droits de vote attachés aux actions, y compris celles privées de droits de vote, à prendre en compte conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF pour le calcul des franchissements de seuils exprimés en droits de vote est de 44 436 001.

(2) Les nombres totaux d'actions et de droits de vote présentés sur cette ligne correspondent au nombre d'actions composant le capital en circulation au 31 décembre 2007.

I.2 Une société de croissance

Ipsos se définit comme une société de croissance. Une croissance forte et régulière, industrielle et cohérente, interne et aussi externe par l'acquisition de sociétés géographiquement ou professionnellement complémentaires.

La croissance organique du Groupe est de 9,4% en moyenne sur les dix dernières années, une performance supérieure à celle du marché et à celle des autres sociétés d'études internationales.



1975 - 1981 : une naissance sous le signe de la différence

Ipsos a été créé à Paris en 1975 par Didier Truchot avec une approche nouvelle du métier des études. Son objectif : délivrer des informations de qualité à forte valeur ajoutée, c'est-à-dire des informations non seulement rigoureuses et fiables, mais surtout accompagnées de l'éclairage et du conseil qui les rendent immédiatement opérationnelles.

Sur le marché français dominé à l'époque par la Sofres et l'Ifop, la jeune Société se démarque en lançant trois innovations :

- des produits d'études normalisés d'évaluation de l'efficacité publicitaire, média par média ;
- une approche ciblée de la mesure d'audience des grands médias, initiée avec les lectures des cadres et bientôt suivie par des études similaires sur d'autres populations : foyers à hauts revenus, décideurs financiers, décideurs informatiques, etc. ;
- un mode de financement syndiqué pour ces grandes études.

Ipsos s'impose parmi les sociétés d'études les plus influentes et réalise en 1981 un chiffre d'affaires de 5 millions de francs.

1982 - 1989 : le succès en France

Les années 80 vont marquer la première phase de forte croissance du Groupe. Le début de cette période coïncide avec l'arrivée à la Co-présidence d'Ipsos, aux côtés de Didier Truchot, de Jean-Marc Lech, jusqu'alors Président de l'Ifop.

La France des années 80 est le théâtre d'une véritable explosion de la communication, sous l'influence de plusieurs facteurs :

- un dynamisme remarquable de la publicité ;
- le développement de la presse pour cadres (presse économique, presse magazine) ;
- une période d'alternance politique, elle-même accompagnée de l'émergence de la communication politique et des problématiques de gestion d'image.

Dans cet environnement porteur, Ipsos connaît une croissance rapide. Le Groupe occupe des positions fortes dans ses domaines de spécialisation dans lesquels il acquiert une image d'excellence : les médias, l'évaluation de l'efficacité publicitaire, les études d'opinion et la recherche sociale.

À la fin de 1989, Ipsos réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs (15 millions d'euros) et occupe la cinquième position sur le marché français après Nielsen, Secodip, la Sofres et BVA.

Cependant les grandes entreprises internationales, soucieuses de globaliser leur approche commerciale sur tous les marchés, veulent pouvoir travailler avec les mêmes prestataires d'études dans le monde entier, afin de disposer de données homogènes et comparables d'un pays à l'autre. Les dirigeants d'Ipsos perçoivent cette évolution et décident de développer le Groupe au-delà de ses frontières françaises, afin d'accompagner leurs clients à l'international.

1990 - 1997 : l'expansion en Europe

La première moitié des années 90 marque une troisième phase dans le développement d'Ipsos, qui acquiert des positions dans les grands pays européens, d'abord dans les pays d'Europe du Sud, puis en Allemagne et Grande-Bretagne et en Europe centrale. Ces implantations s'effectuent par croissance externe, le Groupe adoptant des critères clairs pour sélectionner ses cibles :

- les sociétés approchées doivent être ouvertes à une cession de la totalité de leur capital, l'objectif d'Ipsos étant de constituer un véritable groupe intégré ;
- les cibles doivent être des acteurs significatifs sur leurs marchés (parmi les trois ou quatre premiers intervenants) ;
- le management de ces sociétés doit comprendre le projet Ipsos et y adhérer : les prises de contrôle sont amicales, les dirigeants ayant vocation à rester à la tête des nouvelles filiales ;
- les sociétés doivent avoir une activité en rapport avec au moins un des métiers du Groupe.

Le Groupe poursuit également son développement en France, où il prend en 1993 le contrôle du numéro 1 des études qualitatives – la société Insight – tout en maintenant un fort rythme de croissance organique. Enfin, Ipsos réalise ses premières implantations en dehors de l'Europe, au Moyen-Orient, en Amérique latine et aux États-Unis où il ouvre un premier bureau en 1997.

Ce développement rapide, à la fois par acquisition et par croissance organique, requiert la mobilisation de capitaux importants et le renforcement des fonds propres du Groupe. Ipsos, jusqu'alors détenu aux deux tiers par les deux Co-Présidents et pour le tiers restant par les cadres, organise en juillet 1992 l'entrée de plusieurs investisseurs financiers, qui seront relayés en septembre 1997 par le groupe Artémis (M. François Pinault), via son fonds Kurun associé au fonds Amstar (M. Walter Butler).

Fin 1997, Ipsos est devenu un acteur de dimension européenne, réalisant un chiffre d'affaires de 946 millions de francs (144 millions d'euros).

1998 - 1999 : la constitution d'un groupe mondial, l'introduction en Bourse

Confronté à la demande de clients étendant sans cesse leur couverture géographique et souhaitant travailler avec les mêmes fournisseurs à l'échelle mondiale, le Groupe poursuit son développement international et réalise ses deux premières acquisitions majeures hors d'Europe :

- Ipsos s'allie au réseau sud-américain Novaction, formé par trois sociétés en Argentine, Brésil et Mexique, et détenant de fortes positions dans les études marketing. Ipsos prend 33% du capital des trois sociétés, avec une option pour acquérir le solde dans un délai de cinq ans. Ipsos détient aujourd'hui 100% du capital de ces sociétés ;
- le Groupe acquiert le leader mondial des prétests de films publicitaires (copy-testing), la société américaine ASI.

Ces deux acquisitions renforcent la position du Groupe dans la mesure de l'efficacité publicitaire, métier dans lequel Ipsos compte désormais parmi les premiers acteurs mondiaux, et dans le domaine des études marketing à forte valeur ajoutée.

Cependant, afin de disposer des moyens nécessaires à la constitution d'un groupe de statut mondial tout en conservant leur autonomie, les Présidents d'Ipsos décident de faire appel au marché.

L'introduction d'Ipsos sur le Nouveau marché de la Bourse de Paris le 1^{er} juillet 1999 a été réalisée dans d'excellentes conditions. Au total, 2 539 533 titres Ipsos ont été mis à la disposition du marché à un prix de 33,5 euros (avant la division par quatre de la valeur nominale de l'action intervenue le 4 juillet 2006), dans le cadre d'une offre à prix ferme et d'un placement garanti. L'opération a été souscrite 12,6 fois. Cette opération a permis en outre de conforter la position d'Ipsos auprès de ses grands clients internationaux face à ses concurrents déjà cotés.

L'année 1999 a également été marquée par un certain nombre d'initiatives majeures :

- lancement de la nouvelle génération des produits de mesure de l'efficacité publicitaire (Ipsos ASI Next*TV) ;
- acquisition par Ipsos des parts détenues par NFO Worldwide dans les quatre filiales spécialisées dans le développement des access panels en Europe, filiales qui étaient jusqu'alors contrôlées par Ipsos et NFO Worldwide ;
- mise en place des bases d'une implantation dans la région Asie-Pacifique avec l'ouverture d'un bureau à Hong Kong et l'acquisition de la société australienne Marketing for Change.

2000 - 2007 : Ipsos intensifie sa politique d'acquisition sur tous les grands marchés

Amérique du Nord

Acquisition d'Angus Reid, numéro un des études au Canada (2000)

Principale société d'études au Canada, le groupe Angus Reid (aujourd'hui Ipsos Reid Corp.) est également fortement implanté aux États-Unis où il réalise le tiers de son activité commerciale. La société qui propose une gamme complète d'études marketing et opinion aux entreprises des secteurs privé et public, sert plus de 1 200 clients à partir de ses bureaux au Canada (Calgary, Milton, Montréal, Ottawa, Toronto, Vancouver, Winnipeg) et aux États-Unis (New York, Minneapolis, San Francisco et Washington DC).

Acquisition de Tandemar, numéro un des études publicitaires au Canada (2000)

Tandemar Research Inc., basée à Montréal et à Toronto, est la société leader sur le marché canadien pour les études publicitaires. Plus de 80% de son activité concerne le suivi des effets des campagnes publicitaires sur les ventes (Tracking) et sur la position des marques dans leur univers de concurrence (Brand Equity). La société a été intégrée à Ipsos ASI, la marque globale du Groupe pour les études publicitaires.

Acquisition de la division des études marketing de NPD (2001)

En janvier 2001, Ipsos acquiert les actifs de la division études marketing de NPD très active aux États-Unis où elle compte parmi les leaders de la spécialisation et qui dispose également de bureaux au Canada. Ipsos enrichit ainsi ses capacités d'enquêtes avec les access panels offline et on-line.

Acquisition des actifs de Riehle Research et lancement de l'activité Opinion publique aux États-Unis (2001)

Cette activité, basée à Washington DC, propose sous l'enseigne Ipsos Publics Affairs, outre sa spécialisation Études politiques, son expertise sur les problématiques de sécurité alimentaire, logement, économie et finances, et les études internes en entreprise.

Acquisition des actifs de la société AC Nielsen Vantis (2002)

Au printemps 2002, le Groupe acquiert les actifs de la société AC Nielsen Vantis, division de la société AC Nielsen BASES spécialisée dans les études marketing et le conseil en développement pour les services et biens durables. Sous la marque Ipsos Vantis, elle est aujourd'hui intégrée à l'offre globale d'Ipsos Marketing.

Acquisition des actifs de la société américaine Marketing Metrics (2003)

Ipsos acquiert les actifs de la société américaine Marketing Metrics et renforce ainsi sa position dans le secteur des études qualité et satisfaction de clientèle. Elle est aujourd'hui intégrée à l'offre globale d'Ipsos Loyalty.

Regroupement des activités marketing aux États-Unis sous une marque unique (2003)

Dans un souci de clarification de leur offre clients, les sociétés Ipsos Reid et Ipsos NPD intervenant aux États-Unis dans le secteur des études marketing ont adopté début 2003 une structure et une marque commune : Ipsos Insight, qui devient en 2008 Ipsos Marketing.

Acquisitions en 2005-2006

Ipsos acquiert en 2005 les sociétés Descarie & Complices (Montréal), Shifrin Research (New-York) et Understanding UnLtd (Cincinnati), et en 2006 Camelford Graham (Toronto). Ces quatre sociétés très spécialisées – la première sur le marché francophone, la deuxième pour les études marketing à forte valeur ajoutée, la troisième et la quatrième pour les études qualitatives – complètent le dispositif d'Ipsos dans le domaine des études marketing.

Par ailleurs, Ipsos a ouvert en 2006 un nouveau bureau sur la côte ouest des États-Unis, à Seattle.

Amérique latine

Acquisitions 2000-2006

Après l'acquisition en 2000 de la société Bimsa, leader du marché mexicain, le Groupe acquiert en 2001 la société chilienne Search Marketing (études marketing et médias), la société argentine Mora y Araujo (études d'opinion) et la société Marplan (études médias) au Brésil.

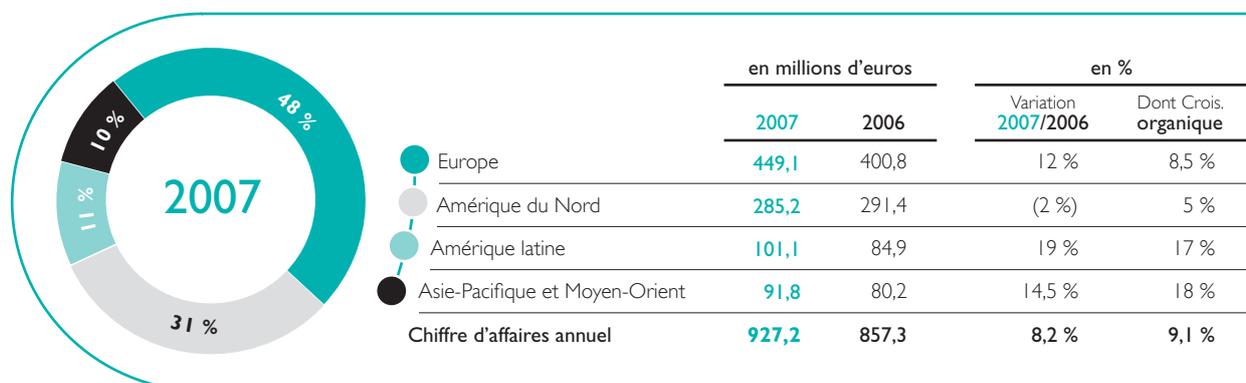
En 2004, Ipsos acquiert la société Hispania Research Corporation (Puerto Rico) et renforce ainsi de façon significative sa présence en Amérique centrale et Caraïbes (le Groupe est également présent au Costa Rica, au Panama et en République dominicaine).

En 2005, Ipsos conclut un accord de participation majoritaire dans la société colombienne Napoléon Franco et devient leader dans ce pays qui est l'un des marchés les plus dynamiques de la région.

Fin 2006, Ipsos acquiert la société péruvienne Apoyo Opinion y Mercado SA, la principale société d'études dans la région andine (Pérou, Bolivie, Équateur) et l'une des plus prestigieuses en Amérique latine.

Ipsos conforte ainsi sa position de leader dans la région, avec une présence effective dans 14 pays.

Répartition du chiffre d'affaires par région



Europe

Acquisitions 2000-2006

En 2000, Ipsos acquiert la société Research in Focus en Angleterre, spécialisée dans les études *ad hoc* qualitatives et quantitatives et les études de modélisation avec une spécificité de conseil à haute valeur ajoutée. L'entrée d'Ipsos dans le capital de Focus a été réalisée à hauteur de 50% en 2000, le solde étant acquis à l'été 2002.

En 2001, Ipsos acquiert la totalité du capital de la société Novaction, spécialisée en études et conseil marketing à forte valeur ajoutée, implantée à la fois en Europe et dans la région Asie-Pacifique et prend une participation (à hauteur de 59%) dans la société polonaise Demoskop (aujourd'hui détenue à 100% par Ipsos).

En 2002, Ipsos réalise plusieurs acquisitions en Europe du Nord et de l'Est avec les sociétés Imri, Eureka et Intervjubilaget, toutes trois basées en Suède, et la société F.Squared basée en Russie, en Ukraine et en Pologne. Le Groupe acquiert également la société allemande Sample-INRA qui est fusionnée avec Ipsos Deutschland.

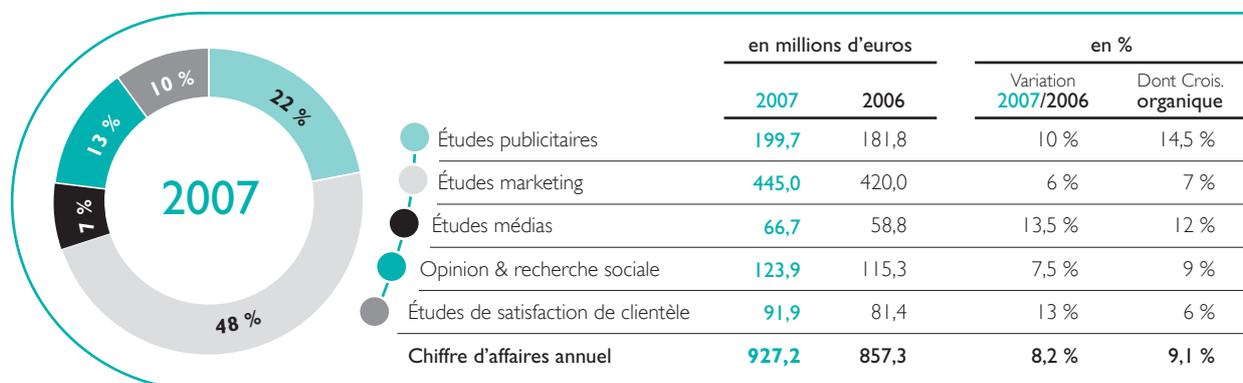
En octobre 2005, Ipsos acquiert MORI, la première société d'études indépendante au Royaume-Uni. Leader dans les études d'opinion, MORI est une entreprise qui jouit d'une très forte notoriété et d'une excellente réputation. Ses expertises qui couvrent également le secteur des médias et les études pour la gestion de la relation client sont tout à fait complémentaires de celles de la société Ipsos UK. Les deux entités sont regroupées au 1^{er} janvier 2006 pour donner naissance à une nouvelle enseigne Ipsos MORI qui se situe désormais au 3^e rang des études par enquêtes dans ce pays.

En avril 2006, Ipsos ouvre un nouveau bureau à Genève où 34 salariés du Groupe venant de neuf pays différents prennent leurs fonctions. En juin 2006, le Groupe acquiert la société Tambor Market Research & Consulting, numéro 3 des études par enquêtes sur les marchés tchèque et slovaque.

Acquisitions 2007

En 2007, Ipsos acquiert la société KMG Research, N°2 des instituts d'études en Turquie et s'implante en Norvège avec l'acquisition de ResearchPartner à Oslo.

Répartition du chiffre d'affaires par spécialisation



Asie

Chine : acquisitions et constitution du troisième opérateur sur ce marché

En 2000, Ipsos jette les bases de son implantation sur le marché asiatique, avec une prise de participation de 40% au capital de la société Link Survey en Chine. Ce premier investissement est complété en 2002 par une opération similaire avec la société chinoise Feng & Associates Marketing Services (FAMS) implantée à Beijing, Shanghai et Guangzhou. Spécialisée dans les études marketing (études stratégiques sur les marques et le développement de produits), cette dernière dispose de capacités d'intervention dans 30 régions à travers le pays, y compris Hong Kong. La fusion de FAMS avec la société Ipsos Link a donné naissance à Ipsos China.

En 2005, Ipsos acquiert les actifs de Guangdong General Marketing Research Company Ltd (GDMR), spécialisée dans les études marketing qui sont intégrés à Ipsos China. Ipsos est aujourd'hui le 2^e opérateur sur le très dynamique marché chinois.

Australie, Japon, Asie du Sud Est

En 2003, Ipsos acquiert la société taïwanaise Partner Market Research et réalise deux acquisitions ciblées sur le marché australien : les actifs de NCS Pearson (recueil et de traitement des informations) et The Mackay Report (opinion publique). Les activités de ces deux sociétés sont regroupées sous l'enseigne Ipsos Australia et complétées en 2004 avec l'acquisition des actifs de TQA Research basée à Melbourne.

En 2004, Ipsos acquiert Japan Statistics and Research Co Ltd, aujourd'hui Ipsos JSR, et complète ainsi l'offre d'études proposée au Japon par Ipsos Novaction (études de modélisation et de prévision de ventes) avec une forte spécialisation en études de marché et notamment en études sur access panels. Le chiffre d'affaires combiné des deux sociétés permet à Ipsos de faire son entrée dans le top 5 des sociétés d'études par enquêtes au Japon.

Ipsos acquiert également la société Active Insights en Corée, aujourd'hui Ipsos Korea Inc.

En 2005, Ipsos relance son bureau de Hong Kong et ouvre deux nouveaux bureaux à Manille et Bangkok.

En 2007, Ipsos renforce sa présence en Inde avec l'acquisition d'Indica Research, la principale société d'études indépendante du pays. Spécialisée dans les études marketing, publicitaires et les études liées à la gestion de la relation client, elle emploie 150 professionnels dans ses bureaux de Delhi, Kolkata et Mumbai.

En Australie, Ipsos acquiert la société Eureka basée à Canberra et à Sydney, et spécialisée dans les études d'opinion et les études liées à la gestion de la relation client. Cette dernière acquisition – la cinquième sur le marché australien – renforce la présence d'Ipsos dans ce pays.

Moyen-Orient – Afrique du Nord

Le Groupe est monté en puissance dans la filiale libanaise Stat, dont l'activité connaît une forte expansion dans les domaines des médias et de la publicité. Via cette filiale, Ipsos développe actuellement un réseau intégré couvrant l'ensemble des pays du Moyen-Orient, où l'activité études est en très forte croissance.

Fin 2006, Ipsos s'implante en Irak et en Égypte et complète ainsi sa couverture géographique dans la région où il est désormais l'un des principaux opérateurs, avec une présence effective dans neuf pays.

Afrique subsaharienne

En octobre 2007, Ipsos acquiert Markinor, la première société d'études indépendante en Afrique du Sud. Spécialisée dans les études d'opinion, la recherche marketing et les études liées à la gestion de la relation client, Markinor opère dans les principales métropoles du pays. La société a une grande expérience dans la conduite de programmes d'études en Afrique subsaharienne.

1.3 Organisation du Groupe

1.3.1 Organigramme opérationnel du Groupe

Au 31 décembre 2007, Ipsos est présent dans 55 pays. Son organisation matricielle à la fois géographique et par ligne de métier permet de reproduire à l'échelon local les fondamentaux à l'origine du succès d'Ipsos : la spécialisation de ses activités, une gestion dédiée pour les Grands Comptes, et la constitution de plateformes opérationnelles pour les enquêtes et la conduite des études internationales.

Management Council		Ipsos Présidence Comité exécutif		Global Headquarters Services	
		Ipsos ASI	Études publicitaires		
		Ipsos Marketing	Études marketing		
		Ipsos MediaCT	Études médias		
		Ipsos Public Affairs	Études d'opinion et image des entreprises		
		Ipsos Loyalty	Études qualité et satisfaction de clientèle		
The Ipsos Global PartneRing			Gestion de grands clients		
Ipsos Global Studies, Ipsos Operations, Ipsos Interactive Services					
Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient	
Allemagne, Belgique, Espagne, France, Royaume-Uni, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine	Canada États-Unis	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Équateur, Guatemala, Mexique, Panama, Pérou, Porto-Rico, République dominicaine, Venezuela	Australie, Chine, Corée, Hong Kong, Inde, Japon, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande	Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Syrie	

La direction du Groupe est assurée par un Comité exécutif qui comprend neuf membres dont les Co-Présidents. Ce comité supervise tous les domaines de la matrice Ipsos (Lignes de métier, Régions, Ressources Humaines, Finances, Développement Corporate, Communication, Juridique, Innovation et programme Global PartneRing).

Le Management Council est un organe consultatif composé de 70 membres. Cette instance se réunit deux fois par an pour identifier les pistes d'amélioration dans six domaines : Territoires, Lignes de métiers, Relation Client, Opérations, Team Management, Prospective.

Les services du Groupe (Global Headquarter Services), pour l'essentiel basés au siège à Paris, rassemblent autour des Co-Présidents, les fonctions suivantes :

- Finances, Contrôle de gestion et Budget
- Communication corporate
- Développement corporate
- Gestion des grands comptes
- Innovation & Technologie
- Juridique
- Ressources humaines

1.3.2 L'organisation opérationnelle

Un métier, cinq spécialisations : une organisation unique

Ipsos décline son métier – les études par enquêtes – en cinq spécialisations. Ce positionnement différenciateur est pleinement opérationnel grâce à l'organisation en lignes de métier intégrées, organisées au niveau mondial avec un management unique et des équipes dédiées sur tous les grands marchés.

En 2008, Ipsos renforce ses lignes de métier autour de cinq nouvelles marques :

- Ipsos ASI, The Advertising Research Specialists
- Ipsos Marketing, The Innovation and Brand Research Specialists
- Ipsos MediaCT, The Media, Content and Technology Research Specialists
- Ipsos Public Affairs, The Social Research and Corporate Reputation Specialists
- Ipsos Loyalty, The Customer and Employee Research Specialists

1) **Ipsos ASI - The Advertising Research Specialists** est la marque du Groupe dédiée aux études publicitaires. Elle dispose d'une organisation intégrée et d'un management unique s'appuyant sur une organisation régionale et des filiales dans 25 pays. Ces équipes entièrement dédiées mettent en œuvre l'offre mondiale du Groupe en matière de copy-testing, brand tracking et brand equity.

2) **Ipsos Marketing - The Innovation and Brand Research Specialists** est la marque du Groupe qui fédère l'offre des équipes Ipsos pour les études Grande Consommation, Industry & Services, Retail & Shopper, et Santé. Dotée d'une structure de management intégrée, elle apporte à nos clients une expertise inégalée pour la gestion du cycle Innovation – Construction de marque. Son offre se caractérise par des prestations à forte valeur ajoutée intégrant aussi bien les études qualitatives que la modélisation des volumes de vente à partir de marchés-tests simulés.

3) **Ipsos MediaCT - The Media, Content and Technology Research Specialists** regroupe les savoir-faire des équipes dédiées d'une part à l'étude des médias, de leurs contenus et de leurs audiences, et d'autre part à l'étude des technologies support des nouveaux médias. Dotée d'une structure de management intégrée, Ipsos MediaCT dispose d'équipes expertes dans 25 pays où elle propose aussi bien ses grandes études internationales qu'une offre d'études adaptées aux médias locaux.

4) **Ipsos Public Affairs – The Social Research and Corporate Reputation Specialists** est dotée d'un management intégré qui anime et coordonne les travaux des équipes expertes travaillant dans 20 pays sur les problématiques opinion, recherche sociale et études de stratégie d'entreprise. Au Royaume-Uni, cette expertise est proposée sous la marque Ipsos MORI, et au Canada sous la marque Ipsos Reid.

5) **Ipsos Loyalty – The Customer and Employee Research Specialists** propose une offre homogène dans le domaine des études liées à la gestion de la relation client ainsi que son expertise des études internes en entreprise.

Des services partagés

Quelle que soit la spécialisation, les sociétés Ipsos s'appuient sur des services communs, et notamment :

- **Ipsos Operations** : sous cette marque, les sociétés Ipsos organisent les activités de recueil et de traitement des informations ;
- **Ipsos Interactive Services** : sous cette marque, le Groupe fédère l'ensemble des initiatives et des moyens mis en œuvre pour les études réalisées via Internet et coordonne le développement des access panels offline et on-line dans le monde.

Un programme dédié pour les grands clients

- **Ipsos Global PartneRing** est un programme spécifique dédié à nos grands clients avec lesquels Ipsos travaille sur une base multi-pays, dans au moins deux de ses spécialisations. Ce programme, conçu comme un véritable partenariat, permet de coordonner et dynamiser nos relations avec ces clients privilégiés.

Une organisation régionale

L'activité d'Ipsos au niveau régional est animée, coordonnée et contrôlée par des équipes de direction chargées de la bonne adéquation des moyens humains et de production, et responsables des résultats des sociétés opérationnelles.

En Amérique du Nord, l'activité est structurée autour des marques leaders de nos spécialisations, de la société Ipsos Reid (numéro 1 au Canada) et des sociétés expertes pour les études qualitatives (Ipsos Camelford Graham et Ipsos Understanding UnLtd) et les études de modélisation (Ipsos Vantis). Elles s'appuient sur des moyens opérationnels et fonctionnels partagés et optimisés et travaillent en étroite synergie auprès de nos grands clients. Avec un chiffre d'affaires de 285,2 millions d'euros en 2007, la région a connu une croissance organique de +5%, qui fait suite à une année 2006 elle-même marquée par une forte croissance. Elle contribue pour 31 % à l'activité du Groupe.

En Amérique latine, où l'activité est coordonnée par un Comité exécutif, les performances 2007 ont été remarquables, portées essentiellement par la croissance organique (+17%), soit un chiffre d'affaires de 101,1 millions d'euros. Ipsos conforte ainsi sa position de leader régional.

En Europe, l'activité en 2007 est en nette progression avec un chiffre d'affaires de 449,1 millions d'euros, et une croissance organique de 8,5%, portée notamment par les pays d'Europe de l'Est. La région contribue pour 48% à l'activité totale du Groupe. Début 2008, Ipsos réorganise son activité avec la création de deux directions régionales : Europe continentale de l'Ouest d'une part et Europe centrale & Afrique d'autre part. Le Royaume-Uni et l'Irlande constituent le troisième pôle de développement régional.

Au Moyen-Orient – Afrique du Nord, la direction régionale basée au Liban coordonne le développement de l'activité dans neuf pays. Les performances d'Ipsos dans la région sont toujours très soutenues, grâce au dynamisme des équipes, et ce en dépit d'un contexte politique toujours instable.

Dans la région Asie-Pacifique, Ipsos est solidement implanté au Japon et en Australie, ainsi qu'en Chine, en Corée, aux Philippines, à Singapour, Taïwan, en Thaïlande et depuis 2007 en Inde. La direction régionale conduit le développement d'Ipsos sur ces marchés particulièrement dynamiques.

1.3.3 Relation société mère-filiales

La société mère Ipsos SA a, à la fois un rôle de gestion des participations et un rôle de prestation de services et d'assistance technique à ses filiales. En particulier, Ipsos SA assure la gestion de la marque Ipsos, de son logo et de ses produits. Elle en concède l'usage à ses filiales en contrepartie d'une redevance de marque. Cette redevance est calculée sur la base de 2% du chiffre d'affaires externe des filiales, sauf exception justifiée par des contraintes locales dans certains pays. Le montant de cette redevance, pour l'exercice 2007, s'est élevé à 17,4 millions d'euros.

2. Stratégie du Groupe

Ipsos est un leader mondial du marché des études. Grâce à une stratégie claire d'anticipation de l'évolution de son métier et de son marché, et grâce à une politique d'acquisition accélérée depuis 2000, Ipsos se situe au 3^e rang mondial sur le segment des études par enquêtes.

Cette stratégie de croissance s'appuie sur des fondamentaux inchangés : un positionnement unique de multi-spécialiste qui lui permet d'apporter les meilleures solutions d'études aux problématiques de ses clients ; le développement de la politique Grands Comptes, définie comme un véritable partenariat, qui lui permet de croître avec ses clients.

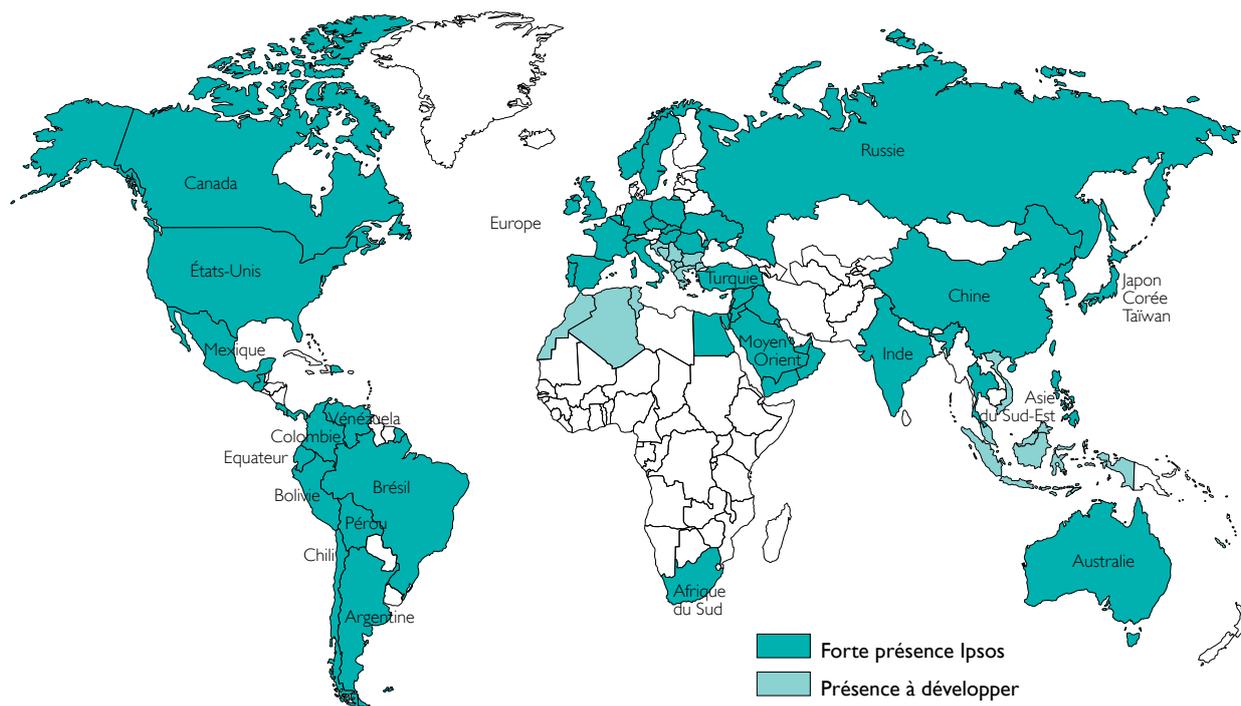
Dans le cadre de son programme Transformation « Nouvel Élan », Ipsos renforce son organisation territoriale et par ligne de métier. Son ambition aujourd'hui est de devenir le leader dans chacune de ses cinq spécialisations et de faire de la marque Ipsos une marque mondiale, synonyme d'excellence dans chacun de ses domaines de spécialisation et de compétence.

Cette ambition passe par la poursuite de sa politique d'acquisition, le renforcement de son programme Grands Comptes et de ses expertises et l'amélioration de sa rentabilité.

2.1 Une présence géographique renforcée

Grace à sa politique de croissance organique et par acquisitions, Ipsos bénéficie au 31 décembre 2007 d'une présence forte dans 55 pays. Le Groupe est implanté sur tous les grands marchés, y compris dans les pays en développement qui représentent aujourd'hui 24% de son chiffre d'affaires. Ces pays ont contribué en 2007 à hauteur de 42% à la croissance organique du Groupe.

Ipsos entend poursuivre le développement de son réseau principalement sur trois marchés : l'Asie du Sud Est, les Balkans et le Maghreb.



2.2 Les grands clients, moteur de la croissance

Ipsos poursuit et renforce son programme Global PartneRing. En 2007 ce programme concernait 16 Grands Comptes, avec lesquels Ipsos travaille sur une base multi-pays et pour lesquels il a mis en place une structure de coordination dédiée. Ensemble ces 16 clients pèsent plus de 500 milliards d'euros.

Le Global PartneRing est pour Ipsos un accélérateur de croissance : il a contribué à hauteur de 25% du chiffre d'affaires du Groupe, soit une croissance organique de 16%.

2.3 L'expertise dans ses spécialisations

Ipsos se distingue des autres entreprises du secteur par sa volonté de privilégier certaines expertises. L'objectif d'Ipsos est d'être le partenaire privilégié de ses clients dans ses domaines choisis de spécialisation.

Pour cela, Ipsos renforce ses lignes de métier spécialisées : chacune est dotée d'une organisation intégrée avec management unique et des équipes dédiées opérant à l'échelle mondiale. Leur mission est triple : former et qualifier les équipes ; assurer la bonne exécution des programmes de recherche pour satisfaire et fidéliser les clients ; innover et renouveler l'offre d'études pour développer l'activité.

Ipsos renforce également ses capacités opérationnelles sur Internet. Sous la marque Ipsos Interactive Services déployée au niveau mondial, Ipsos accélère le développement de ses plateformes d'enquêtes dédiées à la gestion des access panels on-line. Le Groupe développe également des applications on-line pour ses plates-formes Produit internationales et pour la diffusion des résultats d'études auprès de ses clients.

2.4 L'amélioration de la rentabilité

Optimisation de la structure de coûts

C'est une des conditions premières de l'amélioration de la rentabilité du Groupe. C'est la raison pour laquelle Ipsos travaille en permanence à l'amélioration de son offre, afin de mettre à disposition de ses clients les meilleures solutions d'études au meilleur coût.

Cette recherche de compétitivité s'effectue dans plusieurs voies :

- Ipsos généralise l'emploi des techniques offrant le meilleur rapport qualité/coût pour la réalisation des études ;
- l'utilisation appropriée des meilleures techniques d'enquêtes associée aux technologies multimédias et à l'Internet permettent d'agir efficacement sur les structures de coûts tout en améliorant la qualité des prestations (rapidité de collecte et transmission des informations). Les investissements réalisés dans des technologies de pointe permettent par ailleurs au Groupe de concentrer son effort sur sa véritable valeur ajoutée : son expertise des marchés, des marques et de l'opinion publique ;
- Ipsos a été dès l'origine un précurseur dans l'offre de produits d'études normés. Ces produits, qui permettent de délivrer des informations comparables dans le temps et par secteurs d'activité, présentent une forte valeur ajoutée pour nos clients. Ils permettent également – avec l'utilisation de méthodologies d'enquête et d'analyse récurrentes – de générer des économies de conception et de réalisation importantes, libérant ainsi les équipes commerciales entièrement dédiées à la relation client.

De la même manière, en collectivisant les moyens de production (études multi-clients) et en proposant des modalités de financement syndiqué pour ses grandes études barométriques ou encore pour les grandes études multi-pays, Ipsos permet un accès plus facile à un plus grand nombre de clients. Ces formes de commercialisation sont particulièrement adaptées pour les grandes études d'audience, ou encore pour les observatoires multi-pays. Elles permettent, une fois atteint le seuil de rentabilité de chaque étude, de dégager des marges bénéficiaires importantes.

Renforcement des structures de management et de contrôle

Ipsos est doté de structures de management aux niveaux central et régional, et de structures de contrôle de l'activité des filiales. Ces structures ont notamment pour mission d'améliorer la rentabilité du Groupe, de renforcer son contrôle aussi bien au plan financier que pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines, et de coordonner les actions à conduire auprès de nos grands clients.

3. Marché et concurrence

3.1 Le marché mondial des études

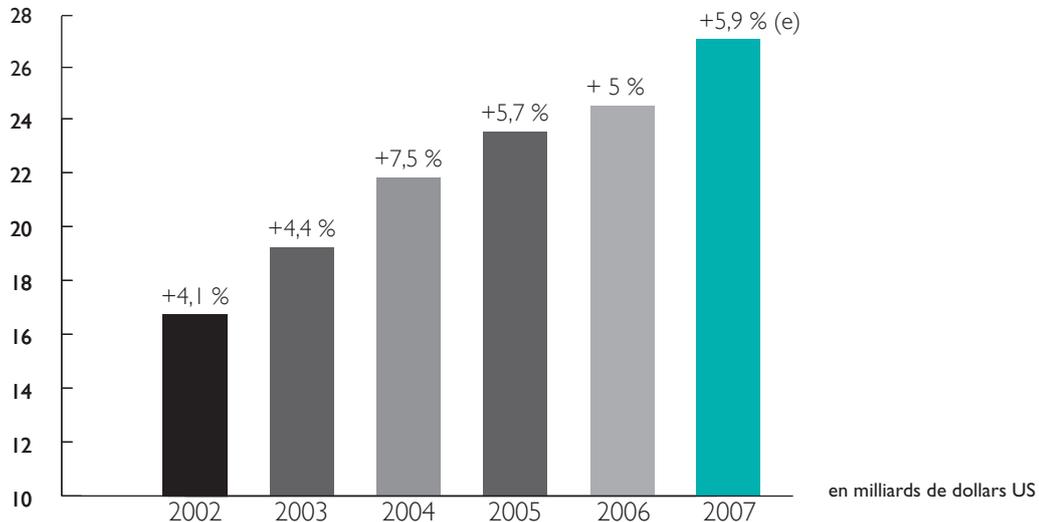
Le marché mondial

Selon le Rapport Esomar 2007, les dépenses Études dans le monde représentaient en 2006 un marché de 24,6 milliards de dollars US, en progression de 6,8% par rapport à 2005.

Ipsos estime qu'en 2007 le marché a poursuivi sa croissance sur un rythme soutenu, de l'ordre de 5,9%, soit un marché de 27 milliards de dollars US.

Un marché mondial de 27 milliards de dollars US

(Rythme de croissance annuel)



Source : Esomar 2007 pour les données 2006 et antérieur ; estimation Ipsos pour 2007.

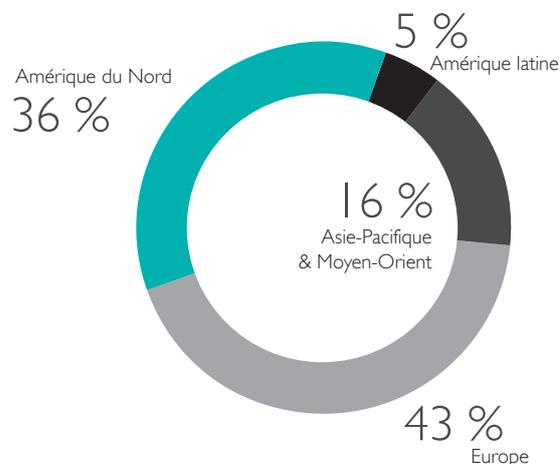
Le marché des études reste dominé par deux régions : l'Europe et l'Amérique du Nord, cependant, les pays en développement contribuent très fortement au dynamisme du secteur : les dépenses études dans ces pays représentaient en 2006 17% des dépenses mondiales.

Le marché des études croît régulièrement, plus rapidement que l'économie en général et plus rapidement que les dépenses publicitaires. C'est un marché solide qui dispose d'un fort potentiel.

En effet, il n'est qu'en phase de démarrage : selon Esomar, les dépenses études au niveau mondial ne représentent que 6% des dépenses publicitaires. Ce ratio n'est que de 3% en Russie, au Brésil ou en Inde, et de 1% en Chine.

Il est à noter que même dans les économies matures, la marge de progression des dépenses études reste importante. Ainsi, aux États-Unis, la part des études comparée aux dépenses publicitaires n'est que de 5% ; elle s'établit à 9% au Royaume Uni et à 10% en Allemagne.

Répartition du marché mondial des études en 2006



Source : Esomar 2007.

3.2 L'environnement concurrentiel

Le marché est très largement dominé par les dix premiers intervenants qui ensemble représentent 57% du marché mondial.

Pour l'essentiel, il s'agit de groupes mondiaux capables de fournir un service global à leurs grands clients, à la différence cependant des deux dernières sociétés qui interviennent quasi exclusivement sur le marché américain.

Rang	Noms des sociétés		CA 2006 En millions d'euros
1	The Nielsen Company (ex VNU).	États-Unis	3 094
2	IMS Health Inc.	États-Unis	1 639
3	Taylor Nelson Sofres Plc.	Royaume-Uni	1 549
4	The Kantar Group (WPP)	Royaume-Uni	1 173
5	GfK AG	Allemagne	1 128
6	Ipsos SA	France	857
7	Synovate (Aegis)	Royaume-Uni	619
8	Information Resources Inc.	États-Unis	557
9	Westat Inc.	États-Unis	356
10	Arbitron Inc.	États-Unis	276

Source : Esomar 2007.

Ce classement réunit deux types d'intervenants : d'une part, les sociétés spécialisées dans l'activité « panels » qui recueillent les informations par voie de relevés pratiqués de façon systématique sur les lieux de vente (panels distributeurs), au domicile des particuliers (panels consommateurs, panels TV...) ou encore par des systèmes de pige (piges des insertions publicitaires dans les médias) ; et, d'autre part, les sociétés d'études par enquêtes qui recueillent directement les informations en interrogeant les individus sur leurs opinions, leurs attitudes, leurs désirs ou intentions. Ipsos intervient uniquement sur le second segment.

Panels	Enquêtes
1/3 du marché total des études	2/3 du marché total des études
Forte concentration	Dispersion encore relativement élevée
Secteur profitable en situation de monopole	Secteur profitable en situation de leadership
Croissance moyenne	Croissance forte
Activité multi-clients	Activité mono ou multi-clients
Principaux acteurs	Principaux acteurs
The Nielsen Company, IMS Health, IRI, TNS, GfK, Observer Group	The Kantar Group, TNS, Ipsos, GfK, Synovate, Westat

Ipsos, un leader mondial des études par enquêtes

Rang	Noms des sociétés	Pays d'origine	CA 2006 (en millions d'euros)	CA 2007 (en millions d'euros)	Part du CA total
1	The Kantar Group (WPP)	Royaume-Uni	1 098	1 183	90%
2	Taylor Nelson Sofres Plc.	Royaume-Uni	929	980	63%
3	Ipsos SA	France	857	927	100%
4	GfK AG	Allemagne	702	720	62%
5	Synovate (Aegis)	Royaume-Uni	589	620	100%

Source : évaluation Ipsos d'après les données publiées par les sociétés.

3.3 Les principaux groupes d'études mondiaux

The Nielsen Company est le principal groupe de recherche au monde constitué par la réunion de AC Nielsen (études de marchés, recherche d'informations et analyse du comportement du consommateur) et de Nielsen Media Research spécialisé dans la mesure d'audience de la télévision principalement aux États-Unis. En 2007, The Nielsen Company a réalisé un chiffre d'affaires de 4 707 millions de dollars US.

IMS Health est le leader des études sur le secteur de la pharmacie. Il a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 2 192,6 millions de dollars US.

Taylor Nelson Sofres est le premier intervenant sur le marché européen, où il réalise 66% de son activité. TNS, qui détient de fortes positions dans les études quantitatives et les médias, notamment les panels consommateurs et les panels audimétriques, a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 1 067,7 millions de livres (GBP).

The Kantar Group est la structure-holding en charge de la gestion des filiales de WPP qui exercent leur activité sur le marché des études et de la gestion de l'information. Elle a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 905,4 millions de livres (GBP) principalement avec les deux enseignes Research International et Millward Brown (N° 1 mondial de la mesure de l'efficacité publicitaire).

GfK est un acteur majeur des systèmes d'information pour les biens durables et des systèmes de suivis des marchés internationaux. Avec l'acquisition de la société NOP en 2005, la société allemande a élargi son territoire d'intervention au Royaume-Uni et aux États-Unis, et a intégré de nouvelles expertises (études médias, études automobiles et pharmaceutiques). En 2007, GfK a réalisé un chiffre d'affaires de 1 162,1 millions d'euros.

Synovate est une filiale du groupe Aegis, intervenant dans les études par enquêtes avec une position significative en Amérique du Nord et dans la région Asie-pacifique. Synovate s'est développée dernièrement par une série d'acquisitions. Elle a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 433 millions de livres (GBP).

Information Resources est une société américaine spécialisée dans la collecte d'informations marketing basées sur la technologie du scanner. Elle est directement concurrente d'AC Nielsen. Au cours de l'exercice 2006, Information Resources a réalisé un chiffre d'affaires de 665 millions de dollars US.

Westat est une société américaine dont le capital est détenu par ses salariés. À partir d'une expertise dans le domaine des études statistiques, elle a développé un savoir-faire dans les études pour les administrations. Elle a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de 426 millions de dollars US.

Arbitron est une société américaine spécialisée dans les études médias et marketing, et principalement dans la mesure d'audience radio. Elle a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 338 millions de dollars US.

3.4 Le cadre réglementaire du marché des études

Sur le plan international, l'activité de l'industrie n'est pas régie par des normes juridiques spécifiques et clairement établies. Elle est cependant soumise à un ensemble de normes déontologiques mises en place par les entreprises groupées en organisations professionnelles, principalement le Code international de marketing et des techniques sociales de l'ICC/Esomar (International Chamber of Commerce, European Society for Opinion and Marketing Research) et qui viennent régir la manière dont les études de marché doivent être réalisées et utilisées. Les personnes, entreprises ou organismes qui y souscrivent doivent appliquer ce Code non seulement dans sa lettre mais dans son esprit.

Ce Code met en avant les principes de l'anonymat de la personne interrogée et précise les responsabilités des demandeurs d'études et des chercheurs. Il précise également les règles à respecter concernant l'enregistrement des données.

En France, le corps de normes françaises suivant s'applique aux sociétés d'études et à leur activité :

- la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la Directive européenne n° 95/46/CE du 24 octobre 1995 transposée en France en 2004 ;

- la loi du 19 février 2002 modifiant la loi du 19 juillet 1977 relative à la diffusion et la publication de certains sondages d'opinion ;
- la recommandation de la CNIL n°82-097 du 1^{er} juin 1982 portant recommandation relative à la collecte et au traitement d'informations nominatives recueillies par sondage en vue de procéder à des études de marché ou de produits ;
- la réglementation relative à la propriété littéraire et artistique en date du 11 mars 1957, qui protège l'ensemble des travaux d'études ;
- les recommandations du Bureau de vérification de la publicité pour l'exploitation des sondages à des fins publicitaires.

Ipsos déclare à la CNIL ses traitements d'informations nominatives réalisées au titre de ses enquêtes en France.

Ces déclarations se font dans le cadre de la recommandation de la CNIL n°82-097 du 1^{er} juin 1982. Cette recommandation autorise des déclarations par catégorie d'objets qui doivent être renouvelées chaque année.

À titre individuel, les filiales du groupe Ipsos participent aux associations professionnelles représentatives dans les principaux marchés.

4. Clientèle du Groupe

Ipsos compte plus de 5 000 clients dans le monde, entreprises ou institutions publiques, nationales ou internationales. Sa clientèle est bien répartie. L'activité réalisée avec le premier client du Groupe représente moins de 10% du chiffre d'affaires consolidé, celle avec les cinq premiers clients 16% et avec les dix premiers clients 21%.

	2007	Exemples de clients
Produits de grande consommation	33%	Arla, Avon, Bacardi, Cadbury Schweppes, Campbells Soup Company, Coca Cola, Colgate Palmolive, Danone, Diageo, Ferrero, Kellogg's, InBev, Kraft, L'Oréal, Masterfood, Molson Breweries, Nestlé, Orkla, Pepsico, Pfizer, Philip Morris, Procter & Gamble, Reckitt Benckiser, SC Johnson, Unilever, Wrigley.
Médias, Information et télécommunications	16%	AOL, AT&T, Auditel Srl, Associated Press, BBC, BeeLine, Bell Canada, BT, Broadcasters Audience Research Board, Carat, Channel 4, China Mobile, Cisco, Consuedit SRL, El Universal, Financial Times, FORTA, France Telecom, France Television, Gruner & Jahr, The Guardian Media Group, Hay Market Publishing Group, Intel Corporation, Lagardère Media, Lenovo, Microsoft, Mondadori, Nokia, GSM, Postar Ltd, Polish Telecom, Radio Joint Audience Research limited, Reader's Digest, RTVE, Sony Ericsson, Sprint, Telecom Italia, Time Warner, T-Mobile International, Turner International, USA Today, Virgin Mobile, Vivendi Universal, Vodafone, Warner Brothers, Yahoo,
Biens durables	3%	Epson Mexico, Groupe Legrand, Hewlett Packard, Indesit Merloni, LG Electronics, Philips, Samsung, Siemens AG, Sony Electronics, Whirlpool.
Automobile	3%	Bentley, Daimler Chrysler, Fiat, Ford Motor Company, General Motors Corporation, PSA Peugeot-Citroën, Groupe Volkswagen, Michelin, Mercedes-Benz, Nissan, Toyota.
Institutions et services publics	10%	Australian Department of Employment and Workplace Solutions, Barhein Economic Development Board (EDB), British Council, Commission européenne, Czech Post, Deutsche Post AG, Deutsche Telecom AG, Ecostat, Home Office (UK), Higher Education Funding Council (UK), International Post Corporation, Japan Supreme Court, Ministère de l'Economie et de la Fonction Publique, Ministry of Defence (UK), UK National Health Service, Organisation for Economic Co-operation and Development, RATP, South African Revenue Service, Sport England, Veolia Environnement
Services financiers	7%	American Family Insurance, Axa, Bank of America, La Banque Postale, Barclays Bank, Capital One, China Construction Bank, Citicorp, Crédit Agricole, Equifax, GE Money, Grupo Nacional Provincial, HSBC, ING, MasterCard International, Ping'an Insurance, Provident Financial, RBS/NatWest, Royal Bank of Canada, Standard Bank, Visa, Wachovia
Pharmacie-santé	10%	AstraZeneca, Bayer, Boehringer Ingelheim, GlaxoSmithKline, Merck, Novartis, Pfizer, Roche, Sanofi-Aventis, Schering Pharmaceutical, United Healthcare Wyeth.

	2007	Exemples de clients
Distribution	4%	Asda/Walmart, Best Buy, British Gas, EDF, Exxon Mobil, Gaz de France, Repsol, J Sainsbury PLC, Petronas, Shell, Tesco, Total, Walnut.
Agriculture et industries agro-alimentaires	1%	BASF, Bayer, Caterpillar, Elanco Animal Health, Merial, Michelin, Monsanto, Lukoil, Pioneer Hi-Breeds, PKN Orlen, Syngenta
Transports et loisirs	4%	Air Canada, Boeing, British Airways, Canadian Broadcasting Corporation, Federal Express, Florida Lottery, La Française des Jeux, Loto Québec, Mexicana De Aviación, Nike, Sky, SNCB, Star Alliance, Texas Lotteries, Walt Disney.
Autres	9%	Agences de communication, sociétés d'études, cabinets d'audit.

La répartition sectorielle des clients d'Ipsos ne recoupe pas systématiquement son organisation par métiers. Ainsi, les études marketing ou d'efficacité publicitaire sont principalement commandées par les entreprises proposant des produits et services grand public ou B to B, mais les études médias qui sont financées majoritairement par les médias eux-mêmes sont également commandées par les agences de communication et agences médias voire les grands annonceurs. Les études d'opinion et de recherche sociale s'adressent traditionnellement aux pouvoirs publics, aux administrations mais aussi aux grandes entreprises des secteurs publics et privés.

Une organisation pour la gestion des grands clients

Pour certains de ses grands clients avec lesquels le Groupe travaille sur une base internationale, Ipsos a mis au point un programme spécifique : le Global PartneRing.

Ce programme conçu comme un véritable partenariat est limité à un nombre restreint de clients qui présentent des caractéristiques communes :

- ils mettent en œuvre d'importants programmes Recherche et développement pour la mise au point de leurs nouveaux produits ;
- ils achètent de façon récurrente les produits et services Ipsos ;
- ils sont clients d'Ipsos pour au moins deux de ses spécialisations ;
- ils souhaitent entretenir une relation privilégiée avec Ipsos et travailler avec des équipes dédiées qui reflètent leur propre organisation.

Cette organisation constitue un levier efficace pour développer l'activité du Groupe, aussi bien au plan local qu'au niveau international. Ipsos a réalisé en 2007 dans le cadre de ce programme un chiffre d'affaires de 235 millions d'euros, soit une croissance organique de 16% par rapport à 2006.

Récurrence et rémunération

L'activité du Groupe se caractérise par une réelle récurrence, notamment dans le métier des médias et celui de l'opinion publique, de la recherche sociale et de la satisfaction de clientèle. Les baromètres de satisfaction, d'image, les études d'audience font le plus souvent l'objet de contrats pluriannuels (trois à quatre ans). Dans ses autres lignes de métiers, Ipsos constate également une grande fidélité de ses clients (plus de 90%), même si leurs relations commerciales ne se traduisent que par des contrats d'une année ou des commandes renouvelées au fur et à mesure des besoins.

La rémunération des études se fait traditionnellement à la livraison, pour les études ne nécessitant qu'un ou deux mois de travaux, ou avec un paiement fractionné, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, pour les études plus longues. Un acompte est systématiquement facturé à la signature du contrat.

5. Le métier d'Ipsos

Un métier : les études par enquêtes

Ipsos exerce son activité exclusivement dans le domaine des études par enquêtes. Son métier consiste à recueillir, traiter et analyser les informations permettant de cerner les attentes et opinions des individus, qu'il s'agisse de consommateurs, de clients ou de citoyens, et de comprendre leurs comportements et leurs motivations.

La production de cette information se fait exclusivement par voie d'enquêtes.

La recherche Ipsos se démarque donc des activités d'études où le recueil des données est automatique (par exemple, l'analyse des données issues des caisses enregistreuses dans le cas des panels distributeurs) ou se fait par voie de relevés (pige des investissements publicitaires). Dans ce type d'études, les informations recueillies sont de nature essentiellement descriptive et restent incapables à elles seules de renseigner sur les motivations des individus. Cette distinction est fondamentale pour bien comprendre l'activité du Groupe. Ipsos se situe clairement dans le segment des études par enquêtes.

Avant de s'attacher à l'examen des cinq secteurs de spécialisation d'Ipsos, on rappellera d'abord quels sont les principaux modes de recueil de données.

Les principaux modes de recueil de données

On distingue traditionnellement :

- les études quantitatives, qui sont basées sur la constitution et l'interrogation de grands échantillons et font appel à des techniques statistiques ;
- les études qualitatives, fondées sur des échantillons plus restreints, afin d'explorer dans le détail les motivations, les résistances, les valeurs à l'œuvre dans l'objet d'étude.

Études qualitatives ou quantitatives sont aujourd'hui le plus souvent normées, c'est-à-dire standardisées pour constituer un protocole déclinable localement ou internationalement.

Les études quantitatives

Les études quantitatives reposent sur la constitution et le questionnement d'échantillons représentatifs de la population ciblée au moyen d'entretiens individuels. Ipsos apporte à ses clients une expertise et une organisation éprouvée à tous les stades de la réalisation d'une étude :

- définition et mise en place de l'échantillon à interroger ;
- rédaction des questions dont la pertinence et la clarté conditionnent la qualité des réponses ;
- choix des techniques de recueil selon la forme la plus adaptée (face à face, téléphone, questionnaire papier, ou Internet) et administration des questionnaires selon des procédures rigoureuses ;
- synthèse et interprétation des résultats.

Ipsos accompagne ses clients à toutes les étapes de ce processus et les conseille dans les choix méthodologiques et techniques appropriés ; lors de la dernière étape, il les guide dans l'analyse des résultats afin de dégager leur signification opérationnelle.

Les études qualitatives

Les études qualitatives reposent sur une approche d'investigation approfondie au cours d'entretiens de groupe ou d'entretiens individuels réalisés en face à face ou on-line. Ces approches d'investigation ont pour objet de recueillir de l'information de façon périphérique ou adjacente, en mettant en évidence ce que le sujet à étudier représente, plus que sa réalité objective.

Ipsos réalise chaque année 15 000 entretiens ou réunions de groupe, animés par des experts de formation psychologique ou psychosociologique, formés aux méthodes Ipsos (groupe de confrontation Krisis™, intégration des nouvelles technologies dans les groupes projectifs, complémentarité quali/quantitatif, panel on-line,...).

Les études qualitatives sont transverses aux cinq domaines de spécialisation d'Ipsos, même si c'est dans les domaines des études communication et marketing qu'elles sont le plus utilisées.

Cinq spécialisations

5.1 Études marketing

Les études marketing représentent l'activité la plus importante d'Ipsos en termes de chiffre d'affaires (48% en 2007). Cette spécialisation répond aux besoins croissants d'informations tactiques ou stratégiques sur les marchés et les marques dès lors qu'il s'agit de lancer de nouveaux produits, d'étudier les comportements des consommateurs et d'analyser et suivre les performances des marques sur un marché donné.

Sous la marque globale **Ipsos Marketing - The Innovation and Brand Research Specialists**, le Groupe organise cette activité autour de cinq expertises :

- Grande Consommation
- Industrie & Services
- Shopper & Retail
- Santé
- Études Qualitatives

Dotée d'une structure de management mondiale, Ipsos Marketing propose une gamme complète de produits opérationnels à tous les stades du processus d'innovation et du développement des marques.

Ses équipes de spécialistes délivrent des solutions d'études intégrées qualitatives et quantitatives, associées aux techniques les plus avancées de modélisation et de prévision de ventes. Elles apportent à nos clients une compréhension et une expertise inégalées de leurs enjeux marketing.

5.1.1 Les études Grande Consommation

Les équipes spécialisées en matière d'études Grande Consommation ont pour mission d'aider les clients à :

- comprendre les consommateurs et leurs marchés ;
- générer des idées ;
- développer et optimiser les mix ;
- modéliser les volumes de ventes, avec les équipes expertes d'Ipsos Novaction ;
- et assurer une meilleure gestion de la marque et de son positionnement.

Elles apportent des solutions globales pour aider les clients à bâtir leurs marques tout au long du processus de développement, depuis les premières étapes d'innovation jusqu'au stade de maturité.

En amont du cycle d'innovation :

- *Perceptor* est un produit global pour identifier les leviers de préférence consommateur et optimiser les stratégies de positionnement des marques, à la fois pour les gammes existantes et pour les nouveaux produits.
- *Market Landscape* complète les études usages et attitudes classiques en intégrant la perception du marché du point de vue consommateur. Ce produit permet d'identifier les opportunités d'innovation et d'optimiser le positionnement des marques.
- *InnoScan* est un outil de screening d'idées permettant de hiérarchiser et de sélectionner les plus prometteuses.

Au milieu du cycle d'innovation :

- *InnoScreen* est un système global conçu pour tester les nouveaux concepts de produits et mesurer en même temps leur potentiel de développement. Associé à nos modèles de prévision de ventes, InnoScreen permet de réduire les risques inhérents au développement de produits via une estimation du potentiel de ventes et la définition de plans d'action pour les optimiser.
- *Line Evolution* est une approche globale permettant d'optimiser les gammes de produits.
- *Pack Evolution* est un test de packaging conçu pour choisir les meilleures options sur la base d'indicateurs clés prédictifs du comportement réel en linéaire.
- *Designor* est un marché-test simulé permettant de mesurer le potentiel de ventes des nouveaux mix marketing. Ce produit fournit un diagnostic complet - simulations à l'appui - des forces et faiblesses du mix, afin de prendre des mesures correctives avant lancement.

À la fin du cycle d'innovation :

- *Price Evolution* est un produit global permettant d'évaluer la valeur du produit et de déterminer le prix maximum pour ce produit dans son environnement concurrentiel.

Après le lancement :

- *InnoTrack* est une solution de diagnostic post-lancement pour identifier les motivations ou les freins du consommateur – à l'essai et au réachat – au cours des premiers mois du lancement.
- *Sales Builder* est un modèle permettant de simuler différentes combinaisons d'investissement marketing et de fournir des prévisions fiables en termes de volumes et de parts de marché pour maximiser le mix et le retour sur investissement.

5.1.2 Les études Industrie & Services

Cette expertise couvre les secteurs Banque/Assurance/Finance, Biens Durables, Automobile et Services Publics. Elle s'appuie sur l'expérience d'Ipsos Vantis en matière de prévision et de modélisation, avec des solutions applicables tout au long du cycle d'innovation.

- *DemandScan* permet de valider la valeur d'un concept à travers une première estimation fiable du potentiel de vente afin de prioriser les développements au sein du portefeuille d'innovations ;
- *Concept Designer* permet d'améliorer la valeur du concept et de définir les optimisations possibles (design du produit, positionnement prix, plans marketing) ;
- *Market Simulator* permet de finaliser le plan de lancement : prévision des ventes et du retour sur investissement (optimisation du budget marketing et des stratégies vis-à-vis de la concurrence).

L'offre d'études intègre également des produits et techniques développés initialement pour la Grande Consommation et adaptés aux spécificités des secteurs Industrie & Services, comme Perceptor, Market Landscape et InnoScreen.

5.1.3 Les études Shopper & Retail

Ipsos Marketing a développé une expertise spécifique pour permettre à nos clients de comprendre les ressorts et motivations du "shopper" lors de l'acte d'achat. L'objectif est ici de définir les stratégies de collaboration gagnantes entre fabricants et distributeurs, ayant un réel impact sur le point de vente.

Les experts Shopper & Retail fournissent des solutions d'études quantitatives et qualitatives, combinées à de l'observation en magasin et à des données panels de ventes.

- Enquêtes en magasin "multi facettes" : il s'agit d'une gamme complète de solutions qualitatives et quantitatives, combinant des techniques d'observation et de vidéo/photo, des achats accompagnés, des interviews ou des réunions de groupe *in-situ*, des analyses sémiotiques et des interviews du personnel des magasins ;
- segmentations : études d'identification d'acheteurs-types et de missions-types ;
- études ethnographiques : analyse des habitudes d'achat ;
- fusion des données d'enquêtes et des données de ventes et/ou de modélisation afin de fournir des recommandations ancrées sur des objectifs de résultats.

5.1.4 Les études Santé

Les équipes spécialisées d'Ipsos Marketing pour les problématiques santé ont pour objectif d'aider les grands laboratoires pharmaceutiques à construire leurs marques et à optimiser leur potentiel de ventes.

Cette expertise couvre de multiples classes thérapeutiques et diverses populations-cibles, et intègre à la fois les médecins et les patients. Elle est spécialisée dans l'estimation du potentiel des nouveaux produits vendus sous prescription, le positionnement des marques et la définition des stratégies de communication, ainsi que le suivi des performances sur le marché.

Ipsos propose des solutions d'études Santé innovantes et des services de consulting délivrés sur tous les grands marchés :

- Potentiel & Ciblage : estimation du potentiel des nouveaux médicaments ; approches spécifiques pour segmenter les médecins et les patients ; études de *profiling* pour identifier les types de patients optimum ;

- prévision & Simulation : simulation de multiples scénarii de lancement à l'aide de modèles propriétaires validés ; mesure du retour sur investissement de campagnes futures ou passées ;
- suivi de la Performance : approche modulable pour suivre les indicateurs clés d'usages et attitudes ; suivi de la montée en notoriété auprès des médecins ; mesure de l'efficacité des forces de ventes ;
- marque & Communication : mesure de la santé et de la valeur des marques ; études d'image et de positionnement ; développement du message idéal et des meilleures combinaisons produit ; évaluation des différents concepts.

5.1.5 Les études qualitatives

Ipsos est l'une des rares sociétés d'études capables de proposer une réelle expertise des études qualitatives au niveau mondial.

L'objectif de ces études est d'explorer les enjeux, idées et valeurs qui dirigent les attitudes et comportements des consommateurs de manière sous-jacente. Les experts Ipsos savent comprendre et interpréter l'univers des consommateurs – leurs différences culturelles et comportementales mais aussi leurs points communs – et délivrent à nos clients des enseignements à la fois riches de sens et opérationnels.

En s'appuyant sur son analyse des sociétés de consommation, Ipsos se positionne comme force de proposition avec une haute valeur ajoutée stratégique pour l'innovation (création de produits, de marques, lancements,...), la gestion de l'image (bilan de marque, positionnement, gestion ou développement de portefeuille,...), et les études d'évaluation (concepts, packaging, communication, médias, produits, services,...).

Les études qualitatives d'Ipsos Marketing suivent le cycle de vie des produits et des marques, depuis la création jusqu'au développement et à l'extension : études exploratoires ; immersion ; *problem solving* ; création, screening et test de concepts ; création de marque, études d'image et de positionnement ; création de logo/de nom ; test de produit, test de packaging, test de mix ; études de communication et de publicité ; études sur le point de vente.

5.2 Mesure de l'efficacité publicitaire

Construire des marques solides et développer des stratégies de communication locales ou internationales constituent pour les annonceurs un enjeu décisif. Pour les aider à choisir leurs concepts de communication, à mesurer et à anticiper l'efficacité de leurs actions publicitaires, et leur apporter un diagnostic précis qui garantisse le retour sur leurs investissements médias, Ipsos a développé une organisation mondiale dédiée exclusivement à cette activité.

En 2007, les études publicitaires qui représentaient 22% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, ont progressé de 14,5% en termes de croissance organique. Cette branche d'activité particulièrement dynamique tire profit de son organisation intégrée opérant sous une marque unique depuis maintenant 10 ans. **Ipsos ASI – The Advertising Research Specialists** est aujourd'hui la marque de référence pour la spécialisation.

Ipsos ASI, qui place la relation client au centre de ses préoccupations, développe et diffuse dans le Groupe des méthodes d'évaluation innovantes et validées pour que ses clients – des sociétés multinationales pour 80% – disposent d'informations homogènes et de résultats comparables, quels que soient les pays où leurs communications sont déployées.

5.2.1 Les post-tests

Ipsos a d'abord développé des produits d'études permettant d'évaluer l'efficacité des campagnes *a posteriori*, c'est-à-dire après leur diffusion. Ces produits (*Baromètre Affichage*, *Suivi Télévision Cinéma* et *Suivi Impact Presse*) qui ont été conçus et commercialisés d'abord en France, sont également disponibles en Italie, en Espagne, en Amérique latine, en Chine et dans les pays du Moyen-Orient.

Ils ont été adaptés pour être administrés on-line, comme c'est le cas notamment du *Baromètre Affichage*, le premier produit Ipsos lancé en 1977.

Dans les pays anglo-saxons, la préférence des annonceurs va aux études « tracking » qui permettent de suivre de manière régulière l'évolution de la notoriété, de la sympathie et de l'image de leurs marques – et de mesurer les effets de leurs campagnes publicitaires.

5.2.2 Les prétests

L'augmentation du ticket d'entrée dans les grands médias – et singulièrement en télévision – rend nécessaire de pouvoir tester l'efficacité des campagnes de communication préalablement à leur diffusion. Ipsos qui, dès le début des années 90, s'est intéressé à cette problématique d'études, est devenu le numéro un mondial de la spécialité, avec l'acquisition en 1998 de la société ASI, leader américain des prétests de films publicitaires (copy-testing).

La gamme de prétests d'Ipsos – dont *Ipsos ASI Next*TV*, son produit vedette proposé dans plus de 25 pays – a été conçue pour fournir aux annonceurs des produits globaux permettant de mesurer les effets de leurs campagnes sur tous les marchés avec des données homogènes, et d'optimiser ainsi leurs créations.

Cette gamme de produits est renouvelée en permanence pour tenir compte des nouvelles offres médias :

- prétests développés pour les premières étapes du processus créatif
exemple : *Next*Idea*, système de copy-test on-line sur animatic ou story-board ;
- prétests adaptés à un média ou cible spécifique ;
exemples : *Next*Outdoor* pour l'affichage, *Next*Print* pour les annonces presse, *Next*Kid* pour les enfants ;
- prétest pour les campagnes multimédias : *Next*360* ;
- prétests combinant les expertises quantitatives et qualitatives, réalisés en temps réel pour nos clients souhaitant obtenir des résultats rapidement.

Les produits on-line qui sont développés en collaboration avec Ipsos Interactive Services, intègrent des méthodes innovantes, comme par exemple *Emoti*Scape* et *Emoti*Trace* qui mesurent les émotions du consommateur lors de l'exposition à un message publicitaire.

5.2.3 Tracking et évaluation de marques

Ipsos ASI développe des études à forte valeur ajoutée pour le suivi des marques et de leurs communications (tracking), ainsi que des évaluations précises du capital marque (brand equity). Ces études sont réalisées de plus en plus souvent on-line.

- *Brand*Graph* est une étude tracking qui délivre des informations « *in market* » sur l'état de santé de la marque, les performances de la publicité, et sur l'efficacité du plan médias. Grâce à ses bases de données et un modèle média exclusif, *Ipsos ASI Brand*Graph* est un outil efficace d'aide à la décision aussi bien sur la stratégie de marque, sur le plan créatif que sur le plan médias.
- *Brand*Graph 360* permet de délivrer les mêmes informations dans le cadre de campagnes multimédia, en utilisant une approche unique de « *consumer mix modeling* ».

5.3 Études médias

L'étude des médias est une des activités historiques du Groupe. Elle contribue très largement à sa réputation de qualité et d'innovation. Cette activité qui a progressé de 12% en 2007 (croissance organique) contribue à hauteur de 7% au chiffre d'affaires du Groupe.

En 2008, Ipsos restructure son activité médias sous la marque **Ipsos MediaCT – The Media, Content and Technology Research Specialists**. Cette nouvelle ligne de métier qui intègre les secteurs classiques des médias avec ceux des télécoms, de l'Entertainment et de la technologie, propose de compléter l'étude des médias et de leurs contenus avec celle des nouveaux canaux de diffusion. Elle est dotée d'un management unique s'appuyant sur une organisation régionale et des équipes dédiées dans plus de vingt-cinq pays.

Ipsos organise son offre à partir d'une double approche :

- pour éclairer les décideurs éditoriaux et marketing des médias sur les attentes, les goûts et les comportements des lecteurs, auditeurs, téléspectateurs (marketing éditorial) ;
- pour apporter aux annonceurs et à leurs agences-conseil la connaissance précise des médias à travers lesquels ils pourront atteindre leurs publics (études d'audience).

5.3.1 Études pour le marketing des médias

Ipsos réalise des études *ad hoc* pour le marketing rédactionnel ou publicitaire des grands médias. Dans le cas du marketing rédactionnel ou éditorial, ces études permettent de positionner (ou repositionner) un titre, une émission TV, de concevoir une nouvelle formule éditoriale. Dans le cas du marketing publicitaire, il s'agit d'aider un support, une famille de titres, voire un média, à mieux définir sa place sur son marché.

Ces études sont réalisées, soit auprès des auditeurs, lecteurs ou téléspectateurs des différents supports qui souhaitent tester leurs propositions et appréhender les attentes et réactions de leurs publics, soit auprès des annonceurs et acteurs du marché publicitaire dans le cadre des études sur le marketing des médias.

Il s'agit le plus souvent d'études *ad hoc*, qualitatives et quantitatives, mais certaines sont normées et reconduites périodiquement sous une forme barométrique.

5.3.2 La mesure de l'audience des médias

Ipsos a été un des premiers instituts à mettre en œuvre des études d'audience ciblées. Ainsi, son enquête *La France des Cadres Actifs* est une étude multimédia qui permet d'appréhender les comportements et attitudes de ce public non seulement vis-à-vis des médias mais également sur des questions relatives à leur vie professionnelle ou encore sur leur consommation de biens et services (services financiers, immobiliers, etc.). D'autres études ciblées ont depuis complété la gamme Ipsos comme *La France des Hauts Revenus* ou encore *Les Décideurs Financiers*.

Avec ces études qui ont toutes comme point commun d'avoir été initiées par le Groupe, Ipsos a introduit la technique du financement syndiqué des travaux de recherche, c'est-à-dire la réalisation d'une même étude pour plusieurs donneurs d'ordres, qui en partagent tous les coûts.

En Europe d'abord (Royaume-Uni, France, Italie, Espagne, Allemagne et Hongrie), puis sur les grands marchés d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili et Mexique) et dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, les sociétés Ipsos sont impliquées dans la mesure de l'audience des grands médias : presse écrite, radio, télévision.

Compte tenu de la spécificité de l'offre, ces études sont le plus souvent réalisées au niveau national dans le cadre de contrats à long terme (trois à six ans). Mais Ipsos conduit également des études internationales d'audience ciblant les dirigeants d'entreprise et cadres de direction. Lancée dans les années 70, l'enquête *Business Executives* fournit au niveau mondial des informations sur les comportements médias de ces cibles stratégiques sur tous les grands marchés (Europe, Asie, États-Unis, Amérique latine, Moyen-Orient).

Principales études réalisées suite à appel d'offres

- Étude d'audience de la presse magazine (France) ;
- NRS – National Readership Survey (Royaume-Uni) ;
- NRS – National Readership Survey (Hongrie) ;
- The British Business Survey (Royaume-Uni) ;
- Audipress (Italie) ;
- Media Analysis (Allemagne) ;
- Media Analysis (Hongrie) ;
- EGM – Estudio General de Medios (Espagne, Argentine, Mexique, Brésil, Chili) ;
- EGM Kids (Espagne, Argentine, Mexique, Brésil) ;
- Radio Joint Audience Research (Royaume-Uni) ;
- BARB – Establishment Survey (Royaume-Uni) ;
- BARB – Programme Attrition Service (Royaume-Uni) ;
- BARB – Recruitment Survey (Royaume-Uni) ;
- Teachers' TV (Royaume-Uni) ;
- SKY Out of Home Viewing Panel (Royaume-Uni) ;
- S4C Audience Reaction (Royaume-Uni) ;
- C4C – TV Viewers Panel (Royaume-Uni) ;
- Playboy – TV Viewers Panel (Royaume-Uni) ;
- Disney – Kids Pilot Testing (Royaume-Uni) ;
- Newspaper Society – Local Newspaper Effectiveness Measure (Royaume-Uni) ;

- BBC World Service Evaluation (Royaume-Uni) ;
- TV Audience Measurement Survey (Liban).

Principaux produits d'études Ipsos

- La France des Cadres Actifs (France) ;
- La France des Hauts Revenus (France) ;
- Les Professionnels des Marchés Financiers (France) ;
- Les Investisseurs Individuels des Marchés Financiers (France) ;
- L'Audience de la Presse Pharmaceutique (France) ;
- L'Audience de la Presse Médicale (France) ;
- Ipsos IT ;
- Profiling (France) ;
- Europe 2006 ;
- BE – Business Elite Studies (Europe, Asie, Japon, Australie, États-Unis) ;
- BES – Business Elite Survey (Middle East) ;
- NMA – National Media Analysis (Middle East) ;
- TLM – TV & RDM – Radio Studies (Middle East) ;
- Estudos Marplan (Brésil) ;
- Multimedia Branding Study (Mexique) ;
- Media Max (Mexique) ;
- ImpART (Royaume-Uni) ;
- Engage (Digital Technology Measure) (Royaume-Uni) ;
- Convergence (France 2007).

5.4 Études d'opinion et recherche sociale

Ipsos se distingue, parmi les grands groupes de rang mondial, par une offre d'études dont la vocation est d'éclairer les décideurs, aussi bien dirigeants politiques que chefs d'entreprise, sur les enjeux de société et les attitudes et comportements des citoyens-consommateurs. Parce que la confiance des citoyens est étroitement corrélée au moral du consommateur, Ipsos considère que les études d'opinion sont complémentaires des études marketing.

Cette activité qui a contribué en 2007 à hauteur de 13% au chiffre d'affaires du Groupe est proposée sous la marque **Ipsos Public Affairs – The Social Research and Corporate Reputation Specialists**. Dotée d'une organisation globale, d'un management intégré et d'équipes dédiées, elle opère dans vingt pays.

Les activités d'Ipsos Public Affairs s'articulent autour de quatre domaines d'expertise :

5.4.1 Études Corporate et Réputation

Ipsos Public Affairs éclaire ses clients – entreprises privées ou institutions publiques – sur leur environnement en développant des programmes d'études spécifiques pour évaluer leur image de marque et leur réputation.

Ainsi Ipsos Global@dvisor est la première étude internationale permettant de mesurer les risques et les opportunités pays. Cette étude réalisée dans 23 pays est vendue en souscription aux entreprises et institutions internationales qui souhaitent évaluer et gérer les menaces potentielles pesant sur leur réputation.

5.4.2 Études gouvernementales et Services Publics

Les équipes spécialisées d'Ipsos mesurent les évolutions des opinions publiques sur les sujets de société (éducation, emploi, santé, sécurité,...). Elles mesurent également la compréhension par le public des actions des décideurs politiques et leurs effets en termes d'image. Cette expertise développée au Royaume Uni par Ipsos MORI dans le cadre de son département spécialisé, l'Institut de Recherche sociale, est aujourd'hui déployée à l'échelle internationale.

5.4.3 Études politiques et électorales

Les équipes spécialisées d'Ipsos conduisent des enquêtes de climat politique, et réalisent des opérations d'estimation de vote. Elles participent aux soirées électorales organisées par les grands médias (Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, France, Hongrie, Italie, Mexique, Espagne, Royaume-Uni et États-Unis). Par ailleurs, une politique active de partenariat avec les grands médias permet d'assurer de nombreuses reprises sur des sujets d'actualités : partenariat Ipsos – Associated Press aux États-Unis, Ipsos – Le Point en France ou encore Ipsos – Expansion en Espagne.

5.4.4 Études de tendances

Ipsos Public Affairs analyse le comportement des citoyens-consommateurs et les évolutions socio-économiques. Alors que ces études sont généralement réalisées à un niveau national, Ipsos Public Affairs se distingue de ses concurrents en conduisant aussi ces études à un niveau global. Celles-ci montrent ainsi l'émergence de préoccupations mondiales telles que la sécurité alimentaire, la santé et l'environnement.

5.5 Études liées à la gestion de la relation client et la relation salarié

La part croissante dans l'économie des services et le développement des stratégies de marketing relationnel, s'accompagnent d'un besoin accru d'études pour comprendre les mécanismes de la relation clients et mettre en œuvre les meilleures stratégies de fidélisation de la clientèle comme des publics internes en entreprise.

Cette activité est proposée sous une marque unique **Ipsos Loyalty – The Customer and Employee Research Specialists** qui opère à travers le monde avec des équipes hautement qualifiées et un management intégré. Elle a contribué en 2007 à hauteur de 10% au chiffre d'affaires du Groupe.

Ces équipes expertes proposent des solutions études innovantes, validées et homogènes sur tous les grands marchés. Elles intègrent les technologies de pointe pour recueillir et traiter de grands volumes d'informations au meilleur coût.

Ainsi pour un de ses clients du secteur automobile, dans le cadre d'un programme d'études réalisé dans 26 pays, Ipsos Loyalty a mis au point un système intégralement digitalisé à toutes les étapes du programme de recherche, avec :

- intégration des bases de données clients ;
- création d'une plateforme d'enquêtes en ligne capable de gérer plus de 5 millions d'emails par an ;
- remise des résultats en ligne via un extranet sécurisé.

L'offre Ipsos Loyalty comprend plusieurs produits propriétaires, permettant de :

- mesurer les facteurs de satisfaction et identifier les attentes des clients et salariés : *Satisfactor, Mystery Shopper* et *Employee Relationship Management* ;
- mesurer et comprendre les facteurs de la fidélité : *Loyalty Optimizer* ;
- identifier les stratégies de fidélisation profitables sur certains segments de clientèle : *C³ – Customer in Three Perspectives* ;
- maximiser la valeur du client en synthétisant des données CRM issues des transactions, des centres d'appel et des cartes de fidélité et en les associant à nos données d'enquête : *ROI Modeling* ;
- aide à la gestion des moments décisifs de la relation client : *Moments of Truth* ;
- aide à la gestion du changement au sein des organisations : *Employee Engagement*.

6. Moyens mis en œuvre dans la réalisation des études

Pour produire des informations fiables, homogènes, justes – y compris dans leur prix – et pour les délivrer rapidement à ses clients, le Groupe s'est doté d'outils de recueil, de traitement et de livraison des données puissants et efficaces. La Direction Innovation et Technologie travaille à l'harmonisation des moyens et méthodes de production et en garantit la cohérence et la répartition en adéquation avec les besoins des sociétés.

Le développement des techniques on-line et leur intégration dans l'ensemble du processus études est un important facteur d'amélioration en termes de rapidité, de qualité et de coût. Il requiert l'intervention des spécialistes du on-line à chacune des phases de ce processus, de la conception des questionnaires et des plans d'échantillonnage jusqu'à la livraison et l'exploitation des résultats par nos clients.

Le processus de réalisation d'une étude peut se décomposer, selon le schéma suivant, en plusieurs étapes faisant intervenir des équipes de directeurs et chargés d'études spécialisés travaillant en relation avec le client et des équipes techniques chargées de gérer la formation des enquêteurs, la collecte des données d'enquêtes ainsi que le traitement informatique des données brutes collectées.



6.1 Le recueil des données

6.1.1 Les enquêteurs et les différentes techniques d'enquêtes

Le recueil des données requiert l'emploi de personnels vacataires réalisant les enquêtes en face à face ou téléphoniques mais aussi de consultants spécialisés (souvent des psychologues ou des sociologues) animant et interprétant les réunions de groupe.

Le contact avec les personnes interviewées et le recueil des données exigent un réel savoir-faire et requièrent l'observation d'une méthodologie très stricte. Cela conduit le Groupe à accorder une importance toute particulière à cette catégorie de personnel qui est formée aux méthodes Ipsos. La qualité des résultats dépend en effet non seulement de la conception des questionnaires et de l'interprétation des réponses, mais d'abord de la rigueur des interviews.

Dans un souci de rationalisation et d'amélioration des performances, Ipsos procède au regroupement de ses activités d'enquêtes par téléphone et développe des centres d'appels partagés spécialisés par langue : en Amérique du Nord pour l'anglais, au Mexique pour l'espagnol et au Liban pour le français. Cette démarche vise à mutualiser les capacités et les ressources et à optimiser les coûts salariaux. Elle permet également de garantir une meilleure cohérence méthodologique dans le recueil et le traitement des données.

Par ailleurs, trois centres d'enquêtes téléphoniques multi-langue basés à Londres, Berlin et Melbourne sont dédiés à la réalisation des enquêtes internationales. Des chefs d'équipe spécialement formés aux études internationales encadrent des enquêteurs parlant dans leur langue maternelle et assurent une coordination optimale et un mode d'administration homogène des questionnaires, quelle que soit la langue utilisée.

Les différentes techniques d'enquêtes utilisées

Les méthodes de recueil d'informations dites quantitatives mettent en œuvre quatre modes d'administration des questionnaires, qui varient en fonction des caractéristiques de l'étude :

- entretiens en face à face, au cours desquels les consommateurs sont consultés individuellement par un enquêteur qui peut faire réagir l'interviewé sur des documents visuels ou audiovisuels ;
- entretiens par téléphone ;
- réunions de groupe, les consommateurs étant réunis dans une salle et consultés collectivement ;
- enquêtes auto-administrées, réalisées sans enquêteur, les personnes interrogées devant répondre à un questionnaire envoyé à leur domicile par voie postale ou par Internet.

6.1.2 Les grandes étapes de l'innovation

Ipsos, qui a été une des premières sociétés d'études à généraliser l'utilisation du téléphone, y compris pour les enquêtes électorales, a systématisé depuis 1992 l'emploi de l'informatique dans la collecte de l'information : système Cati avec automatisation des appels pour les enquêtes téléphoniques, système Capi pour les interviews en face à face et système Cawi pour les enquêtes on-line par Internet.

Les bénéfices de l'informatique ont été immédiats tant en ce qui concerne la fiabilité des résultats – les réponses étant validées au moment de leur entrée – que la rapidité de traitement et de livraison des résultats à nos clients.

L'utilisation de logiciels d'interview permet d'améliorer la richesse des questionnaires et la qualité intrinsèque de l'information collectée. Le logiciel d'interview fait varier les questions en fonction des réponses précédentes, sans intervention de l'enquêteur, et il alterne automatiquement les items, ce qui supprime les biais d'enquête. De plus, l'ordinateur vérifie en permanence la cohérence des réponses apportées par les interviewés, ce qui permet de leur faire préciser leurs déclarations si deux réponses venaient à être contradictoires.

L'utilisation de l'informatique permet également d'améliorer des techniques d'études, telles que la méthode d'analyse conjointe utilisée pour faire réagir les interviewés à un ensemble de stimuli en fonction de critères individuels ; grâce à une programmation sophistiquée, ces stimuli peuvent être adaptés en fonction des réponses de chaque interviewé.

Enfin, la technologie multimédia permet de tester les produits, packagings et messages publicitaires en plaçant les interviewés en situation réelle d'exposition.

Les enquêtes téléphoniques assistées par ordinateur (Cati : Computer Assisted Telephone Interviews)

Le Groupe dispose de centres Cati dans 31 pays, soit un total de 3 600 stations-enquêteurs dont les deux tiers sont équipées de systèmes de numérotation prédictive. Ce dispositif permet d'optimiser l'utilisation de la technologie Cati et de réduire les délais de réalisation des enquêtes.

2007 a été marquée par une innovation majeure : le Cati at home. Les premières expériences en Allemagne, Belgique, Espagne et Suède ont démontré les avantages de cette méthode : basé à domicile, l'enquêteur est rémunéré à l'interview réalisée et non à l'heure. La démarche Cati at home facilite ainsi le recrutement des enquêteurs et permet une économie importante sur les coûts fixes.

Les enquêtes en face à face assistées par ordinateur (Capi : Computer Assisted Personal Interviews)

L'utilisation de l'informatique dans les enquêtes en face à face a été un facteur d'amélioration en termes de fiabilité et de rapidité. Cette technologie est optimisée avec l'avènement du multimédia qui autorise la diffusion de l'image et du son au cours des interviews ou encore avec le Capi double écran et, plus récemment, avec le Capi multimédia double écran sans fil (l'enquêteur et l'interviewé étant équipés chacun d'un ordinateur portable relié par liaison radio).

Enfin, pour certains types d'études – comme par exemple les études de fréquentation touristique – ne nécessitant pas des questionnaires trop longs et ne comprenant que des questions fermées, le Groupe a équipé ses enquêteurs d'assistants personnels, qui facilitent à la fois l'interview et la transmission des données aux centres de traitement.

La technologie Capi est utilisée de façon homogène en Europe où 4 500 enquêteurs sont équipés d'ordinateurs portables. En revanche, cette technologie n'est pas utilisée aux États-Unis où le recueil des données s'effectue par téléphone, par courrier et, aujourd'hui en majeure partie via des systèmes on-line.

L'utilisation de la technologie GPRS

Ipsos utilise cette technologie qui permet de centraliser en temps réel les informations collectées par les postes Capi afin de les traiter encore plus rapidement.

6.1.3 Le recueil de l'information on-line

Le recueil des données requiert l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse dont le coût est élevé. Le développement des enquêtes en ligne présente à ce titre un double avantage : amélioration de la productivité et réduction des délais.

Ipsos considère que, de la même manière que le téléphone n'a pas fait disparaître les entretiens en face à face, l'Internet ne saurait se substituer à toutes les autres formes de recueil. Toutefois, son interactivité et ses capacités multimédias en font un outil adapté à de nombreuses enquêtes. Le recours à l'Internet exige de la part des sociétés

d'études le même professionnalisme que pour les autres types d'enquêtes (pour bâtir leurs questionnaires, constituer leurs échantillons et analyser correctement les informations recueillies) mais aussi un savoir-faire nouveau : celui de l'interview en temps réel.

Ipsos qui réalise dans certaines régions et spécialisations plus du quart de son chiffre d'affaires via les études on-line, entend maîtriser tous les systèmes de collecte, les plus traditionnels – comme les études postales – et les plus innovants – comme les systèmes utilisant des terminaux personnels intelligents.

En 2007, les capacités de production on-line opérant sous la marque Ipsos Interactive Services en Europe et en Amérique du Nord ont été regroupées et dotées d'un management unique.

Cette nouvelle organisation mondiale exclusivement dédiée à la collecte de données on-line est dotée d'une plateforme globale ayant la capacité d'opérer pays par pays ainsi que dans le cadre de recherches multipays. Son objectif est d'associer la maîtrise des technologies supports des systèmes d'études digitalisés et la rigueur indispensable à la construction d'échantillons représentatifs des cibles que nos clients souhaitent interroger.

Ipsos Interactive Services qui intervient auprès des équipes de l'ensemble des lignes de spécialisation d'Ipsos, travaille également avec ces équipes au développement de produits et méthodes différenciants et efficaces.

Une attention toute particulière est portée à la qualité des enquêtes on-line, à travers la diversification des sources de recrutement des répondants, la certification du process et l'optimisation de l'ergonomie des questionnaires.

6.1.4 Le sondage nomade

Ipsos tire profit de l'augmentation de la couverture GPRS pour remplacer les enquêtes papier par les enquêtes sur PDA (Personal Digital Assistant). Cette technologie est utilisée en Allemagne, en France, en République tchèque, et aussi en Afrique du Sud, au Brésil ou encore au Mexique.

Ipsos explore l'usage du téléphone mobile comme mode de recrutement et d'interrogation des individus en situation de mobilité. Les premiers tests effectués montrent que ce mode de recueil est particulièrement adapté dans le cas d'interrogation directe en auto-administré.

Les expériences d'enquêtes conduites avec enquêteurs auprès d'exclusifs téléphone mobile (sans abonnement fixe) montrent des taux de réponse comparables aux enquêtes réalisées sur téléphone fixe, les conditions d'interview étant peu affectées par le lieu de l'interview.

La constitution de l'échantillonnage doit intégrer de nouveaux facteurs : sur leur mobile, les personnes peuvent être invitées à répondre dans des plages temporelles de plus grande amplitude et par des sollicitations de nature très variée : push SMS, MMS ou bluetooth, appel d'un enquêteur (seul ou accompagné d'un message texte). L'interrogation peut être immédiate ou différée, et les taux de participation varient en fonction du mode de contact et d'interrogation (avec ou sans enquêteur), ainsi que du moment de sollicitation.

L'interrogation sur téléphone mobile exige que soient adaptés les protocoles d'enquête aux spécificités ergonomiques de l'outil et aux contraintes juridiques.

6.2 Les outils de production du Groupe

La valeur ajoutée d'Ipsos réside dans son expertise technique et dans la qualité de l'information et des recommandations qu'il apporte à ses clients. La différenciation d'Ipsos repose également sur les innovations que le Groupe a su apporter dans la manière d'administrer les enquêtes, en mettant au point des instruments permettant d'obtenir des informations plus rapidement et à un moindre coût.

Les access panels offline et on-line

Les access panels constituent un moyen privilégié d'enquête permettant d'accéder plus facilement et donc à moindre coût à des cibles rares.

Les access panels sont constitués d'individus sélectionnés qui acceptent de participer selon une fréquence régulière à des enquêtes, le plus souvent sous forme de questionnaires envoyés directement à leur domicile par courrier ou en ligne. Une telle organisation permet donc, après un coût de recrutement du panel relativement élevé, de réduire par la suite considérablement les frais de collecte de l'information, puisque celle-ci ne nécessite plus l'intervention d'enquêteurs. Par ailleurs, afin d'améliorer les performances de ses études on-line, Ipsos a investi dans des logiciels de gestion, permettant d'extraire de ses access panels des échantillons immédiatement opérationnels.

Les enquêtes omnibus

Ce type d'études syndiquées (dites aussi multi-clients) permet à plusieurs clients de participer à une même vague d'enquête dans laquelle ils peuvent interroger un échantillon de personnes défini préalablement. Le recueil se fait en face à face, par téléphone, on-line ou par voie postale.

Dans le cadre de ses enquêtes Omnibus, Ipsos interroge chaque année, selon une fréquence régulière – hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle – plus de 1 000 000 individus, en face à face, par téléphone, par voie postale ou par Internet.

6.3 Les études internationales

Le marché des études internationales est en forte croissance. La conduite de programmes d'études internationaux suppose non seulement une couverture mondiale permettant de travailler sur tous les grands marchés, mais aussi un savoir-faire spécifique à ce type d'enquêtes.

Ipsos a mis en place, une structure dédiée, Ipsos Global Studies – aujourd'hui pleinement opérationnelle en Europe et en Amérique du Nord – qui s'appuie sur une plate-forme de cotation internationale accessible on-line.

Cette structure propose un système de cotation standardisé garantissant à nos clients réactivité et compétitivité. Quelque soit la région ou le pays, elle permet de répondre à chaque demande de cotation internationale dans un délai de 48 heures. La coordination est assurée par le pays qui pilote le contrat. Dans chaque pays, des spécialistes des études internationales sont en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'étude.

6.4 Le traitement et la diffusion des données

6.4.1 Le traitement des données

Le traitement des données est une étape cruciale qui mobilise des équipes dédiées et des outils de plus en plus intégrés permettant aussi bien de valider des données (contenu et cohérence) que d'opérer leur dépouillement statistique.

La constitution de bases de données est pour Ipsos un facteur important de développement et d'enrichissement de son offre avec des services à forte valeur ajoutée, les historiques de résultats permettant de constituer des normes de référence et de créer des modèles prévisionnels.

Par ailleurs, l'automatisation des tâches de production répétitives via les systèmes de gestion de bases de données permet de libérer de nouvelles ressources pour restituer des analyses plus fines, plus rapidement.

Ipsos optimise ses moyens régionaux en créant des centres de traitement partagés. Ainsi une plateforme unique opère depuis Beyrouth au Liban pour l'ensemble des pays de la région.

6.4.2 L'Internet et l'Extranet pour la diffusion des données

Ipsos utilise Internet pour mettre à disposition de ses clients les résultats de certaines de ses grandes études. Ainsi, en France, le site Ipsos.fr est utilisé pour délivrer aux souscripteurs de façon parfaitement sécurisée les résultats de *La France des Cadres Actifs*. En Amérique du Nord, Ipsos ASI permet à ses clients de suivre sur Internet l'évolution de leur tracking publicitaire.

Par ailleurs, Ipsos développe, pour certains de ses clients, des Extranets dédiés pour leur permettre de suivre les évolutions de leurs résultats dans les différentes vagues d'enquêtes et d'intégrer les données dans leurs propres outils de gestion. Ce type d'outils est parfaitement adapté pour les études de satisfaction de clientèle qui génèrent des volumes d'information importants.

Dans le domaine des études de management, Ipsos utilise la technologie Archway, proposée par Ipsos Interactive Services. Cet outil de présentation et d'analyse des résultats d'études, convivial et adapté à des utilisateurs non spécialistes, permet de diffuser les informations à l'intérieur de l'entreprise au plus près des opérationnels concernés.

7. Systèmes d'information

L'ensemble des actions liées aux développements technologiques est coordonné par la Direction Innovation et Technologie, qui outre son rôle d'harmonisation des méthodes, des matériels et des outils, élabore les schémas directeurs des évolutions technologiques.

7.1 L'infrastructure

Ipsos est doté d'une infrastructure globale, véritable colonne vertébrale du Groupe, permettant la communication et l'échange d'informations entre les différentes filiales, les employés et les clients. Elle joue également un rôle-clé dans l'intégration de nouvelles sociétés et garantit la fluidité des informations.

En 2007, le Groupe a poursuivi le développement de ses systèmes d'information, en mettant en place des équipes dédiées capables de fournir un soutien technique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Une équipe de sécurité globale est également chargée de prévenir tout accès non autorisé aux systèmes d'information du Groupe et d'assurer la mise en œuvre d'un plan de continuité en cas d'échec du système.

Le protocole MPLS (Multi Protocol Label Switching), qui relie 18 grands bureaux et data centres d'Ipsos, est un élément clé de l'infrastructure. Les sociétés nouvellement acquises sont intégrées à ce réseau. Leur introduction dans l'Active Directory du Groupe leur permet un accès sécurisé aux systèmes d'information Ipsos.

7.2 Les développements

En collaboration avec les spécialisations Ipsos, la Direction Innovation et Technologie développe les logiciels intégrés aux outils d'études. Elle travaille également en étroite liaison avec les équipes chargées des Opérations pour renforcer la productivité des systèmes de production du Groupe.

On peut citer parmi les principales applications développées en 2007 :

- le développement d'une nouvelle version d'Agora, logiciel dédié à l'estimation des résultats électoraux. Ce logiciel a été utilisé avec succès aux élections françaises de 2007 ;
- le développement d'une nouvelle version du logiciel d'études médias Poppy ;
- amélioration du logiciel Interactive Forum ;
- développement de nouveaux systèmes d'analyse et de web-reporting pour nos clients, incluant des produits spécifiques pour la recherche marketing et la recherche sur la gestion de la relation client et relation salarié.

7.3 Le système d'information et de gestion

Ipsos a développé un système global d'information et de gestion utilisé par les principaux pays et en cours de déploiement dans les pays nouvellement intégrés. Ce système qui permet d'anticiper au mieux les évolutions de la demande des clients et du marché des études, structure Ipsos au niveau international dans sa double dimension Métier et Système de gestion de grands comptes clients.

7.4 L'Intranet Ipsos

Ipsos est doté d'un Intranet global, conçu comme un outil de partage de connaissances. Doté en 2007 d'un nouveau design et d'une nouvelle ergonomie, l'Intranet Ipsos permet aux collaborateurs du Groupe quel que soit le pays où ils travaillent de disposer d'informations actualisées sur les cinq spécialisations et sur les expertises Ipsos (études qualitatives, recueil et traitement des données quantitatives, conduite d'études internationales, etc.). C'est également un support dans les domaines de l'information corporate, des ressources humaines, de la technologie, des opérations et des finances.

L'Intranet Ipsos accueille également un site "e-learning" qui propose des programmes de formation pour chacune des spécialisations du Groupe, ainsi que des programmes dédiés aux statistiques, aux stratégies de négociation, à la gestion de la relation client, l'innovation, etc. Au total, vingt cours sont disponibles. Depuis son lancement en 2003, plus de 3 000 salariés ont suivi plus de 6 700 sessions de formation, accessibles depuis leur lieu de travail ou leur domicile, via Internet.

8. Fournisseurs et investissements en matériel

8.1 Les locaux

Le Groupe est locataire de l'ensemble des immeubles utilisés pour son exploitation, y compris son siège social, à l'exception d'immeubles au Japon d'une valeur de 2,6 millions d'euros. Il n'existe pas de charge majeure au titre de ces immeubles.

Il n'y a pas de lien entre les différents bailleurs du Groupe et les mandataires sociaux d'Ipsos SA.

8.2 Les investissements en matériel

Valeur brute au bilan

En millions d'euros	2007	2006
Immobilisations corporelles	90,9	94,4
Immobilisations incorporelles	46,4	43,9
Frais de recherche et développement	2,9	2,8
TOTAL	140,2	141,1

Les immobilisations corporelles correspondent principalement à des acquisitions de matériel informatique et à des agencements.

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des acquisitions de logiciels. En effet, les méthodes de questionnement et les technologies propres au métier d'Ipsos reposent sur l'utilisation de logiciels et de matériels standards organisés de façon appropriée aux besoins du Groupe.

Ipsos développe également une activité de production de logiciels, qui sont utilisés par ses chargés d'études, et pour certains d'entre eux, commercialisés auprès de ses clients. Ipsos considère que ces logiciels confèrent une forte valeur ajoutée à ses études, en permettant notamment aux clients du Groupe d'intégrer les données produites dans leur propre système de gestion.

Le financement des immobilisations corporelles et incorporelles est effectué, soit sur les ressources propres du Groupe, soit par le biais de contrats de location de crédit-bail. Le crédit-bail est retraité dans les Comptes consolidés du Groupe.

8.3 Les fournisseurs

Les fournisseurs d'Ipsos sont très atomisés. Les principaux fournisseurs sont les opérateurs de téléphone dans chaque pays, les opérateurs globaux Colt et AT&T pour notre réseau interne, le fabricant Dell pour les PC et les serveurs, la société SPSS pour les logiciels de traitement de collectes Cati et Capi et pour certains traitements statistiques et la société Microsoft pour les softwares PC et les serveurs. Dans le souci d'améliorer sa marge opérationnelle, Ipsos poursuit sa politique de globalisation des contrats avec ses fournisseurs.

Dans certains pays (en Amérique latine notamment), la collecte des données sur le terrain est sous-traitée. Pour la réalisation des études internationales conduites dans des pays où Ipsos n'est pas présent, la sous-traitance est également utilisée auprès de sociétés d'études locales.

Répartition moyenne des coûts d'exploitation du Groupe par nature, hors coûts des enquêteurs et masse salariale

	2007
Locaux	33%
Honoraires	11%
Coûts informatiques	17%
Voyages et déplacements	13%
Télécommunication	5%
Communication (publicité, publications...)	4%
Fournitures de bureau et reprographie	8%
Autres charges d'exploitation	9%
	100%

9. Management et ressources humaines

9.1 Le management

9.1.1 Deux Co-Présidents

Ipsos est la seule société d'études de sa taille à être toujours dirigée et contrôlée par ses deux fondateurs : Didier Truchot et Jean-Marc Lech. Animés par la même vision stratégique, ils ont su lui apporter des élans complémentaires. Économiste de formation, Didier Truchot a initié la politique d'offre de produits d'études standardisés et a développé les activités du Groupe dans les domaines de la mesure de l'efficacité publicitaire et des médias. Jean-Marc Lech, diplômé en philosophie, sociologie et sciences politiques, a notamment mis en œuvre le développement du Groupe dans le domaine de la recherche sociale.

9.1.2 Le Comité exécutif

Les Co-Présidents sont assistés d'un Comité exécutif qui définit les orientations stratégiques du Groupe et en assure le suivi. Le Comité exécutif qui se réunit deux fois par mois, est composé de neuf membres.

- Didier Truchot, Co-Président d'Ipsos et fondateur du Groupe en 1975,
- Jean-Marc Lech, Co-Président d'Ipsos depuis 1982 et Président-directeur général de la société Ipsos France. Il était précédemment Président-directeur général de l'Institut Français de l'Opinion Publique (IFOP),
- Lisiane Droal, Directeur des Ressources Humaines du Groupe,
- Brian Gosschalk, Directeur général de la région Europe continentale. Il préside également la ligne de métier Ipsos Public Affairs. Jusqu'en 2007, Brian Gosschalk était CEO d'Ipsos MORI (UK),
- Carlos Harding, Directeur général délégué d'Ipsos, en charge du développement et des acquisitions. Il préside la région Amérique latine,
- Pierre Le Manh, Directeur général d'Ipsos Marketing. Il préside également les régions Europe centrale, Moyen Orient et Afrique. Il a rejoint le Groupe en septembre 2004 après avoir été Directeur général du groupe Consodata,
- Jim Smith, Président-directeur général de la région Amérique du Nord. Il a rejoint Ipsos en juillet 2005. Il exerçait précédemment les fonctions de Président-directeur général de DELVE, une société de recherche marketing
- Laurence Stoclet, Directeur Financier du Groupe. Elle préside également l'activité Ipsos Interactive Services,
- Henri Wallard, Directeur général délégué d'Ipsos et Président d'Ipsos Loyalty. Il préside également la région Asie-Pacifique. Il a rejoint Ipsos en octobre 2002 après avoir exercé dans la haute fonction publique et au sein du groupe TNS.

9.1.3 Le Management Council

Le Management Council se compose de 70 dirigeants du Groupe répartis en six comités spécialisés. Chaque comité est placé sous la direction d'un membre du Comité exécutif et émet des recommandations sur les questions qui lui ont été soumises par le Comité exécutif. Le Management Council se réunit en formation plénière deux fois par an pour une revue complète de l'ensemble des travaux des six comités.

9.2 Les ressources humaines et l'environnement social

Fin 2007, le groupe Ipsos employait 8 088 collaborateurs dans le monde, 49% étant basés en Europe, 19% en Amérique du Nord, 13% en Amérique latine, 14% dans la zone Asie-Pacifique et 5% au Moyen-Orient. Ipsos poursuit une politique active de recrutement. Il est à la fois à la recherche de cadres expérimentés et à fort potentiel, spécialisés dans ses secteurs d'activité prioritaires ou présentant des compétences particulières (finance, technologies...), et aussi de cadres plus juniors qui sont formés aux méthodes et techniques Ipsos.

Le Groupe a initié une politique de diversification des profils de ses cadres dirigeants ; l'expérience acquise chez les grands clients ou à leur service – par exemple dans les agences de communication – est très fortement valorisée pour encadrer et diriger nos activités et pour développer au plus haut niveau des relations suivies et constructives avec nos clients.

Répartition des effectifs par fonction

Fonctions	2007
Chargés et Directeurs d'études ou de clientèle	49%
Production/Traitement informatique/Supervision du terrain	32%
Administration et Management	19%
	100%

Le turnover actuel est compris entre 11 et 25% selon les régions. La population salariée d'Ipsos est en moyenne jeune, assez féminisée et présente une stabilité importante liée à l'attractivité du Groupe.

Hormis les effectifs permanents, 30 000 vacataires travaillent pour Ipsos. Dans certains pays, ils peuvent être considérés par les législations locales comme des salariés avec contrat à durée déterminée. L'essentiel de ces vacataires travaille moins de six mois par an pour le Groupe.

Pays par pays, des organes sociaux de représentation fonctionnent à l'intérieur de chaque société ou groupe de sociétés. Il n'existe pas d'organes de représentation du personnel au niveau du Groupe.

Des bilans sociaux sont réalisés en France en conformité avec la réglementation et communiqués aux Directions et représentants du personnel des filiales concernées.

Les collaborateurs d'Ipsos bénéficient d'un système de primes annuelles variables reposant principalement sur la rentabilité par entités et la performance individuelle.

L'association au capital de ses collaborateurs est un principe fort de la gestion des ressources humaines au sein d'Ipsos. En 1999, lors de son introduction en Bourse, puis en 2000, lors de son augmentation de capital, le Groupe a offert à ses salariés la possibilité d'investir dans des actions de la Société.

En 1998, pour fidéliser et motiver les dirigeants et principaux cadres du Groupe, Ipsos a mis en place un plan d'options de souscription d'actions (ce plan a été renouvelé en 1999, 2000 et 2001). En 2000 et 2001, un plan d'options plus large a permis de solidariser l'ensemble des salariés d'Ipsos.

En 2002, le Groupe a mis en place un instrument de motivation et de fidélisation nouveau, l'IPF, Ipsos Partnership Fund – qui concerne à ce jour plus de 50 personnes, principaux dirigeants et cadres d'Ipsos. Ce programme qui associe les participants à la croissance de la valeur de l'action Ipsos, a permis de créer une réelle communauté d'intérêts entre les principaux dirigeants et cadres du Groupe et l'ensemble des actionnaires d'Ipsos. Il a été complété, pour les autres cadres clés du Groupe, par l'allocation d'options de souscription d'actions en 2002. Cette allocation, renouvelée en 2004 et 2005, a été focalisée sur les personnes ayant démontré à la fois d'excellentes performances et leur capacité de développement futur.

En 2006 et en 2007 a été mis en place un plan d'allocation gratuite d'actions qui a vocation à se substituer aux programmes d'options de souscription d'actions des années précédentes. Par ailleurs, la politique de rémunération variable 2007 a été ajustée pour mieux refléter les objectifs stratégiques d'Ipsos.

9.3 Les politiques applicables à la population salariée

Le groupe Ipsos applique une politique d'égalité et de non discrimination des salariés selon laquelle aucun salarié ne sera pénalisé au titre de sa situation maritale, de son sexe, de sa couleur de peau, de sa religion, nationalité, origine ethnique ou de son âge, soit au moyen de l'absence de progression salariale, ou par la menace d'une rupture de son contrat de travail, ou par des attaques physiques, ou verbales, de nature sexuelle ou raciste.

Par ailleurs, le groupe Ipsos respecte l'ensemble des règles éthiques internationales applicables en matière salariale et d'une façon générale les règles de protection des droits de l'homme.

L'ensemble de ces dispositions est rappelé dans le Green Book, un ouvrage diffusé aux salariés du Groupe qui décrit sa constitution, ses valeurs et son organisation, dont des extraits sont disponibles sur le site internet : www.ipsos.com.

10. Évolution récente

Le 18 mars 2008, Ipsos a annoncé l'acquisition de deux sociétés d'études spécialisées aux États-Unis et la création d'une joint-venture en Indonésie.

- **Monroe Mendelsohn** : Ipsos acquiert 100% du capital de la société Monroe Mendelsohn et de sa filiale Mendelsohn Media Research.

Mendelsohn Media Research est l'une des principales sociétés d'études médias indépendantes aux États-Unis. Avec son produit phare vendu en souscription, *The Affluent Study*, elle fournit des informations clés aux entreprises qui ciblent les populations à hauts revenus. Mendelsohn Media Research est la seule entreprise spécialisée à intervenir sur ce segment très profitable. Elle réalise également des programmes d'études ad hoc media et marketing.

La Société a développé des relations solides avec un grand nombre de groupes médias parmi lesquels on peut citer : Conde Nast, Time Warner, Dow Jones. Elle travaille également pour un grand nombre d'agences de communication, comme Publicis, WPP, Havas, Omnicom ou encore Aegis.

La Société qui sera renommée Ipsos Mendelsohn, a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de plus de 10 millions de dollars US. Elle emploie plus de 20 personnes dans son bureau de New York.

- **Forward Research** : Ipsos acquiert 100% du capital de la société Forward Research auprès de son équipe dirigeante.

Forward Research est l'une des plus importantes sociétés d'études spécialisées dans la recherche pour les secteurs agricole et santé animale aux États-Unis. Elle est reconnue pour son expertise et sa grande connaissance des marchés auxquels elle propose des produits à forte valeur ajoutée, spécialement conçus pour chaque segment d'activité – Industrie agro-alimentaire, Santé, Santé animale, B to B –.

Elle compte parmi ses clients tous les leaders du secteur, et notamment BASF, Bayer, Eli Lilly, Merial, Novartis, Monsanto, Pfizer, et Syngenta.

Avec une double expertise études quantitatives et qualitatives, Forward Research a développé des solutions d'études innovantes pour la conception et le développement de produits, études de prix, études de positionnement et tests publicitaires, qu'elle conduit à partir de ses panels on-line propriétaires.

Forward Research qui emploie 18 personnes dans ses bureaux de Saint-Louis (Missouri), a réalisé un chiffre d'affaires de 7 millions de dollars US en 2007.

- **Ipsos Indonesia** : Ipsos et son partenaire Iwan Murty annoncent la création d'une joint-venture pour développer une activité de conseil aux entreprises sur le marché indonésien. Ipsos détiendra 60% des parts de la nouvelle société qui sera basée à Jakarta.

M. Iwan Murty est un professionnel de la recherche marketing ayant 15 années d'expérience acquise sur les marchés indonésien et australien. Il a créé sa propre société de recueil et de traitement des données, Central Data, aujourd'hui la première dans son domaine d'activité. C'est le principal fournisseur d'informations de très haute qualité pour de nombreux clients internationaux.

Le marché indonésien, sur lequel Ipsos fait son entrée, est un marché en forte croissance. En 2007, les dépenses études y étaient estimées à 46 millions de dollars US, en progression de 25% par rapport à 2006.

II. Glossaire

Access Panel : ensemble de foyers recrutés par une société d'études, qui s'engagent à participer à des enquêtes plusieurs fois par an, sur un rythme défini à l'avance.

Advertising research : étude de l'efficacité publicitaire. Cette discipline comprend notamment l'évaluation de la qualité de l'exécution publicitaire (pré et post-tests), les bilans et suivis de campagne (tracking), ainsi que les bilans et suivis de marque (brand equity).

Baromètre : étude destinée à suivre dans le temps des indicateurs sur des marchés, entreprises, marques et produits, services, etc. Réalisée dans les mêmes conditions méthodologiques (même structure d'échantillon, mêmes questions...), elle permet des comparaisons d'une période à l'autre.

Bilan de Marque (Brand*Equity) : étude visant à explorer le capital d'une marque dans son univers concurrentiel et à rechercher ses potentiels de développement ; ces études associent les expertises quantitatives et qualitatives.

Capi (Computer-Assisted Personal Interviewing System) : enquête en face à face assistée par ordinateur. L'enquêteur utilise un ordinateur portable sur l'écran duquel il lit les questions et saisit directement les réponses.

Cati (Computer-Assisted Telephone Interviewing System) : enquête téléphonique assistée par ordinateur. L'enquêteur administre oralement par téléphone le questionnaire et enregistre directement les réponses sur un ordinateur.

Copy-testing : pré ou post-test d'une publicité (ex. : Ipsos-ASI Next*TV, le produit mondial de prétest de films d'Ipsos).

CRM : Customer Relationship Management/Gestion de la relation client. La CRM a pour objectif d'identifier et augmenter le nombre des clients les plus rentables à long terme. Elle permet aux entreprises de connaître leurs clients, de suivre leur relation et de cibler leurs activités de marketing.

CSM : Customer Satisfaction Measurement/Mesure de la satisfaction client. La satisfaction naît de « la réponse à un besoin, une revendication ou un désir ». Dans les études, la fidélité peut exister sans satisfaction. Inversement, la satisfaction n'aboutit pas nécessairement à la fidélité. Celle-ci dépend également de la structure du marché et de facteurs psychologiques propres au client. La satisfaction ne suffit donc pas à générer la fidélité.

ERM : Employee Management Research/le Conseil en management. L'ERM a pour vocation d'aider à analyser, mobiliser et optimiser le capital humain des entreprises en mettant le savoir-faire d'Ipsos dans la maîtrise des outils de mesure et de compréhension de l'opinion au service de solutions opérationnelles. Ce système permet d'aider à piloter les organisations et à renforcer les modes de management.

Études multi-clients : comme leur nom l'indique, les études multi-clients sont des travaux de recherche vendus à plusieurs clients. Elles peuvent être de deux sortes :

- les études syndiquées, réalisées pour le compte des donneurs d'ordres groupés en associations (ex. : les études de mesure d'audience des médias, effectuées pour le compte des associations professionnelles de chaque média) et à qui les résultats des études appartiennent ;
- les études en souscription, réalisées par Ipsos en son propre nom et dont les résultats lui appartiennent, mais qui sont vendues à plusieurs clients (ex. : *la France des cadres actifs*).

Face à face : mode de recueil de données individuel effectué par l'enquêteur en présence de chaque personne interrogée (à domicile, en salle ou en rue).

Facteurs : motivations et raisons qui sous-tendent les attitudes/perceptions et comportements.

Fidélité : la fidélité est la constance dans l'attachement. C'est un état d'esprit et un comportement. Pour les spécialistes des études, le concept de fidélité repose sur les comportements et les attitudes. Les résultats attendus sont la répétition des achats et la recommandation.

Modèles prédictifs : technique de prédiction du comportement des clients fondée sur des méthodologies statistiques.

Omnibus (étude) : enquête quantitative administrée selon une fréquence régulière (hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle), dans laquelle l'échantillon de personnes à interroger est défini à l'avance. Les interviews sont réalisées, soit en face à face, soit par téléphone, on-line ou par voie postale. Ce type d'étude appartient également à la catégorie des « études multi-clients ».

Panel : échantillon représentatif d'individus ou de professionnels interrogés régulièrement sur des variables identiques. Le recueil d'informations peut être fait de façon automatique, ne nécessitant pas d'intervention directe des participants (ex. : panels de téléspectateurs dans le cadre de l'audimétrie passive). Les informations peuvent être recueillies directement auprès de sources professionnelles, à partir des relevés de ventes (ex. : panels de distributeurs).

Prétest : ensemble des techniques destinées à contrôler la valeur de la communication d'un message publicitaire avant sa diffusion.

Qualitative (étude) : étude à vocation exploratoire (explorer un secteur inconnu, identifier les principales dimensions d'un problème, formuler des hypothèses, comprendre des motivations...) ou opérationnelle, qui se fonde sur une analyse en profondeur du discours des interviewés (en groupe ou individuellement). Elle porte le plus souvent sur un échantillon restreint d'individus, qui n'a pas besoin d'être représentatif. Elle peut être une phase préliminaire à une démarche quantitative, ou se suffire à elle-même.

Quantitative (étude) : étude visant à quantifier des attitudes ou des comportements, à mesurer les variables dont ils dépendent, à comparer, à mettre en relief des corrélations... le plus souvent réalisée par sondage, sur un échantillon qui doit être représentatif afin que les résultats puissent être généralisés à l'ensemble de la population étudiée. Elle nécessite la mise au point d'instruments de mesure standardisés et codifiables (questionnaires structurés).

Questionnaire : ensemble de questions soumises aux personnes interrogées à l'occasion d'une enquête quantitative.

Segmentation : regroupement des clients d'après leurs similarités pour optimiser la gestion client et la rentabilité potentielle à long terme.

Sondage : enquête sur un échantillon représentatif de la population cible.

Terrain : ensemble des opérations concourant au recueil des informations de l'étude et organisant le travail des enquêteurs (descriptif des personnes à interroger, instructions pour le choix des interviewés, quotas, passation du questionnaire, contrôles).

Tracking publicitaire : bilans de campagne et études barométriques de la santé des marques. Ces études ont pour vocation de comprendre et d'expliquer le fonctionnement des publicités et leur apport à la marque.

Valeur du client : mesure des flux potentiels de revenus et de coûts au cours de la vie d'un consommateur.

2. Rapport de gestion relatif à l'exercice 2007

Les actionnaires d'Ipsos SA ont été réunis en Assemblée générale pour que leur soit rendu compte de l'activité d'Ipsos SA durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et pour soumettre à leur approbation les Comptes consolidés et sociaux dudit exercice.

Les Commissaires aux comptes donneront dans leur rapport toutes informations aux actionnaires d'Ipsos SA quant à la régularité et la sincérité des Comptes consolidés et sociaux dudit exercice. Le Conseil d'administration se tient à la disposition des actionnaires d'Ipsos SA pour leur donner toutes les précisions et renseignements complémentaires qui pourraient leur paraître opportuns.

Au présent rapport de gestion sont annexés le rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions (se reporter au 16 du présent rapport de gestion) et un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil dans le domaine des augmentations de capital faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (se reporter au 17 du présent rapport de gestion).

Le Président rend compte dans un rapport joint au présent rapport de gestion (se reporter au 18 du présent rapport de gestion) des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Ipsos SA et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur général. Ce rapport du Président joint au présent rapport de gestion contient également la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque administrateur au 31 décembre 2007 et au 29 février 2008, la liste de leurs mandats antérieurs et les dates de première nomination et d'expiration de leur mandat d'administrateur d'Ipsos SA.

I. Situation et activité du groupe Ipsos au cours de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2007, le groupe Ipsos a finalisé les opérations suivantes :

Acquisition de sociétés et prises de participation :

- acquisition de 51 % de la société KMG Research (Turquie) ;
- acquisition de 100% de la société Eureka (Australie) ;
- acquisition de 70% du groupe Markinor (Afrique du Sud) ;
- acquisition de 100% de la société PartnerResearch (Norvège) ;
- acquisition de 75% du groupe Indica Research (Inde).

Achat d'intérêts minoritaires :

- achat de 30% complémentaires dans Ipsos Guatemala et achat de 30% complémentaires dans Ipsos Costa Rica par Ipsos CCA, elle-même détenue à 51 % par Ipsos SA ;
- achat de 25% complémentaires dans Ipsos Jordan par Ipsos Stat, elle-même détenue à 51 % par Ipsos SA ;
- achat de 20% complémentaires dans Ipsos Opinion (Brésil) ;
- achat de 24,8% complémentaires dans Ipsos Sweden AB (Suède) ;
- achat de 50% complémentaires dans Ipsos Health (Royaume-Uni) ;
- achat en cours de 40% complémentaires dans Ipsos Tambor (République tchèque). Ipsos SA a pris le contrôle exclusif de cette société en 2007.

Par ailleurs, durant l'année 2007 :

L'acquisition de 50,1 % de la société Apoyo Opinión y Mercado SA (Pérou) a été finalisée. Ipsos SA avait pris le contrôle effectif de cette société en 2006.

Un accord a été signé prévoyant le rachat en 2009 de 49,9% complémentaires dans Ipsos Szonda (Hongrie), elle-même détenue à 50,1 % par Ipsos SA, ce qui aura pour effet, en 2009, en cas d'exercice des options, une détention à 100% d'Ipsos Szonda par Ipsos SA.

Suite à une cession de 4,4% dans Ipsos China, Ipsos SA ne détient plus que 55% de cette société.

Suite à une cession de 7,5% d'Ipsos SA dans Ipsos Interactive Services Limited, la détention d'Ipsos SA est réduite à 92,5%.

Plusieurs fusions-absorbtions sont intervenues au cours de l'exercice 2007 :

- en France, une fusion-absorbtion de la société Ipsos Insight par Ipsos Novaction est intervenue au 1^{er} juillet 2007. Ipsos Novaction est désormais dénommée Ipsos Marketing ;
- aux États-Unis, une fusion-absorbtion de la société Ipsos Shiffirin par Ipsos Insight Inc. est intervenue au 1^{er} janvier 2007 ;
- au Chili, la société Ipsos (Chile) SA (anciennement Ipsos Chile Inversiones Ltda) a absorbé la société Ipsos Search Marketing au 1^{er} avril 2007 ;
- en Suède, la société Ipsos Sweden AB a absorbé la société Ipsos Facts AB au 1^{er} octobre 2007.

Au Mexique, les sociétés Novaction et Metrica ont été liquidées.

Enfin, ont été créées les sociétés consolidées suivantes : Ipsos Operations US (États-Unis), Ipsos Interactive Services US (États-Unis), Ipsos Operations Canada (Canada) et Ipsos Interactive Services Canada (Canada).

2. Présentation des comptes consolidés du groupe Ipsos

Le marché des études s'est bien développé en 2007. Il s'établit à environ 27 milliards de dollars US, en progression de 6% hors effets de change. Le fait marquant de l'année est la montée en puissance des pays en développement dont le poids est aujourd'hui de 17% du marché mondial avec la perspective d'atteindre, voire de dépasser, le seuil de 20% d'ici deux ans. Pour sa part, le groupe Ipsos réalise déjà un quart de son revenu dans ces pays. Ces évolutions prouvent que le XXI^e siècle ne ressemblera pas au précédent.

Le groupe Ipsos et ses confrères interviennent dans un marché global, multipolaire, chargé de risques sur le court terme mais qui peut, demain, déboucher sur une société plus équilibrée sur le plan économique, mieux informée, plus interdépendante, plus consciente aussi de ses responsabilités écologiques et sociales et maîtrisant mieux les conséquences à long terme de ses décisions et de ses comportements d'aujourd'hui.

Le marché des études est porté par un besoin croissant d'informations. Les sociétés d'études traitent d'une infinité de sujets avec un grand nombre et une réelle diversité de clients. Certes, les contraintes budgétaires de tous ordres viennent freiner la croissance de ce marché. Il appartient aux sociétés d'études de démontrer la valeur de leur travail, d'être capables d'opérer globalement avec efficacité et pertinence. Il leur appartient de travailler en intimité et en continuité avec leurs clients, de leur apporter des informations fiables, qui font sens, et ce au juste prix.

De bonnes performances financières

millions d'euros	2007	2006	Évolution en % 2007/2006
Chiffre d'affaires	927,2	857,3	8,2%
Marge brute	561,5	513,1	9,4%
Marge opérationnelle	90,6	79,6	13,9%
Résultat net ajusté, part du Groupe	57,1	47,6	19,9%
Résultat net, part du Groupe	46,7	38,9	19,9%

Le chiffre d'affaires - Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Ipsos en 2007 s'est établi à 927,2 millions d'euros en progression de 8,2% par rapport à 2006, porté par une croissance organique de 9,1%.

La rentabilité – La marge brute, qui résulte de la soustraction des frais directs externes (et notamment du coût de collecte des données) du chiffre d'affaires, progresse plus vite que celui-ci, passant de 59,8% à 60,6%. Cette progression est notamment le résultat de la poursuite du passage aux études on-line en Amérique du Nord, et surtout en Europe où elles progressent de 40%.

La marge opérationnelle représente 9,8% du chiffre d'affaires consolidé, soit 50 points de base de mieux que l'année précédente. Elle intègre, depuis le passage aux normes IFRS, l'impact des rémunérations en actions pour 3,7 millions d'euros liées notamment aux plans d'attribution gratuite d'actions allouées depuis avril 2006. La marge opérationnelle progresse de 13,9% en un an grâce à une bonne maîtrise de la masse salariale et des frais généraux.

Le résultat avant impôt s'établit à 75,5 millions d'euros, en progression de 15,8% par rapport à l'année 2006. Le taux effectif d'imposition au compte de résultat en normes IFRS s'établit à 30,7% et correspond à la moyenne mondiale des taux de droit commun qui ont tendance à baisser. Il intègre comme en 2006 une charge d'impôts différés passifs qui vient annuler l'économie d'impôts réalisée grâce à la déductibilité fiscale des amortissements d'écarts d'acquisition dans certains pays, alors même que cette charge d'impôts différés ne serait due qu'en cas de cession des activités concernées. Le taux d'impôt payé réellement par Ipsos SA a été de 24% en 2006, de 18% en 2007, et devrait rester largement inférieur à 30% dans les années à venir.

Le résultat net ajusté part du Groupe s'établit à 57,1 millions d'euros en progression de 19,9% par rapport à 2006, année où le Groupe a décidé de publier un résultat net ajusté afin de permettre une meilleure comparaison avec les autres sociétés cotées de son secteur. Le résultat net ajusté est calculé avant les éléments non monétaires liés à l'IFRS 2 (rémunération en actions), avant l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions (Relations clients), avant les impôts différés passifs relatifs aux Goodwills dont l'amortissement est déductible dans certains pays et avant les autres produits et charges non courants.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 46,7 millions d'euros contre 38,9 millions d'euros en 2006, en progression de 19,9%.

Nombre d'actions en circulation. Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions en circulation est de 34 178 345 actions après la division par 4 du nominal le 4 juillet 2006. Compte tenu des actions propres détenues (1 807 525 actions au 31 décembre 2007), le nombre moyen d'actions en circulation en 2007 servant de base au calcul du bénéfice net par action est de 32 084 618.

Le bénéfice net par action s'élève à 1,46 euro.

Le bénéfice net par action ajusté s'élève à 1,78 euro.

Dividendes – Afin d'associer davantage les actionnaires aux succès de l'entreprise, le Conseil d'administration va proposer à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,40 euro par action, en hausse de 43% par rapport à l'exercice précédent, qui sera mis en paiement le 2 juillet 2008. Il correspond à une distribution de 22,5% du résultat net ajusté.

La trésorerie d'exploitation – La génération de trésorerie provenant de l'exploitation s'élève à 71,5 millions d'euros. Elle est en forte progression par rapport à 2006 (+50%) grâce à l'amélioration de la rentabilité combinée à une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement.

La structure financière – **Les capitaux propres** sont de 467,8 millions d'euros contre 434,5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

L'endettement net s'élève à 159,7 millions d'euros contre 191,3 millions d'euros au 31 décembre 2006, compte tenu d'une part de la trésorerie générée par l'exploitation et d'autre part du paiement d'acquisitions pour 27 millions d'euros. Les acquisitions de l'exercice sont KMG Research (Turquie), Eureka (Australie), Markinor (Afrique du Sud), PartnerResearch (Norvège) et Indica Research (Inde).

Au total, le niveau du ratio d'endettement net s'élève à 34% au 31 décembre 2007. Grâce à une trésorerie de 83 millions d'euros à la clôture et grâce à une maturité de la dette qui avait été allongée fin 2005 avec la mise en place d'un crédit syndiqué à 7 ans pour le financement de MORI, le groupe Ipsos dispose d'une importante flexibilité financière.

En matière de recherche et développement, le groupe Ipsos se concentre sur le développement de nouveaux produits d'études qui peuvent être utilisés sur une échelle globale et sur l'adoption de nouvelles techniques de communication dans le secteur des études.

3. Présentation des comptes sociaux d'Ipsos SA

Les états financiers présentés ont été établis conformément aux règles généralement admises en France et sont homogènes par rapport à l'exercice précédent. Ces règles figurent principalement dans les textes suivants : Code de commerce, décret du 23 novembre 1983, règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan comptable général.

Au cours de l'exercice social 2007, Ipsos SA, a enregistré un bénéfice net de 10 962 490 euros.

Le total des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels d'Ipsos SA s'est élevé à 48 523 799 euros alors qu'il ressortait à 52 677 957 euros à l'issue de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation, financières et exceptionnelles (avant impôt sur les bénéfices) d'Ipsos SA s'est élevé à 38 043 601 euros contre 43 292 505 euros à l'issue de l'exercice précédent.

Ipsos SA, formant un groupe fiscal avec sa filiale Ipsos France SAS et certaines de ses sous-filiales françaises, constate un produit d'impôt de 482 292 euros. Aucune charge d'Ipsos SA est non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts. Il n'y a pas de réintégration de frais généraux en application de l'article 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, le résultat d'Ipsos SA se solde par un bénéfice de 10 962 490 euros.

Le tableau qui suit fait apparaître les résultats financiers d'Ipsos SA au cours des cinq derniers exercices :

Date d'arrêté	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 544 586	8 503 881	8 465 836	7 099 418	7 047 957
Nombre d'actions					
- ordinaires	34 178 345	34 015 523	33 863 344	28 397 672	28 191 828
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	367 767	183 761	181 561	147 895	146 326
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements & provisions	8 850 433	12 635 973	7 132 239	8 714 081	8 564 849
Impôt sur les bénéfices	(482 292)	(370 920)	1 157 330	87 672	1 998 447
Dot. amortissements & provisions	1 629 765	(3 250 520)	(776 397)	2 022 984	(5 986 855)
Résultat net	10 962 490	9 756 373	6 751 306	6 603 425	12 553 258
Résultat distribué	13 671 338	9 524 346	8 465 836	6 389 476	6 234 286
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements & provisions	0,27	0,38	0,18	0,30	0,23
Résultat net	0,32	0,29	0,20	0,23	0,45
Dividende attribué	0,40	0,28	0,25	0,23	0,21
Personnel					
Effectif moyen des salariés	3	3	3	3	3
Masse salariale	1 393 078	993 380	1 070 434	1 145 875	1 000 377
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	429 325	295 133	368 624	350 312	329 429

4. Informations sur le capital d'Ipsos SA et sur l'action Ipsos

4.1 Division du nominal

Il est rappelé que l'Assemblée générale annuelle d'Ipsos SA réunie le 31 mai 2006 a décidé de diviser par quatre la valeur nominale de l'action Ipsos pour la porter de 1 euro à 25 centimes d'euro. Cette division a pris effet le 4 juillet 2006.

4.2 Capital social et actionnariat d'Ipsos SA au 31 décembre 2007

Il est rappelé que le dernier capital social constaté par le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 mars 2007, était de 8 511 251 euros divisé en 34 045 004 actions de 25 centimes d'euro. Ce capital tenait compte des actions nouvelles créés jusqu'au 28 février 2007 en conséquence de l'exercice d'options de souscription d'actions.

Dans sa séance du 18 mars 2008, le Conseil d'administration a constaté que, à la suite de la création de 133 341 actions issues de levées d'options de souscription entre le 1^{er} mars 2007 et le 31 décembre 2007, le capital d'Ipsos SA au 31 décembre 2007 était de 8 544 586 euros, composé de 34 178 345 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

Il est précisé que l'actionnariat d'Ipsos SA au 31 décembre 2007 est le suivant :

Actionnariat d'Ipsos SA au 31 décembre 2007	actions	%	droits de vote⁽¹⁾	%
LT participations	9 504 344	27,81 %	19 008 688	44,59 %
SG capital développement	389 600	1,14 %	779 200	1,83 %
Salvepar	497 360	1,46 %	497 360	1,17 %
Salariés	410 906	1,20 %	764 250	1,79 %
Autodétention	1 807 525	5,29 %	-	0,00 %
Public	21 568 610	63,10 %	21 578 978	50,62 %
Total⁽²⁾	34 178 345	100,00 %	42 628 476	100,00 %

(1) Le nombre total de droits de vote présenté dans cette colonne comprend les seuls droits de vote exerçables en Assemblée générale et ne tient pas compte des actions privées de droits de vote (ligne « Autodétention »). À titre d'information l'ensemble des droits de vote attaché aux actions, y compris celles privées de droits de vote à prendre en compte conformément à l'article 223-II du Règlement général de l'AMF pour le calcul des franchissements de seuils exprimés en droits de vote est de 44 436 001.

(2) Les nombres totaux d'actions et de droits de vote présentés sur cette ligne correspondent au nombre d'actions composant le capital en circulation au 31 décembre 2007.

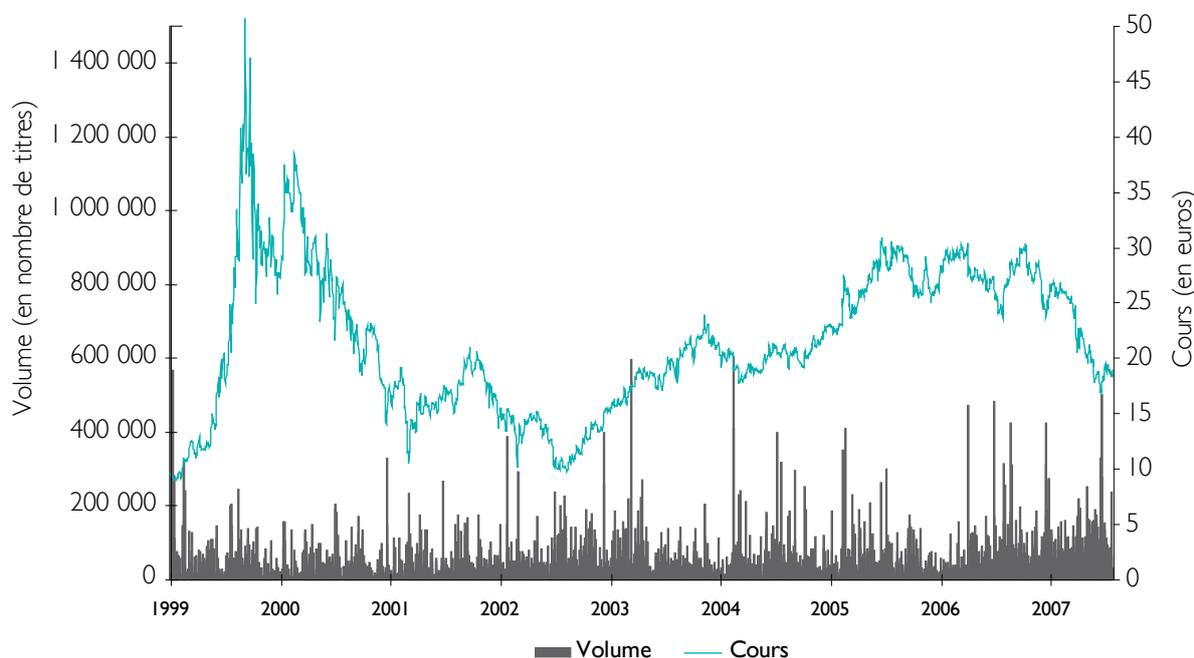
4.3 Capital social au 29 février 2008 et au 18 mars 2008

Dans sa séance du 18 mars 2008, le Conseil d'administration a constaté que, à la suite de la création de 3 913 actions issues de levées d'options de souscription entre le 1^{er} janvier 2008 et le 29 février 2008, le capital d'Ipsos SA au 29 février 2008 était de 8 545 565 euros, composé de 34 182 258 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

Dans sa séance du 18 mars 2008, le Conseil d'administration a par ailleurs décidé d'annuler 457 017 de ses propres actions qui avaient été acquises du 3 au 31 janvier 2008, à cette fin, dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé en Assemblée générale mixte d'Ipsos SA du 2 mai 2007 et de réduire en conséquence le capital à 8 431 310 euros. Il est précisé que cette réduction de capital a été autorisée par la dix-septième résolution de l'Assemblée du 2 mai 2007. L'Assemblée dans cette résolution a délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du capital d'Ipsos SA par périodes de 24 mois de tout ou partie des actions ordinaires d'Ipsos SA acquises dans le cadre des programmes de rachats d'actions autorisés par l'Assemblée.

Au 18 mars 2008, le capital d'Ipsos SA est de 8 431 310 euros composé de 33 725 241 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

4.4 Évolution du cours de bourse Ipsos au 18 mars 2008



Source : Société Générale

4.5 Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux articles L.225-184 et L.225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, un rapport spécial annexé au présent rapport de gestion (se reporter au 16 du présent rapport de gestion) décrit les opérations réalisées par Ipsos SA en ce qui concerne les options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2007.

4.6 Utilisation des programmes de rachat d'actions durant l'exercice 2007

Le programme de rachat d'actions d'Ipsos SA en vigueur au 1^{er} janvier 2007, qui avait été approuvé par les actionnaires le 31 mai 2006, a pris fin le 2 mai 2007.

Le programme de rachat d'actions actuellement en vigueur a été approuvé par les actionnaires le 2 mai 2007 et expirera le 1^{er} novembre 2008 (« le Programme de rachat 2007 »), sauf à être remplacé par le programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée générale annuelle du 29 avril 2008.

4.6.1 Achats et ventes d'actions propres effectués directement par Ipsos SA (hors contrat de liquidité)

Au 1^{er} janvier 2007, Ipsos SA détenait directement 1 518 103 de ses propres actions.

Le 8 janvier 2007, le 8 avril 2007 et le 8 juillet 2007, la Société Générale a transféré à Ipsos SA, à chacune de ces dates, 230 928 actions d'Ipsos SA, soit un total de 692 784 actions, en exécution d'un contrat d'achat à terme conclu le 9 juillet 2002 au prix unitaire de 17,25 euros et payé comptant le 9 juillet 2002. Cet achat à terme a été réalisé dans le cadre du programme de rachat approuvé par l'Assemblée générale en date du 29 mai 2002, objet d'une note d'information visée par la Commission des opérations de bourse le 13 mai 2002 sous le n°02-540, aux fins de couvrir les engagements d'Ipsos SA au titre d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux d'Ipsos SA et de ses filiales par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002.

Les 1 404 actions auto-détenues avant le 13 octobre 2004 et les 2 309 280 actions d'Ipsos SA, achetées à terme par Ipsos SA le 9 juillet 2002 et livrables à Ipsos SA entre le 8 juillet 2005 et le 8 juillet 2007, ont été affectées par l'Assemblée générale en date du 18 mai 2005 à l'objectif de permettre à Ipsos SA d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options sur actions et autres allocations d'actions aux salariés et mandataires d'Ipsos SA et de ses filiales.

Durant l'exercice 2007, Ipsos SA a cédé 425 923 de ses propres actions au prix unitaire de 17,25 euros en conséquence de l'exercice d'options d'achat d'actions.

Au 31 décembre 2007, Ipsos SA détenait directement 1 784 964 de ses propres actions (hors contrat de liquidité).

Enfin, le Conseil d'administration Ipsos SA a décidé dans sa séance du 18 mars 2008 d'annuler 457 017 de ses propres actions qui avaient été acquises, à cette fin, dans le cadre du Programme de rachat 2007, et de réduire en conséquence le capital.

4.6.2 Mise en œuvre du contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu par Ipsos SA avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS, Ipsos SA détenait au 1^{er} janvier 2007 et au 31 décembre 2007, respectivement 26 267 et 22 561 actions propres.

Les mouvements liés à ce contrat sur l'année 2007 s'analysent de la façon suivante :

- au premier trimestre 2007, achats de 30 280 actions au prix moyen de 26,12 euros et ventes de 48 997 actions au prix moyen de 26,59 euros ;
- au deuxième trimestre 2007, achats de 25 670 actions au prix moyen de 28,44 euros et ventes de 29 271 actions au prix moyen de 28,21 euros ;
- au troisième trimestre 2007, achats de 20 514 actions au prix moyen de 25,85 euros et ventes de 22 562 actions au prix moyen de 26,39 euros ;
- au quatrième trimestre 2007, achats de 61 708 actions au prix moyen de 22,54 euros et ventes de 41 048 actions au prix moyen de 23,04 euros.

Un rapport spécial du Conseil d'administration, qui sera mis à la disposition des actionnaires pour l'Assemblée générale annuelle du 29 avril 2008, décrit les opérations effectuées par Ipsos SA concernant ses propres actions dans le cadre du Programme de rachat 2007.

4.7 Franchissements de seuils

Conformément à l'article L.233-7 du Code de commerce, plusieurs entités du Groupe Fidelity Investments (FMR Corp, une société américaine dont le siège est 82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, aux États-Unis et la société Fidelity International Limited (FIL), une société anonyme des Bermudes, dont le siège social est PO Box HM 670, Hamilton HMCX, aux Bermudes), ont informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des marchés financiers, par courrier en date du 23 avril 2007, avoir franchi à la baisse les seuils de 10% du capital et des droits de vote d'Ipsos SA le 20 avril 2007.

Ces mêmes entités ont informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des marchés financiers, par courrier en date 1^{er} octobre 2007 d'un franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital et des droits de vote d'Ipsos SA, le 27 septembre 2007.

5. Direction d'Ipsos SA

5.1 Composition du Conseil d'administration d'Ipsos SA

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA au 18 mars 2008, est composé de :

Didier Truchot, Président et Directeur général,
Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué,
Yves-Claude Abescat,
Nicolas Bazire,
Jean-Michel Carlo,
Yann Duchesne,
Carlos Harding, Directeur général délégué,
Henry Letulle,
LT Participations, représentée par Pascal Cromback,
Victoire de Margerie,
Wladimir Mollof,
Patrick Sayer,
Laurence Stoclet, Directeur financier du Groupe,
Henri Wallard, Directeur général délégué.

Le rapport du Président joint au présent rapport de gestion contient une annexe qui liste l'ensemble des mandats exercés dans toute société par chaque administrateur au 31 décembre 2007 et au 29 février 2008, la liste de leurs mandats antérieurs et les dates de première nomination et d'expiration de leur mandat d'administrateur d'Ipsos SA.

5.2 Information nominative relative à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés par Ipsos SA et par les sociétés contrôlées par Ipsos SA à chacun des mandataires sociaux

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration est tenu de donner dans le présent rapport une information nominative relative à la rémunération totale et aux avantages en nature versés par Ipsos SA et par les sociétés contrôlées par Ipsos SA, durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, de décrire en les distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages, ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis et d'indiquer également les engagements de toute nature pris par Ipsos SA au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

En application des dispositions des articles L.225-185 du Code de commerce, issues de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le présent rapport doit mentionner les décisions prises par le Conseil d'administration relatives aux actions attribuées au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués d'Ipsos SA. Le Conseil d'administration a la possibilité soit de décider que ces actions ne peuvent être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit fixer la quantité de ces actions qu'il sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

À ce titre, le Conseil d'administration dans sa séance du 2 mai 2007 a décidé de fixer à 25% la proportion d'actions reçues par Monsieur Carlos Harding et Monsieur Henri Wallard, dans le cadre de la attribution gratuite consentie, qu'ils seront individuellement tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de Directeur général délégué.

Il est précisé que Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech n'étaient pas concernés par cette attribution gratuite d'actions.

5.2.1 Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos

Durant l'exercice 2007 :

Didier Truchot, Président et Directeur général, a perçu la somme de 332 288 euros,
Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué, a perçu la somme de 332 288 euros,
Carlos Harding, Directeur général délégué et administrateur, a perçu la somme de 303 369 euros,
Laurence Stoclet, administrateur, a perçu la somme de 326 272 euros,
Henri Wallard, Directeur général délégué et administrateur a perçu la somme de 363 979 euros.

La répartition de la rémunération entre éléments fixes et variables (aucune des personnes concernées n'a perçu d'élément exceptionnel) est la suivante :

en euros	Rémunération fixe perçue en 2007*	Rémunération variable perçue en 2007, au titre de l'exercice 2006	Rémunération variable au titre de l'exercice 2007 à verser en 2008
Didier Truchot	332 288	0	125 400
Jean-Marc Lech	332 288	0	125 400
Carlos Harding	303 369	0	120 000
Laurence Stoclet	326 272	0	120 000
Henri Wallard	363 979	0	120 000

* Y compris primes de vacances, valorisation voiture de fonction ou autres avantages, et paiement compensatoire de congés payés non pris le cas échéant.

La rémunération fixe de chacune de ces personnes est revue à chaque début d'exercice par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration.

Modalités de détermination de la rémunération variable

Chacune de ces personnes peut recevoir un bonus dont le montant est déterminé par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration. Sans qu'il s'agisse d'engagements contractuels, la politique d'Ipsos SA est de procéder à un calcul d'un niveau de bonus soumis au Comité des rémunérations et au Conseil d'administration sur la base de 40% de la rémunération fixe à objectifs atteints. Pour Messieurs Lech et Truchot, le seul critère est le taux de résultat opérationnel consolidé avant bonus, pour Madame Stoclet et Messieurs Harding et Wallard, ce critère compte pour 70% et des objectifs personnalisés comptent pour 30%.

En 2007, ces objectifs personnalisés étaient pour Madame Stoclet la mise en place d'une organisation financière globale, le déploiement des systèmes d'information de management et la génération de trésorerie libre, pour Monsieur Harding la réalisation d'opérations d'acquisition et de joint-venture et l'atteinte du budget en Amérique latine et au Moyen-Orient, et pour Monsieur Wallard la mise en place d'une structure de management et l'atteinte du budget pour la ligne d'activité Ipsos Loyalty, la mise en place d'une nouvelle organisation régionale et l'atteinte du budget pour la région Asie-Pacifique et la mise en place d'une organisation IT Groupe. Sur le critère « taux de résultat opérationnel consolidé avant bonus », le bonus maximum s'établit à 175% du bonus si 120% de l'objectif est atteint, contre un bonus maximum de 150% sur les critères personnalisés.

Engagements dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation de fonctions

Aux termes d'une délibération du Conseil d'administration du 22 mars 2005, chacun de Messieurs Lech et Truchot a droit, sauf acte contraire à l'intérêt social, au versement en cas de révocation avant la fin de son mandat d'une indemnité égale à deux fois sa rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation de ses fonctions au sein d'Ipsos SA. Ces indemnités ont été revues par le Conseil d'administration du 18 mars 2008, qui les a soumises à une condition de performance conformément à l'article 17 de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007.

Ces engagements dont Messieurs Lech et Truchot sont bénéficiaires sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et feront chacun l'objet d'une résolution lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2008. La condition de performance qui sera applicable à chacun de Messieurs Lech et Truchot à compter du 1er janvier 2009 pour le paiement des indemnités sus-visées en cas de cessation de fonctions est la suivante :

- si la cessation de fonctions intervient en 2009, le chiffre d'affaires 2008 du Groupe doit être supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants ;
- si la cessation de fonctions intervient en 2010, l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants ;
- si la cessation de fonctions intervient en année N (à compter de 2011), l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, doit être supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.

Chacun de Madame Stoclet et Messieurs Harding et Wallard :

- bénéficie d'une clause de conscience au titre de laquelle chacun d'eux peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos. Les clauses de conscience de Messieurs Harding et Wallard ont été revues par le Conseil d'administration du 18 mars 2008, qui les a soumises à une condition de performance conformément à l'article 17 de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007. Ces engagements dont Messieurs Harding et Wallard sont bénéficiaires sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et feront chacun l'objet d'une résolution lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2008. La condition de performance qui sera applicable à chacun de Messieurs Harding et Wallard à compter du 1er janvier 2009 pour le paiement des indemnités sus-visées en cas de cessation de fonctions est la même que celle, décrite ci-dessus, applicable à Messieurs Lech et Truchot.
- a souscrit à une interdiction temporaire de concurrence au profit du groupe Ipsos d'une durée de douze mois compensée par une indemnité égale à la rémunération reçue durant l'année civile précédente ou les douze mois précédents, versée sur une base mensuelle. Ipsos SA ou Ipsos Group GIE, le cas échéant, a la faculté de renoncer au bénéfice de cette interdiction temporaire de concurrence.

Par ailleurs, Monsieur Wallard est actionnaire minoritaire de la société Ipsos Asia et à ce titre est lié à Ipsos SA par un pacte d'actionnaires qui contient des options de vente à son bénéfice et options d'achat au bénéfice d'Ipsos SA qui peuvent notamment être exercées en cas de fin des fonctions de Monsieur Wallard au sein du groupe Ipsos ou de changement de contrôle du groupe Ipsos et une interdiction temporaire de concurrence postérieurement à son départ du groupe Ipsos.

Il n'existe aucun régime de retraite complémentaire spécifique pour les mandataires sociaux d'Ipsos SA.

5.2.2 Administrateurs externes

Au titre de leur mandat d'administrateur, Madame Victoire de Margerie et Messieurs Yves-Claude Abescat, Nicolas Bazire, Jean-Michel Carlo, Pascal Cromback, Yann Duchesne, Patrick Sayer, Henry Letulle et Wladimir Mollof n'ont pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2007 autre que des jetons de présence.

Les jetons de présence pour l'exercice 2007 s'élèvent à 66 500 euros et sont répartis comme suit :

Yves-Claude Abescat a perçu la somme de 9 500 euros,
Nicolas Bazire a perçu la somme de 1 500 euros,
Jean-Michel Carlo a perçu la somme de 5 000 euros,
Pascal Cromback a perçu la somme de 8 000 euros,
Yann Duchesne a perçu la somme de 10 000 euros,
Henry Letulle a perçu la somme de 6 000 euros,
Victoire de Margerie a perçu la somme de 9 000 euros,
Wladimir Mollof a perçu la somme de 15 500 euros,
Patrick Sayer a perçu la somme de 2 000 euros, versée à Eurazeo.

5.2.3 Tableau de synthèse

Mandataire social	Rémunérations brutes 2007				Rémunérations brutes 2006			
	Part fixe	Part variable	Avantage en nature	Jetons	Part fixe	Part variable	Avantage en nature	Jetons
Didier Truchot	332 288	0			333 658	73 440		
Jean-Marc Lech	332 288	0			332 613	73 440		
Yves-Claude Abescat				9 500				8 000
Nicolas Bazire				1 500				1 000
Jean-Michel Carlo				5 000				5 000
Pascal Cromback, représentant permanent de LT Participations				8 000				6 500
Yann Duchesne				10 000				9 000
Carlos Harding	300 139	0	3 230		300 205	95 700	3 363	
Henry Letulle				6 000	124 950	66 000		
Victoire de Margerie				9 000				9 000
Wladimir Mollof				15 500				16 000
Patrick Sayer (rémunérations versées à Eurazeo)				2 000				2 000
Laurence Stoclet	326 272	0			288 489	72 000		
Henri Wallard	363 979	0			364 418	96 143		

5.3 Opérations des dirigeants sur les titres émis par Ipsos SA (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Les dirigeants et les personnes qui ont des liens personnels étroits avec eux (se reporter à la mention « Personne liée à » du tableau qui suit) ont informé Ipsos SA des opérations suivantes effectuées durant l'exercice 2007 sur des titres d'Ipsos SA :

Nom	Date	Type d'opération	Nombre d'actions Ipsos	Prix unitaire en euros
Jean-Marc Lech	09/01/2007	Levée d'options d'achat d'actions	6 723	17,25
Jean-Marc Lech	09/01/2007	Vente d'actions	4 311	27,15
Jean-Marc Lech	10/01/2007	Levée d'options d'achat d'actions	5 541	17,25
Jean-Marc Lech	10/01/2007	Vente d'actions	3 594	26,83
Jean-Marc Lech	11/01/2007	Levée d'options d'achat d'actions	24	17,25
Jean-Marc Lech	11/01/2007	Vente d'actions	4 383	27,19
Henry Letulle	25/01/2007	Levée d'options d'achat d'actions	22 286	17,25
Henry Letulle	25/01/2007	Vente d'actions	14 900	26
Henry Letulle	30/01/2007	Levée d'options d'achat d'actions	58	17,25
Henry Letulle	30/01/2007	Vente d'actions	41	26,49
Henry Letulle	30/03/2007	Levée d'options de souscription d'actions	600	16,75
Henry Letulle	30/03/2007	Levée d'options de souscription d'actions	1 200	16,75
Henry Letulle	30/03/2007	Vente d'actions	1 199	26,41
Henri Wallard	19/04/2007	Vente d'actions	6 000	28,52
Carlos Harding (personne liée à)	27/04/2007	Vente d'actions	4 000	27,60
Laurence Stoclet	30/04/2007	Levée d'options de souscription d'actions	4 000	5,72
Laurence Stoclet	30/04/2007	Vente d'actions	3 965	27,52
Jean-Marc Lech	10/07/2007	Levée d'options d'achat d'actions	11 520	17,25
Jean-Marc Lech	10/07/2007	Vente d'actions	7 680	28,53
Jean-Marc Lech	11/07/2007	Vente d'actions	3 840	28,21
Jean-Marc Lech	12/07/2007	Levée d'options d'achat d'actions	11 400	17,25
Jean-Marc Lech	12/07/2007	Vente d'actions	7 070	28,27
Jean-Marc Lech	13/07/2007	Vente d'actions	4 330	28,27
Jean-Marc Lech	16/07/2007	Levée d'options d'achat d'actions	11 640	17,25
Jean-Marc Lech	16/07/2007	Vente d'actions	7 220	28,25
Jean-Marc Lech	17/07/2007	Vente d'actions	4 420	28,26
Didier Truchot	17/07/2007	Levée d'options d'achat d'actions	30 000	17,25
Didier Truchot	17/07/2007	Vente d'actions	18 295	28,55
Didier Truchot	18/07/2007	Vente d'actions	72	28,50
Didier Truchot	19/07/2007	Vente d'actions	36	28,50
Victoire de Margerie	08/10/2007	Achat d'actions	1542	25,95
Victoire de Margerie	09/10/2007	Vente d'actions	1560	25,96
Carlos Harding (personne liée à)	27/11/2007	Achat d'actions	1400	21,61
Carlos Harding (personne liée à)	03/12/2007	Achat d'actions	500	22,76

6. Commissaires aux comptes

L'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2006 a nommé la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire d'Ipsos SA en remplacement d'Ernst & Young Audit et Monsieur Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant d'Ipsos SA en remplacement de Monsieur Bruno Perrin, pour la durée de leurs mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2006 a également nommé la société Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes titulaire d'Ipsos SA en remplacement de Deloitte & Associés et la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC) en qualité de Commissaire aux comptes suppléant d'Ipsos SA en remplacement du cabinet BEAS, pour la durée de leurs mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

7. Informations sociales

L'effectif total d'Ipsos SA est de un salarié qui a un contrat à durée indéterminée. Par ailleurs, les deux Co-Présidents d'Ipsos SA sont mandataires sociaux d'Ipsos SA et rémunérés en tant que tels par Ipsos SA. Les rémunérations de ces trois personnes sont indiquées au 5.2.1 du présent rapport de gestion.

Ipsos SA n'emploie pas de main d'œuvre extérieure au groupe Ipsos et Ipsos SA n'a procédé à aucun licenciement au cours de l'exercice.

Les informations concernant d'éventuelles réductions d'effectifs, la sauvegarde de l'emploi, le reclassement, l'organisation du temps de travail, la sous-traitance ne sont pas applicables à Ipsos SA.

8. Informations relatives au respect de l'environnement

En ce qui concerne le respect de l'environnement (consommation de ressources en eau, énergie, matières premières, rejets, déchets, démarches d'évaluation ou de certification, montant des provisions et garanties pour les risques de pollution, existence de services internes à la gestion de l'environnement et objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur ce point notamment etc.), Ipsos SA et ses filiales françaises et étrangères sont des prestataires de services dont l'activité ne génère pas de risques pour l'environnement.

Chaque société du groupe Ipsos se conforme à la réglementation qui lui est applicable dans ce domaine.

L'entreprise favorise les initiatives permettant de réduire la consommation de papier et d'encre d'impression. Le développement des services on-line à toutes les étapes de la réalisation des enquêtes – recueil, traitement des informations et, de plus en plus souvent, remise des résultats d'études en ligne – permet de réduire significativement cette consommation. Ainsi pour certains de ses principaux clients, le groupe Ipsos a opéré une digitalisation intégrale de ses activités : création de plateformes d'enquêtes en ligne et création d'extranets dédiés pour la remise des résultats. Par ailleurs, l'usage du papier recyclé est encouragé.

9. Informations complémentaires sur des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)

9.1 L'information sur l'actionnariat d'Ipsos SA au 31 décembre 2007 figure au 4.2 du présent rapport de gestion.

LT Participations, qui détient 44,59% des droits de vote, est une société holding animatrice détenue majoritairement par Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech, Co-Présidents d'Ipsos SA et dont les mandats à l'intérieur du groupe Ipsos sont détaillés dans le rapport du Président.

Les salariés du groupe Ipsos détiennent 1,79% des droits de vote, dont notamment 0,19% au travers d'un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Ipsos actionnariat et 1,23% au travers d'un trust The MORI Group Limited Employee Benefit Trust.

SG Capital Développement (1,83% des droits de vote) et Salvepar (1,17% des droits de vote) font partie du groupe Société Générale qui est l'une des principales banques du groupe Ipsos.

9.2 Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que les sanctions attachées aux non-déclarations de franchissement de seuils.

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

9.3 Indépendamment des actionnaires mentionnés au 9.1 du présent rapport de gestion, Ipsos SA n'a pas connaissance de participations directes ou indirectes dans son capital en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce.

9.4 Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception du droit de vote double qui est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 décembre 2007, 10 257 656 actions Ipsos bénéficient d'un droit de vote double.

9.5 Il est précisé que la société Ipsos Partnership Fund, dont les actionnaires étaient les dirigeants et principaux cadres du groupe Ipsos, n'est plus depuis le 8 juillet 2007 actionnaire d'Ipsos SA.

Le droit de vote afférent aux actions Ipsos détenues par le FCPE Ipsos actionnariat est exercé par le Conseil de surveillance du fonds en conformité avec l'article 8.2), second alinéa du règlement du FCPE.

Le droit de vote afférent aux actions Ipsos détenues par chacun des salariés participant au trust The MORI Group Limited Employee Benefit Trust est exercé, par le trustee, au nom et pour le compte de chacun des salariés, sur instruction de ces derniers.

9.6 Les actions Ipsos détenues par le trust The MORI Group Limited Employee Benefit Trust font l'objet de règles d'indisponibilité jusqu'au 21 octobre 2008, qui restreignent la possibilité pour ces actions d'être apportées à une offre publique avant cette date.

9.7 Le Conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires. Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs sont nommés pour une durée de six années et sont indéfiniment rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. Le nombre d'administrateurs personnes physiques ou de représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 68 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs composant le Conseil d'administration.

Par ailleurs, les modifications statutaires sont de la compétence exclusive de l'Assemblée générale extraordinaire.

9.8 Les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital sont mentionnées au 17 du présent rapport de gestion.

Par ailleurs, le Conseil d'administration dispose des pouvoirs suivants qui lui ont été accordés lors de l'Assemblée générale ordinaire du 2 mai 2007 en vertu de la cinquième résolution :

- autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou transférer des actions Ipsos.

Enfin, le Conseil d'administration dispose des pouvoirs suivants qui lui ont été accordés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007 en vertu de la dix-septième résolution :

- autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires.

9.9 Les principaux contrats de financement du groupe Ipsos contiennent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. La politique du groupe Ipsos est de refuser dans la mesure du possible l'inclusion de clause de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle d'Ipsos SA dans ses contrats commerciaux ou de partenariat.

9.10 Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech bénéficient d'une indemnité en cas de révocation dans les conditions décrites au 5.2.1 du présent rapport de gestion.

Les membres du Comité exécutif qui sont par ailleurs administrateurs d'Ipsos SA (Madame Stoclet et Messieurs Harding et Wallard) bénéficient d'une clause de conscience décrite au 5.2.1 du présent rapport de gestion. Les autres membres du Comité exécutif, qui ne sont pas administrateurs, bénéficient d'une clause de conscience similaire.

10. Faits exceptionnels et litiges

Le groupe Ipsos n'est engagé dans aucun litige significatif et l'exercice 2007 n'a connu aucun événement exceptionnel.

Pour la période du 1^{er} janvier 2007 à ce jour, Ipsos SA n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (et notamment aucune procédure en suspens ou dont Ipsos SA serait menacée) qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité d'Ipsos SA et/ou du groupe Ipsos.

11. Activité des filiales consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent le chiffre d'affaires externe réalisé par le groupe Ipsos dans chacun des pays dans lesquels il existe des filiales consolidées, le chiffre d'affaires par secteur d'activité, ainsi que la marge opérationnelle par secteur géographique :

en milliers d'euros	2007	2006
France	106 329	99 052
Grande-Bretagne	161 061	153 741
Allemagne	34 051	34 377
Italie	30 017	28 493
Espagne	26 712	23 965
Portugal	476	858
Belgique	8 981	10 051
Irlande/Russie	12 205	10 291
Hongrie	7 506	7 376
Pologne	10 198	8 603
Roumanie	52	11
République tchèque	3 097	24
Ukraine	1 474	985
Slovaquie	386	N/A
Suisse	25 070	14 232
Suède	8 273	8 775
Norvège	449	N/A
Turquie	9 898	N/A
Afrique du Sud*	2 914	N/A
Total Europe	449 149	400 834
États-Unis	201 733	209 198
Canada	83 511	82 196
Total Amérique du Nord	285 244	291 394
Argentine	5 484	5 111
Bésil	39 944	35 013
Colombie	5 551	4 743
République dominicaine	589	695
Panama	978	471

* L'Afrique du Sud est opérationnellement rattachée à l'Europe.

en milliers d'euros	2007	2006
Costa Rica/Guatemala	1 350	1 147
Venezuela	2 883	2 059
Chili	4 402	3 040
Mexique	30 180	28 220
Puerto Rico	2 606	2 275
Pérou	6 698	1 969
Bolivie	445	115
Total Amérique latine	101 110	84 858
Australie	21 522	17 611
Japon	18 815	21 208
Hong Kong	1 206	712
Taiwan	869	1 026
Singapour	783	769
Chine	20 498	17 450
Corée du Sud	6 494	5 588
Philippines	557	451
Thaïlande	2 204	1 065
Inde	1 066	107
Total Asie-Pacifique	74 014	65 987
Liban	2 194	2 436
Syrie	192	194
Jordanie/Irak	1 676	1 487
Koweït	1 366	1 218
Bahrein	50	26
Arabie Saoudite	4 202	3 144
Émirats arabes unis	7 139	5 584
Égypte	882	149
Total Moyen-Orient	17 701	14 238
Chiffre d'affaires total	927 218	857 311

Contribution au chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
Études publicitaires	199,7	22%	181,8	21%
Études marketing	445,0	48%	420,0	49%
Études médias	66,7	7%	58,8	7%
Études de satisfaction de clientèle	91,9	10%	81,4	10%
Études d'opinion et recherche sociale	123,9	13%	115,3	13%
Chiffre d'affaires	927,2	100%	857,3	100%

en milliers d'euros	2007	2006
Marge opérationnelle Europe	39 111	27 269
Marge opérationnelle Amérique du Nord	35 571	37 097
Marge opérationnelle Amérique latine	12 016	10 867
Marge opérationnelle Reste du monde*	3 909	4 325
Marge opérationnelle totale	90 607	79 562

* Dans la mesure où la région Reste du monde comprend des frais centraux non réalloués, la variation de la marge opérationnelle de cette zone ne correspond pas à la seule évolution de la profitabilité des régions Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

12. Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Ipsos est confronté

12.1 Risques afférents au groupe Ipsos

12.1.1 Sensibilité aux évolutions macroéconomiques

Les différents marchés sur lesquels le groupe Ipsos intervient sont sensibles à l'évolution de la conjoncture économique. Cependant, les fluctuations économiques de la dernière décennie n'ont pas eu d'impact durable sur le marché des études. En effet, l'incertitude en matière économique a le plus souvent généré un besoin accru d'informations permettant aux décideurs d'arbitrer leurs choix ; cette tendance lourde associée à la globalisation de l'économie et à la nécessité de disposer d'informations sur tous les grands marchés a par le passé contribué significativement à la croissance de la demande d'études de marché.

Le groupe Ipsos considère que, sauf en cas de dégradation importante dans un pays majeur, la dispersion géographique de ses activités et son positionnement de multi-spécialiste devraient lui conférer une bonne capacité de résistance en cas de dégradation localisée de la conjoncture.

Une part significative du chiffre d'affaires d'Ipsos SA est générée par des contrats d'une durée de un an ou par des commandes à court terme. Dans l'éventualité d'une détérioration des conditions macroéconomiques et de la volonté des clients du groupe Ipsos de maîtriser leurs coûts variables, certains projets dont la réalisation a été confiée au Groupe pourraient être retardés ou annulés et les commandes de nouveaux projets pourraient être moins nombreuses que prévu. Le niveau d'activité du groupe Ipsos auprès de ses clients peut varier d'une année sur l'autre, et ces différences peuvent infléchir ou contribuer à faire varier les bénéfices et résultats d'exploitation d'Ipsos SA.

12.1.2 Saisonnalité du chiffre d'affaires et des résultats

Traditionnellement, Ipsos SA affiche un chiffre d'affaires plus important au cours du second semestre de l'exercice conformément à la tendance générale pour les sociétés d'études. Les résultats semestriels représentent traditionnellement moins de 50% du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle annuels. En conséquence, les résultats d'exploitation et le flux de trésorerie d'Ipsos SA peuvent varier de manière importante au cours de tout exercice donné.

12.1.3 L'intégration des nouvelles acquisitions par Ipsos SA peut entraîner des coûts et difficultés

Ces dernières années, le groupe Ipsos a effectué de nombreuses acquisitions, les acquisitions significatives les plus récentes étant les acquisitions de MORI, Understanding UnLtd, Camelford Graham, Tambor, Apoyo Opinion y Mercado, KMG Research, Eureka, groupe Markinor, groupe Indica Research et PartnerResearch et la croissance par acquisitions reste un élément clé de la stratégie du Groupe. L'intégration des sociétés et activités récemment acquises présente des coûts inhérents à ce type d'opération et comporte des incertitudes parmi lesquelles les effets sur les sociétés et activités acquises de l'intégration à l'organisation et à la culture du groupe Ipsos, ainsi que la disponibilité et les efforts demandés à la direction pour superviser l'intégration et gérer les sociétés et activités nouvellement acquises. Lors des discussions préparatoires aux acquisitions, le groupe Ipsos porte une attention particulière à la préparation de l'intégration au sein de l'organisation du groupe Ipsos et à l'adéquation avec la culture du groupe Ipsos. Les équipes de management régionales du groupe Ipsos sont en charge d'organiser et de veiller à la bonne intégration des sociétés acquises.

Bien que le groupe Ipsos ait par le passé intégré avec succès les sociétés et activités qu'elle a acquises, il n'est pas certain que les futures acquisitions n'occasionneront pas de difficultés et coûts plus importants que prévus. Dans l'hypothèse où une opération d'intégration en cours ou à venir serait retardée ou échouerait, Ipsos SA pourrait avoir à supporter des frais supplémentaires et la valeur de son investissement dans la société acquise pourrait diminuer. Tous les retards importants, frais inattendus et autres problèmes rencontrés dans le cadre de l'intégration de sociétés et activités qui sont acquises pourraient avoir un effet négatif sur les résultats d'Ipsos SA et sa rentabilité.

12.1.4 Risques liés à la réglementation applicable à l'activité

Toutes les sociétés du Groupe sont entièrement dédiées aux études. Leurs équipes ont une connaissance détaillée des réglementations applicables à leur activité, et notamment à l'égard de la protection des données et de la diffusion des sondages d'opinion. Toutefois, il ne peut être certain que les procédures mises en place par les sociétés du Groupe prémunissent ces sociétés de toutes éventuelles infractions à la réglementation applicable.

À l'avenir, l'activité du groupe Ipsos peut également être affectée par les législations relatives à la vie privée qui permettent notamment aux consommateurs de se protéger de tout télémarketing téléphonique non sollicité. De telles législations ont été mises en œuvre aux États-Unis (« Do not call list ») et en Italie. Dans d'autres pays, la législation existante tend à être interprétée de façon restrictive par les tribunaux. Bien qu'en règle générale ces réglementations ne s'appliquent pas aux appels relatifs aux études de marché, de nouvelles lois ou règlements ou l'interprétation des lois et règlement existants par les tribunaux pourrait étendre ces dispositifs aux études de marché. Dans l'hypothèse où ces réglementations deviendraient applicables aux appels relatifs aux études de marché, cela pourrait avoir des effets négatifs sur le résultat d'exploitation d'Ipsos SA.

12.1.5 Risques liés aux changements technologiques rapides dans le marché des études et des sociétés de sondage

Certains segments de marché sur lesquels le groupe Ipsos exerce son activité sont très compétitifs. Le maintien du succès du groupe Ipsos dépendra de sa capacité à améliorer l'efficacité et la fiabilité de ses services sur les segments de marché concernés. Le groupe Ipsos pourrait éprouver des difficultés susceptibles de retarder ou d'empêcher la réussite du développement, de l'introduction ou de la commercialisation de nouveaux services et pourrait également devoir supporter des coûts supérieurs à ceux prévus si ses services et infrastructures avaient besoin d'être adaptés à ces changements à un rythme plus rapide.

12.1.6 Risque de perte de chiffre d'affaires lié au départ de managers clés

Comme toutes les activités de service aux entreprises, les relations commerciales du groupe Ipsos avec ses clients reposent fortement sur la qualité des relations entre ses managers et leurs interlocuteurs chez ses clients. Le départ d'un manager ou d'un directeur de clientèle important du groupe Ipsos pourrait, par conséquent, conduire à la perte pour le Groupe de certains clients. Le groupe Ipsos considère que ce risque est atténué par la répartition du chiffre d'affaires, le client le plus important ne représentant que 10% du chiffre d'affaires consolidé, et ce au travers de contrats dans plusieurs pays. Par ailleurs, le groupe Ipsos tend à réduire ce risque de la manière suivante :

- garantir une rémunération attractive aux managers du Groupe, mettre en place des systèmes de rémunération pluriannuels pour certains hommes clés, et mettre en place des clauses de non-concurrence dans leurs contrats de travail ;
- offrir à ses clients non seulement un contact privilégié avec ses équipes spécialisées mais aussi une signature reconnue, des moyens opérationnels puissants et adossés aux technologies les plus avancées et des bases de données qui leur assurent la comparabilité des résultats d'enquête dans le temps et entre les pays ;
- fidéliser la clientèle, par la qualité des services, mais aussi par la mise en place de contrats cadre.

12.1.7 Risque d'évolution de la législation du travail

Le groupe Ipsos emploie un nombre important de vacataires pour l'administration des questionnaires. Dans certains pays, en fonction des spécificités locales du droit du travail, ces collaborateurs peuvent avoir un statut de salarié, mais ce cas de figure reste très minoritaire. Dans de nombreux pays où le groupe Ipsos a une activité, on peut observer actuellement une évolution de la législation sociale ou de son interprétation, visant à accorder un statut plus protecteur aux salariés « intermittents ».

Cette évolution fait courir un double risque au Groupe :

- un risque juridique, dans le cas où le Groupe n'accorderait pas aux collaborateurs occasionnels certains avantages aujourd'hui réservés à ses salariés permanents, et se trouverait ainsi en contradiction avec la loi. À noter qu'en France le statut des enquêteurs défini par une convention collective nationale intègre déjà ces évolutions et ne présente ainsi que peu de risques ;

- un risque économique, ces évolutions tendant à renchérir le coût de la main-d'œuvre, dans la mesure où le groupe Ipsos ne parviendrait pas à augmenter ses tarifs dans les mêmes proportions. Le Groupe considère que ce risque est néanmoins à nuancer fortement, puisqu'il concerne l'ensemble de la profession et n'induirait en conséquence pas de perte de compétitivité pour le Groupe.

12.1.8 Risque informatique

L'activité du groupe Ipsos comporte une forte utilisation des systèmes d'information. Un dysfonctionnement des systèmes informatiques du Groupe pourrait ainsi avoir des conséquences négatives (perte de résultats d'une enquête, indisponibilité des bases de données, etc.). En pratique, le Groupe tend cependant à limiter ce risque par l'utilisation de systèmes et de logiciels standard du marché, qui sont répartis sur plusieurs sites et la mise en place de sauvegardes ou répliquions des bases de données clés. En cas de problème sur un système ou sur un site, le groupe Ipsos a organisé la possibilité de transférer l'activité sur ses autres sites.

Le réseau du groupe Ipsos utilise des équipements de sécurité de premier plan autour des technologies Cisco. Ce matériel assure la cohérence du réseau et minimise les risques d'intrusion. La majorité des sites sont reliés aux « Ipsos data center » en utilisant des protocoles cryptés sur Internet, s'appuyant sur la technologie VPN (Virtual Private Network). Cette organisation est en cours d'extension à toutes les sociétés du Groupe au niveau mondial.

Le groupe Ipsos a mis en place une politique de mise à jour automatique des logiciels de sécurité et d'antivirus sur toutes les machines. Enfin, chaque accès à Internet depuis les sites Ipsos est protégé par un firewall.

12.1.9 Assurance

L'activité du groupe Ipsos ne génère pas de risques industriels ou écologiques. Par ailleurs, comme cela est expliqué au paragraphe précédent, en matière de systèmes d'information la couverture des risques passe prioritairement par la répartition des activités sur plusieurs sites, la mise en place de systèmes de sauvegarde, et la sécurité.

Ipsos SA a souscrit à une police d'assurance mandataires sociaux visant à assurer le groupe Ipsos ainsi que ses dirigeants et administrateurs contre tout dommage du fait d'une faute professionnelle commise par les dirigeants ou par les administrateurs des sociétés du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions.

Indépendamment de cette police Groupe pour les mandataires sociaux, il n'existe pas à ce jour de programmes d'assurances centralisés ou globaux.

Les sociétés du Groupe souscrivent localement aux assurances obligatoires et aux assurances d'usage dans chacun des pays et marchés où elles interviennent. En ce qui concerne les assurances d'usage elles couvrent les risques liés aux activités et les montants de couverture sont revus régulièrement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires et/ou des risques encourus. Les sociétés du Groupe sont généralement couvertes, notamment dans les principaux pays, par des polices d'assurances responsabilité civile exploitation, responsabilité civile professionnelle, locaux, matériel informatique, et pertes d'exploitation.

12.2 Risques de marché

12.2.1 Risque de taux

Au 31 décembre 2007, sur 233 millions d'euros d'emprunts auprès d'établissements de crédit (y compris l'émission obligataire de mai 2003), environ 77,2% étaient contractés à taux variable. Une variation de 1% des taux à court terme aurait un impact d'environ 1,9 million d'euros sur le résultat financier du Groupe (après prise en compte des swaps contractés), soit un impact de 16,8% sur les charges de financement de l'exercice 2007. Dans le cadre de l'émission obligataire de mai 2003 et du crédit syndiqué d'octobre 2005, des swaps de taux ont été mis en place. La gestion du risque de taux est centralisée au siège du Groupe sous la responsabilité du trésorier Groupe.

Couverture du risque de taux d'intérêt

en milliers d'euros	Jj à 1 an		1 an à 5 ans		Au-delà		Total	
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Passifs financiers	10 173	32 011	36 281	154 781	8 670	-	55 124	186 792
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(83 170)	-	-	-	-	-	(83 170)
Position nette avant gestion	10 173	(51 159)	36 281	154 781	8 670	-	55 124	103 622
Produits dérivés ⁽¹⁾	1 100	(1 100)	(12 022)	12 022	-	-	(10 922)	10 922
Position nette après gestion	11 273	(52 259)	24 259	166 803	8 670	-	44 202	114 544

(1) Swaps couvrant partiellement l'emprunt obligataire à taux fixe de 90 millions de dollars US et le crédit syndiqué à taux variable de 210 millions d'euros.

12.2.2 Risque de change

Le Groupe est implanté dans 55 pays et réalise des travaux dans plus de 100 pays. Le groupe Ipsos comptabilise les conditions financières et le résultat de ses activités dans la monnaie locale correspondante et les convertit ensuite en euros aux taux de changes applicables de sorte que ces résultats puissent être inclus dans les Comptes consolidés du Groupe. Une part importante, et croissante en raison de l'extension de ses activités internationales, du chiffre d'affaires total du groupe Ipsos et de ses charges d'exploitation est générée dans des monnaies autres que l'euro. Les variations de cours des monnaies peuvent ainsi avoir un effet négatif sur la situation financière du groupe Ipsos et ses résultats d'exploitation sur tout exercice donné et également perturber la possibilité de comparer ses comptes d'un exercice à l'autre.

Dans la mesure où les filiales d'Ipsos SA facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale, le Groupe ne recourt pas habituellement à des accords de couverture ni à d'autres contrats dans le but de réduire son exposition aux risques de variations de cours des monnaies.

Le risque de change transactionnel du groupe Ipsos se limite essentiellement aux redevances de marque et prestations de services et d'assistance technique facturées par Ipsos SA ou Ipsos Group GIE aux filiales, en monnaie locale.

Concernant les besoins de financement des filiales, ils sont assurés autant que possible par le Groupe, dans la devise fonctionnelle de la filiale.

Les emprunts en devise étrangère d'Ipsos SA sont généralement couverts par des actifs de la même devise.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la position nette active (prêts et créances clients nets des dettes financières et dettes fournisseurs en devise) des entités supportant les principaux risques de change : Ipsos SA, Ipsos Group GIE et Ipsos Holding Belgium. Il présente également la sensibilité de ces entités à une variation de 10% des parités des devises exposées :

en milliers d'euros	USD	CAD	GBP	JPY	Total
Actifs financiers	84 898	11 234	31 995	12 472	140 599
Passifs financiers	(81 989)	(272)	(24 917)	(8 792)	(115 969)
Position nette avant gestion	2 910	10 962	7 078	3 680	24 630
Produits dérivés	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	2 910	10 962	7 078	3 680	24 630

Une hausse de 10% de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar US, du dollar canadien, de la livre sterling et du yen entraînerait une perte de change de 2,5 millions d'euros en résultat financier.

12.2.3 Risque de liquidités

Dans le cadre de son financement, en novembre 2004, Ipsos a procédé à la mise en place d'un crédit revolving syndiqué multidevises à cinq ans en vue de refinancer un précédent emprunt syndiqué, et en octobre 2005 à la mise en place d'un crédit syndiqué à terme en vue de financer des opérations de croissance externe, dont l'acquisition de MORI. Par ailleurs, en mai 2003, le groupe Ipsos a effectué un placement privé aux États-Unis d'un montant de 90 millions de dollars US.

Le Groupe s'est engagé à atteindre les ratios financiers suivants :

	Niveau à respecter
1. Endettement net consolidé/capitaux propres consolidés	<1
2. Endettement net consolidé/EBITDA consolidé	<3,5
3. Marge opérationnelle/frais financiers nets consolidés	> 3,75

Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, le groupe Ipsos remplissait ces engagements.

Le Groupe a accès à des facilités de crédit disponibles d'un montant d'environ 155 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Risque de liquidités (au 31 décembre 2007)

Caractéristiques des titres/emprunts	Taux fixe/variable	Montant	Échéances	Existence ou non de couverture
En milliers d'euros				
Dollars US				
Emprunt obligataire	Fixe (5,88%)	52 401	2013	Oui*
Crédit syndiqué	Variable (EURIBOR + 0,40 à 0,90)	26 493	entre 1 et 5 ans	Oui*
Emprunts auprès des établissements de crédits	Fixe/variable	653		
Intérêts courus		310		Non
Ligne de crédit	Variable	0	moins d'un an	Non
Leasing et autres dettes financières	Fixe	481		Non
Euros				
Crédit syndiqué	Variable (EURIBOR + 0,40 à 0,90)	93 937	entre 1 et 5 ans	Oui*
Emprunts auprès des établissements de crédits	variable	26 261	entre 1 et 5 ans	Non
Intérêts courus		1 124		Non
Lignes de crédit	Variable (EURIBOR)	6 483	moins d'un an	Non
Leasing et autres dettes financières	Fixe	465		Non
Autres devises				
Crédit syndiqué	Variable (LIBOR + 0,75) (EURIBOR +0,40 à 0,90)	33 059	entre 1 et 5 ans	Oui*
Emprunts auprès des établissements de crédits	Fixe/variable	1 427	entre 1 et 5 ans	Non
Intérêts courus		365		Non
Leasing et autres dettes financières	Fixe	535		Non
Ligne de crédit	Variable	372	moins d'un an	Non

* Couverture partielle : des swaps de taux (nominal de 30,9 millions d'euros au 31 décembre 2007) sont affectables pour 20,9 millions d'euros à l'emprunt obligataire USPP à dix ans de 90 millions de dollars US et à hauteur de 10 millions d'euros au crédit syndiqué de 210 millions d'euros.

Des tunnels (nominal de 35 millions d'euros au 31 décembre 2007) sont affectables à la ligne de crédit syndiqué de 210 millions d'euros mise en place en octobre 2005.

12.2.4 Options de souscription et d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions en cours

Ipsos SA consent des options de souscription et d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe. Au 31 décembre 2007, les options en cours peuvent conduire à la souscription par les bénéficiaires d'options de souscription d'au maximum 808 007 actions, à des prix d'exercice allant de 5,15 euros à 30 euros par action, et à l'acquisition par les bénéficiaires d'options d'achat d'au maximum 1 225 560 actions, au prix d'exercice de 17,25 euros. Si tout ou partie de ces actions souscrites ou acquises étaient vendues sur le marché sur une courte période, le cours de l'action d'Ipsos pourrait diminuer dans l'hypothèse où le marché ne serait pas en mesure d'absorber ces actions au prix du marché.

Il est rappelé que les options d'achat d'actions, pour un maximum de 1 225 560 actions au 31 décembre 2007, sont couvertes par des actions propres achetées par Ipsos SA à un prix égal au prix d'exercice des ces options.

Enfin, il est rappelé que les attributions gratuites d'actions du 26 avril 2006 et du 2 mai 2007 pour un maximum de 329 603 actions au 31 décembre 2007, sont couvertes par des actions propres achetées par Ipsos SA à un prix de 17,25 euros.

13. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2007

Certaines discussions pour des acquisitions ou prises de participation ont abouti à l'annonce des opérations suivantes depuis le 1^{er} janvier 2008 :

- acquisition de 100% de la société Monroe Mendelsohn et de sa filiale Mendelsohn Media Research (États-Unis) ;
- acquisition de 100% de la société Forward Research (États-Unis) ;
- création d'une joint venture avec un partenaire local en Indonésie.

14. Évolution et perspectives d'avenir

La nouvelle organisation du groupe Ipsos annoncée dans le plan « Nouvel Elan » est en place depuis le 1^{er} janvier 2008. Encore une fois, son objectif est de renforcer la capacité d'expertise du groupe Ipsos dans les domaines que l'entreprise a choisi et où elle entend être un leader mondial, le partenaire privilégié de ses clients.

En 2008 :

- le groupe Ipsos développera ses offres renouvelées ou tout à fait nouvelles à un rythme jamais approché auparavant ;
- le groupe Ipsos poursuivra sa politique d'acquisition sélective dans les marchés émergents mais aussi dans les pays développés où de nombreuses équipes par ailleurs très qualifiées ont besoin de se renforcer avec une plateforme opérationnelle globale ;
- le groupe Ipsos augmentera les budgets consacrés à la formation et à la qualification de ses équipes ainsi qu'à l'approfondissement de ses relations avec ses clients.

L'année qui commence voit ressurgir la perception du risque. Le risque est évidemment réel dans la sphère financière et nul doute que l'économie réelle sera peu ou prou contaminée. Mais la nécessité d'informations fraîches et fiables sur les comportements, attitudes, réactions, besoins, désirs et frustrations des consommateurs-clients-citoyens, est aussi réelle que le sont les dysfonctionnements des marchés du crédit.

2008 sera une année contrastée, pleine de questions, de défis, d'opportunités, et pourquoi pas de réponses. Les équipes sont au travail. L'organisation de l'entreprise est en place. À fin février, le carnet de commandes du Groupe est, à taux de change et périmètre constants, en progression d'environ 10% comme en 2007 à la même période. Notre objectif est de poursuivre nos gains de parts de marché et de croître à un rythme voisin de notre moyenne historique, autour de 8%.

Dans ces conditions, sur la base d'un taux de change moyen de 1,5 dollars US pour 1 euro, le chiffre d'affaires annuel du groupe Ipsos devrait dépasser la barre du milliard d'euros, soit un milliard et demi de dollars US. La marge opérationnelle connaîtra en 2008 une nouvelle amélioration.

L'atteinte de ces objectifs immédiats confortera les perspectives déjà annoncées pour 2011, soit un chiffre d'affaires en croissance annuelle moyenne (à taux de change constants) de 15% dont la moitié par croissance organique et une marge opérationnelle de 12%.

15. Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée générale du 29 avril 2008 de voter la résolution suivante :

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux :

- (i) décide, sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 962 490 euros, d'affecter un montant de 4 071 euros à la réserve légale,
- (ii) compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 15 650 243 euros, constate que le bénéfice distribuable de l'exercice après affectation à la réserve légale s'élève à 26 608 662 euros ; et
- (iii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,40 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Sur la base des 34 178 345 actions composant le capital de d'Ipsos SA au 31 décembre 2007, l'affectation du bénéfice distribuable serait :

À titre de dividende aux actionnaires : 13 671 338 euros

Le solde porté en report à nouveau : 12 937 324 euros

Le dividende sera mis en paiement le 2 juillet 2008.

L'intégralité du montant des revenus ainsi distribués ouvrira droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément à la loi, les actions qui seront détenues par Ipsos SA à la date de mise en paiement du dividende ne donneront pas droit au dividende. L'Assemblée générale décide en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par Ipsos SA à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « Report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net/action	Quote-part du dividende éligible à la réfaction
2006	0,28 euro	100% ⁽¹⁾
2005	0,25 euro	100% ⁽¹⁾
2004	0,225 euro	100% ⁽²⁾

S'agissant des exercices 2004 et 2005, les montants de ce tableau s'entendent corrigés de l'effet de la division du nominal de l'action par quatre intervenue le 4 juillet 2006.

(1) Réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(2) Réfaction de 50% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Enfin, il sera remis aux actionnaires d'Ipsos SA pour la préparation de l'Assemblée générale qui se tiendra le 29 avril 2008 le texte des projets de texte des résolutions qui seront présentés à cette Assemblée ainsi que le rapport spécifique du Conseil d'administration pour les résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale extraordinaire et un rapport spécial du Conseil sur des renouvellements de mandats d'administrateurs.

16. Annexe I au présent rapport de gestion : rapport spécial du Conseil sur les options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions – Exercice 2007

Rapport spécial du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du
29 avril 2008

Options de souscription ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions exercice 2007

Le Conseil d'administration rappelle que l'Assemblée générale annuelle réunie le 31 mai 2006 a décidé de diviser par quatre la valeur nominale des actions d'Ipsos SA pour la porter de 1 euro à 25 centimes d'euro. Le Conseil d'administration d'Ipsos SA, dans sa séance du 31 mai 2006, a fixé la date d'effet de cette division par quatre du nominal de l'action Ipsos au 4 juillet 2006.

Il convient de noter que les nombres, montants et valeurs indiqués dans le présent rapport tiennent compte de la division par quatre du nominal de l'action Ipsos.

I. Options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2007

En application de l'article L.225-184 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année au moyen d'un rapport spécial des opérations réalisées par Ipsos SA en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscription ou d'achat d'actions.

I.1 Attributions d'options au cours de l'exercice 2007

Aucune attribution d'options par Ipsos SA ou par une autre société du groupe Ipsos n'a été consentie au cours de l'exercice 2007.

I.2 Exercices d'options de souscription ou d'options d'achat au cours de l'exercice 2007

Au cours de l'exercice 2007, 588 745 actions d'Ipsos SA ont été souscrites ou achetées du fait de l'exercice d'options, à un prix moyen de 16,67 euros, soit un montant total de 9 812 576 euros, réparties comme suit entre les options de souscription et les options d'achat.

I.2.1 Options de souscription

Au cours de l'exercice 2007, 162 822 options de souscription ont été exercées, donnant lieu à la création de 162 822 actions nouvelles, au prix moyen de 15,14 euros soit un montant global de 2 465 404 euros :

- 5 240 options attribuées par le Conseil d'administration le 28 juillet 1998 à un prix d'exercice de 5,15 euros ;
- 16 548 options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix d'exercice de 5,72 euros ;
- 37 749 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix d'exercice de 16,75 euros ;
- 58 267 options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002 à un prix d'exercice de 14,50 euros ;
- 45 018 options attribuées par le Conseil d'administration le 2 mars 2004 à un prix d'exercice de 19,25 euros.

I.2.2 Options d'achat

Au cours de l'exercice 2007, des options d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 ont été exercées permettant à leurs bénéficiaires d'acheter 425 923 actions au prix unitaire de 17,25 euros, soit un montant global de 7 347 172 euros.

I.3 Mandataires sociaux et principaux salariés

I.3.1 Attribution d'options au cours de l'exercice 2007

I.3.1.1 Mandataires sociaux

Aucun mandataire social ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par Ipsos SA au cours de l'exercice 2007.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de ce même exercice.

I.3.1.2 Principaux salariés

Aucun salarié ne s'est vu attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions par Ipsos SA au cours de l'exercice 2007.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de ce même exercice.

I.3.2 Levées d'options au cours de l'exercice 2007

I.3.2.1 Options levées par les mandataires sociaux

Conformément aux autorisations données par les Assemblées générales extraordinaires les 28 juillet 1998, 24 mai 2000 et 6 mars 2002, des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999, le 8 août 2001 et le 9 juillet 2002 ont été levées par des mandataires sociaux d'Ipsos SA au cours de l'exercice 2007 et leur ont permis de souscrire ou acheter ainsi un total de 104 992 actions d'Ipsos SA.

Les différentes levées sont réparties comme indiqué ci-dessous :

- Didier Truchot (Président du Conseil d'administration et Directeur général) : achat de 30 000 actions par exercice d'options d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Jean-Marc Lech (Vice-Président du Conseil d'administration et Directeur général délégué) : achat de 46 848 actions par exercice d'options d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Laurence Stoclet (administrateur) : souscription à 4 000 actions par exercice d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix de 5,72 euros chacune ;
- Henry Letulle (administrateur) : souscription à 1 800 actions par exercice d'options de souscription attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 16,75 euros chacune, et achat de 22 344 actions par exercice d'options d'achat d'actions attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune.

I.3.2.2 Options levées par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrites est le plus élevé

Les exercices d'options de souscription ou d'achat d'actions par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions souscrites ou achetées est le plus élevé représentent un total de souscription ou d'achat de 300 404 actions, réparties comme indiqué ci après.

Ces options ont été attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 24 mai 2000 et par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire le 6 mars 2002.

Les exercices d'options de souscription et/ou d'achat d'actions par les dix salariés non mandataires dont le nombre d'actions souscrites et/ou achetées est le plus élevé sont les suivants :

- Pierre Giacometti : souscription à 4040 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 16,75 euros chacune et achat de 61 440 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;

- Thomas Neri : souscription à 844 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 16,75 euros chacune et achat de 38 400 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Gary Bennewies : souscription à 608 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix de 16,75 euros chacune et achat de 38 400 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Dennis Anspach : achat de 38 400 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Darrell Bricker : achat de 38 400 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Pierre Cohen : achat de 18 432 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Alan Liberman : achat de 18 432 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Steve Levy : achat de 15 360 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Alain Donnart : achat de 13 824 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune ;
- Alexandre Catelan : achat de 13 824 actions par exercice d'options attribuées par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002 à un prix de 17,25 euros chacune.

1.3.3 Tableaux de synthèse

1.3.3.1 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Mandataire social	Options consenties durant l'exercice 2007			Options levées durant l'exercice 2007	
	Nombre d'options d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix (euros)	Dates d'échéances	Nombre d'actions souscrites (s) ou achetées (a)	Prix de souscription ou d'achat par action
Didier Truchot	Aucune	-	-	30 000 (a)	17,25
Jean-Marc Lech	Aucune	-	-	46 848 (a)	17,25
Yves-Claude Abescat	Aucune	-	-	Aucune	-
Nicolas Bazire	Aucune	-	-	Aucune	-
Jean-Michel Carlo	Aucune	-	-	Aucune	-
Yann Duchesne	Aucune	-	-	Aucune	-
Carlos Harding	Aucune	-	-	Aucune	-
Victoire de Margerie	Aucune	-	-	Aucune	-
Wladimir Mollof	Aucune	-	-	Aucune	-
Henry Letulle	Aucune	-	-	Total : 24 144	-
				1 800 (s)	16,75
				22 344 (a)	17,25
LT Participations	Aucune	-	-	Aucune	-
Patrick Sayer	Aucune	-	-	Aucune	-
Laurence Stoclet	Aucune	-	-	4 000 (s)	5,72
Henri Wallard	Aucune	-	-	Aucune	-

1.3.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties par Ipsos SA durant l'exercice 2007 et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés d'Ipsos SA et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	0
Options détenues sur Ipsos SA et les sociétés précédemment visées levées durant l'exercice 2007 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	300 404	17,24

2. Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2007

En application de l'article L.225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, les actionnaires doivent être informés chaque année des opérations réalisées par Ipsos SA en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions.

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA, réuni le 2 mai 2007, a procédé à l'attribution gratuite de 196 277 actions d'Ipsos SA au bénéfice de résidents français (47 059 actions) et non-résidents français (149 218 actions), mandataires ou salariés du groupe Ipsos.

Pour les 62 bénéficiaires résidents français, le Conseil d'administration d'Ipsos SA a utilisé l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires d'Ipsos SA donnée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 18 mai 2005 (vingt-cinquième résolution) portant sur 5% du capital de la Société au 18 mai 2005. Compte tenu de l'attribution gratuite de 42 620 actions Ipsos réalisée le 26 avril 2006, il est à noter que cette limite de 5% n'est pas atteinte avec l'attribution gratuite de 47 059 actions Ipsos par le Conseil d'administration le 2 mai 2007.

Ces actions ne sont acquises qu'après un délai d'acquisition de deux ans, expirant le 2 mai 2009 et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire du groupe Ipsos à cette date. Le bénéficiaire est astreint à une obligation de conservation durant les deux années suivantes, soit jusqu'au 2 mai 2011.

Pour les 328 bénéficiaires non résidents français, le Conseil d'administration d'Ipsos SA a autorisé la Direction générale d'Ipsos SA à faire en sorte qu'Ipsos SA s'engage à céder à terme aux filiales d'Ipsos SA qui soit emploient ces bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient ces bénéficiaires, les actions propres correspondantes pour que ces filiales ou les maisons mères de ces filiales puissent procéder à l'attribution gratuite d'actions à l'issue du délai d'acquisition. Ces actions ne sont acquises par les bénéficiaires qu'après un délai d'acquisition de deux ans et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire du groupe Ipsos à cette date. Cette attribution porte sur 149 218 actions.

Aucune autre société du groupe Ipsos n'a attribué gratuitement des actions au cours l'exercice 2007.

Informations sur l'attribution gratuite d'actions à des résidents français

2.1 Mandataires sociaux

Les mandataires sociaux suivants se sont vus attribuer gratuitement des actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA réuni le 2 mai 2007 :

- Carlos Harding (Directeur général délégué et administrateur) : 5 643
- Laurence Stoclet (administrateur) : 5 643
- Henri Wallard (Directeur général délégué et administrateur) : 5 643

En application des dispositions des articles L.225-185 du Code de commerce, issues de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé que le point 5.2 du rapport de gestion, auquel le présent rapport est annexé, mentionne les décisions prises par le Conseil d'administration relatives aux actions attribuées au Président du Conseil d'administration, au Directeur général, aux Directeurs généraux délégués d'une société par actions.

À titre de rappel, le Conseil d'administration dans sa séance du 2 mai 2007 a décidé de fixer à 25% la proportion d'actions reçues par Monsieur Carlos Harding et Monsieur Henri Wallard, dans le cadre de l'attribution gratuite consentie, qu'ils seront individuellement tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de Directeur général délégué.

2.2 Dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé

Les dix salariés suivants se sont vus attribuer gratuitement le plus grand nombre d'actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA en date du 2 mai 2007 :

- Pierre Le Manh : 5 643
- Marie-Christine Bardon : 1 763
- Pierre Giacometti : 1 763
- Alex Grönberger : 1 269
- Thierry Dor : 1 058
- Alain Peron : 1 058
- Marie Stora : 881
- Olivier Champourlier : 776
- Patrice Bergen* : 705
- Antoine Moreau* : 705
- Arielle Dinard de Maistre* : 705
- Thomas Tougard* : 705
- Chantal André* : 705
- Monique Bensimon* : 705
- Stéphane Truchi* : 705

* Sept salariés résidents français du groupe Ipsos ayant bénéficié de l'attribution gratuite de 705 actions, ils figurent tous sur cette liste nominative, qui compte donc plus de dix noms.

17. Annexe 2 au présent rapport de gestion : tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital

Assemblée générale au cours de laquelle a été donnée la délégation au Conseil d'administration	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisations faites au cours de l'exercice 2007
AGM du 18 mai 2005 Vingt-quatrième résolution	Autorisation de consentir aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions. Durée de 38 mois. Plafond fixé à un nombre total d'actions auxquelles les options peuvent donner droit, représentant 5% du capital au 18 mai 2005, soit 1 419 880 actions.	Aucune
AGM du 18 mai 2005 Vingt-cinquième résolution	Délégation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires d'Ipsos SA. Durée de 38 mois. Plafond fixé à 5% du capital au 18 mai 2005, soit 1 419 880 actions.	Attribution gratuite par le Conseil d'administration réuni le 2 mai 2007 de 47 059 actions à des salariés ou mandataires sociaux résidents français (plus amplement décrite dans le rapport spécial du Conseil, figurant au point 16 du rapport de gestion)
AGM du 2 mai 2007 Sixième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Septième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Huitième résolution	Autorisation, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Neuvième résolution	Autorisation, en cas d'augmentation de capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre. Durée de 26 mois. Dans la limite de 15% de la limite initiale.	Aucune

AGM du 2 mai 2007 Dixième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et valeurs mobilières en cas d'offre publique d'échange initiée par Ipsos SA. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros s'imputant sur celui de la septième résolution ci-dessus.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Onzième résolution	Délégation de pouvoirs à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à Ipsos SA et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Durée de 26 mois. Plafond du montant nominal d'augmentation de capital fixé à 10% du capital de la Société au 2 mai 2007.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Douzième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales d'Ipsos SA de valeurs mobilières donnant accès au capital d'Ipsos SA. Durée de 26 mois. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros s'imputant sur celui de la septième résolution ci-dessus.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Treizième résolution	Limitation globale des autorisations. Plafond maximal fixé à un montant nominal de 4,5 millions d'euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Quatorzième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. Durée de 26 mois. Plafond fixé à un montant nominal de 450 millions d'euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Quinzième résolution	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Durée de 26 mois. Plafond fixé à 80 millions d'euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Seizième résolution	Délégation de compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Durée de 26 mois. Plafond fixé à un montant nominal de 423 290 euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Dix-huitième résolution	Utilisation des délégations financières en période d'offre publique. Durée de 18 mois.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Dix-neuvième résolution	Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique. Durée de 18 mois. Plafond fixé à un montant nominal de 9 millions d'euros.	Aucune
AGM du 2 mai 2007 Vingtième résolution	Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique. Durée de 18 mois.	Aucune

18. Rapport du Président à l'Assemblée annuelle du 29 avril 2008 rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par Ipsos SA

I. Introduction

1.1 Objectif du présent rapport

Le présent rapport porte sur l'exercice 2007 et a été établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce ainsi que dans l'esprit des principes de bonne gouvernance d'entreprise. Il est joint au rapport de gestion.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits et éléments relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne significatives mises en place par Ipsos SA.

Le groupe Ipsos est confronté, comme toute entreprise, à un certain nombre de risques et aléas internes et externes dans le cadre de ses activités et de la poursuite de sa stratégie. Ipsos SA s'efforce par conséquent de mettre en place une organisation et des procédures dont l'objectif est d'identifier, de quantifier, de prévenir et de contrôler autant que possible ces risques afin d'en limiter les impacts négatifs.

Vous serez bien évidemment conscients que, comme tout système de contrôle, cette organisation et ces procédures ne peuvent éliminer les risques concernés mais seulement contribuer à leur minimisation.

Afin de décrire au mieux et de manière synthétique les procédures dont je dois vous rendre compte, le présent rapport décrira d'abord les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil pour ensuite décrire les procédures de contrôle interne mises en place par Ipsos SA.

1.2 Diligences effectuées par le Président

Pour les besoins de la préparation du présent rapport, j'ai recueilli les observations :

- du Directeur financier du groupe Ipsos,
- du Directeur juridique du groupe Ipsos,
- du Directeur des ressources humaines du groupe Ipsos, ainsi que
- du Directeur Innovation et Technologie du groupe Ipsos.

Il a également été présenté un projet du présent rapport au Conseil d'administration d'Ipsos SA ainsi qu'à ses Commissaires aux comptes.

2. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

2.1 Composition du Conseil d'administration et Direction générale

2.1.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de quatorze administrateurs dont neuf sont externes au 18 mars 2008. Sont considérés comme externes les administrateurs qui n'exercent pas de fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos. Parmi ceux-ci, le Conseil d'administration compte cinq administrateurs dépourvus de lien d'intérêt particulier avec Ipsos SA, le groupe Ipsos ou sa Direction (administrateurs indépendants au sens du rapport de Monsieur Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise dont les conclusions ont été présentées au public le 23 septembre 2002, le « Rapport Bouton »), le Conseil ayant jugé que Monsieur Jean-Michel Carlo devait être considéré comme indépendant bien qu'il ait été dirigeant du groupe Ipsos de 2002 à 2004. Aucun censeur n'a été nommé.

Le Conseil d'administration est composé comme suit au 18 mars 2008 :

Administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos :

Didier Truchot, Président et Directeur général,
Jean-Marc Lech, Vice-président et Directeur général délégué,
Carlos Harding, Directeur général délégué,
Laurence Stoclet, Directeur financier du Groupe,
Henri Wallard, Directeur général délégué.

Administrateurs n'exerçant pas de fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos et non dépourvus de lien d'intérêt particulier avec Ipsos SA, le groupe Ipsos, sa Direction :

Yves-Claude Abescat,
LT Participations, représentée par Pascal Cromback,
Henry Letulle,
Patrick Sayer.

Administrateurs indépendants au sens du « Rapport Bouton » :

Nicolas Bazire,
Jean-Michel Carlo,
Yann Duchesne,
Victoire de Margerie,
Wladimir Mollof.

L'ensemble des administrateurs a été nommé en Assemblée générale. Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

Les administrateurs remplissent l'ensemble des conditions de nomination dont celles relatives à la capacité ou aux incompatibilités et interdictions. De plus, conformément à l'article 13 des statuts d'Ipsos SA chaque administrateur détient au moins quatre actions d'Ipsos SA

La liste des mandats sociaux exercés par les membres du Conseil au 31 décembre 2007 et au 29 février 2008 est annexée au présent rapport du Président. Cette annexe mentionne également la liste de leurs mandats antérieurs et les dates de première nomination et d'expiration de leur mandat d'administrateur d'Ipsos SA.

2.1.2 Direction générale

Ipsos SA est une société anonyme à Conseil d'administration dont les statuts délèguent au Conseil d'administration le choix du mode de direction entre une Présidence et une Direction générale jointe ou duale.

Le Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2001 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA serait assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Didier Truchot. Le Conseil d'administration réuni le 23 juin 2004 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA continuerait à être assumée par le Président du Conseil d'administration jusqu'à l'expiration de son mandat de Président (renouvelé par le même Conseil jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Un Vice-Président a été nommé. Sa principale mission est de suppléer au Président en cas d'empêchement de ce dernier, notamment pour présider les séances du Conseil. Trois administrateurs, dont le Vice-Président, ont la qualité de Directeurs généraux délégués.

À ce titre, il est rappelé que le Conseil d'administration réuni le 23 juin 2004 a renouvelé les mandats de Vice-Président du Conseil de Monsieur Jean-Marc Lech (jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2010 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009), de Directeur général délégué de Monsieur Jean-Marc Lech (jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général), de Directeur général délégué de Monsieur Carlos Harding (jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général), et de Directeur général délégué de Monsieur Henri Wallard (jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général).

2.2 Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité d'Ipsos SA et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche d'Ipsos SA et régler les affaires qui le concernent.

Le Conseil d'administration est composé de trois à dix-huit membres nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 12 des statuts, les administrateurs sont nommés pour une durée de six années et sont indéfiniment rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge.

Le nombre des administrateurs personnes physiques ou des représentants permanents des personnes morales administrateurs ayant dépassé l'âge de 68 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs composant le Conseil d'administration. Si cette proportion est dépassée, le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office.

Chaque administrateur doit être propriétaire de quatre actions au moins pendant toute la durée de son mandat, conformément à l'article 13 des statuts d'Ipsos SA.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation, faite par tous moyens, du Président. Sous réserve des dispositions légales, les réunions du Conseil d'administration peuvent intervenir par moyen de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti librement par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut notamment allouer une part supérieure aux administrateurs membres de Comités.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

À la connaissance d'Ipsos SA, aucun des membres du Conseil d'administration, ni aucun des principaux dirigeants du groupe Ipsos n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Le Conseil d'administration comprend cinq membres exerçant des fonctions exécutives au sein du groupe Ipsos (Messieurs Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Madame Laurence Stoclet).

LT Participations, principal actionnaire d'Ipsos SA, détenant 27,81 % du capital au 31 décembre 2007, est également administrateur d'Ipsos SA. Il est précisé que Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech sont les principaux actionnaires de la société LT Participations.

Monsieur Patrick Sayer, administrateur d'Ipsos SA, est également Président du directoire d'Eurazeo, actionnaire à 19,02% de LT Participations.

Monsieur Yves-Claude Abescat, administrateur d'Ipsos SA, est Président-Directeur général de la société Salvepar qui détient 1,46% du capital d'Ipsos SA. Monsieur Yves-Claude Abescat est un ancien cadre dirigeant de la Société Générale, banque partenaire du groupe Ipsos et dont l'un des fonds, SG Capital Développement, détient 1,14% du capital d'Ipsos SA au 31 décembre 2007 et conjointement avec le FCPR Sogecap Développement, 9,70% du capital de LT Participations.

Hors les éléments détaillés ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance d'Ipsos SA, de conflits entre les intérêts privés des administrateurs d'Ipsos SA et leurs devoirs à l'égard d'Ipsos SA.

Enfin, sous réserve de ce qui est décrit au 5.2.1 du rapport de gestion, à la date du présent rapport, aucun mandataire social n'est lié à Ipsos SA ou à l'une de ses filiales, par un contrat de service qui prévoirait l'octroi d'avantages à la cessation d'un tel contrat.

Dans un souci de transparence et de bonne gouvernance d'entreprise, Ipsos SA entend se conformer aux recommandations du « Rapport Bouton ». À ce jour, Ipsos SA se conforme aux principales recommandations de ce rapport.

En 2007, une étude a été réalisée auprès des administrateurs sur les conditions de travail, le fonctionnement et l'efficacité du Conseil, dont les résultats ont été discutés par les membres du Conseil lors de la séance du 18 mars 2008.

2.2.1 Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur relatif à la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les administrateurs participant aux réunions par de tels moyens sont réputés présents physiquement pour le calcul du quorum et de la majorité. Conformément à la loi, cette modalité n'est pas applicable pour l'adoption des décisions les plus importantes (notamment la révocation du Président ou l'établissement des comptes).

Ipsos SA a décidé que le règlement intérieur du Conseil d'administration sera accessible au public, sur demande écrite adressée au Secrétaire du Conseil au siège social d'Ipsos SA.

2.2.2 Compte rendu de l'activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises au siège d'Ipsos SA 82,86% des administrateurs étaient présents aux réunions. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'administration est de deux heures. Par ailleurs, une journée de travail, le 30 août 2007, a réuni l'ensemble des administrateurs pour discuter des activités du groupe Ipsos et de sa stratégie.

Les Commissaires aux comptes étaient présents aux réunions du Conseil d'administration des 20 mars et 18 septembre 2007.

Les principaux thèmes abordés par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé ont été :

- les opérations de développement externe projetées ou réalisées,
- l'évolution de la marche des affaires du groupe Ipsos,
- l'analyse des résultats, et l'examen et l'arrêté des comptes semestriels et annuels,
- la revue du budget,
- le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés,
- la rémunération des Co-Présidents et la rémunération des autres membres du Comité exécutif,
- l'attribution gratuite d'actions,
- la mise en place d'un fonds à effet de levier pour les dirigeants et cadres dirigeants du groupe Ipsos,
- l'autorisation de conventions réglementées,
- l'activation du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale du 2 mai 2007.

Les administrateurs, Directeur général et Directeurs généraux délégués d'Ipsos SA ont été informés de l'obligation qui leur incombe de déclarer directement à l'Autorité des marchés financiers leurs opérations sur titres Ipsos qui sont réalisées par eux ou des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits.

Les membres du Conseil d'administration se sont également vus rappeler leur obligation de détention d'actions Ipsos et la recommandation que les actions Ipsos qu'ils détiennent soient inscrites au nominatif.

2.3 Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'administration

2.3.1 Planning des réunions et envoi des documents

En fin d'année, le planning prévisionnel des réunions du Conseil d'administration pour l'exercice suivant est arrêté.

Préalablement à chaque séance, un dossier de préparation est envoyé à chaque administrateur comprenant le procès-verbal à approuver du précédent Conseil d'administration et, en fonction de l'ordre du jour, des fiches techniques explicitant certains des principaux points à examiner lors dudit Conseil d'administration.

2.3.2 Organisation et apport des Comités dans le fonctionnement du Conseil d'administration

Afin d'améliorer l'efficacité des prises de décisions, le Conseil d'administration a créé en son sein deux Comités, un Comité d'audit et un Comité des rémunérations, composés notamment d'administrateurs indépendants.

- le Comité d'audit

Ce Comité créé par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 1999 est chargé d'exercer un contrôle externe sur les règles comptables et les comptes d'Ipsos SA.

Il est actuellement présidé par un administrateur indépendant, Monsieur Wladimir Mollof qui a été nommé Président du Comité d'audit par le Conseil d'administration réuni le 23 juin 2004. Il est composé de son Président, de Messieurs Pascal Cromback et Yves Claude Abescat. Monsieur Yves Claude Abescat a été nommé au Comité d'audit par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 20 mars 2007. Sa nomination a pris effet le 14 septembre 2007. Le Directeur financier du groupe Ipsos participe aux réunions du Comité d'audit.

Il existe un règlement intérieur du Comité d'audit qui a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 15 décembre 2004. Ce règlement intérieur gouverne les relations entre le Comité d'audit et les Commissaires aux comptes, que le Comité d'audit peut entendre à sa demande, hors la présence du Président du Conseil d'administration.

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2007 notamment pour l'examen des comptes annuels d'Ipsos SA de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et des comptes semestriels d'Ipsos SA au 30 juin 2007.

- le Comité des rémunérations

Ce Comité également créé par le Conseil d'administration le 1^{er} octobre 1999 est chargé de définir la politique de rémunération, au sens large, des dirigeants du groupe Ipsos.

Il est composé de Madame Victoire de Margerie et de Messieurs Yves-Claude Abescat et Yann Duchesne.

Le Président-Directeur général d'Ipsos SA, le Directeur des ressources humaines du groupe Ipsos et le Secrétaire du Conseil d'administration participent à ses réunions.

Ce Comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2007, afin d'examiner les propositions de rémunération, fixe et variable des Co-Présidents et des autres membres du Comité exécutif, de revoir les propositions d'allocations gratuites d'actions Ipsos, les évolutions du système de bonus du groupe Ipsos, ainsi que les propositions de liste des bénéficiaires et les principes d'un fonds à effet de levier pour les dirigeants et cadres dirigeants du groupe Ipsos.

Le rapport de gestion détaille au 5.2. « Information nominative relative à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés par Ipsos SA et par les sociétés contrôlées par Ipsos SA à chacun des mandataires sociaux » les informations relatives à la rémunération, fixe et variable, des mandataires sociaux et précise les modalités de détermination de leur rémunération variable.

2.4 Informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration au 29 février 2008

- **Didier Truchot**, 61 ans, Président et Directeur général d'Ipsos SA.

Expérience : Monsieur Didier Truchot préside Ipsos depuis sa fondation en 1975

Domicile professionnel : 35, rue du Val-de-Marne, 75013 Paris

- **Jean-Marc Lech**, 63 ans, Vice-Président et Directeur général délégué d'Ipsos SA.

Expérience : Monsieur Jean-Marc Lech copréside le groupe Ipsos depuis 1982 après avoir été Président et Directeur général de l'IFOP.

Domicile professionnel : 35, rue du Val-de-Marne, 75013 Paris

- **Carlos Harding**, 60 ans, Directeur général délégué et administrateur d'Ipsos SA.

Expérience : Monsieur Carlos Harding a rejoint le groupe Ipsos en 1991 et a depuis dirigé la mise en œuvre de son programme d'acquisitions.

Domicile professionnel : 35, rue du Val-de-Marne, 75013 Paris

- **Henri Wallard**, 50 ans, Directeur général délégué et administrateur d'Ipsos SA.

Expérience : Monsieur Henri Wallard a exercé diverses fonctions dans la haute fonction publique. Avant de rejoindre la Direction générale d'Ipsos en 2002, il a participé à la direction de la Sofres et a été administrateur exécutif de Taylor Nelson Sofres plc.

Domicile professionnel : 35, rue du Val-de-Marne, 75013 Paris

- **Laurence Stoclet**, 41 ans, Directeur financier du Groupe et administrateur d'Ipsos SA.
Expérience : Madame Laurence Stoclet a été manager dans un grand cabinet d'audit international avant d'exercer des fonctions au sein des directions financières de groupes européens. Elle a rejoint Ipsos en qualité de Directeur financier en 1998.

Domicile professionnel : 35, rue du Val-de-Marne, 75013 Paris

- **Yves-Claude Abescat**, 64 ans, administrateur d'Ipsos SA.

Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Président-Directeur général de Salvepar.

Expérience : Monsieur Yves-Claude Abescat est Président-Directeur général de la société Salvepar et ancien cadre dirigeant de la Société Générale. Il a été à ce titre jusqu'au 30 septembre 2006 Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises de Société Générale et membre du Comité de Direction Groupe de Société Générale. Il a exercé de nombreuses responsabilités au sein du Groupe Société Générale, notamment des directions de filiales et de fonds. Il participe à la direction ou la surveillance de nombreuses sociétés dans lesquelles le Groupe Société Générale détient des participations.

Domicile professionnel : Tour Pacific, 11, cours Valmy, 92972 Paris la Défense Cédex.

- **Nicolas Bazire**, 50 ans, administrateur d'Ipsos SA.

Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur général du Groupe Arnault.

Expérience : Monsieur Nicolas Bazire est Directeur général du Groupe Arnault. Avant de rejoindre la Direction générale du Groupe LVMH, il a exercé diverses responsabilités dans la haute fonction publique et a été associé-gérant de Rothschild & Cie Banque.

Domicile professionnel : 22, avenue Montaigne, 75008 Paris.

- **Jean-Michel Carlo**, 62 ans, administrateur d'Ipsos SA.

Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur à l'Institut d'Études politiques de Paris-Sciences Po.

Expérience : Monsieur Jean-Michel Carlo a été Président de Young&Rubicam, partenaire et Directeur général de BDDP puis d'Havas. Il a été Directeur général d'Ipsos Europe et Directeur général délégué d'Ipsos SA de 2002 à 2004. Il a été ensuite Président-Directeur général France de BBDO. Il est aujourd'hui Directeur de l'École de Communication de Sciences Po.

Domicile professionnel : 27, rue Saint Guillaume, 75007 Paris.

- **LT Participations**, administrateur d'Ipsos SA représentée par Pascal Cromback, 59 ans.

Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur général de la Sofetec.

Expérience : Monsieur Pascal Cromback a été Président-Directeur général d'ETAI durant de nombreuses années.

Domicile professionnel : 35, rue du Val-de-Marne, 75013 Paris.

- **Yann Duchesne**, 51 ans, administrateur d'Ipsos SA.

Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Directeur général Doughty Hanson.

Expérience : Monsieur Yann Duchesne est Directeur général du fonds d'investissement Doughty Hanson depuis 2003, après avoir été Directeur général France de McKinsey.

Domicile professionnel : 45 Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG.

- **Henry Letulle**, 32 ans, administrateur d'Ipsos SA.

Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Notaire stagiaire.

Expérience : Avant de rejoindre l'étude notariale Letulle Letulle-Joly Deloison, Henry Letulle a exercé la profession d'avocat durant trois années au sein du bureau de Pékin du cabinet Gide Loyrette Nouel, puis a été Directeur délégué à la Direction générale – Group Secretary d'Ipsos SA jusqu'au 31 décembre 2006.

Domicile professionnel : 3, rue Montalivet, 75008 Paris

- **Victoire de Margerie**, 44 ans, administrateur d'Ipsos SA.

Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Professeur de management, ESC Grenoble.

Expérience : Madame Victoire de Margerie est active dans plusieurs Conseils d'administration de sociétés cotées en France et en Finlande à titre d'administrateur indépendant, elle enseigne le management à l'ESC Grenoble et elle dirige le Conseil d'administration de la société Rondol Technology au Royaume-Uni. Elle a vingt ans d'expérience de management dans des groupes industriels multinationaux notamment aux États-Unis et en Allemagne.

Domicile professionnel : 64, rue Madame, 75006 Paris

- **Wladimir Mollof**, 66 ans, administrateur d'Ipsos SA.

Fonctions principales exercées en dehors d'Ipsos SA : Président du Comité exécutif d'Arjil et Président d'Altium Capital Gestion.

Expérience : Monsieur Wladimir Mollof est Président du Comité exécutif d'Arjil et du groupe Altium. Après avoir occupé des fonctions de direction au sein du groupe Dupont de Nemours aux États-Unis et en Europe de 1965 à 1983, Monsieur Mollof participe depuis 1984 à la création et à la gestion de fonds d'investissement européens ainsi que d'opérations de fusions et acquisitions notamment Baring Brothers Hambrecht & Quist, Argos Sodic Apax Partners Finance.

Domicile professionnel : 84, avenue d'Iéna, 75008 Paris

- **Patrick Sayer**, 50 ans, administrateur d'Ipsos SA.

Fonction principale exercée en dehors d'Ipsos SA : Président du Directoire, Eurazeo.

Expérience : Patrick Sayer est Président du Directoire d'Eurazeo depuis mai 2002. Il était auparavant associé-gérant de Lazard Frères & Cie à Paris et Managing Director de Lazard Frères & Cie à New York. Il a participé à la création de Fonds Partenaires qu'il a appuyé de 1989 à 1993. Il a ensuite contribué à la mise en place de la nouvelle stratégie d'investissement de Gaz et Eaux devenue Eurazeo. Patrick Sayer occupe des postes d'administrateurs ou de membre du Conseil de surveillance dans plusieurs sociétés, notamment Europcar Groupe, B&B Hotels, Legendre Holding 20 (holding d'acquisition d'Elis), Ipsos SA, Rexel, Groupe Lucien Barriere et les Presses Universitaires de France (PUF). Il est Vice-Président du Conseil de surveillance d'ANF. Il est également membre du Conseil d'Orientation de France Investissement. Patrick Sayer est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris ainsi que du Centre de formation des Analystes Financiers.

Domicile professionnel : 32, rue de Monceau, 75008 Paris

La liste des mandats de chaque administrateur d'Ipsos SA dans toutes sociétés au 31 décembre 2007 et au 29 février 2008, ainsi que la liste de leurs mandats antérieurs, figure en annexe au présent rapport du Président. Cette annexe précise également les dates de première nomination et d'expiration de leur mandat d'administrateur au sein d'Ipsos SA.

3. Procédures de contrôle interne mises en place par Ipsos SA

Les procédures décrites ici concernent Ipsos SA et ses filiales.

3.1 Définition et objectif du contrôle interne chez Ipsos SA

Pour le groupe Ipsos, le contrôle interne signifie l'ensemble des systèmes de contrôle établis par ou à la demande de la Direction générale, et suivis par le personnel du groupe Ipsos, qui sont destinés à fournir une assurance raisonnable en ce qui concerne la réalisation des objectifs suivants :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting et de l'information financière,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, et
- la protection des actifs.

L'objectif général du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité ainsi que les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines financier et comptable. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont éliminés et dépend largement du respect par les individus des procédures mises en place.

Le groupe Ipsos tend à maîtriser ces risques en s'efforçant de mettre en œuvre des mesures ayant pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels s'inscrivent dans un cadre défini par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les règles internes à l'entreprise.

Ces procédures ont également pour objet de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation du groupe Ipsos.

3.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne et présentation synthétique des procédures mises en place par Ipsos SA

3.2.1 Structures exerçant des activités de contrôle au sein d'Ipsos SA

Outre le Conseil d'administration et les Comités dont le rôle et le fonctionnement ont été décrits précédemment, la Direction générale du groupe Ipsos s'appuie sur un Comité exécutif et des Directions fonctionnelles et opérationnelles dont l'un des rôles est l'élaboration et le suivi : i) des politiques et procédures permettant d'atteindre les différents buts poursuivis par le groupe Ipsos et ii) des procédures de contrôle permettant de veiller au respect de ces règles internes et plus généralement des règles applicables à l'activité et à la vie du groupe Ipsos.

Parmi les Directions du groupe Ipsos, les suivantes sont plus particulièrement impliquées dans le contrôle interne :

- la Direction financière,
- la Direction juridique,
- la Direction Innovation et Technologie,
- la Direction des ressources humaines, et
- la Direction du développement.

À l'exception de la Direction du développement, des structures similaires sont généralement mises en place au niveau des régions et des pays :

- la Direction financière

La Direction financière du groupe Ipsos regroupe les fonctions du Contrôle de gestion, de la Comptabilité et de la Consolidation, de la Trésorerie, et de la Gestion des systèmes d'information financiers. Elle est relayée par des équipes financières locales, au niveau régional et national.

Le Contrôle de gestion est responsable de la qualité de l'information économique incluant la surveillance de la qualité des opérations de clôture et de reporting. D'autre part, il effectue un suivi des performances des unités opérationnelles sur la base des prévisions établies au travers du processus budgétaire et peut suggérer le déclenchement de plans d'action correctifs. Enfin, il a vocation à évaluer en toute objectivité la qualité du contrôle interne financier à tous les niveaux de l'organisation.

Les responsables de la Comptabilité conduisent les travaux des équipes comptables et s'assurent de la qualité des informations comptables produites.

Le Directeur financier du groupe Ipsos met également en œuvre la politique de financement du Groupe et en organise l'application dans les filiales.

Les Directeurs financiers des filiales, pays et régions, sont garants de la qualité de l'information comptable et financière remontée par les entités qu'ils supervisent vers le Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ils rapportent au financier du niveau supérieur et fonctionnellement aux responsables opérationnels.

Les postes de Directeur financier sont définis comme des postes clefs au niveau des régions et pays et les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen par la Direction financière du groupe Ipsos, permettant de s'assurer d'un niveau de compétence adapté des personnes retenues.

- la Direction juridique

La Direction juridique du groupe Ipsos a notamment comme missions de :

- sécuriser les opérations du groupe Ipsos,
- mettre en œuvre les outils de contrôle du groupe Ipsos sur ses filiales et ses actifs, et
- assurer le bon déroulement de la vie sociale de l'ensemble du groupe Ipsos.

Dans la mesure du possible, les organes sociaux de toutes les filiales significatives comprennent au moins un membre de la Direction générale du groupe Ipsos. La Direction juridique du Groupe met également en place des limitations des pouvoirs individuels des dirigeants.

- la Direction Innovation et Technologie

La Direction des technologies de l'information et des systèmes contribue activement à la maîtrise des risques en ce qu'elle :

- assure la supervision des investissements d'infrastructure technologique,
- élabore et veille à la mise en place des règles et normes applicables au Groupe en matière de choix et de gestion des technologies de l'information, et des systèmes,
- prouve et contrôle la mise en place des projets multinationaux et des importants projets régionaux, et
- met en place les mesures nécessaires pour assurer la fiabilité et la sécurité des opérations technologiques du Groupe.

- *la Direction des ressources humaines*

Les missions de la Direction des ressources humaines comprennent :

- le développement des méthodes et règles de gestion des ressources humaines,
- la surveillance des différents programmes de rémunération variable au sein du groupe Ipsos, et
- la surveillance de la cohérence de la politique de ressources humaines des différentes sociétés du Groupe.

Outre la mise en place des différents systèmes et politiques de ressources humaines, la Direction des ressources humaines du groupe Ipsos est directement impliquée dans le suivi de l'ensemble des cadres dirigeants du groupe Ipsos.

- *la Direction du développement*

La Direction du développement a pour mission d'identifier des cibles de croissance externe et de sécuriser avec la Direction financière et la Direction juridique, les opérations de croissance externe entreprises par le Groupe.

À l'occasion de chaque opération de croissance externe, une revue détaillée des sociétés cibles est menée, avec l'assistance des directions des pays et régions concernés, de la Direction juridique et de la Direction financière, ainsi que de conseils externes, notamment pour veiller à la véracité des éléments financiers et du système d'information financière et auditer les différents risques de toute nature. Les sociétés nouvellement intégrées sont l'objet d'une attention particulière durant les premières années afin de s'assurer de la mise en place des différentes politiques internes. Des audits d'acquisition sont réalisés systématiquement par des auditeurs externes.

3.2.2 Mesures de contrôle significatives mises en place

Le groupe Ipsos a adopté un livre vert (Green Book) qui rend compte de l'organisation, des structures et des procédures en place au sein du Groupe. Il décrit également les obligations professionnelles, règles et principes qui doivent y être suivis, notamment les principes et codes déontologiques.

Les différentes directions mentionnées ci-dessus définissent des procédures spécifiques, se rapportant à leur domaine d'intervention, à mettre en place par les responsables des régions. Sont notamment codifiées, ou en cours avancé de codification, des procédures spécifiques en matière d'acquisitions, de paiements sur acquisitions, de délégations d'autorité, de pouvoirs bancaires, de distribution de dividendes par les filiales d'Ipsos SA, de suivi des litiges, d'examen et d'approbation des investissements, et de préparation et mise en œuvre du budget.

Par ailleurs, il existe des procédures générales liées à la finance (Manuel des règles et méthodes comptables IFRS), aux questions juridiques, à la gestion des ressources humaines, à la communication, à l'informatique, à la réalisation des études... , qui contribuent de façon générale au contrôle interne.

Enfin, il convient de rappeler que chaque filiale assure un suivi du contrôle interne et peut être amenée à mettre en place des procédures spécifiques, en fonction de son activité propre et des risques qui peuvent en résulter.

Les principaux risques identifiés sont mentionnés dans le rapport de gestion auquel est joint le présent rapport du Président (se reporter au 12 du rapport de gestion, « Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Ipsos est confronté ») qui précise les mesures de prévention et de traitement mises en œuvre.

3.2.3 Création d'une fonction Audit interne

Une fonction d'Audit interne a été créée au début de l'année 2007 afin de contribuer au renforcement du contrôle interne au sein du groupe Ipsos. Auparavant, cette fonction était comprise dans la fonction Contrôle de gestion. Un travail a été engagé pour la définition et la mise en place de nouvelles procédures dédiées, notamment en matière de détection et de prévention des fraudes.

Une analyse de risques a été menée par l'Audit interne sur base d'entretiens avec les membres du Comité exécutif et d'autres responsables du Groupe (quarante entretiens au total). Les principaux risques identifiés ont été classés en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact.

Un programme d'audit interne prenant en compte les risques spécifiques du groupe Ipsos a été développé après avoir été validé par les Co-Présidents et présenté au Comité exécutif.

3.3 Organisation et présentation spécifique des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable

Les filiales préparent mensuellement un reporting financier détaillé et quatre fois par an une liasse de consolidation exhaustive nécessaire à la préparation des Comptes consolidés. Des revues de résultats et de prévisions sont effectuées très régulièrement de façon à s'assurer que les objectifs fixés seront atteints et à éventuellement prendre les actions nécessaires si tel n'était pas le cas.

Il existe un manuel Groupe précisant les règles comptables. Des notes d'instruction sont émises pour chaque arrêté et mettent l'accent sur les sujets à considérer avec une attention particulière en fonction de l'évolution des règles comptables, ou bien des problèmes qui ont pu être détectés lors des clôtures précédentes.

La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique de consolidation statutaire largement connu et déployé dans de nombreux groupes cotés.

Un calendrier des différentes remontées d'information est diffusé au sein du groupe Ipsos afin que les différentes équipes comptables puissent s'organiser et très tôt identifier des retards ou difficultés éventuels.

Les données remontées par les différentes filiales sont conformes aux normes IFRS. Ces liasses de consolidation sont contrôlées par une équipe centrale qui valide tout au long de l'année les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'éliminations et de consolidation, ainsi que la validation des postes qui présentent le plus de risques.

Les filiales, à l'exception de quelques filiales non significatives, sont auditées par les membres locaux des réseaux des Commissaires aux comptes du groupe Ipsos. Toutes les filiales font l'objet d'un audit ou d'une revue limitée au moins une fois par an.

4. Limitations des pouvoirs du Directeur général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général.

Annexe au rapport du Président : mandats des administrateurs

Liste des mandats de chaque administrateur dans toutes sociétés au 31 décembre 2007 et au 29 février 2008, liste de leurs mandats antérieurs et les dates de première nomination et d'expiration de leur mandat d'administrateur d'Ipsos SA :

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
Didier Truchot	AG du 23 février 1988	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	Mandats au 31 décembre 2007 - À l'intérieur du groupe Ipsos En France : Ipsos Observer : représentant permanent d'Ipsos France administrateur, Ipsos Loyalty : administrateur, Ipsos Marketing : administrateur, Ipsos Stat : administrateur,

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
			<p>Ipsos Music : administrateur.</p> <p>En Belgique :</p> <p>Ipsos Belgium SA : administrateur.</p> <p>Au Canada :</p> <p>Ipsos-Insight Corp. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos Canada Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos-Reid Corporation : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos-NPD Canada Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos ASI Ltd : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos-Camelford Graham Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos-Descarie Corp : administrateur,</p> <p>Ipsos Interactive Services Canada L.P. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos Operations Canada L.P. : Président du Conseil d'administration.</p> <p>Aux États-Unis :</p> <p>Ipsos America, Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos-Insight, Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos Loyalty, Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos ASI, Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos Qualitative, Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos USA : administrateur,</p> <p>Ipsos FMC, Inc. : administrateur,</p> <p>Ipsos Reid Public Affairs, Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos Interactive Services US, Inc. : Président du Conseil d'administration,</p> <p>Ipsos Operations US, Inc. : Président du Conseil d'administration.</p> <p>En Italie :</p> <p>Ipsos ASI Srl : administrateur,</p> <p>Ipsos Srl : administrateur,</p> <p>Ipsos Operations Srl : administrateur.</p> <p>En Espagne :</p> <p>Ipsos Estudios Internacionales SA : administrateur,</p> <p>Ipsos Operaciones SA, administrateur,</p> <p>Ipsos Investigacion de Mercado SA : administrateur.</p> <p>Au Portugal :</p> <p>Ipsos Estudos de Mercado LDA : administrateur.</p> <p>En Suisse :</p> <p>Ipsos SA : Président du Conseil d'administration.</p> <p>Au Royaume-Uni :</p> <p>Ipsos UK Ltd : administrateur,</p>

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
			<p>Price Search Ltd : Président du Conseil d'administration, Ipsos Cati Centre Ltd : Président du Conseil d'administration, MORI Group Ltd : administrateur. À Hong Kong : Ipsos Asia Ltd : Président du Conseil d'administration.</p> <p>- À l'extérieur du groupe Ipsos LT Participations : Directeur général délégué et administrateur.</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007 En France Ipsos Media : Président du Conseil et Directeur général, Ipsos Opérations : administrateur. Au États-Unis : Ipsos Shifrin, Inc. : Président.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008 Nouveaux mandats : néant. Mandats expirés : néant.</p>
Jean-Marc Lech	AG du 23 février 1988	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	<p>Mandats au 31 décembre 2007 - À l'intérieur du groupe Ipsos En France : Ipsos France SAS : Président, Ipsos Music : Président du Conseil d'administration et Directeur général, Ipsos DOM : représentant permanent d'Ipsos SA, Président, Ipsos Marketing : représentant permanent d'Ipsos SA, administrateur, Ipsos Observer : administrateur, Ipsos ASI : représentant permanent d'Ipsos France, Président, Ipsos Media : représentant permanent d'Ipsos France, Président, Ipsos Public Affairs : représentant permanent d'Ipsos France, Président, IMS : représentant permanent d'Ipsos France, Président. En Italie : Ipsos Srl : administrateur. Au Royaume-Uni : Ipsos UK Ltd : administrateur.</p> <p>- À l'extérieur du groupe Ipsos LT Participations : Président et Directeur général.</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007 En France : Ipsos Insight SAS : représentant permanent d'Ipsos France, Président.</p>

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
			<p>Actualisation au 29 février 2008 Nouveaux mandats : néant. Mandats expirés : néant.</p>
Carlos Harding	AG du 27 mars 1992	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	<p>Mandats au 31 décembre 2007 - À l'intérieur du groupe Ipsos</p> <p>En France :</p> <p>Ipsos Observer : représentant permanent d'Ipsos Access Panels Holding administrateur; Ipsos Stat : Président du Conseil d'administration et Directeur général, Ipsos Marketing, administrateur.</p> <p>Au Mexique :</p> <p>Buro de Investigacion de Mercado SA de C.V. : Président du Conseil d'administration.</p> <p>En Australie :</p> <p>I-View Pty. Ltd. : Président du Conseil d'administration, Ipsos Australia Pty.Ltd. : administrateur, Novaction Australasia Pty.Ltd. : administrateur, Ipsos Eureka Pty.Ltd. : administrateur.</p> <p>En Belgique :</p> <p>Ipsos Belgium SA : administrateur.</p> <p>Au Canada :</p> <p>Ipsos Insight Corp. : administrateur, Ipsos Canada, Inc. : administrateur, Ipsos NPD Canada, Inc. : administrateur.</p> <p>Au Chili :</p> <p>Ipsos SA : Président du Conseil d'administration.</p> <p>Au Panama :</p> <p>Ipsos CCA, Inc. : Président-Directeur général.</p> <p>À Puerto Rico :</p> <p>Ipsos Hispania Inc. : administrateur.</p> <p>En Espagne :</p> <p>Ipsos Estudios Internacionales SA : Président du Conseil d'administration, Ipsos Operaciones SA : Président du Conseil d'administration, Ipsos Investigacion de Mercado SA : Président du Conseil d'administration.</p> <p>Aux États-Unis :</p> <p>Ipsos ASI, Inc. : administrateur, Ipsos America, Inc. : Directeur général et administrateur, Ipsos Insight, Inc. : administrateur, Ipsos USA, Inc. : administrateur, Ipsos FMC, Inc. : Président du Conseil d'administration, Ipsos Loyalty, Inc. : administrateur, Ipsos Reid Public Affairs, Inc. : administrateur, Ipsos Qualitative, Inc. : administrateur, Ipsos Interactive Services US, Inc. : administrateur, Ipsos Operations US, Inc. : administrateur.</p>

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
			<p>En Italie :</p> <p>Ipsos ASI Srl : administrateur; Ipsos Srl : administrateur.</p> <p>Au Liban :</p> <p>Stat S.A.L. : représentant d'Ipsos Stat administrateur.</p> <p>Au Portugal :</p> <p>Ipsos Estudos de Mercado LDA : administrateur.</p> <p>Au Royaume-Uni :</p> <p>Ipsos Cati Centre Ltd : administrateur; Ipsos Novaction & Vantis Ltd : administrateur; Ipsos Interactive Services Ltd : administrateur.</p> <p>En Irlande :</p> <p>Ipsos Central Eastern Europe Ltd : administrateur.</p> <p>En Suède :</p> <p>Ipsos Facts AB : administrateur; Ipsos Eureka AB : administrateur; Intervjubolaget IMRI AB : administrateur; Ipsos Sweden AB : administrateur; Ipsos ASI AB : administrateur; New Media Research in Sweden AB : administrateur.</p> <p>À Hong Kong :</p> <p>Ipsos Asia Ltd. : administrateur; Ipsos Hong Kong Ltd. : administrateur; Ipsos China Ltd. : Président du Conseil d'administration.</p> <p>En Corée :</p> <p>Ipsos Korea, Inc. : administrateur et Directeur général.</p> <p>En Thaïlande :</p> <p>Ipsos Ltd. : administrateur.</p> <p>À Taiwan :</p> <p>Ipsos Taiwan Ltd. : administrateur.</p> <p>À Singapour :</p> <p>Ipsos Singapore Pte. Ltd. : administrateur.</p> <p>Au Japon :</p> <p>Ipsos Japan Holdings K.K. : administrateur; Ipsos JSR Co. Ltd. : administrateur; Japan Marketing Organisation K.K. : administrateur; Ipsos Novaction KK : administrateur.</p> <p>En Colombie :</p> <p>Ipsos Napoleon Franco SA : administrateur.</p> <p>En République Dominicaine :</p> <p>Ipsos Dominicana SA : administrateur.</p> <p>En Norvège :</p> <p>Ipsos (Norway) A.S. : administrateur.</p> <p>En Inde :</p> <p>Ipsos Pvt. Ltd. : administrateur.</p> <p>En Afrique du Sud :</p> <p>Oakleigh Investments (Pvt.) Ltd. : administrateur; Markinor (Pvt.) Ltd. : administrateur.</p>

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
			<p>Au Pérou : Ipsos Apoyo Opinion y Mercado SA : administrateur. En Turquie : Ipsos KMG Arastirma ve Danismanlik Hizmetleri A.S. : administrateur.</p> <p>- A l'extérieur du groupe Ipsos LT Participations : administrateur</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007 Au Mexique : Buro de Investigacion SA de C.V. : Président. Au Brésil : Ipsos Marplan : administrateur. Au Chili : Ipsos Search Marketing SA : administrateur, Aux États-Unis : Ipsos Shifrin, Inc. : administrateur. En Roumanie : Ipsos Interactive Services srl : Co-Président. Au Costa Rica : Ipsos Costa Rica : Vice-Président.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008 Nouveaux mandats : néant. Mandats expirés : néant.</p>
Laurence Stoclet	AG du 18 décembre 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	<p>Mandats au 31 décembre 2007 - A l'intérieur du groupe Ipsos Aux Pays-Bas : Ipsos Latin America B.V. : Co-Gérant. Aux États-Unis : Ipsos Insight Inc : administrateur.</p> <p>- A l'extérieur du groupe Ipsos Néant</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007 Néant.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008 Nouveaux mandats : néant. Mandats expirés : néant.</p>
Henri Wallard	AG du 18 décembre 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	<p>Mandats au 31 décembre 2007 - A l'intérieur du groupe Ipsos En France : Ipsos Loyalty : Président et Directeur général. En Australie : I-view Pty. Ltd. : administrateur. Au Japon : Ipsos Japan Holdings K.K. : administrateur, Ipsos JSR Co Ltd. : administrateur, Japan Marketing Organisation K.K. : administrateur. En Chine : Beijing Ipsos Market Consultant Co.Ltd. : administrateur. A Taiwan : Ipsos Taiwan Ltd. : administrateur.</p>

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
			<p>En Corée :</p> <p>Ipsos Korea, Inc. : administrateur.</p> <p>Aux Philippines :</p> <p>Ipsos, Inc. : administrateur.</p> <p>Aux États-Unis :</p> <p>Ipsos Loyalty, Inc. : Directeur général.</p> <p>Au Royaume-Uni :</p> <p>Ipsos Novaction & Vantis Ltd. : administrateur.</p> <p>- A l'extérieur du groupe Ipsos</p> <p>Néant.</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007</p> <p>TNS Plc : administrateur,</p> <p>Data-Service : Gérant.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008</p> <p>Nouveaux mandats : néant.</p> <p>Mandats expirés : néant.</p>
Yves-Claude Abescat	AG du 18 décembre 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	<p>Mandats actuels au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>Salvepar : Président-Directeur général,</p> <p>GL Events : représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration,</p> <p>François-Charles Oberthur Fiduciaire : administrateur,</p> <p>Gascogne : administrateur,</p> <p>Oberthur Technologie : représentant permanent de SG Capital Développement au Conseil d'administration,</p> <p>LT Participations : représentant permanent de SG Capital Développement au Conseil d'administration.</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>Touax SA : représentant permanent de Salvepar au Conseil d'administration,</p> <p>Oberthur Smart Cards : représentant permanent de SG Capital Développement au Conseil d'administration,</p> <p>2I Centrale Partners : administrateur,</p> <p>SGCD : Président,</p> <p>Soginnove : Président,</p> <p>SG Private Equity : Vice-Président,</p> <p>Soginnove : Président,</p> <p>Gascogne : membre du Conseil de surveillance.</p> <p>Au Maroc :</p> <p>Société Générale Marocaine de Banque : membre du Conseil de surveillance.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008</p> <p>Nouveaux mandats : néant.</p> <p>Mandats expirés : néant.</p>

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
Nicolas Bazire	AG du 6 mars 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	<p>Mandats au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>LVMH : administrateur, Rothschild & Cie Banque : membre du Conseil de surveillance, Tajan SA : Vice-Président du Conseil de surveillance, LVMH Fashion Group : membre du Conseil de surveillance, Carrefour SA : membre du Conseil de surveillance.</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007</p> <p>Néant.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008</p> <p>Nouveaux mandats : néant. Mandats expirés : néant.</p>
Jean-Michel Carlo	AG du 6 mars 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	<p>Mandats au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>Philip Plisson Pixel Art SAS : administrateur, SC Elros : Gérant.</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>View : administrateur, BBDO Services SA : Président-Directeur général et administrateur, Havas SA : Vice - Président et Directeur général.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008</p> <p>Nouveaux mandats : néant. Mandats expirés : néant.</p>
Pascal Cromback, représentant permanent de LT Participations	AG du 30 mars 1990	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007	<p>Mandats au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>Sofetec : Directeur général, LT Participations : administrateur.</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>Salon du Jouet : administrateur, Forum : administrateur, Idexpo : administrateur, Fournier : administrateur.</p> <p>Aux Pays-Bas :</p> <p>Bunbeg : administrateur.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008</p> <p>Nouveaux mandats : néant. Mandats expirés : néant.</p>
Yann Duchesne	AG du 18 décembre 2002	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	<p>Mandats au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>Saft : Président du Conseil de surveillance, Laurent-Perrier : membre du Conseil de surveillance, KPI : Président du Conseil d'administration.</p> <p>En Belgique :</p> <p>Balta : administrateur.</p> <p>En Italie :</p> <p>Zobelec : administrateur.</p> <p>Aux États-Unis :</p> <p>Tumi : administrateur.</p>

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
-----	---	---	--

Mandats antérieurs au 31 décembre 2007

En France :
Altran Technologies : administrateur.
En Allemagne :
Moeller : administrateur.
Aux Pays-Bas :
Impress : administrateur.
En Irlande :
TV3 : administrateur.
Aux États-Unis :
NAMG : Président du Conseil d'administration.

Actualisation au 29 février 2008

Nouveaux mandats : néant.
Mandats expirés : néant.

Henry Letulle	AG du 31 mai 2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
---------------	-------------------	--

Mandats au 31 décembre 2007

- A l'intérieur du groupe Ipsos

Au Japon :
Ipsos Japan Holdings KK : "Auditor".
Ipsos JSR Co Ltd. : "Auditor",
Japan Marketing Organisation : "Auditor".
A Taiwan :
Ipsos Taiwan Ltd : "Supervisor".

- A l'extérieur du groupe Ipsos

En France :
LT Participations : secrétaire.

Mandats antérieurs au 31 décembre 2007

En Suède :
New Media Research AB : administrateur.
En Inde :
Ipsos India : secrétaire.
Au Japon :
Ipsos Novaction KK : "Auditor".

Actualisation au 29 février 2008

Nouveaux mandats : néant.
Mandats expirés :

Au Japon :
Ipsos Japan Holdings KK : "Auditor".

Victoire de Margerie	AG du 23 juin 2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
----------------------	--------------------	--

Mandats au 31 décembre 2007

En France :
Ciments français : administrateur,
En Finlande :
Outokumpu : administrateur.

Mandats antérieurs au 31 décembre 2007

En France :
Bourbon : administrateur,
Société du Louvre : administrateur,
Baccarat : administrateur.

Actualisation au 29 février 2008

Nouveaux mandats :
Au Royaume-Uni :
Rondol Technology : Président du Conseil.
Mandats expirés : néant.

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
Wladimir Mollof	AG du 23 juin 2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	<p>Mandats au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>Altium Capital SAS : Président, Altium Capital Gestion SAS : Président, Arjil SAS : Président, Révillon SAS : administrateur, LTI SA : administrateur.</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007</p> <p>Néant.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008</p> <p>Nouveaux mandats : néant. Mandats expirés : néant.</p>
Patrick Sayer	AG du 14 novembre 1997	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009	<p>Mandats au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>Rexel SA : Vice-Président du Conseil de surveillance, ANF : Vice-Président du Conseil de surveillance, Groupe B & B Hotels : Président du Conseil de surveillance, Legendre Holding 20 : administrateur, Legendre Holding 19 : Directeur général, Legendre Holding 18 : Président du Conseil d'administration, Presses Universitaires de France : membre du Conseil de surveillance, Groupe Lucien Barrière : représentant permanent de ColAce SARL au Conseil de surveillance, Eurazeo Partners SAS : Président, Eurazeo : Président du Directoire, Europcar Groupe SA : administrateur, Investco 1 Bingen (société civile) : Gérant, Investco 3d Bingen (société civile) : Gérant, Au Royaume-Uni : Colyzeo Investment Advisors : administrateur.</p> <p>Au Luxembourg :</p> <p>Redbirds Participations SA : administrateur, Bluebirds Participations SA : Président du Conseil d'administration et Directeur général.</p> <p>En Italie :</p> <p>Gruppo Banca Leonardo : administrateur, Euraleo : Gérant.</p> <p>En Allemagne :</p> <p>APCOA Parking Holdings GmbH : Président de l'Advisory Board, AE Holding AG : Président du Supervisory Board.</p> <p>Mandats antérieurs au 31 décembre 2007</p> <p>En France :</p> <p>Groupe B & B Hotels : Vice-Président du Conseil de surveillance, Association française des investisseurs en capital (AFIC) : Président Eutelsat SA : administrateur, Eutelsat communications : administrateur, Partena : Associé Gérant,</p>

Nom	Date de première nomination au Conseil d'Ipsos SA	Date d'expiration du mandat au Conseil d'Ipsos SA	Autres mandats actuels et mandats antérieurs
			<p>Eutelsat : membre du Conseil de surveillance, Eurazeo : administrateur, Eurazeo Éditions SAS : Président, Rexel distribution SA : administrateur, Ray Acquisition SAS : administrateur, Financière Galaxie SAS : Vice-Président du Conseil de surveillance, Galaxie SA : Vice-Président du Conseil de surveillance, Fonds Partenaires-Gestion : administrateur, Fraikin Groupe : Président du Conseil de surveillance, Fraikin SA : Président du Conseil de surveillance, France Asie Participations : représentant permanent de Financière et Industrielle Gaz et Eaux au Conseil d'administration, François-Charles Oberthur Fiduciaire : représentant permanent d'Eurazeo au Conseil d'administration, Lazard Frères SAS : Associé Gérant, Maison Lazard SAS : Associé Gérant, Oberthur Card Systems : représentant permanent d'Eurazeo au Conseil d'administration, Infogrames Entertainment : représentant permanent d'Eurazeo au Conseil d'administration, Ray Holding SAS : administrateur, Satbirds SAS : membre du Conseil de surveillance, Rexel : administrateur, IRR Capital : administrateur. Aux États-Unis : Lazard LLC : Member of the board, Lazard Frères & Co. LLC : Managing Director. Au Luxembourg : Sovaclux : administrateur. Bluebirds Participations SARL : Gérant, Bluebirds II Participations SARL : Co-Gérant, Clay Tiles Sponsors : représentant permanent de Lux Tiles SARL au Conseil de Gérance. En Allemagne : Perpetuum Beteiligungsgesellschaft mbH : Président de l'Advisory Board, APCOA Parking Aktiengesellschaft : Président du Supervisory Board.</p> <p>Actualisation au 29 février 2008</p> <p>Nouveaux mandats : En Allemagne : APCOA Parking Holdings GmbH : membre de l'Advisory Board. Mandats expirés : En Allemagne : APCOA Parking Holdings GmbH : Président de l'Avisory Board, AE Holding AG : Président du Supervisory Board.</p>

3. Comptes consolidés

3.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Ipsos SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.2.27 « reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés indique que le degré d'avancement des études est déterminé sur une base linéaire en fonction de l'écoulement du temps, entre la date d'obtention de l'accord du client et la date de présentation des conclusions de l'étude. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons testé les modalités de reconnaissance du revenu et des coûts directs sur une sélection d'études en cours à la clôture de l'exercice et nous nous sommes assurés que la méthode appliquée par le Groupe n'induisait pas de déviation significative au regard de l'avancement technique des études.
- La valeur des goodwill a été soumise à un test de dépréciation par la Société comme décrit dans la note 1.2.17 « Dépréciation des actifs immobilisés » et dans la note 5.1 « Goodwills » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et apprécié le bien fondé de la méthodologie mise en œuvre. L'établissement des flux de trésorerie utilisés dans la valorisation des unités génératrices de trésorerie ainsi que les autres paramètres retenus ont nécessité l'utilisation d'estimations et d'hypothèses par la direction. Nous avons examiné les estimations et hypothèses retenues et revu les calculs effectués par la Société. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

**Grant Thornton
Membre Français
de Grant Thornton International**

Jean-François Châtel

Vincent Papazian

3.2 Comptes consolidés	101
1. Compte de résultat consolidé	101
2. Bilan consolidé	102
3. Tableau des flux de trésorerie consolidé	103
4. Tableau des variations des capitaux propres consolidés	104
Annexe aux Comptes consolidés	105
1. Informations générales et principales méthodes comptables	105
1.1 Informations générales	105
1.2 Principales méthodes comptables	105
2. Périmètre de consolidation	116
2.1 Mouvements de périmètre de l'exercice 2007	116
2.2 Regroupement d'entreprises en 2007	116
2.3 Mouvements de périmètre de l'exercice 2006	118
2.4 Regroupement d'entreprises en 2006	118
2.5 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007	120
3. Information sectorielle	123
4. Notes sur le compte de résultat	124
4.1 Coûts directs	124
4.2 Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	124
4.3 Autres charges et produits non courants	125
4.4 Charges et produits financiers	125
4.5 Impôts courants et différés	126
4.6 Résultat par action	127
4.7 Dividendes payés et proposés	128
5. Notes sur le bilan	128
5.1 Goodwills	128
5.2 Immobilisations incorporelles	129
5.3 Immobilisations corporelles	130
5.4 Participation dans les entreprises associées	130
5.5 Autres actifs financiers non courants	131
5.6 Clients et comptes rattachés	131
5.7 Autres actifs courants	132
5.8 Capital émis et réserves	132
5.9 Endettement financier net	133
5.10 Provisions courantes et non courantes	134
5.11 Engagements de retraite et assimilés	134
5.12 Autres passifs courants et non courants	136
6. Flux de trésorerie et informations complémentaires	136
6.1 Flux de trésorerie	136
6.2 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	136
6.3 Instruments financiers	138
6.4 Plans d'attribution d'actions	139
6.5 Engagements hors bilan	143
6.6 Effectifs moyens	144
6.7 Transaction avec les parties liées	145
6.8 Événements postérieurs à la clôture	145
6.9 Informations sur les comptes sociaux d'Ipsos SA	145

3.2 Comptes consolidés

I. Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2007

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	3	927 218	857 311
Coûts directs	4.1	(365 696)	(344 235)
Marge brute		561 522	513 076
Charges de personnel - hors rémunération en actions		(333 941)	(306 348)
Charges de personnel - rémunération en actions		(3 728)	(2 193)
Charges générales d'exploitation		(132 224)	(122 326)
Autres charges et produits opérationnels		(1 022)	(2 647)
Marge opérationnelle	3	90 607	79 562
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	4.2	(770)	(616)
Autres charges et produits non courants	4.3	(2 604)	(2 206)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5.4	93	119
Résultat opérationnel		87 326	76 859
Charges de financement	4.4	(11 344)	(11 303)
Autres charges et produits financiers	4.4	(440)	(332)
Résultat net avant impôts		75 542	65 224
Impôts - hors impôts différés sur amortissement du goodwill	4.5	(19 905)	(18 726)
Impôts différés sur amortissement du goodwill	4.5	(3 275)	(3 618)
Impôt sur les résultats	4.5	(23 180)	(22 344)
Résultat net		52 362	42 880
Dont part du Groupe		46 686	38 949
Dont part des minoritaires		5 676	3 931
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	4.6	1,46	1,23
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	4.6	1,43	1,19

(1) Comme indiqué dans la note 1.2.3 et conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2006 a été retraitée.

2. Bilan consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2007

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006 ⁽¹⁾
Actif			
Goodwills	5.1	564 847	559 655
Autres immobilisations incorporelles	5.2	28 741	23 931
Immobilisations corporelles	5.3	25 289	26 422
Participation dans les entreprises associées	5.4	262	6 651
Autres actifs financiers non courants	5.5	2 862	2 844
Impôts différés actifs	4.5	8 661	9 677
Actifs non courants		630 662	629 180
Clients et comptes rattachés	5.6	289 409	272 788
Impôts courants		4 252	4 932
Autres actifs courants	5.7	39 156	36 584
Instruments financiers dérivés	5.9	900	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	83 170	63 596
Actifs courants		416 887	377 900
TOTAL ACTIF		1 047 549	1 007 080

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006 ⁽¹⁾
Passif			
Capital	5.8	8 545	8 504
Primes d'émission		341 353	338 927
Actions propres		(31 224)	(38 589)
Autres réserves		108 144	74 645
Écarts de conversion		(10 613)	6 927
Résultat net - part du Groupe		46 686	38 949
Capitaux propres - part du Groupe		462 891	429 363
Intérêts minoritaires		4 921	5 165
Capitaux propres		467 812	434 528
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	5.9	199 732	237 406
Provisions non courantes	5.10	427	461
Provisions pour retraites	5.11	9 307	8 745
Impôts différés passifs	4.5	30 495	27 803
Autres passifs non courants	5.12	43 766	42 927
Passifs non courants		283 727	317 342
Fournisseurs et comptes rattachés		122 143	132 173
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	5.9	43 996	17 486
Impôts courants		9 285	5 520
Provisions courantes	5.10	1 858	1 587
Autres passifs courants	5.12	118 728	98 444
Passifs courants		296 010	255 210
TOTAL PASSIF		1 047 549	1 007 080

(1) Comme indiqué dans la note 1.2.3 et conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2006 a été retraitée.

3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2007

en milliers d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006 ⁽¹⁾
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
RÉSULTAT NET		52 362	42 880
Éléments sans incidence sur la capacité d'autofinancement			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		13 216	12 802
Moins-value (plus-value) sur cessions d'actifs		(1 448)	(552)
Variation nette des provisions		(86)	(1 541)
Rémunération en actions		3 728	2 193
Autres produits et charges calculés		4 562	(1 002)
Résultat net des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus		(35)	(63)
Charge de financement		11 344	11 303
Charge d'impôt		23 180	22 344
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT CHARGES DE FINANCEMENT ET IMPÔT		106 823	88 364
Variation du besoin en fonds de roulement	6.1.1	(9 572)	(16 709)
Intérêts financiers nets payés		(12 215)	(11 151)
Impôts payés		(13 530)	(12 781)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		71 506	47 723
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.1.2	(15 900)	(15 459)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		213	190
Acquisitions d'immobilisations financières		(293)	-
Acquisitions de sociétés et d'activités consolidés		(27 401)	(39 068)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(43 381)	(54 337)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital		2 466	2 137
Augmentation (diminution) des emprunts à long terme		(8 681)	(1 684)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		4 244	(121)
(Achats) /Ventes nets d'actions propres		7 348	363
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(9 040)	(8 218)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(1 644)	(1 689)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(5 307)	(9 212)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		22 818	(15 826)
Incidence des variations des cours des devises sur la trésorerie		(3 244)	(2 740)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		63 596	82 162
TRÉSORERIE À LA CLOTURE		83 170	63 596

(1) Comme indiqué dans la note 1.2.3 et conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2006 a été retraitée.

4. Tableau des variations des capitaux propres consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

en milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2006⁽¹⁾	8 466	336 829	(38 973)	50 455	30 370	22 370	409 517	3 968	413 485
Variation de capital	38	2 098					2 136	532	2 668
Résultat consolidé de l'exercice					38 949		38 949	3 931	42 880
Affectation du résultat N-1				30 370	(30 370)		-		-
Distribution dividendes				(8 331)			(8 331)	(788)	(9 119)
Variation des écarts de conversion						(15 443)	(15 443)	(751)	(16 194)
Variation de périmètre							-	(4 433)	(4 433)
Effets des engagements de rachat de titres								2 483	2 483
Actions propres			384				384		384
Rémunérations en actions constatées directement en capitaux propres				2 193			2 193		2 193
Autres mouvements				(42)			(42)	223	181
Situation au 31 décembre 2006⁽¹⁾	8 504	338 927	(38 589)	74 645	38 949	6 927	429 363	5 165	434 528
Variation de capital	41	2 426					2 467	93	2 560
Résultat consolidé de l'exercice					46 686		46 686	5 676	52 362
Affectation du résultat N-1				38 949	(38 949)		-		-
Distribution dividendes				(9 040)			(9 040)	(1 412)	(10 452)
Variation des écarts de conversion						(17 540)	(17 540)	(1 041)	(18 581)
Variation de périmètre							-	1 208	1 208
Effets des engagements de rachat de titres							-	(4 642)	(4 642)
Actions propres			7 365	208			7 573		7 573
Rémunérations en actions constatées directement en capitaux propres				3 728			3 728		3 728
Autres mouvements				(346)			(346)	(126)	(472)
Situation au 31 décembre 2007	8 545	341 353	(31 224)	108 144	46 686	(10 613)	462 891	4 921	467 812

(1) Comme indiqué dans la note 1.2.3 et conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2006 a été retraitée.

Annexe aux Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

I. Informations générales et principales méthodes comptables

I.1 Informations générales

Ipsos est un groupe mondial spécialisé dans les études par enquêtes au service des marques, des entreprises et des institutions. Il se situe aujourd'hui au 3^e rang mondial de son marché, avec des filiales consolidées dans 54 pays.

Ipsos SA est une société anonyme, cotée sur Euronext Paris. Son siège social est situé 35, rue du Val-de-Marne 75013 Paris (France).

En date du 18 mars 2008, le Conseil d'administration d'Ipsos a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés d'Ipsos pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 seront soumis à l'approbation des actionnaires d'Ipsos lors de son Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 29 avril 2008.

Les états financiers sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000), sauf indication contraire.

I.2 Principales méthodes comptables

I.2.1 Base de préparation des états financiers

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de l'exercice 2007 du groupe Ipsos sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2007 et dont le règlement d'adoption est paru au Journal officiel de l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2007 et parues au Journal officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes, sont appliquées pour la première fois sur l'exercice 2007.

La norme IFRS 7 - Instruments financiers – informations à fournir ; en application de cette norme, le Groupe inclut dans l'annexe aux Comptes consolidés les informations requises sur les instruments financiers :

- l'amendement à IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital ;
- l'interprétation IFRIC 7 – application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 relative à l'hyperinflation ;
- l'interprétation IFRIC 8 – champ d'application d'IFRS 2 – paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 9 – réexamen des dérivés incorporés.

L'application de ces normes, interprétations et amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007.

Les Comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

I.2.2 Normes applicables par anticipation

Le groupe Ipsos n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier aucune des normes et interprétations suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2007 :

- l'interprétation IFRIC 11 – actions propres et transactions intragroupe, applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007 ;
- la norme IFRS 8 – segments opérationnels, en remplacement de la norme IAS 14 – information sectorielle, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de l'adoption de ces normes et interprétations.

Parmi les méthodes comptables décrites, le Groupe a retenu des positions comptables sur des sujets en cours de travaux à l'IFRIC ou à l'IASB, et donc susceptibles d'évolutions. Il s'agit :

- du traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires ; voir la note 1.2.10 sur les Goodwills et les regroupements d'entreprises ;
- et du traitement des engagements de rachat d'intérêts minoritaires ; voir la note 1.2.9 sur les principes comptables.

Les principales méthodes comptables suivies sont décrites ci-après.

1.2.3 Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

1.2.3.1 Impôts différés sur le traitement des écarts de conversion des investissements nets à l'étranger selon la norme IAS 21

Les travaux d'analyse réalisés cette année nous ont conduits à traiter à partir de 2007 les écarts de change sur les investissements nets à l'étranger comptabilisés dans les capitaux propres, comme des différences fiscales permanentes sans calcul d'impôts différés associés. Cette application rétrospective nous a conduits à annuler 0,9 million d'euros d'impôt différé actifs, initialement comptabilisés en 2005 (0,5 million d'euros) et 2006 (0,4 million d'euros).

1.2.3.2 Modification de la comptabilisation des stocks de travaux en cours des filiales italiennes

Les critères retenus par nos filiales italiennes pour l'activation en stock des frais de commercialisation encourus avant la date d'obtention des contrats clients ont été revus afin d'être plus homogènes avec les principes comptables du groupe Ipsos. Ces analyses nous ont conduits à comptabiliser une diminution des travaux en cours de 0,8 million d'euros figurant dans le poste « Clients et comptes rattachés » du bilan du 31 décembre 2006, et une diminution du résultat opérationnel 2006 de 0,3 million d'euros, correspondant à la variation des stock d'encours de ces filiales sur la période.

1.2.3.3 Classement des Goodwills sur les sociétés consolidées par mise en équivalence dans la valeur des titres de participation des entreprises associées suivant la norme IAS 28 (§23)

Le goodwill de la société Tambor, société consolidée par mise en équivalence, qui avait été initialement présenté dans le poste « Goodwills » du bilan du 31 décembre 2006, a été reclassé dans le poste « Participations liées aux entreprises associées » conformément à la norme IAS 28 (§23). La valeur du goodwill Tambor reclassé au 31 décembre 2006 s'élève à 6,4 millions d'euros.

1.2.4 Recours à des estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des Comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Ces hypothèses ou estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales sources d'incertitudes concernent la valeur des Goodwills pour lesquels le Groupe vérifie au moins une fois par an qu'il n'y a pas lieu de constater une dépréciation, en ayant recours à différentes méthodes qui nécessitent des estimations. De plus amples détails sont donnés dans les notes 1.2.10 et 5.1.1.

1.2.5 Méthodes de consolidation

Les états financiers comprennent les états financiers d'Ipsos SA et de toutes ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle.

Les sociétés contrôlées par le Groupe (c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités), que ce soit de droit (détenion directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), ou contractuellement sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100%, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires. Le contrôle existe également

lorsque Ipsos, détenant moins de la moitié des droits de vote, a la capacité de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, ou a le pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les sociétés contrôlées conjointement par le Groupe (co-entreprises dans lesquelles le Groupe partage le contrôle avec un nombre limité d'autres actionnaires par contrat) sont consolidées par intégration proportionnelle. Les comptes sont pris, poste par poste, au pourcentage détenu par le Groupe.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20%.

Le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération, *i.e.* une entité « ad hoc », et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il exerce en substance le contrôle (activités menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision et de gestion exercé par le Groupe).

1.2.6 Information sectorielle

L'organisation opérationnelle du Groupe est basée sur les zones géographiques qui sont découpées en 5 grandes régions : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Asie et le Moyen-Orient. Les zones géographiques constituent donc le premier niveau d'information sectorielle au sens d'IAS14 « Information sectorielle ». Ces zones géographiques sont définies en 4 secteurs : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, et le Reste du monde. Le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique et les frais centraux sont regroupés au sein du même secteur « Reste du monde » car ils représentent individuellement moins de 10% et globalement moins de 25% du chiffre d'affaires, du résultat et des actifs du groupe Ipsos.

Les secteurs activités constituent le second niveau d'information sectorielle. Le groupe Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : les études par enquête. Ce secteur d'activité constitue un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de services qui est exposé à des risques et des rentabilités considérés comme homogènes au sein du Groupe.

Les opérations commerciales inter secteurs sont réalisées sur une base de marché, à des termes et conditions similaires à ceux qui seraient proposés à des tierces parties.

1.2.7 Méthode de conversion des éléments en devises

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie hyper-inflationniste, sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers d'Ipsos de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres « Écarts de conversion ».

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat de la période, à l'exception des écarts de conversion sur les opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale étrangère et des écarts de conversion sur les emprunts en monnaies étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère (conformément aux dispositions d'IAS 39). Ils sont dans ce cas inscrits en capitaux propres en « Écarts de conversion » jusqu'à la sortie de l'investissement net.

1.2.8 Opérations et comptes réciproques

Les soldes au 31 décembre des comptes de créances et de dettes entre sociétés du Groupe, les charges et les produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupe telles que paiements de dividendes, plus ou moins values de cession, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du Groupe, marges internes sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat et l'impôt différé.

1.2.9 Engagements de rachat de titres de minoritaires

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente).

Dans l'attente d'une norme IFRS ou d'une interprétation IFRIC sur le sujet le traitement comptable suivant a été retenu :

Lors de la comptabilisation initiale et conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le Groupe enregistre un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités consolidées par intégration globale. Le passif est comptabilisé initialement pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente puis lors des arrêts ultérieurs en tenant compte de l'évolution de la valeur de l'engagement.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires et pour le solde en goodwill. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que la vente de put n'est pas exercée conduit, par cohérence, à retenir initialement pour ces opérations le même traitement que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées (voir ci-dessus le traitement des acquisitions d'intérêts minoritaires).

En comptabilisation ultérieure, l'effet de désactualisation et la variation de la valeur de l'engagement sont comptabilisés par ajustement du montant du goodwill.

À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contrepassées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passifs non courants est contrepassé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

Conformément à IAS 27, les quotes-parts du résultat ou de variations de capitaux propres attribués à la société mère et aux intérêts minoritaires sont déterminés sur la base des pourcentages de participation actuels et ne reflètent pas l'exercice des droits de vote potentiels représentés par l'engagement de rachat.

Les principes comptables décrits ci-dessus pourraient être revus en fonction des conclusions des travaux en cours de l'IASB sur les instruments remboursables à la juste valeur qui comprennent le traitement des ventes de put à la juste valeur sur intérêts minoritaires.

1.2.10 Goodwills et regroupement d'entreprise

Conformément à la norme IFRS3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Lors de l'acquisition d'une entreprise, l'acquéreur doit allouer à la date de prise de contrôle le coût en comptabilisant les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise évalués à leur juste valeur, à cette date.

Le goodwill, qui représente l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif du bilan sous la rubrique « Goodwills ». Il correspond essentiellement à des éléments non identifiables tels que le savoir-faire et l'expertise-métier des équipes. Les Goodwills négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Le coût d'acquisition est le prix qui a été ou sera payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, augmenté des frais directs liés à l'opération.

Les Goodwills sont enregistrés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise.

Ils ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS3 - Regroupements d'entreprises, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Les modalités des tests de dépréciation sont précisées dans la note 1.2.17 consacrée aux dépréciations d'actifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation enregistrée au compte de résultat est irréversible.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en goodwill.

1.2.11 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément figurent au bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément du goodwill si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels ;
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de relations contractuelles avec les clients, de logiciels, de frais de développement et des panels.

1.2.12 Marques et relations contractuelles avec les clients

Dans le cadre des regroupements d'entreprise, aucune valeur n'est allouée aux marques rachetées qui sont considérées comme des enseignes sans valeur intrinsèque, sauf si la marque a une notoriété suffisante permettant au Groupe de maintenir une position de leader sur un marché et de générer des profits sur une longue période.

Les marques reconnues dans le cadre des regroupements d'entreprise sont considérées comme à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 3, des relations contractuelles avec les clients sont comptabilisées séparément du goodwill dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, dès lors que l'entreprise acquise à un volume d'affaires régulier avec des clients identifiés (plusieurs commandes par an pendant trois ans sur les quatre dernières années). Les relations contractuelles avec les clients sont évaluées selon la méthode de l' Excess Earnings qui prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients. Les paramètres utilisés sont cohérents avec ceux utilisés pour l'évaluation des Goodwills.

Les relations contractuelles avec les clients, dont la durée d'utilité est déterminable, sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui a été évaluée à 13 ans pour MORI et Camelford Graham. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

1.2.13 Logiciels et frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sur un projet individuel sont activées quand la faisabilité du projet et sa rentabilité peuvent raisonnablement être considérées comme assurée.

En application de cette norme, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la disponibilité des ressources pour mener le projet à son terme ;
- qu'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les logiciels immobilisés comprennent des logiciels à usage interne ainsi que des logiciels à usage commercial, évalués soit à leur coût d'acquisition (achat externe), soit à leur coût de production (développement interne).

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue, à savoir :

- pour les logiciels : 3 ans ;
- pour les frais de développement, selon la durée économique déterminée pour chaque projet de développement spécifique.

1.2.14 Panels

Des règles spécifiques sont appliquées par le Groupe dans le cas des panels : ils désignent les échantillons représentatifs d'individus ou de professionnels interrogés régulièrement sur des variables identiques et qui sont appréhendées par le Groupe suivant leur nature :

- panel on-line : panel principalement interrogé par ordinateur ;
- panel off-line : panel principalement interrogé par courrier ou par téléphone.

Les coûts occasionnés par la création et l'amélioration des panels off-line sont comptabilisés en tant qu'actifs et amortis sur la durée de vie estimée des panélistes, à savoir 3 ans.

Les coûts générés par la création et l'augmentation de la taille des panels on-line (achat de fichiers, scanning, recrutement des panélistes) font l'objet d'une activation. Dans la mesure où ces panels ne sont pas caractérisés par une durée d'utilité déterminée, en particulier pas d'obsolescence, les panels on-line ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice indiquant que ces actifs incorporels ont pu perdre de la valeur.

Les dépenses de maintenance requises ultérieurement sur ces deux types de panels sont inscrites en charges compte tenu de la nature spécifique de ces incorporels et de la difficulté de les dissocier des dépenses engagées pour maintenir ou développer l'activité intrinsèque de la Société.

1.2.15 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminuée des amortissements et de toute perte de valeur identifiée.

Les immobilisations corporelles sont composées d'agencements et d'installations, de matériel de bureau et informatique, de mobilier de bureau et de matériel de transport.

Certains éléments de l'actif font l'objet de contrat de location dont Ipsos est preneur. Ces éléments entrent donc dans le champ d'application de la norme IAS 17 relative aux contrats de location.

Selon cette norme, les contrats de location ayant pour effet de transférer substantiellement au preneur tous les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont qualifiés de contrats de location financement.

La valeur des immobilisations faisant l'objet d'un contrat qualifié de contrat de location financement est inscrite à l'actif. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode indiquée ci-dessous. La dette financière correspondante figure au passif du bilan.

Les contrats de location autres que les contrats de location financement sont des contrats de location simple.

Les charges locatives encourues au titre des contrats de location simple sont étalées linéairement sur la durée du contrat de location.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation estimées :

- agencements et installations : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (10 ans) ;
- matériel de bureau et informatique : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (de 3 à 5 ans) ;
- mobilier de bureau : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (de 9 ou 10 ans) ;
- matériel de transport : période la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité (5 ans).

1.2.16 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et figurent dans le compte de résultat en « charges de financement ».

1.2.17 Dépréciation des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, s'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée (panels on-line) et des Goodwills.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur le goodwill, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les Goodwills ne pourront pas être reprises ultérieurement.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau du plus petit groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs peuvent être raisonnablement affectés. Au 31 décembre 2007, pour les besoins des tests de dépréciation, les Goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie suivantes : Europe continentale, Royaume-Uni, Europe centrale et de l'Est, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique et Moyen-Orient.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité :

- la juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale et est déterminée par référence au prix résultant d'un accord de vente irrévocable, à défaut, au prix constaté sur le marché des études lors de transactions récentes ;
- la valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Les estimations sont réalisées sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe, du pays ou de la région concernée. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des secteurs géographiques.

1.2.18 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts d'acquisition liés. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers analysés comme « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur. Les pertes ou gains latents par rapport au prix d'acquisition sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'à la date de cession. Cependant, en cas de dépréciation jugée définitive, le montant correspondant à la perte de valeur est transféré des capitaux propres en résultat, la valeur nette comptable de la participation après dépréciation se substituant au prix d'acquisition.

Pour les actifs financiers cotés sur un marché réglementé, la juste valeur correspond au cours de clôture. Pour les actifs financiers non cotés, la juste valeur fait l'objet d'une estimation. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers à leur coût historique, déduction faite de toute perte de valeur éventuelle dans le cas où la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par une technique d'évaluation.

1.2.19 Actions propres

Les actions Ipsos détenues par le Groupe au comptant et à terme sont comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés, à leur coût d'acquisition. En cas de cession, le produit de la cession est inscrit directement en capitaux propres pour son montant net d'impôt de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice. Les ventes d'actions propres sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

1.2.20 Distinction part courante/non courante

En application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », une distinction doit être obligatoirement opérée entre les éléments courants et non courants dans le bilan établi conformément aux IFRS. Les actifs et passifs ayant une maturité inférieure à 12 mois à la date de clôture sont en conséquence classés en courants, y compris la part à court terme des dettes financières à long terme, les autres actifs et passifs étant classés en non-courant.

Tous les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan, parmi les éléments non courants.

L'application d'IAS 1 conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, la distinction entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires étant maintenue dans la présentation au sein des capitaux propres.

1.2.21 Créances

Les créances sont valorisées à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en « Autres produits et charges opérationnels ».

1.2.22 Instruments financiers

Les principes d'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont édictés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les informations à fournir et les principes de présentation sont édictés par la norme IAS 32 « Instruments financiers : Informations à fournir et présentation ». Le Groupe a décidé d'appliquer ces normes dès le 1^{er} janvier 2004.

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque, et seulement lorsque, le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- Emprunts

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à leur juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite et en l'absence d'une relation de couverture, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les primes de remboursement et frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, la valeur de marché retenue est le prix coté (par exemple futures et options sur marchés organisés). La valorisation des dérivés de gré à gré traités sur des marchés actifs est établie par référence à des modèles communément admis et à des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires. Les instruments traités sur des marchés inactifs sont valorisés selon des modèles communément utilisés et par référence à des paramètres directement observables ; cette valeur est confirmée dans le cas d'instruments complexes par des cotations d'instruments financiers tiers. Les instruments dérivés dont la maturité est supérieure à 12 mois sont présentés en actifs et passifs non courants.

- Trésorerie

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en « Produits financiers ».

1.2.23 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions font l'objet d'une comptabilisation lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'événements passés et dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt en charges financières.

Les provisions sont incluses en passifs non courants pour la part à long terme et en passifs courants pour la part à court terme.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

1.2.24 Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés des régimes de retraite qui sont fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité.

Les avantages procurés par ces régimes relèvent de deux catégories : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs : la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice en « Charges de personnel », aucun passif n'est inscrit au bilan, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les estimations des obligations du Groupe sont calculées, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié pour un maintien au sein du Groupe jusqu'au départ à la retraite, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation de personnel. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays concernés.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis dès lors que ceux-ci excèdent en fin d'exercice 10% du montant de l'engagement ou de la valeur de marché des placements venant en couverture. L'amortissement de ces écarts se fait à compter de l'exercice suivant leur constatation, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné.

1.2.25 Paiements fondés sur des actions

Afin d'associer l'ensemble des cadres et des salariés au succès de l'entreprise et à la création de valeur pour l'actionnaire, Ipsos a pour politique de mettre en place des plans d'options ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les services reçus qui sont rémunérés par les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. La charge comptabilisée au titre de chaque période correspond à la juste valeur des biens et des services reçus évaluée selon la formule de « Black & Scholes » à la date d'octroi.

Sont pris en compte tous les plans de souscription accordés après le 7 novembre 2002 et qui ne sont pas acquis à la date d'ouverture de la période.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la juste valeur de l'avantage octroyé est évaluée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution ajusté de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur (exemple : dividende).

1.2.26 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de la clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont, de façon générale, comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice ou la perte imposable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la clôture de chaque exercice et, le cas échéant, réévaluée ou réduite, pour tenir compte de perspectives plus ou moins favorables de réalisation d'un bénéfice imposable disponible permettant l'utilisation de ces actifs d'impôt différé. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents, des prévisions de résultats futurs, des éléments non récurrents qui ne seraient pas susceptibles de se renouveler à l'avenir et de la stratégie fiscale. De ce fait, l'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables repose sur une part de jugement importante. Si les résultats futurs s'avéraient sensiblement différents de ceux anticipés, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la hausse ou à la baisse la valeur comptable des actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir un effet significatif sur le bilan et le résultat du Groupe.

Les actifs et les passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passif exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale. Les actifs et les passifs ne sont pas actualisés.

Les économies d'impôt résultant de la déductibilité fiscale des Goodwills dans certains pays (États-Unis notamment) sont annulées par la constatation d'impôts différés passifs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés sont débités ou crédités au compte de résultat sauf quand ils sont relatifs à des éléments reconnus directement en capitaux propres, dans ce cas ils sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

1.2.27 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement. Le degré d'avancement est déterminé d'une manière générale sur une base linéaire sur la période comprise entre la date d'obtention de l'accord du client et la date de présentation des conclusions de l'étude.

Si la méthode linéaire ne reflète pas le pourcentage d'avancement de l'étude à la date de clôture, d'autres méthodes peuvent être retenues pour estimer l'avancement en fonction des spécificités de l'étude considérée.

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir en prenant en compte le montant des remises, rabais et ristournes accordés par l'entreprise.

1.2.28 Définition de la marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires duquel sont déduits les coûts directs, autrement dit les coûts externes variables encourus pour la collecte des données (biens et services fournis par des prestataires externes, rémunérations des personnels temporaires payés à la tâche ou au temps passé, sous-traitants pour les travaux sur le terrain).

1.2.29 Définition de la marge opérationnelle

La marge opérationnelle reflète la marge liée aux opérations courantes. Elle comprend la marge brute, les charges administratives et commerciales, le coût des pensions et des retraites, le coût des rémunérations en actions.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles sont incluses dans les charges opérationnelles et figurent dans le poste « Charges générales d'exploitation » du compte de résultat, à l'exception des dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions (notamment les Relations clients).

1.2.30 Définition des autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants comprennent les éléments constitutifs du résultat qui en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérées comme faisant partie de la marge opérationnelle du Groupe tels que des coûts de restructuration exceptionnels et des autres produits et charges non courants, correspondant à des événements majeurs, très limités et inhabituels.

1.2.31 Définition des charges de financement

Le coût du financement inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières, les variations de juste valeur des instruments financiers de taux et les produits financiers liés à la gestion courante de la trésorerie. Les charges d'intérêts sont reconnues selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui consiste en un étalement actuariel des intérêts et des coûts de transaction sur la durée de l'emprunt.

1.2.32 Définition des autres produits et charges financières

Les autres produits et charges financiers comprennent les produits et charges financiers à l'exception de la charge de financement.

1.2.33 Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base, un résultat par action dilué et un résultat net ajusté par action.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions Ipsos auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres consolidés.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action correspond au nombre d'actions retenu pour le résultat par action de base, majoré du nombre d'actions qui résulteraient de la levée durant l'exercice des options de souscription existantes.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, avec prise en compte du cours de l'action à la date de clôture de chaque arrêté. En conséquence du cours retenu, les instruments relatifs sont exclus de ce calcul. Le prix d'émission total des titres potentiels inclut la juste valeur des services à fournir au Groupe dans le futur dans le cadre des plans d'options d'actions.

Lorsque le résultat net par action de base est négatif, le résultat net par action dilué est égal au résultat net de base par action.

Le résultat net ajusté est calculé avant les éléments non monétaires liés à l'IFRS 2 (rémunération en actions), avant l'amortissement des incorporels liés aux acquisitions (Relations clients), avant les impôts différés passifs relatifs aux Goodwills dont l'amortissement est déductible dans certains pays et avant les autres produits et charges non courants (i.e. à caractère inhabituel et spécifiquement désignés).

2. Périmètre de consolidation

2.1 Mouvements de périmètre de l'exercice 2007

Aucune des acquisitions intervenues sur l'exercice n'est jugée significative car n'impactant pas le total du bilan, du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe de plus de 10%. Les données combinées ne sont pas présentées.

Les mouvements de périmètre de l'exercice 2007 sont résumés dans le tableau ci-après :

Nom	Nature	variation du % d'intérêt	Date d'entrée/sortie du périmètre	Pays
KMG Research	Acquisition	51,0%	1 ^{er} janvier 2007	Turquie
Eureka Strategic Research	Acquisition	100,0%	15 juin 2007	Australie
Markinor, Oakleigh Investment	Acquisition	70,0%	31 juillet 2007	Afrique du Sud
Research Partner	Acquisition	100,0%	1 ^{er} octobre 2007	Norvège
Indica Research, Market Tracs, IPC Research	Acquisition	75,0%	1 ^{er} octobre 2007	Inde
Ipsos Tambor ⁽¹⁾	Achat d'intérêts minoritaires	40,0%	1 ^{er} octobre 2007	République tchèque
Ipsos Jordan	Achat d'intérêts minoritaires	25,0%	-	Jordanie
Ipsos Guatemala	Achat d'intérêts minoritaires	30,0%	-	Guatemala
Ipsos Costa-Rica	Achat d'intérêts minoritaires	30,0%	-	Costa Rica
Ipsos Sweden AB	Achat d'intérêts minoritaires	24,8%	-	Suède
Ipsos Opinion Brazil	Achat d'intérêts minoritaires	20,0%	-	Brésil
Ipsos Health	Achat d'intérêts minoritaires	50,0%	-	Royaume-Uni
Ipsos Operations US	Création	100,0%	-	États-Unis
Ipsos Interactive Services US	Création	100,0%	-	États-Unis
Ipsos Operations Canada	Création	100,0%	-	Canada
Ipsos Interactive Services Canada	Création	100,0%	-	Canada
Ipsos Interactive Services Ltd	Cession	(7,5%)	-	Royaume-Uni/Roumanie
Ipsos China	Cession	(4,4%)	-	Chine
Novaction Mexico	Liquidation	(100,0%)	-	Mexique
Metrica Mexico	Liquidation	(100,0%)	-	Mexique
Ipsos Insight (France) ⁽²⁾	Fusion dans Ipsos Novaction (France)	-	1 ^{er} juillet 2007	France
Ipsos Shiffrin	Fusion dans Ipsos Insight (US)	-	1 ^{er} janvier 2007	États-Unis
Ipsos Search Marketing	Fusion dans Ipsos Chile	-	1 ^{er} avril 2007	Chili
Ipsos Facts AB	Fusion dans Ipsos Sweden AB	-	1 ^{er} octobre 2007	Suède

(1) Achat complémentaire de 40% dans Ipsos Tambor, le pourcentage de détention du Groupe passant de 26% à 66% sur l'exercice 2007. Ipsos Tambor, auparavant consolidée par mise en équivalence, est consolidé par intégration globale à partir du 1^{er} octobre 2007, date de prise contrôle exclusif de la société.

(2) Ipsos Novaction (France) devient Ipsos Marketing (France) à partir du 1^{er} janvier 2008.

2.2 Regroupement d'entreprises en 2007

Les acquisitions de l'exercice 2007 (KMG Research, Eureka Strategic Research, Markinor, PartnerResearch, Indica Research, Ipsos Tambor) ont contribué à hauteur de 19,1 millions sur le chiffre d'affaires et 2,8 millions sur la marge opérationnelle du Groupe au 31 décembre 2007. La consolidation de ces acquisitions au 1^{er} janvier 2007 aurait contribué respectivement pour 32,5 millions d'euros et 3,6 millions d'euros au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle du Groupe.

L'impact de ces acquisitions sur la situation financière du Groupe est résumé dans le tableau suivant :

en milliers d'euros	2007
Actif	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 017
Relations contractuelles avec les clients ⁽¹⁾	2 551
Actifs courants	4 844
Actifs non courants	432
Trésorerie	1 260
Total actif	10 104
Passif	
Provision retraite	(488)
Passifs courants	(4 020)
Passifs non courants	(181)
Intérêts minoritaires	(722)
Juste valeur des actifs nets acquis	4 692
Goodwill	13 465
Valeur d'acquisition⁽²⁾	18 157
dont paiements de l'exercice 2007	13 176
dont paiements différés	4 981

(1) dont KMG Research, Eureka et Markinor.

(2) dont frais d'acquisition pour 0,7 million d'euros.

Les acquisitions de sociétés et d'activités consolidées, nets de la trésorerie acquise qui figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, se résument au 31 décembre 2007 de la manière suivante :

en milliers d'euros	2007
Prix décaissé pour les nouvelles acquisitions de l'exercice ⁽¹⁾	(13 176)
Trésorerie acquise/cédée	1 258
Prix décaissé pour les achats d'intérêts minoritaires ⁽²⁾	(4 998)
Prix décaissé pour les acquisitions des exercices précédents ⁽³⁾	(10 700)
Prix encaissé sur cessions de titres ⁽⁴⁾	215
Acquisition de sociétés et d'activité consolidées, nets de la trésorerie acquise	(27 401)

(1) KMG Research, Eureka Strategic Research, Markinor, Partner Research, Indica Research et Ipsos Tambor.

(2) Ipsos Interactive Services Ltd (achat de 36,4% fin 2006) et autres achats individuellement inférieur à 1 million d'euros.

(3) JSR, Apoyo Opinion y Mercado, Camelford Graham, MMI (US) et autres paiements individuellement inférieur à 1 million d'euros.

(4) Cession des titres Ipsos China Ltd (4,4%).

2.3 Mouvements de périmètre de l'exercice 2006

Les mouvements de périmètre de l'exercice 2006 sont résumés dans le tableau ci-après :

Nom	Nature	Variation du % d'intérêt	Date d'entrée/ sortie du périmètre	Pays
Camelford Graham	Acquisition	100,0%	1 ^{er} janvier 2006	Canada
Tambor	Acquisition	26,0%	1 ^{er} juillet 2006	République tchèque
Apoyo Opinion y Mercado	Acquisition	50,1 %	1 ^{er} octobre 2006	Pérou
Branche études d'IMI (International Marketing & Management Institute)	Acquisition	80,0%	1 ^{er} octobre 2006	Égypte
IDRS	Acquisition	70,0%	1 ^{er} octobre 2006	Irak
BIMSA	Achat d'intérêts minoritaires	50,0%	-	Mexique
Ipsos Interactive Services Ltd	Achat d'intérêts minoritaires	36,4%	-	Royaume-Uni
MORI North	Achat d'intérêts minoritaires	41,0%	-	Royaume-Uni
Ipsos Stat Lebanon	Achat d'intérêts minoritaires	23,0%	-	Liban
Ipsos Search Marketing	Achat d'intérêts minoritaires	50,0%	-	Chili
Ipsos Océan Indien	Achat d'intérêts minoritaires	46,4%	-	France
Ipsos Asi Andina	Achat d'intérêts minoritaires	38,0%	-	Colombie
Ipsos Koweit	Achat d'intérêts minoritaires	51,0%	-	Koweit
Ipsos Suisse	Création	100,0%	-	Suisse
Ipsos Interactive Services Cati	Création	100,0%	-	Roumanie
Ipsos Novaction India	Création	100,0%	-	Inde
Ipsos Holding Belgium	Création	100,0%	-	Belgique
Ipsos Czech Republic	Cession	(100,0%)	31 décembre 2006	République tchèque
Inra Belgium	Fusion dans Ipsos Brussels	7,1 %	1 ^{er} avril 2007	Belgique

2.4 Regroupement d'entreprises en 2006

Au cours de l'exercice 2006 le groupe Ipsos a réalisé plusieurs acquisitions (Camelford Graham, Apoyo Opinion y Mercado, MORI North, Branche études d'IMI et IDRS) dont l'impact sur la situation financière du Groupe est résumé dans le tableau suivant :

en milliers d'euros	2006
Immobilisations corporelles et incorporelles	465
Relations contractuelles avec les clients ⁽¹⁾	1 201
Actifs courants	3 951
Actifs non courants	78
Trésorerie	2 717
Total actif	8 413
Provision retraite	-
Passifs courants	3 688
Passifs non courants	-
Intérêts minoritaires	444
Total passif	4 133
Juste valeur des actifs nets acquis	4 280
Goodwill	9 374
Prix d'acquisition⁽²⁾	13 654
dont décaissé au cours de l'exercice 2006	9 225

(1) Camelford Graham.

(2) dont frais d'acquisition pour 0,3 million d'euros.

Les acquisitions de sociétés et d'activités consolidées, nets de la trésorerie acquise qui figurent dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, se résument au 31 décembre 2007 de la manière suivante :

en milliers d'euros	2006
Prix décaissé pour les nouvelles acquisitions de l'exercice ⁽¹⁾	9 225
Trésorerie acquise/cédée ⁽¹⁾	(2 717)
Prix décaissé pour les achats d'intérêts minoritaires ⁽²⁾	17 771
Prix décaissé pour les acquisitions des exercices précédents ⁽³⁾	15 407
Prix encaissé sur cessions de titres ⁽⁴⁾	(618)
Acquisition de sociétés et d'activités consolidées, nets de la trésorerie acquise	39 068

(1) Camelford Graham, MORI North, Apoyo Opinion y Mercado, Branche études d'IMI, IDRS.

(2) BIMSA, Ipsos Asia, Ipsos Search Marketing et autres rachats individuellement inférieur à 1 million d'euros.

(3) JSR, Napoleon Franco, versement au fonds de pension MORI intégré au prix d'acquisition et autres paiements individuellement inférieur à 1 million d'euros.

(4) Cession des titres Simpson et Carpenter par Ipsos MORI.

La contribution des sociétés acquises/consolidées en 2006 sur le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle du Groupe sont respectivement de 12,9 millions d'euros et de 2,5 millions d'euros. La consolidation de ces acquisitions au 1^{er} janvier 2006 aurait contribué pour 18,2 millions d'euros et 3,1 millions d'euros au chiffre d'affaires et à la marge opérationnelle du Groupe.

2.5 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2007

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés consolidées par intégration globale

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêts	Pays	Adresse
Holding				
Ipsos	SA	Consolidante	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Group	GIE	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Europe				
Ipsos France	SAS	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Public Affairs	SAS	99,6	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Opérations	SA	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Médias	SAS	99,8	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Loyalty	SA	99,9	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Insight	SAS	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Music	SA	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Access Panel Holding	Soc. Civile	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Observer	SA	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
IMS	SAS	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Sysprint	SARL	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Popcorn	SNC	50,0	France	30, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine
Ipsos ASI	SAS	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Gie Ipsos	GIE	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Novaction	SA	100,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Antilles	SAS	45,9	France	Immeuble les Amandiers ZI la lézarde 97232 Lamentin - Martinique
Ipsos Océan indien	SARL	71,7	France	158, rue Juliette Dodu 97400 Saint Denis - La Réunion
Ipsos Dom	SAS	51,0	France	Immeuble les Amandiers ZI la lézarde 97232 Lamentin - Martinique
Ipsos UK	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Cati Centre	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Insight	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Access Panels UK	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Pricesearch	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Interactive Services	Ltd	92,5	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Ipsos Novaction & Vantis	Ltd	100,0	Royaume-Uni	The Old Creamery, Lovel Road, Winkfield, Berkshire SL4 2ES
Ipsos Health	Ltd	100,0	Royaume-Uni	Kings House, Kymberley Road, Harrow HA1 IPT
Market and Opinion Research International	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 1FY London
Test Research	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 1FY London
Mori Ireland	Ltd	100,0	Royaume-Uni	92-96 Lisburn Road, Belfast, BT9 6AG
Mori Group	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 1FY London
Mori	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 1FY London
PR Test	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 1FY London
Mori North	Ltd	81,0	Royaume-Uni	5th Floor, John Dalton House, 121 Deansgate, Manchester, M3 2BX
Mori Financials Services	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 1FY London
Market Dynamics	Ltd	100,0	Royaume-Uni	79-81 Borough Road - SE1 1FY London
Ipsos	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Ipsos Access Panel	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Ipsos Operations	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Ipsos Loyalty	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Novaction MMD	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Sample GmbH & Co.	KG	100,0	Allemagne	Papenkamp 2-6 23879 Mölln
Sample Verwaltungsgesellschaft	GmbH	100,0	Allemagne	Papenkamp 2-6 23879 Mölln
Trend Test	GmbH	100,0	Allemagne	Kolonnenstrasse 26, 2, Hof, 1, OG 10829 Berlin
Forschung und Entwicklung	GmbH	100,0	Allemagne	Heidenkampsweg 100, 20097 Hamburg
Sample QM	GmbH	100,0	Allemagne	Papenkamp 2-6 23879 Mölln
Ipsos	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Operations	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos ASI	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Novaction Italia	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Public Affair	SRL	100,0	Italie	Via Mauro Macchi 61, 20124 Milan
Ipsos Operaciones	SA	100,0	Espagne	Calle Alcalá, 96, 28009 Madrid
Ipsos Investigacion de Mercado	SA	100,0	Espagne	Avenida de Burgos, 12, 28036 Madrid
Ipsos Estudios Internacionales	SA	100,0	Espagne	Avenida de Burgos, 12, 28036 Madrid
Ipsos Belgium	SA	92,7	Belgique	Rue de la Prusse, ZIP 1000 Bruxelles

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêts	Pays	Adresse
Ipsos Holding Belgium	SA	100,0	Belgique	Drève Richelle 161 - 1410 Waterloo
Szonda Ipsos	Kft.	50,0	Hongrie	Budapest, Thaly Kálmán u.39., Budapest 1096
Ipsos Portugal	Ltda	100,0	Portugal	Rua Joaquim Antonio de Aguiar, n°43-5° 1070-150 Lisboa
Ipsos Observer	sp z.o.o.	100,0	Pologne	Ul. Pulawska 39/4, 02-508, Warsaw
Ipsos Polska	sp z.o.o.	100,0	Pologne	Ul. Pulawska 39/4, 02-508, Warsaw
ICEE Polska	sp z.o.o.	100,0	Pologne	Ul. Pulawska 39 / lok 76, 02-508, Warsaw
Ipsos Facts	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 - Box 12236 - 102 26 Stockholm
Ipsos Eureka	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 - Box 12236 - 102 26 Stockholm
Intervjubilaget-IMRI	AB	100,0	Suède	Strengbergsgatan 2 - 871 33 Härnösand
Ipsos Sweden	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 - Box 12236 - 102 26 Stockholm
Ipsos ASI	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 - Box 12236 - 102 26 Stockholm
New Media Research	AB	100,0	Suède	Sankt Göransgatan 66 - Box 12236 - 102 26 Stockholm
Ipsos Norway	AS	100,0	Norvège	Prinsens gate 22, 0301 Oslo
Ipsos Interactive Services	srl	92,5	Roumanie	72 Unirii Boulevard, block no J3C-Sector 3-030836 Bucharest
Ipsos Interactive Services Cati	srl	92,5	Roumanie	Bld Gral Vasile Milea Nr 2F, Sector 3, Bucuresti
Ipsos Central Eastern Europe	Ltd	100,0	Irlande	31-32 Greenmount Office Park, Harolds Bridge, Dublin 6W
Ipsos Tambor (Czech)	s.r.o	66,0	République Tchèque	Topolska 1591, Cernosice 252 28
AG Target	s.r.o	66,0	République Tchèque	Radlicka 2, 150 00 Praha 5
Ipsos Tambor (Slovakia)	s.r.o	66,0	Slovaquie	Kreminicka 14, 85101 Bratislava 5
Ipsos Ukraine	LLC	100,0	Ukraine	6A Volodimirskaya street, office 1, 01025 Kiev
Ipsos Suisse	S.A.	100,0	Suisse	12 Avenue des Morgines, 1213 Petit Lancy
Ipsos KMG (Turkey)	A.S.	51,0	Turquie	Ali Nihat Tarlan Cd. Ertap Sk. 6/A - 34752 Ycerenköy - Ystambul
Oakleigh Investments	Ltd	70,0	Afrique du Sud	256 Oak Avenue, Randburg 2194
Markinor	Ltd	70,0	Afrique du Sud	256 Oak Avenue, Randburg 2194
Amérique du Nord				
Ipsos America	Inc.	100,0	Etats-Unis	1700 Broadway, 15th Floor, New York, NY 10019
Ipsos ASI	Inc.	100,0	Etats-Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos USA	Inc.	100,0	Etats-Unis	301 Merritt 7, Norwalk, CT 06851
Ipsos Insight	Inc.	100,0	Etats-Unis	1600 Stewart Avenue, Suite 500 Westbury, NY 11590
Ipsos FMC	Inc.	100,0	Etats-Unis	1700 Broadway, 15th Floor, New York, NY 10019
Ipsos-Reid Public Affairs	Inc.	100,0	Etats-Unis	1101 Connecticut Avenue, NW, Suite 200, Washington, D.C. 20036
Ipsos Insight Corp	Inc.	100,0	Etats-Unis	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Loyalty	Inc.	100,0	Etats-Unis	Morris Corp Center 2, One Upper Pond Rd, Building D, Parsippany, NJ 07054
Ipsos Shifrin	Inc.	100,0	Etats-Unis	1700 Broadway, 15th Flr, New York, NY 10019
Ipsos Qualitative Inc	Inc.	100,0	Etats-Unis	615 Elsinore Place, Cincinnati, Ohio 45202
Ipsos Operations U.S.	Inc.	100,0	Etats-Unis	1700 Broadway, 15th Floor, New York, NY 10019
Ipsos Interactive Services U.S.	Inc.	100,0	Etats-Unis	1700 Broadway, 15th Floor, New York, NY 10019
Ipsos Canada	Inc	100,0	Canada	245 Victoria Avenue , Suite 100, Westmount, QC H3Z 2M6
Ipsos ASI	Ltd	100,0	Canada	245 Victoria Avenue , Suite 100, Westmount, QC H3Z 2M6
Ipsos NPD Canada	Inc	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Reid Corporation	Inc	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Descarie Corporation	Inc	100,0	Canada	1440 rue Ste. Catherine Ouest, Bureau 400, Montréal, Québec
Ipsos Camelford Graham	Inc	100,0	Canada	2300 Yonge Street, Suite 1001, Box 2370, Toronto, Ontario M4P 1E4
Ipsos Operations Canada	LP	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Interactive Services Canada	LP	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Ipsos Reid Limited Partnership	LP	100,0	Canada	1285 West Pender Street, Suite 200, Vancouver, BC V6E 4B1
Amérique latine				
Ipsos Latin America	BV	100,0	Pays-Bas	Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam
Ipsos Argentina	SA	100,0	Argentine	Vuelta de Obligado 1947 - 3° Piso, Capital Federal C 1428 ADC
Geomedia	SA	100,0	Argentine	Vuelta de Obligado 1947 - 3° Piso, Capital Federal C 1428 ADC
Process & Line	SA	50,0	Argentine	Arévalo 2364 - 1° Piso A, Capital Federal C 1425 FZD
Ipsos Novaction Brazil	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 9° andar - Jardim Paulista - CEP 01407-200 Sao Paulo
Ipsos Asi Brazil	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 6° andar, Conj. 62-A - Jardim Paulista - CEP 01407-200 Sao Paulo
Ipsos Marplan	Ltda	100,0	Brésil	Rua José Maria Lisboa, 88 , Blcoco A e B - Jardim Paulista - CEP 01423-000 Sao Paulo
Ipsos Opinion Brazil	Ltda	100,0	Brésil	Av. 9 de Julho, 4865, 11° andar, Conj. 111-A - Jardim Paulista - CEP 01407-200 Sao Paulo
Ipsos Venezuela	C.A.	100,0	Venezuela	Avenida Rio Caura, Centro Empresarial Torre Humboldt, Local 8, Urbanizacion Parque Humboldt, Caracas
Buro de Investigacion de Mercados	SA de CV	100,0	Mexique	Av. Irrigacion #108 col. Irrigacion Delg. Miguel Hidalgo, CP 11500 (DF)

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêts	Pays	Adresse
Field Research de Mexico	SA de CV	100,0	Mexique	Av Ingenieros Militares #85 Planta Baja «D» col. Nueva Argentina Delg. Miguel Hidalgo, CP 11230 (DF)
Ipsos CCA	Inc.	51,0	Panama	Edificio Frontenac, 1 ^o Floor; Office 2C, 50th and 54th Street, Bella Vista, Panama City
Ipsos Dominicana	S.A.	45,9	Rép. Dominicaine	Rafael Bonelly 2-A, Evaristo Morales, Santo Domingo
Ipsos Guatemala	S.A.	51,0	Guatemala	12 calle 1-25 Zona 10, Edificio Géminis 10, Torre Norte, Nivel 19, Of. 1906, Ciudad Guatemala
Ipsos Hispania Puerto Rico	Inc.	26,0	Puerto Rico	Calle Fernando Calder #463 San Juan, Puerto Rico 00918
Ipsos Panama	S.A.	51,0	Panama	Calle 50 y Calle 54, Bella Vista, Edificio FRONTENAC, 1 ^o Piso, Oficina 2C, Panama City
Ipsos Apoyo Opinion y Mercado (Peru)	S.A.	50,1	Pérou	Republica de Panama 6380, Miraflores, Lima 18
Central de Campo	S.A.	50,1	Pérou	Republica de Panama 6380, Miraflores, Lima 18
Ipsos Apoyo Opinion y Mercado (Bolivia)	S.A.	35,6	Bolivie	Avenida Libertador 3000 - San Jorge, La Paz
Ipsos Costa Rica	S.A.	51,0	Costa Rica	Barrio Escalante, de la iglesia Santa Teresita 300 metros este, 100 norte y 25 este, San José
Ipsos Chile	S.A.	100,0	Chili	Avda. Francisco Bilbao 2841 - Providencia - Santiago
Ipsos Search Marketing	S.A.	100,0	Chili	Avda. Francisco Bilbao 2841 - Providencia - Santiago
Ipsos ASI Andina	S.A.	100,0	Colombie	Carrera 13 No. 78-57, Bogota, D.C.
Ipsos Napoleon Franco & Cia	S.A.	50,0	Colombie	Carrera 13 No. 78-57, Bogota, D.C.
Asie-Pacifique				
Ipsos Hong Kong	Ltd	100,0	Hong-Kong	Unit 1703, 17/F, Universal Trade Centre, 3 Arbutnot Road, Central, Hong-Kong
Beijing Ipsos Market Consulting	Ltd.	55,0	Chine	2 Chang Zi Street West, Mentougou District, Beijing
Ipsos Asia	Ltd.	100,0	Hong-Kong	Unit 1703, 17/F, Universal Trade Centre, 3 Arbutnot Road, Central, Hong-Kong
Ipsos Singapore	Pte. Ltd.	100,0	Singapour	Orchard Road, #06-05 Orchard Shopping Center
Ipsos China	Ltd.	55,0	Hong-Kong	7/F., Bonham Centre, 79-85 Bonham Strand, Sheung Wan, Hong Kong
Ipsos Taiwan	Ltd.	100,0	Taiwan	Unit B, 24F, No.105, Sec.2, TunHwaS. Rd., Da-an District, Taipei 106
Ipsos Korea	Inc.	51,0	Corée	Woori B/D, 26-12 Jamwon-Dong, Seocho-Gu, Seoul 137-903
Ipsos (Philippines)	Inc	100,0	Philippines	Unit 604, 6/F, Taipan Place Building, Emerald Avenue, Ortigas Center Pasig City, 1600
Ipsos (Thailand)	Ltd.	60,0	Thaïlande	Unit 16-01, 16-02B 16-03, 16th Fl. Times Square Building 246 Sukhumvit 12-14, Klongtoey Bangkok 10110
Ipsos Australia	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 8, 80 Arthur Street, North Sydney NSW 2060
Novaction Australasia	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 8, 80 Arthur Street, North Sydney NSW 2060
I view	Pty Ltd	100,0	Australie	Level 8, 80 Arthur Street, North Sydney NSW 2060
Eureka Statagic Research	Pty Ltd	100,0	Australie	Wilson Porter, Level 2, 154 Elizabeth Street, Sydney NSW 2000
Ipsos-Novaction KK	KK	100,0	Japon	5F 7th Akiyama Bldg., 5-3 Koji-machi, Chiyoda-ku, Tokyo 102-0083
Japan Marketing Operations	KK	100,0	Japon	5-2-2 Rinkaicho, Edogawa-ku, Tokyo 134-0086
Ipsos Japan Statistics Research	Co., Ltd	100,0	Japon	1-12-12 Higashitemma, Kita-ku, Osaka-shi, Osaka 530-0044
Ipsos Japan Holding	Co., Ltd	100,0	Japon	3-5-8 Nakameguro, Meguro-ku, Tokyo 153-0062
Ipsos (India)	Pvt Ltd	100,0	Inde	G-1, Ameer, Opp. Sathaye College, Dixit Road, Vile Parle (East), Mumbai 400057
Indica Research	Pvt Ltd	75,0	Inde	Commerce House 4th Floor; Currimbhoy Road, Ballard Estate, Mumbai 400 001
Market Tracs	Pvt Ltd	75,0	Inde	Commerce House 4th Floor; Currimbhoy Road, Ballard Estate, Mumbai 400 001
IPC Research	Pvt Ltd	75,0	Inde	Commerce House 4th Floor; Currimbhoy Road, Ballard Estate, Mumbai 400 001
Moyen-Orient				
Ipsos Stat	SA	51,0	France	35, rue du Val de Marne 75013 Paris
Ipsos Lebanon	S.A.	36,7	Liban	Dekwaheh Building, P.O. Box: 55103, Beirut
AGB Stat Ipsos	S.A.	41,0	Liban	Dekwaheh Building, P.O. Box: 55103, Beirut
Ipsos Syria	Partner.	25,0	Syrie	Rawda, Zyad ben Abi Sufian Str., Bld. 22PO Box 11798, Damascus
Ipsos Jordan	L.L.C.	38,3	Jordanie	Wasfi Al Tal Str, P.O. BOX 830871, Amman-11183
Ipsos Kuwait	L.L.C.	51,0	Koweït	Beirut Street, PO Box 22417, Safat 13085, Hawally
Ipsos UAE	L.L.C.	25,0	Emirats	Sheikh Zayed Road, Union Tower Office #201-202, PO Box 71283, Dubai
Ipsos KSA	Ltd.	30,6	Arabie Saoudite	Tahlia Yamamah Building – Office 12, Jeddah 21332
Ipsos Bahrain	W.L.L.	50,5	Bahreïn	City Centre, Government Avenue, bldg 21, block 304, office 404
Ipsos Egypt	Ltd.	40,8	Egypte	32, Radwan Ibn El Tabib, Off Guiza, Cairo
Ipsos Iraq	Ltd.	35,7	Irak	Baghdad-Azameh, Al Maghrab Street, Kawakib Building, Second Floor

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Entreprises consolidées	Forme	% d'intérêts	Pays	Adresse
Espace TV Communication	SA	28,0	France	30, rue d'Orléans, 92200 Neuilly-sur-Seine

3. Information sectorielle

Le groupe Ipsos est entièrement dédié à une seule activité : les études par enquête.

L'organisation opérationnelle du Groupe est basée sur les zones géographiques qui sont découpés en 5 grandes régions : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Asie et le Moyen-Orient. Les zones géographiques constituent donc le premier niveau d'information sectorielle au sens d'IAS14 « Information sectorielle ».

Ces zones géographiques sont définies en 4 secteurs : l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et le Reste du monde. Le Moyen-Orient, l'Asie-pacifique et les frais centraux sont regroupés au sein du même secteur « Reste du monde » car ils représentent individuellement moins de 10% et globalement moins de 25% du chiffre d'affaires, du résultat et des actifs du groupe Ipsos.

Les secteurs d'activités constituent le second niveau d'information sectorielle. Compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du Groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérés comme homogènes au sein de ce secteur d'activité.

Les opérations commerciales inter secteurs sont réalisées sur une base de marché, à des termes et conditions similaires à ceux qui seraient proposés à des tierces parties.

Exercice clos le 31 décembre 2007

en milliers d'euros	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Reste du monde	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	449 149	285 244	101 110	91 715	-	927 218
Ventes intersecteurs	9 934	2 282	3 568	6 103	(21 887)	-
Total	459 083	287 526	104 678	97 818	(21 887)	927 218
Marge opérationnelle	39 111	35 571	12 016	3 909		90 607
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	87 326
Charges de financement	-	-	-	-	-	(11 344)
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	(440)
Impôts	-	-	-	-	-	(23 180)
Résultat net	-	-	-	-	-	52 362
Goodwills	242 442	222 408	40 472	59 525	-	564 847
Marques	682	-	-	-	-	682
Panels on line	1 084	3 038	-	196	-	4 318
Relations clients	7 374	965	-	423	-	8 762
Autres actifs sectoriels	219 749	113 465	54 265	68 286	-	455 765
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	262
Actifs d'impôts	-	-	-	-	-	12 913
Actif total	-	-	-	-	-	1 047 549
Passifs sectoriels	138 095	49 303	20 296	88 535	-	296 229
Dettes financières	-	-	-	-	-	243 728
Passifs d'impôts	-	-	-	-	-	39 780
Capitaux propres	-	-	-	-	-	467 812
Passif total	-	-	-	-	-	1 047 549
Investissements	(6 202)	(5 570)	(653)	(3 890)	-	(16 315)
Dotations aux amortissements	7 682	3 141	878	1 515	-	13 216

Exercice clos le 31 décembre 2006

en milliers d'euros	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Reste du monde	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	400 834	291 394	84 858	80 225	-	857 311
Ventes inter-secteurs	8 288	2 702	3 947	5 323	(20 260)	-
Total	409 122	294 096	88 805	85 548	(20 260)	857 311
Marge opérationnelle	27 273	37 097	10 867	4 325	-	79 562
Résultat opérationnel	-	-	-	-	-	76 859
Charges de financement	-	-	-	-	-	(11 303)
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	(332)
Impôts	-	-	-	-	-	(22 344)
Résultat net	-	-	-	-	-	42 880
Goodwills	231 236	228 515	42 997	56 907	-	559 655
Marques	745	-	-	-	-	745
Panels on line	981	2 873	-	159	-	4 013
Relations clients	6 320	996	-	-	-	7 316
Autres actifs sectoriels	206 859	105 482	41 899	59 851	-	414 091
Participation dans les entreprises associées	-	-	-	-	-	6 651
Actifs d'impôts	-	-	-	-	-	14 609
Actif total	-	-	-	-	-	1 007 080
Passifs sectoriels	138 795	50 312	17 504	77 726	-	284 337
Dettes financières	-	-	-	-	-	254 892
Passifs d'impôts	-	-	-	-	-	33 323
Capitaux propres	-	-	-	-	-	434 528
Passif total	-	-	-	-	-	1 007 080
Investissements	(8 206)	(3 002)	(1 942)	(3 567)	-	(16 717)
Dotations aux amortissements	7 012	3 489	834	1 467	-	12 802

4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Coûts directs

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Masse salariale des enquêteurs	(100 598)	(106 150)
Autres coûts directs	(265 098)	(238 085)
Total	(365 696)	(344 235)

4.2 Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions

Les dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions pour respectivement à 0,8 million d'euros et 0,6 million d'euros au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 correspondent aux amortissements des relations contractuelles avec les clients.

4.3 Autres charges et produits non courants

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Honoraires liés au litige avec Arbitron	(612)	-
Frais d'acquisition non aboutie	(132)	-
Reprise de provision pour surloyers en Allemagne	-	840
Provision pour risque fiscal au Brésil	-	(549)
Régularisation de taxes locales au Brésil	(1 860)	-
Coûts de restructuration équipe modélisation Novaction France	-	(407)
Coûts de restructuration MORI	-	(1 405)
Coûts de fermeture du call center et du mail panel au Canada	-	(218)
Coûts d'ouverture du bureau de Genève	-	(467)
Total	(2 604)	(2 206)

4.4 Charges et produits financiers

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(14 436)	(13 508)
Variation de la juste valeur des dérivés	1 271	784
Produits d'intérêts de la trésorerie	1 821	1 421
Charges de financement	(11 344)	(11 303)
Pertes et gains de change	(1 743)	(1 873)
Plus-value sur cession des titres Simpson & Carpenter	-	618
Plus-value sur cession de titres Ipsos Interactive Services Ltd (7,5%)	1 516	-
Moins-value sur cession de titres d'Ipsos China Ltd (4,4%)	(116)	-
Coût financier net, lié à l'actualisation des provisions pour retraites MORI	(56)	538
Désactualisation de la provision pour surloyers - Allemagne	-	96
Autres charges et produits financiers ⁽¹⁾	(41)	289
Autres charges et produits financiers	(440)	(332)
Total charges et produits financiers nets	(11 784)	(11 635)

(1) Dont produits d'intérêts du fonds IPF pour 0,1 million d'euros au 31 décembre 2007 et 0,3 million d'euros au 31 décembre 2006.

4.5 Impôts courants et différés

En France, Ipsos SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale en vertu d'une adhésion, pour une durée de 5 exercices, en date du 30 octobre 1997 qui a été reconduite depuis. Ce périmètre d'intégration fiscale regroupe les sociétés suivantes :

- Société « Tête de groupe fiscal » : Ipsos SA ;
- filiales intégrées fiscalement : Ipsos Média, Ipsos Public Affairs, Ipsos Operations, Ipsos France, Ipsos Insight, Ipsos Loyalty, IMS SA, Sysprint, Ipsos ASI, Ipsos Music, Ipsos Novaction SA, Ipsos Observer et Ipsos Access Panels Holding.

Ainsi le résultat d'ensemble des sociétés incluses dans ce périmètre fiscal fait l'objet d'une imposition unique concernant l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale en Allemagne, en Espagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada.

4.5.1 Charge d'impôts courants et différés

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Impôts courants	(17 236)	(12 886)
Impôts différés	(5 944)	(9 458)
Impôts sur les résultats	(23 180)	(22 344)

4.5.2 Rapprochement entre le taux légal d'impôt en France et le taux d'impôt effectif du Groupe

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif constaté est le suivant :

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat avant impôts	75 542	65 224
Déduction de la quote-part dans les résultats des entreprises associées	(93)	(119)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	75 449	65 105
Taux légal d'imposition applicable aux sociétés françaises	34,43%	34,43%
Charge d'impôts théorique	(25 977)	(22 416)
Impact des différences de taux d'imposition et contributions spécifiques	2 565	978
Différences permanentes	(235)	648
Utilisation de pertes fiscales non préalablement activées	1 068	74
Effet des pertes fiscales de l'exercice non activées	(805)	(1 361)
Autres	205	(267)
Impôt total comptabilisé	(23 180)	(22 344)
Taux d'impôt effectif	30,7%	34,3%

4.5.3 Ventilation du solde net des impôts différés

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Impôts différés sur :		
Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires	(6 378)	(6 676)
Provisions	(776)	225
Goodwill	(19 513)	(18 648)
Immobilisations	697	1 408
Provisions pour retraite	2 284	2 752
Charges à payer au personnel	910	902
Déficits fiscaux ⁽¹⁾	1 041	1 392
Autres éléments	(98)	518
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(21 834)	(18 126)
Impôts différés actifs	8 661	9 677
Impôts différés passifs	(30 495)	(27 803)
Solde net des impôts différés⁽²⁾	(21 834)	(18 126)

(1) Au 31 décembre 2007, les impôts différés activables sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 4,8 millions d'euros. Des impôts différés actifs sur ces déficits reportables n'ont pas été reconnus à hauteur de 3,8 millions d'euros (1,9 millions d'euros reportables indéfiniment, 1,5 million d'euros d'échéance supérieure à 5 ans, et 0,4 million d'échéance entre 1 et 5 ans) dans la mesure où à ce jour, leur récupération apparaissait peu probable à court terme. Les impôts différés reconnus sur les déficits reportables qui s'élèvent à 1,0 million d'euros au 31 décembre 2007 concernent uniquement des déficits indéfiniment reportables sur des sociétés pour lesquelles des projections démontrent que leur récupération sera réalisée entre un an et cinq ans.

(2) L'augmentation du solde net des impôts différés actifs et passifs entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 qui s'élève à 3,7 millions s'explique par la charge d'impôts différés de l'exercice pour 5,9 millions d'euros, les variations négatives de change pour (1,8 million d'euros) et les variations de périmètre et autres reclassements pour 0,5 million d'euros.

4.6 Résultat par action

4.6.1 Résultat net par action

Deux types de résultat par action sont présentés au compte de résultat : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu découle des calculs suivants :

Nombre moyen pondéré d'actions	31/12/2007	31/12/2006
Solde à l'ouverture	34 015 523	33 863 344
Levée d'options	110 814	109 048
Actions propres ⁽¹⁾	(2 041 718)	(2 260 457)
Nombre d'actions servant au calcul du résultat par action de base	32 084 618	31 711 935
Nombre d'actions supplémentaires à créer au titre des instruments dilutifs (voir note 6.4)	655 807	948 623
Nombre d'actions servant au calcul du résultat par action dilué	32 740 426	32 660 558
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	46 686	38 949
Résultat net part du Groupe par action de base (en euros)	1,46	1,23
Résultat net part du Groupe par action dilué (en euros)	1,43	1,19

(1) Dont principalement le solde des actions propres achetées à terme par Ipsos et déjà payées en couverture des options d'achat d'actions attribuées le 9 juillet 2002 dans le cadre de l'opération Ipsos Partnership Fund.

4.6.2 Résultat net ajusté par action

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net ajusté		
Résultat net - part du Groupe	46 686	38 949
Éléments exclus :		
- Charges de personnel - rémunération en actions	3 728	2 193
- Amortissement des incorporels liés aux acquisitions	770	616
- Autres charges et produits non courants	2 604	2 206
- Impôts différés sur amortissement du Goodwill	3 275	3 618
Résultat net ajusté	57 063	47 582
Nombre moyen d'actions	32 084 618	31 711 935
Nombre moyen d'actions dilué	32 740 426	32 660 558
Résultat net ajusté part du Groupe par action de base (en euro)	1,78	1,50
Résultat net ajusté part du Groupe par action dilué (en euro)	1,74	1,46

4.7 Dividendes payés et proposés

La Société a pour politique de payer les dividendes au titre d'un exercice en totalité en juillet de l'année suivante. Les montants par action payés et proposés sont les suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende net par action (en euro)	Réfaction par action (en euro) de 40 %	Revenu réel par action (en euro)
2007 ⁽¹⁾	0,40	0,16	0,56
2006	0,28	0,11	0,39
2005	0,25	0,10	0,35

(1) Distribution proposée à l'Assemblée générale annuelle du 29 avril 2008 pour un montant total de 13 671 338 euros.

5. Notes sur le bilan

5.1 Goodwills

5.1.1 Tests de valeur des Goodwills

La valeur d'utilité des Goodwills est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Des tests de valeurs des Goodwills sont réalisés au niveau des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Au 31 décembre 2006, Ipsos a mis en place une nouvelle organisation au sein de l'Europe qui est désormais décomposé en trois zones de responsabilité managériale : Europe continentale, Royaume-Uni et Europe centrale et de l'Est. Cette organisation, utilisée pour la clôture des comptes au 31 décembre 2006, nous a donc amené à scinder l'Europe en trois groupes d'UGT pour les besoins des tests de dépréciation du 31 décembre 2007.

Le Groupe a ainsi effectué les tests de dépréciation de goodwill sur les sept unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie suivantes au 31 décembre 2007 : Europe continentale, Royaume-Uni, Europe centrale et de l'Est, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-pacifique et Moyen-Orient. Les tests de dépréciation ont été réalisés selon la méthode des DCF (discounted cash-flows) sur la base du budget 2008 – approuvé par le Conseil d'administration – et du business plan de ces zones pour la période explicite (2008-2011) excluant les opérations de croissance externe. La valeur terminale est obtenue en retenant le flux normatif en fin de période explicite sur lequel est appliqué le taux de croissance à long terme estimé pour chaque zone géographique. Ce taux de croissance ne dépasse pas le taux moyen de croissance à long terme de l'activité.

Au 31 décembre 2007, sur la base des évaluations internes réalisées, la direction d'Ipsos a conclu que la valeur recouvrable des Goodwills allouée à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie excédait leur valeur comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de valeur des Goodwills alloués à chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie s'établissent comme suit :

Unités génératrices de trésorerie	2007				2006			
	Valeur brute des Goodwills ⁽¹⁾	Taux de croissance sur la période 2008-2011	Taux de croissance à l'infini au-delà de 2011	Taux d'actuali- sation avant impôt	Valeur brute des Goodwills	Taux de croissance sur la période 2007-2010	Taux de croissance à l'infini au-delà de 2010	Taux d'actualisation avant impôt
Europe continentale	91 824	3,0%	2,0%	11,4%	90 022	4,0%	2,0%	10,8%
Royaume-Uni	123 614	4,0%	2,0%	12,7%	133 199	4,0%	2,0%	12,1%
Europe centrale et de l'Est	27 004	6,0%	3,0%	17,2%	8 015	6,0%	3,0%	16,4%
Amérique latine	40 472	10,0%	3,0%	19,7%	42 997	10,0%	3,0%	18,4%
Amérique du Nord	222 408	3,0%	3,0%	11,6%	228 515	7,0%	3,0%	11,5%
Asie-Pacifique	58 089	8,0%	3,0%	12,3%	55 092	8,0%	3,0%	11,5%
Moyen-Orient	1 436	10,0%	3,0%	11,4%	1 815	10,0%	3,0%	11,4%
Total	564 847				559 655			

(1) Sensibilité des valeurs d'utilité des Goodwills suivant les hypothèses de taux d'actualisation : en appliquant une méthode de valorisation basée sur les discounted cash-flows, la valeur d'utilité globale des Goodwills diminue de 11,5% (103,9 millions d'euros) passant de 879,7 millions d'euros à 775,8 millions d'euros si le taux d'actualisation avant impôt varie de +1% au 31 décembre 2007.

5.1.2 Mouvements de l'exercice 2007

en milliers d'euros	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Variation des engagements de rachat de titres de minoritaires	Variation de change	Reclassement Tambor	31/12/2007
Goodwills	559 655	14 160	(993)	9 740	(24 095)	6 380	564 847

5.2 Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Variation de périmètre et autres mouvements	31/12/2007
Marques	745	-	-	(63)	-	682
Panels on line	6 273	1 437	-	(65)	-	7 644
Panels off line	5 736	255	-	(530)	-	5 461
Relations contractuelles avec les clients	8 038	-	-	(413)	2 552	10 177
Autres immobilisations incorporelles	34 650	6 566	(2 133)	(980)	349	38 452
Valeur brute	55 442	8 258	(2 133)	(2 051)	2 900	62 416
Marques						
Panels on line	(2 259)	(1 194)	-	128	(1)	(3 326)
Panels off line	(4 399)	(123)	-	424	-	(4 098)
Relations contractuelles avec les clients	(722)	(770)	-	77	-	(1 415)
Autres immobilisations incorporelles	(24 131)	(3 216)	2 106	438	(33)	(24 836)
Amortissement et dépréciation	(31 511)	(5 303)	2 106	1 067	(34)	(33 675)
Valeur nette	23 931	2 955	(27)	(984)	2 866	28 741

5.3 Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Variation de change	Variation de périmètre et autres mouvements	31/12/2007
Constructions et terrains	3 268	-	-	(134)	(1 094)	2 040
Autres immobilisations corporelles	91 165	8 057	(6 451)	(4 173)	266	88 864
Valeur brute	94 433	8 057	(6 451)	(4 307)	(828)	90 904
Constructions et terrains	(1 064)	-	-	28	1 036	-
Autres immobilisations corporelles	(66 947)	(7 913)	6 242	3 061	(58)	(65 615)
Amortissement et dépréciation	(68 011)	(7 913)	6 242	3 089	978	(65 615)
Valeur nette	26 422	144	(209)	(1 218)	150	25 289

La valeur nette des immobilisations liées aux contrats de location financement s'élève à 1,5 million d'euros au 31 décembre 2007 et 1,2 million d'euros au 31 décembre 2006.

5.4 Participation dans les entreprises associées

La variation du poste au cours de l'exercice 2007 est la suivante :

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Valeur brute à l'ouverture	6 651	299
Quote-part de résultat	93	119
Dividendes distribués	(58)	(56)
Variation des engagements de rachat de titres de minoritaires		6 367
Variation de périmètre	(6 424)	(78)
Valeur brute à la clôture	262	6 651
Contribution aux capitaux propres (résultat inclus)	89	189

La variation de périmètre correspond à l'acquisition complémentaire de 40% dans Ipsos Tambor (République tchèque), qui est consolidée par intégration globale à hauteur de 66% depuis le 1^{er} octobre 2007.

Les principaux éléments du bilan et du compte de résultat des entreprises associées sont les suivants au 31 décembre 2007 :

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Tambor	Espace TV	Total	Tambor	Espace TV	Total
Actifs courants	-	699	699	1 573	807	2 380
Actifs non courants	-	804	804	1 179	891	2 070
Total actifs	-	1 503	1 503	2 752	1 698	4 450
Passifs courants	-	549	549	1 311	714	2 025
Passifs non courants	-	-	-	724	-	724
Total passifs	-	549	549	2 035	714	2 749
Actifs nets	-	954	954	717	984	1 701

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Tambor	Espace TV	Total	Tambor	Espace TV	Total
Chiffre d'affaires	4 721	2 675	7 396	5 789	2 560	8 349
Résultat d'exploitation	238	106	344	666	28	694
Résultat net	173	173	346	520	105	625
Pourcentage de détention	26%	28%		26%	28%	
Quote part de résultat dans les entreprises associées ⁽¹⁾	45	48	93	90	29	119

(1) Quote-part de résultat dans Tambor consolidé du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007 (9 mois).

5.5 Autres actifs financiers non courants

en milliers d'euros	01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre, reclassements et écart de change	31/12/2007
Prêts	732	92	(408)	(17)	399
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	2 444	601	(238)	(57)	2 750
Valeurs brutes	3 176	693	(646)	(74)	3 149
Provision sur prêts	(277)	(234)	236	4	(271)
Dépréciation des autres actifs financiers	(55)		28	11	(16)
Dépréciations	(332)	(234)	264	15	(287)
Valeur nette	2 844	459	(382)	(59)	2 862

5.6 Clients et comptes rattachés

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Valeur brute	293 524	277 011
Dépréciation	(4 115)	(4 223)
Valeur nette	289 409	272 788

En 2007, la dotation aux provisions pour dépréciation des clients s'élève à 1,0 million d'euros et la reprise de provision pour dépréciation des clients à 0,9 million d'euros.

En 2006, la dotation aux provisions pour dépréciation des clients s'élevait à 0,7 million d'euros et la reprise de provision pour dépréciation des clients à 1,0 million d'euros.

La ventilation des créances clients par échéance de paiement se présente comme suit au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Non échus	203 965	210 232
Échus de moins de 1 mois	51 136	38 884
Échus entre 1 mois et 3 mois	26 457	17 566
Échus entre 3 mois et 6 mois	4 923	5 902
Échus de plus de 6 mois	7 043	4 427
Valeur brute	293 524	277 011

5.7 Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Avances et acomptes versés	1 207	2 508
Créances sociales	1 573	1 412
Créances fiscales	13 984	12 443
Charges constatées d'avance	18 419	16 765
Autres créances et autres actifs courants	3 973	3 456
Total	39 156	36 584

Tous les autres actifs courants ont une échéance inférieure à 1 an.

5.8 Capital émis et réserves

Au 31 décembre 2007, le capital social d'Ipsos SA s'élève à 8 544 586 euros, se décomposant en 34 178 345 actions d'une valeur nominale de 0,25 euro.

Le nombre d'actions composant le capital social et le portefeuille d'actions propres a évolué comme suit au cours de l'exercice 2007 :

Nombre d'actions (valeur nominale 0,25 euro)	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Au 31 décembre 2006	34 015 523	(2 237 154)	31 778 369
Levée d'options	162 822	-	162 822
Actions propres			
Acquisition	-	-	-
Cession (levées d'option d'achat d'actions)	-	425 923	425 923
Mouvements dans le cadre du contrat de liquidité	-	3 706	3 706
Au 31 décembre 2007	34 178 345	(1 807 525)	32 370 820

Le capital d'Ipsos SA est composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro. Après deux ans de détention au nominatif, elles bénéficient d'un droit de vote double.

La Société a mis en place plusieurs plans d'options dont les caractéristiques sont décrites dans la note 6.4.

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenus dans le cadre du contrat de liquidité sont portées en déduction des capitaux propres. Ces titres d'autocontrôle ne donnent pas le droit à dividende.

5.9 Endettement financier net

5.9.1 Analyse de l'endettement financier net par échéance

L'endettement financier net, après déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2007				31/12/2006			
	Total	Échéance			Total	Échéance		
		inf. à 1 an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans		inf. à 1 an	entre 1 et 5 ans	sup. à 5 ans
Emprunt obligataire ⁽¹⁾⁽²⁾	52 085	8 683	34 732	8 670	67 962	9 740	38 883	19 339
Emprunts auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	180 888	25 637	155 251	-	179 966	1 053	43 599	135 314
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	372	372	-	-
Dettes relatives aux contrats financements	1 481	402	1 079	-	1 667	1 396	271	-
Autres dettes financières	620	620	-	-	560	560	-	-
Intérêts courus sur dettes financières	1 799	1 799	-	-	1 743	1 743	-	-
Concours bancaires courants	6 855	6 855	-	-	2 622	2 622	-	-
Emprunts et autres passifs financiers (a)	243 728	43 996	191 062	8 670	254 892	17 486	82 753	154 653
Instruments financiers dérivés	900	900						
Placements à court terme dans des instruments monétaires	462	462			4 192	4 192		
Disponibilités	82 708	82 708			59 404	59 404		
Trésorerie, équivalent de trésorerie et autres actifs financiers (b)	84 070	84 070			63 596	63 596		
Endettement net (a - b)	159 645	(40 087)	191 062	8 670	191 296	(46 110)	82 753	154 653

(1) En mai 2003, une émission obligataire à 10 ans d'un montant initial de 90 millions de dollars et un taux fixe de 5,88% a été réalisée et placée sur le marché privé auprès des compagnies d'assurance américaines. Des swaps de taux d'intérêt de même échéance ont été mis en place afin de couvrir partiellement les échéances biannuelles de paiement des intérêts. Compte tenu des conditions posées par IAS 39, ceux-ci n'ont pas été classés en instruments de couverture et leur juste valeur est passée en résultat dans les charges de financement. La juste valeur de l'emprunt obligataire est indiquée dans la note 6.3.3 - Instruments financiers.

(2) Au 31 décembre 2007, les encours de swaps de taux étaient de 30,8 millions de dollars US (valeur de marché = - 0,2 million de dollars US, soit -0,1 million d'euros) et 45 millions d'euros (valeur de marché = 1,0 million d'euros), soit une variation positive de juste valeur prise en résultat de 1,3 million d'euros.

5.9.2 Analyse de l'emprunt obligataire et des emprunts auprès des établissements de crédits (avant prise en compte des swaps)

en milliers d'euros	Solde au 31/12/2007	Taux fixe	Taux variable	Solde au 31/12/2006	Taux fixe	Taux variable
En dollars américains (USD)	79 097	52 085	27 012	89 215	67 962	21 253
En euros (EUR)	119 587	161	119 426	103 937	638	103 299
En dollars canadiens (CAD)	-	-	-	4 090	-	4 090
En dollars australiens (AUD)	-	-	-	719	-	719
En hong kong dollar (HKD)	-	-	-	195	-	195
En livre anglaise (GBP)	24 114	-	24 114	38 049	74	37 975
En yen (JPY)	10 111	727	9 384	11 559	1 141	10 418
Autres	63	63	-	164	164	-
Total	232 973	53 036	179 937	247 928	69 979	177 949

5.10 Provisions courantes et non courantes

en milliers d'euros	Montant au 01/01/2007	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de périmètre et autres reclassements	Variation de change	Montant au 31/12/2007
Provisions pour litiges et autres risques	1 381	792	(409)		(17)	53	1 800
Provisions pour autres charges	667		(180)		2	(4)	485
Total	2 048	792	(589)	-	(15)	49	2 285
Dont provisions courantes	1 587						1 858
Dont provisions non courantes	461						427

Les provisions pour autres charges comprennent les engagements des loyers sur des m² inoccupés ou pour des loyers supérieurs à la valeur de marché. Ces engagements ont été constatés à l'occasion de l'acquisition de nos filiales en Allemagne et Corée lors de l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs et passifs respectifs.

5.11 Engagements de retraite et assimilés

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les principaux pays concernés sont la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et le Japon.

5.11.1 Hypothèses actuarielles

Les taux utilisés en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne au cours des deux derniers exercices pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivants :

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Taux d'actualisation		
France	5,50%	4,60%
Allemagne	5,50%	4,00%
MORI	5,60%	4,50%
Italie	5,50%	4,00%
Taux de turn over		
Toutes filiales	déterminé individuellement par pays	
Taux de revalorisation de salaires		
Toutes filiales	2%/an à 3,5%/an (suivant les pays)	

Les hypothèses de mortalité et de rotation du personnel tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

5.11.2 Comparaison de la valeur des engagements avec les provisions constituées

en milliers d'euros

	2007			Total
	France	Royaume-Uni (MORI)	Autres sociétés étrangères	
Valeur actualisée de l'obligation	(1 796)	(11 543)	(8 152)	(21 491)
Juste valeur des actifs financiers	-	11 315	766	12 081
Surplus ou (déficit)	(1 796)	(228)	(7 387)	(9 410)
Écarts actuariels non comptabilisés	79	-	24	103
Actifs / (Provisions) nets reconnus au bilan	(1 717)	(228)	(7 363)	(9 307)

5.11.3 Variation des engagements au cours de l'exercice

en milliers d'euros

	2007			Total
	France	Royaume-Uni (MORI)	Autres sociétés étrangères	
Dettes actuarielles à l'ouverture	1 550	17 900	7 114	26 564
Droit supplémentaire acquis	149	-	687	836
Intérêt sur la dette actuarielle	68	29	93	190
Modification de régime	-	(4 991)	-	(4 991)
Pertes et gains actuariels	142	26	59	227
Prestations payées	(113)	-	(307)	(420)
Dotations employeurs	-	(256)	-	(256)
Écarts de change	-	(1 166)	(217)	(1 383)
Variation de périmètre	-	-	723	723
Dettes actuarielles à la clôture	1 796	11 543	8 152	21 491
Couverture financière	(1 796)	(11 543)	(8 152)	(21 491)
Juste valeur des actifs financiers	-	11 315	766	12 081
Pertes et gains actuariels à amortir	(266)	-	24	(242)
Modification de régime à amortir	345	-	-	345
Provision	(1 717)	(228)	(7 363)	(9 307)

5.11.4 Charges comptabilisées sur l'exercice

Ces charges font partie intégrante des charges de personnel du Groupe. Elles sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

en milliers d'euros

	2007			Total
	France	Royaume-Uni (MORI)	Autres sociétés étrangères	
Droit supplémentaire acquis	(149)	-	(687)	(836)
Intérêt sur la dette actuarielle	(68)	(29)	(93)	(190)
Amortissement coût des services passés	(16)	-	-	(16)
Amortissement des pertes et gains actuariels	105	26	340	471
Prestations versées	113	-	307	420
Total	(15)	(3)	(133)	(151)

5.12 Autres passifs courants et non courants

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an	Total
Prix et compléments de prix ⁽¹⁾	4 887	3 857	8 744	13 870	5 922	19 792
Rachat d'intérêts minoritaires ⁽¹⁾	11 538	39 077	50 615	1 804	35 321	37 125
Clients avances et acomptes	1 447		1 447	2 049	-	2 049
Autres dettes fiscales et sociales	69 035		69 035	57 992	-	57 992
Produits constatés d'avance	30 046		30 046	21 903	-	21 903
Autres dettes et autres passifs	1 775	832	2 607	826	1 684	2 510
Total	118 728	43 766	162 494	98 444	42 927	141 371

(1) Voir commentaires dans la note 6.5.3 « Engagements liés aux acquisitions ».

6. Flux de trésorerie et informations complémentaires

6.1 Flux de trésorerie

6.1.1 Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Diminution (augmentation) des créances clients	(25 175)	(33 124)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(7 396)	28 030
Variation des autres créances et autres dettes	22 999	(11 868)
Variation du besoin en fonds de roulement	(9 572)	(16 962)

6.1.2 Flux de trésorerie liés aux investissements

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(8 258)	(7 072)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 057)	(9 645)
Total acquisitions de la période	(16 315)	(16 717)
Décalage de décaissement	415	1 258
Investissements incorporels et corporels décaissés	(15 900)	(15 459)

6.2 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Cependant, les couvertures de taux des emprunts ne remplissant pas les conditions posées par la norme IAS 39 ne sont pas comptabilisées comme des instruments de couverture.

6.2.1 Risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du Groupe. La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Environ un tiers de la dette est à taux fixe ou à taux capé.

Couverture du risque de taux d'intérêt

en milliers d'euros	Jj à 1 an		1 an à 5 ans		Au-delà		Total	
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable
Passifs financiers	10 173	32 011	36 281	154 781	8 670	-	55 124	186 792
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(83 170)	-	-	-	-	-	(83 170)
Position nette avant gestion	10 173	(51 159)	36 281	154 781	8 670	-	55 124	103 622
Produits dérivés ⁽¹⁾	1 100	(1 100)	(12 022)	12 022	-	-	(10 922)	10 922
Position nette après gestion	11 273	(52 259)	24 259	166 803	8 670	-	44 202	114 544

(1) swaps couvrant l'emprunt obligataire à taux fixe de 90 millions de dollars US et le crédit syndiqué à taux variable de 210 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, sur 233,0 millions d'euros d'emprunts auprès d'établissements de crédit (y compris l'émission d'emprunt obligataire de mai 2003), environ 77,2% étaient contractés à taux variable. Une variation de 1% des taux à court terme aurait un impact négatif d'environ 1,9 million d'euros sur le résultat financier du Groupe (après prise en compte des swaps contractés), soit une augmentation de 16,8% des charges de financement de l'exercice 2007.

6.2.2 Risque de change

Le Groupe est implanté à travers des filiales consolidées, dans 54 pays et réalise des travaux dans plus de 100 pays. Ipsos comptabilise les conditions financières et le résultat de ses activités dans la monnaie locale correspondante et les convertit ensuite en euros aux taux de changes applicables de sorte que ces résultats puissent être inclus dans les Comptes consolidés du Groupe.

Dans la mesure où les filiales d'Ipsos facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale, le Groupe ne recourt pas habituellement à des accords de couverture ni à d'autres contrats dans le but de réduire son exposition aux risques de variations de cours des monnaies.

Le Groupe est peu exposé au risque de change transactionnel dans la mesure où ses filiales facturent presque toujours dans leur monnaie locale et que leurs coûts opérationnels sont également dans la monnaie locale.

Le Groupe ne recourt donc pas habituellement à des accords de couverture.

Le risque de change transactionnel du groupe Ipsos se limite essentiellement aux redevances de marque et prestations de services et d'assistance technique facturées par Ipsos SA ou Ipsos Group GIE aux filiales, en monnaie locale.

Concernant les besoins de financement des filiales, ils sont assurés autant que possible par le Groupe, dans la devise fonctionnelle de la filiale. Environ 50% de la dette est libellée dans d'autres monnaies que l'euro.

Les emprunts en devise étrangère d'Ipsos SA sont généralement couverts par des actifs de la même devise. Les pertes de change sur les investissements nets à l'étranger, comptabilisées en capitaux propres conformément à IAS 21, s'élèvent à 320 mille euros au 31 décembre 2007.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la position nette active au 31 décembre 2007 (prêts et créances clients nets des dettes financières et dettes fournisseurs en devise) des entités supportant les principaux risques de change : Ipsos SA, Ipsos Group GIE et Ipsos Holding Belgium. Il présente également la sensibilité de ces entités à une variation de 10% des parités des devises exposées :

Couverture du risque de change

en milliers d'euros	USD	CAD	GBP	JPY
Actifs financiers	84 898	11 234	31 995	12 472
Passifs financiers	(81 989)	(272)	(24 917)	(8 792)
Position nette avant gestion	2 910	10 962	7 078	3 680
Produits dérivés	-	-	-	-
Position nette après gestion	2 910	10 962	7 078	3 680

Une hausse de 10% de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar américain, du dollar canadien, de la livre sterling et du yen, entraînerait une perte de change de 2,5 millions d'euros en résultat financier.

6.2.3 Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. En ce qui concerne les opérations financières, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties de premier plan.

6.2.4 Risque de liquidité

Le financement du Groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :

- de ressources à long terme (emprunt obligataire USPP à 10 ans de 90 millions de dollars, dont le solde s'élève à 77,1 millions de dollars (52,1 millions d'euros) au 31 décembre 2007) ;
- de dettes bancaires à moyen et long terme (lignes de crédits syndiqués initialement à 5 et 7 ans et prêts bilatéraux pour un montant total de 331,5 millions d'euros tirées à hauteur de 179,6 millions d'euros au 31 décembre 2007) ;
- lignes de crédit court terme de 6 millions d'euros (lignes tirées à hauteur de 2 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La politique du Groupe consiste à ne pas avoir plus de 20% des emprunts arrivant à échéance dans les 12 mois.

Le Groupe s'est engagé à atteindre certains ratios financiers (tels que endettement net consolidé/EBITDA consolidé (soit la marge opérationnelle augmentée des dotations aux amortissements et provisions), EBIT consolidé (soit la marge opérationnelle) /frais financiers nets consolidés, et endettement net consolidé/capitaux propres consolidés). Les niveaux à respecter pour ces différents ratios financiers sont les suivants :

Ratios financiers	Niveau à respecter
1. Endettement net consolidé/capitaux propres consolidés	<1
2. Endettement net consolidé/EBITDA consolidé	<3,5
3. Marge opérationnelle/frais financiers nets consolidés	> 3,75

Au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007, Ipsos remplissait ces engagements.

6.3 Instruments financiers

Les seuls instruments financiers présents à la clôture sont des instruments de taux. Ils ne sont pas qualifiés de couverture et leur juste valeur correspond à leur valeur au bilan.

6.3.1 Échéancier des dérivés

en milliers d'euros	31/12/2007				31/12/2006			
	Nominal	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	Nominal	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Risque de taux								
Swap de taux	30 922	1 100	29 822	-	33 386	1 100	19 464	12 823
Tunnels	35 000	3 850	31 150	-	35 000	3 850	21 350	9 800

6.3.2 Juste valeur des dérivés

en milliers d'euros	31/12/2007				31/12/2006			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Non courant > 1 an	Courant < 1 an	Non courant > 1 an	Courant < 1 an	Non courant > 1 an	Courant < 1 an	Non courant > 1 an	Courant < 1 an
Total risque de taux								
Dérivés non qualifiés de couverture	-	1 035	-	135	-	602	-	974

6.3.3 Juste valeur des emprunts

Le seul emprunt significatif contracté à taux fixe est l'emprunt obligataire à 10 ans de 90 millions de dollars américains souscrit en mai 2003 et remboursable par amortissement linéaire sur les 5 dernières années jusqu'en mai 2013. La juste valeur de cet emprunt au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts obligataires 90 millions dollars US	52 085	51 427	67 962	68 221

6.4 Plans d'attribution d'actions

6.4.1 Plans d'options de souscription d'actions

En 1998, le Groupe a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe. Deux tranches ont été allouées, la première le 28 juillet 1998 et la seconde le 10 mai 1999.

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	28/07/1998	10/05/1999
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	390 648	392 944
	2,47% du capital à la date d'attribution	2,48% du capital à la date d'attribution
Nombre de personnes concernées	57	83
Point de départ d'exercice des options	28/07/2003	10/05/2004
Date d'expiration de la période de levée d'options	28/07/2008	28/07/2008
Prix de souscription	5,15 euros	5,72 euros
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2007	5 240	20 108
Accordées pendant l'exercice	-	-
Annulées au cours de l'exercice	-	-
Exercées au cours de l'exercice	5 240	16 548
Expirées au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2007	0	3 560

En 2000, le Groupe a mis en place un nouveau plan de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble de ses salariés. Trois tranches ont été allouées en 2000, 2001 et 2002.

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	09/06/2000			08/08/2001		18/12/2002	
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	110 436	46 376	143 188	108 592	370 608	37 320	338 680
	1,43% du capital à la date d'attribution			1,94% du capital à la date d'attribution		1,34% du capital à la date d'attribution	
Nombre de personnes concernées	489	263	644	454	1 710	25	170
Point de départ d'exercice des options	10/06/2004	10/06/2003	10/06/2003	08/08/2005	08/08/2004	18/12/2006	18/12/2005
Date d'expiration de la période de levée d'options	09/06/2008	09/06/2007	09/06/2008	08/08/2009	08/08/2009	18/12/2010	18/12/2010
Prix de souscription	30 euros			16,75 euros		14,5 euros	
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2007	80 532	15 496	69 328	39 100	105 603	23 360	185 047
Accordées pendant l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Annulées/corrigées au cours de l'exercice	3 648	(444)	2 916	460	3 539	480	5 154
Exercées au cours de l'exercice	-	-	-	11 420	26 329	11 870	46 397
Expirées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2007	76 884	15 940	66 412	27 220	75 735	11 010	133 496

En 2004, un nouveau plan a été mis en place. Deux tranches ont été allouées en 2004 et 2005 :

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	02/03/2004		22/04/2005	
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	89 200	468 800	64 000	32 000
Nombre de personnes concernées	41	209	10	10
Point de départ d'exercice des options	03/03/2008	02/03/2007	22/04/2009	22/04/2008
Date d'expiration de la période de levée d'options	02/03/2012	02/03/2012	22/04/2013	22/04/2013
Prix de souscription	19,25 euros		20,75 euros	
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2007	64 800	336 640	58 000	18 000
Accordées pendant l'exercice	-	-	-	-
Annulées au cours de l'exercice	7 000	23 672	4 000	-
Exercées au cours de l'exercice	-	45 018	-	-
Expirées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2007	57 800	267 950	54 000	18 000

6.4.2 Plan d'options d'achat d'actions

En juillet 2002, un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre de l'opération Ipsos Partnership Fund (IPF) a été mis en place avec les caractéristiques suivantes :

Date d'allocation par le CA aux bénéficiaires	09/07/2002
Nombre d'options attribuées initialement par le CA	2 309 280
Nombre de personnes concernées	80
Point de départ d'exercice des options	09/07/2005 et 09/07/2006
Date d'expiration de la période de levée d'options	09/07/2008
Prix d'achat	17,25 euros
Nombre d'options restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2007	1 682 563
Accordées pendant l'exercice	-
Annulées au cours de l'exercice	31 080
Exercées au cours de l'exercice	425 923
Expirées au cours de l'exercice	-
Nombre d'options restant en vigueur au 31 décembre 2007	1 225 560

6.4.3 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration d'Ipsos, réuni le 26 avril 2006, a procédé à deux plans d'attribution gratuite d'actions pour un total de 158 076 actions de la Société au bénéfice de résidents français et de non-résidents français, mandataires sociaux et salariés du groupe Ipsos. Ces actions ne seront acquises par les bénéficiaires qu'après un délai d'acquisition de deux ans, et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié ou mandataire social du groupe Ipsos à cette date. Au terme de cette période, les actions gratuites resteront indisponibles pour les résidents français pendant une nouvelle période de deux ans. Ces deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place avec les caractéristiques suivantes :

Date d'allocation aux bénéficiaires	26/04/2006	
Nombre d'actions attribuées gratuitement initialement	158 076 soit 0,47% du capital	
Nombre de personnes concernées	62	253
Date d'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement	26/04/2008	26/04/2008
Date d'expiration de la période de conservation des actions attribuées gratuitement	26/04/2010	-
Nombre d'actions restant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2007	41 176	109 968
Annulées au cours de l'exercice	3 508	6 980
Définitivement acquises au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions restant en vigueur au 31 décembre 2007	37 668	102 988

Le Conseil d'administration d'Ipsos, réuni le 2 mai 2007, a procédé à deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions pour un total de 196 277 actions de la Société au bénéfice de résidents français et de non-résidents français, mandataires sociaux et salariés du groupe Ipsos. Ces plans sont soumis aux mêmes conditions d'acquisition et de conservation que les plans du 26 avril 2006 susvisés.

Date d'allocation aux bénéficiaires	02/05/2007	
Nombre d'actions attribuées gratuitement initialement	196 277	
	Soit 0,58% du capital	
Nombre de personnes concernées	62	328
Date d'expiration de la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement	02/05/2009	02/05/2009
Date d'expiration de la période de conservation des actions attribuées gratuitement	02/05/2011	-
Nombre d'actions restant en vigueur au 02 mai 2007	47 059	149 218
Annulées au cours de l'exercice	1 057	6 273
Définitivement acquises au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions restant en vigueur au 31 décembre 2007	46 002	142 945

6.4.4 Analyse de la charge relative aux rémunérations en actions

Conformément à la norme IFRS2, seuls les plans d'attribution d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 sont pris en compte pour la détermination de la charge de personnel représentative des options attribuées.

Afin d'évaluer la charge de personnel représentative des options, le groupe Ipsos utilise le modèle d'évaluation Black & Scholes, dont les principales hypothèses sont les suivantes :

Date d'allocation par le Conseil d'administration aux bénéficiaires		18/12/2002	02/03/2004	23/04/2005
Juste valeur de l'option	France	5,88	5,85	5,88
	Etranger	5,40	5,43	5,35
Volatilité implicite de marché		39%	28%	27%
Taux d'intérêt sans risque		4,28%	3,89%	3,45%

Pour l'évaluation de la charge de personnel représentative des attributions gratuites d'actions, les hypothèses retenues sont les suivantes :

Date d'allocation par le Conseil d'administration aux bénéficiaires		26/04/2006	02/05/2007
Prix de l'action à la date d'attribution		29,13	28,5
Juste valeur de l'action	France	28,18	27,50
	Étranger	28,40	27,71
Taux d'intérêt sans risque		3,88%	4,35%
Dividendes		0,25 - 0,28	0,28 - 0,31

Au cours des exercices 2007 et 2006, la charge comptabilisée au titre des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Plan d'options de souscription d'actions 18/12/2002	-	35
Plan d'options de souscription d'actions 02/03/2004	88	729
Plan d'options de souscription d'actions 22/04/2005	108	93
Plan d'attribution gratuite d'actions 26/04/2006	1 943	1 336
Plan d'attribution gratuite d'actions 02/05/2007	1 589	-
Total	3 728	2 193

6.5 Engagements hors bilan

6.5.1 Engagements sur contrats de location

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 31 décembre 2007 :

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Inférieur à un an	20 951	18 357
Entre 1 et 5 ans	66 333	58 043
Supérieur à 5 ans	35 712	31 958
Total	122 997	108 359

Les contrats de location simple concernent principalement les locaux administratifs. Tous ces locaux sont utilisés par le groupe Ipsos (sauf exception mentionnée en note 5.10 « Provisions non courantes ») et peuvent être sous-loués.

6.5.2 Engagements sur contrats de location financement

La valeur des loyers futurs incluse dans les emprunts sur locations financement, et concernant des immobilisations en location comptabilisées comme des acquisitions, est la suivante par échéance :

en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Inférieur à un an	828	893
Entre 1 et 5 ans	738	728
Supérieur à 5 ans	-	-
Paiements minimaux totaux	1 566	1 620
Moins les frais financiers inclus	-	-
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs	1 566	1 620

Les contrats de location financement concernent essentiellement la location du matériel informatique.

6.5.3 Engagements liés aux acquisitions

MORI

Les titres Ipsos émis en rémunération de l'apport de MORI font l'objet d'une garantie de valeur de la part d'Ipsos, pour un montant maximal total de 1 million d'euro qui constitue un engagement hors bilan.

Autres engagements liés aux acquisitions :

Les engagements de rachat de minoritaires, les prix différés et compléments de prix actualisés qui sont enregistrés en passifs non courants au 31 décembre 2007, se détaillent de la manière suivante :

en milliers d'euros	≤ 1 an	> 1 à 5 ans	Total
Prix différés et compléments de prix			
Europe (MORI, Test Research, Research Partners)	2 311	313	2 624
Amérique du Nord (Understanding Unlimited, Camelford Graham)	1 350	2 585	3 936
Amérique latine (Puerto Rico Hispania, BIMSA)	173	67	239
Asie-Pacifique (GDMR China, Eureka)	1 053	891	1 945
Sous-total	4 887	3 857	8 744
Engagements de rachat de minoritaires			
Europe (Ipsos Belgium, Ipsos Interactive Services Worldwide, Ipsos DOM et filiales, Tambor, KMG Research, Markinor, Ipsos Szonda)	2 684	18 569	21 253
Amérique latine (Ipsos CCA et filiales, Ipsos Hispania, Napoleon Franco, Apoyo Opinion Y Mercado)	965	5 350	6 315
Asie-Pacifique (Ipsos Asia, Ipsos China, Ipsos Korea, Ipsos Thailand, Indica)	7 889	14 806	22 695
Moyen-Orient (Ipsos Egypt)	-	353	353
Sous-total	11 538	39 078	50 616
Total	16 425	42 935	59 360

6.5.4 Autres engagements et litiges

Le Groupe n'est pas engagé dans des litiges significatifs.

Aucun actif du Groupe n'est nanti.

6.5.5 Passifs éventuels

Dans le cadre normal de l'activité, il existe dans certains pays des risques que l'administration remette en cause les pratiques fiscales ou sociales de la Société, ce qui pourrait se traduire par des notifications de redressement. Le Groupe est engagé dans plusieurs contrôles fiscaux et litiges sociaux, notamment au Brésil. Les conséquences financières de ces rappels d'impôts et taxes sont comptabilisées par voie de provision pour les montants notifiés et acceptés par le management d'Ipsos. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon les estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés par la Société ne soit reconnu. La direction d'Ipsos estime que ces redressements n'auront pas d'impact significatif sur la marge opérationnelle, la situation financière ou la liquidité de la Société.

Aucune évolution significative n'est à signaler depuis la clôture de l'exercice 2006. Le Groupe est engagé dans plusieurs contrôles fiscaux, notamment au Brésil. La direction d'Ipsos estime que ces redressements n'auront pas d'impact significatif sur la marge opérationnelle, la situation financière ou la liquidité de la Société.

6.6 Effectifs moyens

Sociétés intégrées globalement	Effectifs moyens permanents en 2007	Effectifs moyens permanents en 2006
Europe	3 739	3 076
Amérique du Nord	1 451	1 413
Amérique latine	988	816
Reste du monde	1 463	1 198
Total	7 641	6 503

6.7 Transaction avec les parties liées

6.7.1 Relations avec LT Participations

LT Participations est la holding de contrôle animatrice du groupe Ipsos. Elle consolide les comptes du groupe Ipsos par intégration globale. Il existe une convention de fournitures de services entre Ipsos Group GIE et LT Participations, qui prévoit qu'Ipsos Group GIE assiste LT Participations pour la tenue de la comptabilité, la gestion des relations bancaires et la tenue du secrétariat juridique. Au titre de l'exercice 2007, Ipsos Group GIE a facturé ces prestations de services pour un montant de 37 318 euros (hors taxes).

6.7.2 Entreprises associées

Il s'agit des entreprises détenues entre 20% et 50% sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec ses entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées n'ont pas un caractère significatif au 31 décembre 2007.

6.7.3 Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Il n'existe pas d'opération conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire détenant plus de 5% de capital d'Ipsos SA qui ne présente le caractère d'opération courante.

6.7.4 Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice, membres du Comité exécutif et/ou membres du Conseil d'administration. Le Comité exécutif est composé de 9 membres et le Conseil d'administration comprend 14 membres, dont 9 administrateurs externes au 31 décembre 2007.

en milliers d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Comité exécutif		Administrateurs externes*	Comité exécutif		Administrateurs externes*
	Administrateurs	Non administrateurs		Administrateurs	Non administrateurs	
Rémunération brute totale ⁽¹⁾	1 658	1 060	67	2 224	1 224	57
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Païement en actions ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-

* Les administrateurs non membres du Comité exécutif ne perçoivent que des jetons de présence.

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice.

(2) Variations des provisions pour retraites (impact net sur le compte de résultat) : montant non significatif (inférieur à 0,01 million d'euros).

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.

(5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription, d'achats d'actions ou d'attribution gratuite d'actions Ipsos : montant non significatif (inférieur à 0,1 million d'euros).

6.8 Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture, le groupe Ipsos a annoncé :

- l'acquisition de 100% du capital de Forward Research, société spécialisée dans la recherche pour les secteurs agricole et santé animale aux États-Unis ;
- l'acquisition de 100% du capital de Monroe Mendelson et de sa filiale Mendelsohn Media Research, sociétés spécialisées en études médias aux États-Unis ;
- la création avec un partenaire local d'un joint-venture pour développer une activité de conseil aux entreprises sur le marché indonésien. Ipsos détiendra 60% des parts de la nouvelle société.

6.9 Informations sur les comptes sociaux d'Ipsos SA

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires de la Société mère Ipsos SA s'établit à 367 766 euros et le résultat net à 10 962 489 euros.

4. Comptes sociaux

4.1 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ipsos SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2 « immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2008,

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

**Grant Thornton
Membre Français
de Grant Thornton International**

Jean-François Châtel

Vincent Papazian

4.2 Comptes sociaux	149
1. Compte de résultat	149
2. Bilan	150
3. Tableau des flux de trésorerie	152
Annexe aux comptes sociaux	153
1. Faits marquants de l'exercice	153
2. Règles et méthodes comptables	153
2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	153
2.2 Immobilisations financières	154
2.3 Créances	154
2.4 Engagement de retraite	154
2.5 Valeurs mobilières de placement	154
2.6 Opérations en devises	154
3. Notes sur le compte de résultat	155
3.1 Ventilation du chiffre d'affaires	155
3.2 Résultat exceptionnel	155
3.3 Impôt sur les bénéfices	155
4. Notes sur le bilan	157
4.1 Immobilisations incorporelles	157
4.2 Immobilisations financières	157
4.3 Créances	160
4.4 Actions propres et valeurs mobilières de placement	160
4.5 Charges constatées d'avance	161
4.6 Charges à répartir	161
4.7 Écart de conversion sur créances et dettes étrangères	162
4.8 Capitaux propres	162
4.9 Provisions pour risques	163
4.10 Emprunts et dettes financières	164
4.11 Dettes d'exploitation	164
4.12 Dettes diverses	165
5. Engagements financiers et autres informations	166
5.1 Engagements financiers	166
5.2 États des produits à recevoir et charges à payer	167
5.3 Informations concernant les entreprises liées	168
5.4 Instruments financiers	168
5.5 Effectif moyen	168
5.6 Rémunération des dirigeants	168
5.7 Identité de la société mère consolidant la Société	168

4.2 Comptes sociaux

I. Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2007

en euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Production vendue de services		367 767	183 761
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3.1	367 767	183 761
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		18 948	
Autres produits		17 378 522	15 908 086
Produits d'exploitation		17 765 237	16 091 847
Autres achats et charges externes		2 725 303	2 441 382
Impôts, taxes et versements assimilés		112 964	117 697
Salaires et traitements		1 393 078	993 380
Charges sociales		429 325	295 133
Dotations aux amortissements et provisions		906 964	2 443 640
Autres charges		53 000	70 000
Charges d'exploitation		5 620 634	6 361 233
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		12 144 603	9 730 614
Produits financiers de participation		12 019 492	3 936 285
Autres intérêts et produits assimilés		1 601 457	7 948 474
Reprises sur provisions et transferts de charges		873 618	66 738
Différences positive de change		11 477 842	24 305 424
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		48 540	270 812
Produits financiers		26 020 950	36 527 732
Dotations financières aux amortissements et provisions			873 618
Intérêts et charges assimilées		13 237 703	12 543 643
Différences négatives de change		16 388 736	23 401 729
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Charges financières		29 626 439	36 818 990
RÉSULTAT FINANCIER		(3 605 489)	(291 257)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		8 539 113	9 439 357
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			11 290
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 093 450	47 088
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 644 162	-
Produits exceptionnels		4 737 612	58 378
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		131 686	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 664 842	112 282
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
Charges exceptionnelles	3.2	2 796 528	112 282
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		1 941 084	(53 904)
Impôt sur les bénéfices	3.3.2	(482 292)	(370 920)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		10 962 489	9 756 373

2. Bilan

Exercice clos le 31 décembre 2007

en euros	Notes	31/12/2007			31/12/2006
		Brut	Amortissements	Net	Net
Immobilisations incorporelles	4.1				
Concessions brevets, marques et droits similaires		43 067	43 067	-	-
Immobilisations financières	4.2.1				
Participations	4.2.3	454 590 376	87 510	454 502 866	438 827 711
Créances rattachées à des participations		98 574 765	506 394	98 068 371	103 145 867
Autres immobilisations financières		596		596	11 951 120
ACTIF IMMOBILISÉ		553 208 803	636 971	552 571 833	553 924 697
Créances					
Créances clients et comptes rattachés		7 257 327	1 061 687	6 195 640	10 735 479
Autres créances		37 738 292	14 129	37 724 163	33 020 029
Divers					
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: 30 783 875 euros)		31 224 050		31 224 050	30 765 396
Disponibilités		2 996 133		2 996 133	1 005 544
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	4.5	52 974		52 974	37 299
ACTIF CIRCULANT		79 268 775	1 075 816	78 192 959	75 563 746
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4.6	1 262 674		1 262 674	1 575 497
Écart de conversion actif	4.7	380 053		380 053	873 618
TOTAL ACTIF		634 120 306	1 712 787	632 407 519	631 937 558

en euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006
		Net	Net
Capital social, dont versé : 8 544 586		8 544 586	8 503 881
Primes d'émission, de fusion, d'apport		341 353 172	338 928 473
Réserve légale		850 388	846 585
Réserves statutaires ou contractuelles		49 654	49 654
Réserves réglementées			-
Autres réserves		4 214	4 214
Report à nouveau		15 650 242	14 937 227
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		10 962 489	9 756 373
CAPITAUX PROPRES	4.8.2	377 414 745	373 026 406
Provisions pour risques	4.9	380 053	873 618
Provisions pour charges		-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		380 053	873 618
Dettes financières	4.10.1		
Autres emprunts obligataires		52 692 334	68 716 629
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		181 102 329	179 132 933
Emprunts et dettes financières divers			529 240
Dettes d'exploitation	4.11		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 504 657	1 324 145
Dettes fiscales et sociales		800 133	250 012
Dettes diverses	4.12		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 015 619	6 510 210
Autres dettes		10 605 462	180 362
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			-
DETTES		249 720 533	256 643 530
Écarts de conversion passif	4.7	4 892 188	1 394 004
TOTAL PASSIF		632 407 519	631 937 558

3. Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2007

en milliers d'euros	Exercice 2007	Exercice 2006
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	10 962	9 756
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		-
Moins-value (plus-value) sur cession d'actifs	(2 088)	-
Economie d'impôts liée à la nouvelle réglementation sur les actifs et imputée sur le report à nouveau		-
Economie d'impôts sur les frais d'augmentation de capital imputée sur la prime d'émission		-
Dotations des charges réparties sur plusieurs exercices	313	313
Variation des autres provisions	1 563	2 938
Autres éléments	(3 992)	(1 356)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	6 757	11 651
Diminution (augmentation) des créances clients	5 886	(1 048)
Diminution (augmentation) des autres créances	(4 718)	(2 150)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	242	(2 992)
Augmentation (diminution) des intérêts courus sur dettes financières	56	624
Augmentation (diminution) des autres dettes	10 497	(328)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	11 964	(5 894)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	18 721	5 757
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-
Acquisition de titres de participation	(15 201)	(13 654)
Produits des cessions d'actifs corporels et incorporels		-
Produits des cessions de titres de participations	2 500	35
Diminution (augmentation) des VMP et actions propres	11 492	21 387
Diminution (augmentation) des autres immobilisations financières	2 097	(15 816)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisation	(3 502)	4 344
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 614)	(3 705)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	2 465	2 137
Emission d'emprunts à long terme	19 100	7 000
Remboursement d'emprunts à long terme	(26 635)	(6 220)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	(8)	8
Dividendes versés aux actionnaires	(9 040)	(8 214)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(14 117)	(5 289)
Disponibilités à l'ouverture	1 006	4 243
Variation nette des disponibilités	1 990	(3 237)
DISPONIBILITÉS À LA CLÔTURE	2 996	1 006

Annexe aux comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2007

I. Faits marquants de l'exercice

Les événements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2007 sont les suivants :

Ipsos SA a augmenté son capital en 2007 par l'émission d'actions nouvelles par suite de levée d'options de salariés.

Les mouvements des titres de participations de l'année 2007 sont les suivants :

- Rachat des minoritaires d'Ipsos Sweden AB,
- Acquisition de KMG en Turquie,
- Acquisition d'Eureka en Australie,
- Acquisition de Markinor en Afrique du sud,
- Acquisition de Research Partner en Suède,
- Acquisition d'Indica Research en Inde,
- Cession de 7,5% d'Ipsos Interactive Services Ltd.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. Ces règles figurent principalement dans les textes suivants : Code de commerce, Décret du 23 novembre 1983, Règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre sauf en ce qui concerne la comptabilisation des frais d'acquisition des titres de participation (voir commentaires ci-dessous), indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Suivant l'avis du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité n°2007-C du 15 juin 2007, la Société a retenu l'option de rattacher les frais d'acquisition sur les titres de participation au coût d'acquisition de l'actif. Pour les titres de participation concernés par le changement, l'effet de celui-ci est prospectif. En conséquence, en application de l'article 314-2 II du Plan Comptable, l'incidence du changement correspondant à l'exercice 2007 est constatée dans le résultat de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon la durée de vie prévue :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - logiciels informatiques | 1 à 3 ans |
| - agencements et installations | 10 ans |
| - matériel de bureau et informatique | 1 à 3 ans |
| - mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

2.2 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les créances rattachées aux participations regroupent les prêts à long ou moyen terme et les avances consolidables destinées à être ultérieurement capitalisées, consentis à des sociétés dans lesquelles l'entreprise possède une participation.

Les titres de participation font l'objet d'une évaluation globale à chaque clôture pour s'assurer que la valeur nette comptable n'excède pas leur « valeur recouvrable », autrement dit la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La juste valeur peut être basée sur des multiples de chiffres d'affaires et de résultat retenus lors de transactions récentes tenant compte des niveaux d'activité, de la rentabilité passée ou prévisible et des facteurs économiques, financiers ou sectoriels.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les estimations sont faites sur la base de données prévisionnelles provenant de budgets et plans établis par la direction. Le taux d'actualisation retenu intègre le taux de rendement attendu par un investisseur et la prime de risque propre à l'activité du Groupe. Le taux de croissance à l'infini retenu dépend des zones géographiques.

Les acquisitions réalisées par le Groupe le sont exclusivement dans le domaine des études. En conséquence, le Groupe acquiert des sociétés de service dont la valeur est estimée non pas en considération des actifs corporels mais en fonction de sa position actuelle et future sur le marché des études tant en termes de propension à générer du bénéfice que de sa faculté à exploiter l'expérience acquise dans ce métier.

À partir de l'exercice clos au 31 décembre 2007, la Société a retenu l'option de comptabiliser les frais d'acquisition sur les titres de participation à l'actif dans le coût d'entrée de ces titres de participation conformément à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-C du 15 juin 2007.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour créance douteuse est enregistrée au cas par cas, après analyse menée dans le cadre du processus de recouvrement des créances mis en place.

2.4 Engagement de retraite

Après calcul des engagements de retraite selon la méthode rétrospective, il ressort que ceux-ci ne sont pas significatifs.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque le cours moyen du dernier mois est inférieur à la valeur d'achat.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des avances consolidables qui ne sont pas réestimées.

Les gains et pertes latents, qui résultent de la conversion au taux de change de clôture des créances et des dettes, sont inscrits aux postes « écarts de conversion » respectivement au passif et à l'actif du bilan. Ceux constatés sur les disponibilités sont enregistrés au compte de résultat.

Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risques sauf lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les gains et pertes latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change.

3. Notes sur le compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

en euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2007	Total 31/12/2006	% 2007/2006
Personnel facturé	207 336	-	207 336	74 663	178%
Frais facturés	160 431	-	160 431	109 098	47%
Total	367 767	-	367 767	183 761	100%

3.2 Résultat exceptionnel

en euros	Charges	Produits
Nature des charges et produits		
Acquisitions non faites	103 965	
Précompte mobilier non accordé	27 661	
Cession des titres Ipsos Interactive Services Ltd (7,5%)	412 500	2 500 151
Mali de liquidation IAP GIE et Ipsos Santé	14 881	
Amende sur TVA	60	
Cession de créance sur Ipsos Investigation de Mercado et reprise de provision pour dépréciation antérieurement constituée	2 237 461	2 237 461
Total	2 796 528	4 737 612

3.3 Impôt sur les bénéfiques

3.3.1 Périmètre d'intégration fiscale

La Société en vertu d'une adhésion pour 5 exercices, en date du 30 octobre 1997, participe au groupe fiscal organisé ainsi :

- Ipsos : Société « tête de Groupe »
- Filiales intégrées : Ipsos Marketing, Ipsos France, Ipsos Médias, Ipsos Public Affairs, Ipsos Loyalty, IMS, Ipsos ASI, Sysprint, Ipsos Music, Ipsos Access Panel Holding, Ipsos Observer.

L'exercice clos le 31 décembre 2007 est le cinquième d'application du renouvellement automatique de l'option pour une période de 5 ans.

L'impôt Groupe est réparti de la manière suivante :

- pour les filiales intégrées : elles prennent en charge l'impôt qui aurait été le leur en l'absence d'intégration fiscale,
- pour la Société tête de groupe fiscal : elle prend à sa charge (ou à son profit), la différence entre l'impôt Groupe et la somme des impôts (contribution 3,3% incluse) déterminés par les filiales intégrées fiscalement.

L'impôt Groupe s'analyse ainsi :

en euros	Montant
Impôt dû au titre d'Ipsos Observer	416 116
Impôt dû au titre d'Ipsos Media	63 658
Impôt dû au titre d'Ipsos Opinion	376 890
Impôt dû au titre d'Ipsos France	0
Impôt dû au titre d'Ipsos Marketing	18 750
Impôt dû au titre d'IMS	54 387
Impôt dû au titre d'Ipsos ASI	244 649
Impôt dû au titre de Sysprint	35 532
Impôt dû au titre d'Ipsos Loyalty	399 916
Impôt dû au titre d'Ipsos SA	139 646
Economie d'impôt due à l'intégration	(621 937)
Impôt dû par le Groupe	1 127 606

3.3.2 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

en euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	8 539 113	(144 466)	8 394 647
Résultat exceptionnel	1 941 084	4 821	1 945 905
Effet de l'intégration fiscale		621 937	621 937
Effet de la nouvelle réglementation sur les actifs			-
RÉSULTAT COMPTABLE	10 480 197	482 292	10 962 489

3.3.3 Situation fiscale différée et latente

en euros	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions réglementées :	-
Provisions pour hausse de prix	-
Écart de conversion actif	-
Total accroissements	-
Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	-
Organic	10 967
Écart de conversion passif	-
À déduire ultérieurement	-
Total allègements	10 967
Situation fiscale différée nette	10 967

4. Notes sur le bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

en euros	31/12/2006	Acquisitions	Virements	Cessions	31/12/2007
Concessions brevets, marques et droits similaires	43 067	-	-	-	43 067
Valeur brute	43 067	-	-	-	43 067
Concessions brevets, marques et droits similaires	(43 067)	-	-	-	(43 067)
Amortissement et dépréciation	(43 067)	-	-	-	(43 067)
Valeur nette	-	-	-	-	-

4.2 Immobilisations financières

4.2.1 Mouvements de l'exercice 2007

en euros	31/12/2006	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2007
Participations	438 915 372	16 087 655	(412 652)	-	454 590 376
Créances rattachées à des participations	103 652 260	3 114 652	(8 192 147)	-	98 574 765
Autres immobilisations financières ⁽¹⁾	11 951 120		(11 950 524)	-	596
Valeur brute	554 518 752	19 202 307	(20 555 323)	-	553 165 737
Provisions sur titres de participations	(87 661)	-	151	0	(87 510)
Provisions sur autres immobilis. Financières	(506 394)	-	-	0	(506 394)
Amortissement et dépréciation	(594 055)	-	151	-	(593 904)
Valeur nette	553 924 697	19 202 307	(20 555 172)	-	552 571 833

(1) Créance Ipsos Partnership Fund.

4.2.2 Echancier des créances financières

en euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	98 574 765	74 119 905	24 454 860
Prêts			
Autres immobilisations financières	596	596	
Total	98 575 361	74 120 501	24 454 860

4.2.3 Liste des filiales et participations

Sociétés en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat et hors capital	Quote- part %	Valeur d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis	Montant cautions et aval	CA HT 2007	Résultat 2007	Dividendes encaissés sur 2007
Ipsos France	39 163	(333)	100	39 908	62		81	2 459	7 318
IAP Holding	2 000	(645)	100	2 135	3 356		-	(185)	
Ipsos STAT SA	1 700	755	51	844			-	343	
Ipsos Novaction	1 042	(314)	100	-			26 709	69	
Ipsos Océan Indien	50	5	46	491			1 525	47	47
Ipsos DOM	188	19	51	148			-	137	68
Ipsos UK	1 773	835	100	5 765	4 241		69 554	(1 306)	
Price Search	-	119	100	3 574			-	(83)	
IIS ltd	375	5 108	55	8 021			26 442	1 351	
MORI Ltd	1	13 297	100	58 782			90 203	7 142	
Ipsos Gmbh	562	7 479	63	12 635			36 217	(241)	
Sample KG	394	(785)	100	5 724			-	(31)	
Sample VERWALTG	26	30	100	25			-	8	
Trend Test	100	323	100	67			3 504	(26)	
Forschung	25	(2)	100	20			-	(2)	
Ipsos Srl	5 000	365	100	9 960			20 177	7	
Ipsos Operaciones	400	2 971	100	3 684	14 958		16 303	(231)	
Ipsos Belgium	250	27	93	4 229			10 016	(522)	
Ipsos Holding Belgium	139 312	(6 002)	100	139 312			-	6 784	4 180
Ipsos Szonda	32	2 147	50	123			8 158	1 185	352
Ipsos Portugal	120	(101)	100	386	100		1 066	(141)	
Ipsos America	-	18 582	100	32 902	24 455		-	(1 044)	
Ipsos USA	1	(51)	100	1	506		-	-	
Ipsos Latin America BV	19	10 744	100	16 930	14 092		-	700	
BIMSA	391	5 695	50	4 141			32 309	2 890	
ICCA	1 967	39	51	1 974	164		291	16	
Apoyo Pérou	127	169	50	54			2 505	55	
Ipsos Hong Kong	-	(306)	99	-			1 427	(272)	
Ipsos Asia	200	(1 053)	88	5 691			-	(36)	
Ipsos Korea	508	(573)	51	573			6 810	(249)	
Ipsos Australia	-	258	100	-			11 657	94	
Eureka	-	313	100	1 470			1 648	138	
AGB STAT Ipsos	106	244	30	41			642	118	54
Ipsos Canada INC	16 333	-	100	16 796			-	-	
Ipsos NPD Canada	4 649	(1 421)	100	4 971			-	(156)	
Ipsos Reid CORP	50 252	(7 021)	100	51 743			-	(3 155)	
Observer Poland	449	653	100	1 491			4 559	(32)	
Ipsos Sweden AB	14	272	75	1 988			-	(542)	
Ipsos Norway	13	221	100	435			449	43	
ICEE	7	962	100	3 437			13 835	247	
Ipsos Tambor	-	-	66	3 402			-	-	

Sociétés en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation du résultat et hors capital	Quote- part %	Valeur d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis	Montant cautions et aval	CA HT 2007	Résultat 2007	Dividendes encaissés sur 2007
Ipsos Suisse	60	374	100	65			26 330	2 449	
Indica Research	2	232	75	2 712			473	80	
KMG Research	466	(324)	51	4 548			10 001	991	
Markinor	-	963	70	3 351			3 044	32	
Indonesia	-	-		40			-	-	
Total	-	-		454 590	61 934	-	-	-	12 019

Le capital social, les capitaux propres (avant affectation du résultat et hors capital), le chiffre d'affaires et le résultat sont convertis au cours du 31 décembre 2007 soit, par rapport à l'euro :

I euro = Devise	Libellé	Clôture	I euro = Devise	Libellé	Clôture
ARS	Peso argentin	4,6317	MXN	Peso mexicain	16,0746
AUD	Dollar australien	1,6757	NOK	Couronne norvégienne	7,9580
BRL	Real brésilien	2,5956	PEN	Sol péruvien	4,4077
CAD	Dollar canadien	1,4449	PHP	Peso philippin	60,7238
CHF	Franc suisse	1,6547	PLN	Zloty polonais	3,5935
CLP	Peso chilien	732,6007	RON	Leu roumain	3,6077
CNY	Yuan chinois	10,7525	SEK	Couronne suédoise	9,4415
COP	Peso colombien	2 967,3591	SGD	Dollar de Singapour	2,1163
CSK	Couronne tchèque	26,6283	SKK	Couronne slovaque	33,5830
DOP	Peso dominicain	48,8926	THB	Baht thaïlandais	43,8001
GBP	Livre sterling	0,7334	TRY	Livre turque	1,7170
HKD	Dollar de Hong Kong	11,4800	TWD	Nouveau Dollar taiwanais	47,7487
HUF	Forint hongrois	253,7427	UAH	Hryvnia ukrainien	7,4503
INR	Roupie indienne	57,8336	USD	Dollar des États-Unis	1,4721
JPY	Yen japonais	164,9349	VEB	Bolivar vénézuélien	3 154,5741
KRW	Won sud coréen	1 377,4105	ZAR	Rand sud africain	10,0298

4.3 Créances

en euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Clients douteux ou litigieux			-
Autres créances clients	7 257 327	7 257 327	-
Créances représentatives de titres prêtés		-	-
Personnel et comptes rattachés	41 540	41 540	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 389 077	1 389 077	-
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	129 893	129 893	-
État, autres collectivités : autres impôts, taxes, verst assimilés	12 782	12 782	-
État, autres collectivités : créances et dettes		-	-
Groupes et associés	26 157 671	26 157 671	-
Débiteurs divers	10 005 486	10 005 486	-
Charges constatées d'avance	52 974	52 974	-
Total	45 046 750	45 046 750	-

4.4 Actions propres et valeurs mobilières de placement

4.4.1 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque le cours moyen du dernier mois est inférieur à la valeur d'achat.

4.4.2 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'achat. Une provision est pratiquée lorsque la valeur de fin d'exercice est inférieure à la valeur d'achat.

- Actions propres détenues en direct :

Au 31 décembre 2007, Ipsos SA détient en direct 1 784 964 actions propres au prix moyen pondéré de 17,24 euros.

La valeur de l'action Ipsos au 31 décembre 2007 est de 19,50 euros.

Au cours de l'exercice 2007, Ipsos n'a pas réalisé d'achats de ses propres actions.

Conformément au contrat de vente à terme d'actions signé avec la Société Générale dans le cadre de l'augmentation de capital du 9 juillet 2002 réservée et souscrite en intégralité par IPF, la Société Générale a procédé en 2007 à trois livraisons d'actions :

- 230 928 actions en janvier 2007 au cours de 17,25 euros,
- 230 928 actions en avril 2007 au cours de 17,25 euros,
- 230 928 actions en juillet 2007 au cours de 17,25 euros.

Parallèlement plusieurs levées d'options ont été réalisées en 2007 dans le cadre du plan d'options IPF du 9 juillet 2002 donnant lieu à cession de 425 923 actions propres par Ipsos SA selon le détail suivant :

- 89 971 actions en janvier 2007,
- 12 288 actions en février 2007,
- 13 824 actions en avril 2007,
- 163 920 actions en juillet 2007,
- 38 400 actions en août 2007,
- 38 400 actions en octobre 2007,
- 69 120 actions en novembre 2007.

Ipsos doit détenir des réserves affectées à la contrepartie de la valeur comptable de ses actions propres détenues.

- Actions propres détenues au travers d'un contrat de tenue de marché :

Le 31 décembre 2007, Ipsos SA détient au travers d'un contrat de tenue de marché 22 561 actions propres à 19,50 euros.

Les mouvements liés à ce contrat sur l'année 2007 s'analysent de la façon suivante :

- au premier trimestre, achats de 30 280 actions au prix moyen de 26,12 euros, ventes de 48 997 actions au prix moyen de 26,59 euros,
- au deuxième trimestre, achats de 25 670 actions au prix moyen de 28,44 euros et ventes de 29 271 actions au prix moyen de 28,21 euros,
- au troisième trimestre, achats de 20 514 actions au prix moyen de 25,85 euros et ventes de 22 562 actions au prix moyen de 26,39 euros,
- au quatrième trimestre, achats de 61 708 actions au prix moyen de 22,54 euros et ventes de 41 048 actions au prix moyen de 23,04 euros.

4.5 Charges constatées d'avance

en euros	31/12/2007	31/12/2006
Charges d'exploitation		
CCA divers	48 430	32 734
CCA location matériel		21
CCA maintenance		
CCA abonnements		
CCA assurance	4 544	4 544
Total	52 974	37 299

4.6 Charges à répartir

Le poste des charges à répartir comprend :

- Frais liés à la renégociation de l'emprunt syndiqué :

En novembre 2004, Ipsos SA a renégocié son crédit syndiqué. Le montant de ce crédit est passé de 101 millions de dollars US à 140 millions d'euros. Les frais de renouvellement et renégociation de cet emprunt sont étalés linéairement sur cinq ans.

Au 31 décembre 2007, ces frais restant à étaler s'élèvent à 177 634 euros.

- Frais liés à l'emprunt obligataire USPP :

En mai 2003, Ipsos SA a procédé à une émission obligataire d'un montant global de 90 millions dollars US en placement privé sur le marché américain.

Les frais de la mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur 10 ans.

Au 31 décembre 2007, ces frais restant à répartir s'élèvent à 316 025 euros.

- Frais liés à la mise en place d'un crédit syndiqué de 210 millions d'euros :

En octobre 2005, Ipsos SA a contracté un crédit syndiqué d'un montant de 210 millions d'euros. Les frais de mise en place de cet emprunt sont étalés linéairement sur 7 ans.

Au 31 décembre 2007, ces frais restant à répartir s'élèvent à 769 016 euros.

Les variations des charges à répartir sur l'exercice se décomposent de la manière suivante :

en euros	31/12/2006	Augmentations	Amortissements	31/12/2007
Frais émission emprunts	1 575 497	-	(312 822)	1 262 675
Frais acquisition	-	-	-	-
Frais Gentilly	-	-	-	-
Total	1 575 497	-	(312 822)	1 262 675

4.7 Écart de conversion sur créances et dettes étrangères

en euros	Actif Perte latente	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations financières	39 395	39 395	
Créances	276 562	276 562	20 561
Dettes financières	63 479	63 479	4 709 679
Dettes d'exploitation	616	616	161 948
Total	380 053	380 053	4 892 188

4.8 Capitaux propres

4.8.1 Composition du capital social

en euros	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	34 178 345	-	-	0,25 €
Exercice d'options de souscription d'actions	-	162 822	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-
Emission d'actions d'apport	-	-	-	-

4.8.2 Capitaux propres

en euros	Capital	Primes	Autres réserves	Réserves réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/05	8 465 836	336 829 713	763 810		- 16 536 607	6 751 306	369 347 274
Augmentation de capital par émission d'actions	-	2 098 759	-	-	-	-	2 098 759
Augmentation de capital par émission d'actions d'apport	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par levées d'options	38 045	-	-	-	-	-	38 045
Dividendes sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	1 133 (8 215 177)	(8 214 044)	
Changement de méthode	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	136 643	-	(1 600 514)	1 463 871	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	9 756 373	9 756 373
Solde au 31/12/06	8 503 881	338 928 473	900 453		- 14 937 226	9 756 373	373 026 406
Augmentation de capital par émission d'actions	-	2 424 699	-	-	-	-	2 424 699
Augmentation de capital par émission d'actions d'apport	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital par levées d'option	40 706	-	-	-	-	-	40 706
Dividendes sur actions propres	-	-	-	-	484 792	-	484 792
Dividendes distribués	-	-	-	-	(9 524 346)	-	(9 524 346)
Affectation du résultat	-	-	3 803	-	9 752 570 (9 756 373)		-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	10 962 489	10 962 489
Solde au 31/12/07	8 544 586	341 353 172	904 256		- 15 650 242	10 962 489	377 414 745

4.9 Provisions pour risques

en euros	31/12/2006	Dotations	Reprises (sans objet)	31/12/2007
Provisions pour pertes de change	873 618	380 053	(873 618)	380 052
Total Provisions pour risques et charges	873 618	380 053	(873 618)	380 052

4.10 Emprunts et dettes financières

4.10.1 Variation des emprunts et dettes financières

en euros	31/12/2006	Augmen- tations	Diminutions	Change	Reclas- sement	31/12/2007
Autres emprunts obligataires	68 716 629		(11 044 460)	(4 979 835)		52 692 334
Emprunts et dettes financières	179 132 933	19 107 833	(15 549 628)	(1 588 809)		181 102 329
Emprunts et dettes financières divers	529 240				(529 240)	-
Total	248 378 802	19 107 833	(26 594 088)	(6 568 644)	(529 240)	233 794 663

4.10.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

en euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires	52 692 334	9 026 823	34 943 281	8 722 230
Emprunts et dettes à 2 ans maximum à l'origine	181 102 329	26 337 676	154 764 653	
Emprunts et dettes à plus de 2 ans à l'origine	-			
Emprunts et dettes financières divers				
Total	233 794 663	35 364 499	189 707 934	8 722 230

4.11 Dettes d'exploitation

en euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 504 657	1 504 657		
Personnel et comptes rattachés	466 765	466 765		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	241 500	241 500		
État : impôt sur les bénéfices	-			
État : taxe sur la valeur ajoutée	54 348	54 348		
État : obligations cautionnées	-			
État : autres impôts, taxes et assimilés	37 520	37 520		
Total	2 304 790	2 304 790	-	-

4.12 Dettes diverses

en euros	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 015 619	3 015 619		
Groupe et associés	10 557 224	10 557 224		
Autres dettes	48 238	48 238		
Total	13 621 081	13 621 081	-	-

5. Engagements financiers et autres informations

5.1 Engagements financiers

Engagements donnés (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Engagement solidaire dans le passif du GIE Ipsos.	4 230 443	435 480
Caution de Ipsos SA vers Ipsos Access Panels UK au bénéfice de Barclays Bank (£250 000).	340 901	372 301
Caution pour Ipsos France (locaux et charges loc. Gentilly) de 2004 à fin mars 2010.	6 298 124	7 424 271
Ipsos SA est solidairement responsable de l'obligation de paiement de compléments de prix pour l'achat par Ipsos Australia du fond de commerce de TQA pour un montant restant total maximum de AUD 560 000.	-	335 510
Ipsos SA est solidairement responsable de l'obligation de paiement de prix différés et d'un complément de prix dûs ou potentiellement dûs par Ipsos Japan Holdings au titre de l'achat des actions des sociétés japonaises JSR et JMO pour un montant total maximal de 660 MJPY.	-	4 205 697
Les minoritaires d'Ipsos Korea, Inc. disposent d'options de vente exerçables en 2008 sur leur participation soit 49%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de la société en 2006 et 2007.	1 13 000	1 075 460
Les minoritaires d'Ipsos DOM disposent d'options de vente exerçables en 2008, 2010, 2012 sur leur participation, soit 49%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de la société des deux années précédant l'année d'exercice de l'option.	604 000	634 000
Les minoritaires d'Ipsos Belgium disposent d'options de vente exerçables en 2009 sur leur participation soit 7,6%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de la société en 2007 et 2008.	850 000	850 000
Les minoritaires d'Ipsos Asia disposent d'options de vente exerçables en 2008 sur leur participation, soit 12%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de la société en 2006 et 2007 pour un montant maximum de 6 millions dollars US.	3 229 000	4 555 809
Caution d'un engagement d'Ipsos Korea Inc. envers HSBC (915 000 dollars US).	621 561	694 761
Les minoritaires d'Ipsos Tambor disposent d'options de vente exerçables en 2032 sur leur participation soit 44%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de la société en 2030 et 2031.	6 572 000	6 367 109
Engagement de garantie de valeur, plafonné à 1 million d'euros, concernant les actions de la Société émises en paiement de l'apport en nature d'actions MORI le 15 décembre 2005 (avantage particulier visé à l'article 6 bis des statuts).	1 000 000	1 000 000
Lettre de confort de la Société concernant un emprunt de la filiale Ipsos GMBH auprès de la Commerzbank d'un montant maximal de 3,5 millions d'euros.	3 500 000	3 500 000
Lettre de confort de la Société concernant un emprunt de la filiale Ipsos GMBH auprès de la HypoVereinsbank d'un montant maximal de 2,1 millions d'euros.	2 100 000	2 100 000
Lettre de confort de la Société concernant un emprunt de la filiale Ipsos GMBH auprès de la Vereins-und Westbank bank d'un montant maximal de 2 millions d'euros.	2 000 000	2 000 000
Les minoritaires d'Indica Research Pvt Ltd, IPC Pvt Ltd et Market Tracs Pvt Ltd disposent d'options de vente exerçables en 2011 sur leur participation, soit 25%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats des sociétés en 2010 et 2011 pour un montant maximum de 125 MINR.	2 161 000	-
Les minoritaires d'Oakleigh Investment (Pvt) Ltd (Markinor) disposent d'options de vente exerçables en 2012 sur leur participation, soit 30%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de la société en 2011 et 2012 pour un montant maximum de 3,511 MZAR ajusté pour inflation depuis de Closing.	1 376 000	-
Les minoritaires d'Ipsos Interactive Services Ltd disposent d'options de vente exerçables en 2011 sur leur participation, soit 7,5%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de l'activité IIS en 2010 et 2011 pour un montant maximum de 6 millions d'euros.	2 891 000	-
Les minoritaires d'Ipsos KMG AS disposent d'options de vente exerçables en 2010 sur leur participation, soit 49%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de la société en 2008 et 2009.	7 922 000	-
Les minoritaires d'Ipsos CCA, Inc. disposent d'options de vente exerçables en 2010 sur leur participation, soit 49%. Leur prix d'exercice sera fonction des résultats de la société en 2008 et 2009.	1 144 000	-
Lettre de confort de la Société concernant des facilités accordée à Ipsos Apoyo Opinion y Mercado auprès de la BBVA d'un montant global maximal de 345 milliers dollars US.	234 359	-
Lettre de confort de la Société concernant une facilité de crédit accordée à Ipsos Chile auprès de la BBVA d'un montant global maximal de 120 MCHP.	163 805	-
Total	47 351 193	35 550 397

Engagements reçus (en euros)	31/12/2007	31/12/2006
Engagement de restitution d'abandon de créances, selon clause de retour à meilleure fortune pour Ipsos UK (expiration 31/12/2014)	1 200 000	1 200 000
Engagement de restitution d'abandon de créances, selon clause de retour à meilleure fortune pour Ipsos Hong Kong (anciennement Ipsos Far East) (expiration 31/12/2007)	-	1 707 009
Total	1 200 000	2 907 009

5.2 États des produits à recevoir et charges à payer

en euros	31/12/2007	31/12/2006
Clients et comptes rattachés	74 564	133 611
Clients - factures à établir	74 564	
Autres créances	9 535 612	127 844
Fournisseurs- avoirs non parvenus	674	
État - produits à recevoir		
Dividendes	9 534 938	
Total des produits à recevoir	9 610 176	261 455

en euros	31/12/2007	31/12/2006
Emprunts et dettes financières	1 799 343	1 743 109
Intérêts courus sur emprunts	1 799 343	1 743 109
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	299 170	218 217
Factures non parvenues	299 170	218 217
Autres dettes	-	16 009
Clients – Avoirs à établir	-	16 009
Dettes fiscales et sociales	626 652	125 587
Provision pour congés payés	48 361	41 441
Provision primes à payer	400 000	-
Provision prime de vacances	5 821	10 511
Provision taxe d'apprentissage	6 143	7 071
Provision formation continue	6 440	(6 544)
Provision pour charges sur congés payés	20 070	17 198
Provision pour charges sur prime à payer	100 000	-
Provision pour charges sur prime de vacances	2 352	12 302
Dettes provisionnées	4 222	3 618
État – autres charges	32 905	37 423
État – provision pour charges sur prime	338	2 567
Autres dettes	36 000	98 677
Charges à payer	36 000	98 677
Total des charges à payer	2 761 164	2 201 599

5.3 Informations concernant les entreprises liées

en euros	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
Actif immobilisé			
Participations		454 590 376	-
Créances rattachées à des participations	2 603 683	95 971 082	-
Autres immobilisations financières			-
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1 149 188	6 108 139	-
Autres créances	26 168 582	9 527 960	-
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 150	167 439	-
Autres dettes	659 978	9 907 017	-
Charges financières			
Dotation provision dépréciation créances rattachées à des participations			-
Dotation provision dépréciation titres			-
Dotation provision autres créances	44 770	1 016 916	-
Produits financiers			
Intérêts de la période comptes courants	848 126	161 108	-

5.4 Instruments financiers

en euros	31/12/2007	31/12/2006
Ipsos SA a émis en mai 2003 un emprunt obligataire à taux fixe de 90 millions de dollars US à 10 ans. Des swaps de taux d'intérêt de mêmes échéances ont été mis en place afin de couvrir les échéances bi-annuelles de paiement des intérêts. Au 31 décembre 2007, les en-cours de swaps de taux étaient de 30 800 000 dollars US (valeur de marché = -199 K USD) et 45 000 000 euros (valeur de marché = 1 035 K EUR).	65 922 492	68 386 484

5.5 Effectif moyen

Effectif	Personnel salarié	Personnel à la disposition de l'entreprise
Cadres	3	-
Agents de maîtrise, techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvrier	-	-
Total	3	-

5.6 Rémunération des dirigeants

En 2007, la rémunération totale et avantages en nature versés par la Société aux dirigeants s'élèvent à 990 848 euros.

5.7 Identité de la société mère consolidant la Société

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Montant Capital	% détenu dans Ipsos SA
LT Participations 35 rue du Val de Marne 75013 Paris	Société Anonyme	124 150	27,81 %

5. Ipsos SA, son capital et ses dirigeants

I. Renseignements concernant Ipsos SA

I.1 Dénomination sociale

Ipsos.

I.2 Siège social

35, rue du Val-de-Marne - 75013 Paris.

I.3 Date d'immatriculation et durée d'Ipsos SA

Ipsos SA a été immatriculée le 14 novembre 1975. Sa durée de vie est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

I.4 Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le livre II du Code de commerce.

Les statuts délèguent au Conseil d'administration le choix du mode de direction entre une présidence et une direction générale jointe ou duale.

Le Conseil d'administration réuni le 12 décembre 2001 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA serait assumée par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Didier Truchot.

Le Conseil dans sa séance du 23 juin 2004 a décidé que la Direction générale d'Ipsos SA continuerait à être assumée par Monsieur Didier Truchot jusqu'à la fin de son mandat de Président, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui se réunira en 2010 pour statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

I.5 Registre du commerce et des sociétés

304 555 634 RCS Paris.

I.6 Code APE et dénomination du secteur d'activité

741 E - Études de marchés et sondages.

I.7 Consultation des documents sociaux

Les statuts, comptes, rapports et procès-verbaux d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social.

En outre, un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités d'Ipsos SA et ses filiales sont disponibles sur le site internet du groupe Ipsos à l'adresse suivante : www.ipsos.com.

I.8 Objet social (article 2 des statuts)

Ipsos SA a pour objet :

- la réalisation d'études de marché effectuées au moyen d'enquêtes, de sondages, de recherches statistiques ou par tous autres procédés tendant à faciliter et à organiser l'implantation commerciale, la promotion, la diffusion de produits et de services de toute nature, ainsi que la réalisation d'études, enquêtes, sondages, analyses et de conseils dans le domaine politique, économique et social ;
- l'étude, la préparation, l'organisation, l'entreprise, soit pour son compte, le compte de tiers, comme concessionnaire, agent ou autrement de la publicité sous toutes ses formes pour tous produits du commerce, y compris toute entreprise de régie publicitaire ; - la réalisation de toutes activités de conseil pouvant constituer une aide à la décision des entreprises, services ou tout autre organisme ;
- la recherche, la prise, l'acquisition, l'exploitation de tous brevets, licences, procédés et fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus ;
- la prise d'intérêts et la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises similaires, notamment par voie d'apport, souscription ou achat d'actions, d'obligations ou autres titres, commandite fondation de sociétés nouvelles, fusions ou autrement ;
- la réalisation de toutes opérations financières liées à la présence en Bourse ; et
- généralement toutes autres opérations civiles, commerciales, financières, industrielles mobilières ou immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la Société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

I.9 Exercice social (article 27 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année.

I.10 Assemblée générale (articles 20 à 23 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Les Assemblées générales ont lieu, soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales s'il justifie du droit de participer aux Assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom soit de l'actionnaire soit, lorsque l'actionnaire n'a pas son domicile sur le territoire français, de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris) (article 21 des statuts d'Ipsos SA).

L'enregistrement comptable des titres dans le délai prévu au paragraphe précédent doit s'effectuer soit dans les comptes titres nominatifs tenus par Ipsos SA ou pour son compte, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article 23 des statuts d'Ipsos SA, la modification des droits des actionnaires nécessite la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire.

I.11 Affectation et répartition des résultats

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, le cas échéant diminué de toutes autres sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable.

L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée générale prélève sur le bénéfice distribuable toute somme qu'elle juge convenable, pour les porter à nouveau ou les affecter à un ou plusieurs postes de réserve.

I.12 Clauses statutaires particulières

Franchissement de seuils de participation statutaires dans le capital social (article 8 des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert a l'obligation légale d'informer Ipsos SA et l'Autorité des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés.

En outre, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement, au-delà du seuil de 5% des droits de vote, une fraction égale ou supérieure à 2,5% des droits de vote d'Ipsos SA ou tout multiple de cette fraction, est tenue d'en informer Ipsos SA dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de chacun des seuils, par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception adressée au siège social, et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre exact de titres qu'elle détient donnant accès immédiatement ou à terme au capital.

Les sociétés de gestion de fonds communs de placement ou de fonds de pension sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des droits de vote attachés aux actions d'Ipsos SA détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5% est franchi à la baisse, jusqu'à 5% du capital ou des droits de vote inclus.

En cas de non-respect de ces obligations d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont suspendus et ne peuvent pas être exercés à toute Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Enfin, l'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu d'effectuer les déclarations pour l'ensemble des actions d'Ipsos SA au titre desquelles il est inscrit en compte.

Est soumise à l'Assemblée générale mixte convoquée le 29 avril 2008 la modification de l'article 8 des statuts. Tout franchissement de seuil (à la hausse ou à la baisse) d'un multiple de 1% du capital ou des droits de vote au-delà de 5% devrait désormais être déclaré.

Identification des détenteurs de titres au porteur : titres au porteur identifiables « TPI » (article 7 des statuts)

Conformément à l'article L.228-2 du Code de commerce, Ipsos SA peut recourir à tout moment auprès du dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres à la procédure d'identification des titres au porteur.

Droits de vote double (article 10 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2001 a réduit à deux ans la durée minimum d'inscription au nominatif nécessaire à l'obtention d'un droit de vote double.

Un droit de vote double de celui conféré aux actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est ainsi attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission. La conversion au porteur d'une action et le transfert de sa propriété font perdre à l'action le droit de vote double.

En revanche, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis.

Le droit de vote double attaché aux actions nominatives peut être exercé par un intermédiaire inscrit si les renseignements qu'il fournit permettent le contrôle des conditions requises pour l'exercice du droit.

Chaque actionnaire peut renoncer à ses droits de vote double dans tout type d'Assemblée (Assemblée ordinaire, extraordinaire, mixte ou spéciale), et au titre d'une seule Assemblée à la fois. L'exercice de la faculté de renonciation doit être renouvelé à chaque Assemblée au titre de laquelle l'actionnaire entend user de cette faculté. La renonciation peut être totale ou bien partielle, pour tout ou pour partie des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Par ailleurs, il n'existe pas de limitation statutaire à l'exercice des droits de vote, autre que la sanction des non déclarations de franchissements de seuils.

Au 29 février 2008, 10 260 682 actions bénéficient d'un droit de vote double.

1.13 Cession des actions

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

1.14 Nantissement des actifs

Les actifs d'Ipsos SA ne sont pas nantis.

2. Renseignements concernant le capital social

2.1 Capital social et nominal des actions

Division par quatre du nominal des actions

Il est rappelé que l'Assemblée générale annuelle réunie le 31 mai 2006 a décidé de diviser par quatre la valeur nominale de l'action d'Ipsos SA pour la porter de 1 euro à 25 centimes d'euro. Le Conseil d'administration, dans sa séance du 31 mai 2006 a fixé la date d'effet de cette division par quatre du nominal de l'action Ipsos au 4 juillet 2006. Il convient de noter que les nombres, montants et valeurs indiqués dans le présent document de référence tiennent compte de cette division par quatre du nominal de l'action Ipsos.

En début d'exercice

Au 1^{er} janvier 2007, le capital social s'élevait à 8 503 881 euros divisé en 34 015 523 actions d'un nominal de 25 centimes d'euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2007 et au 29 février 2008

Au cours de l'exercice 2007, 162 822 options de souscription ont été exercées, donnant lieu à la création de 162 822 actions nouvelles, au prix moyen de 15,14 euros (5 240 options attribuées par le Conseil d'administration le 28 juillet 1998 à un prix d'exercice de 5,15 euros, 16 548 options attribuées par le Conseil d'administration le 10 mai 1999 à un prix d'exercice de 5,72 euros, 37 749 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix d'exercice de 16,75 euros, 58 267 options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002 à un prix d'exercice de 14,50 euros, et 45 018 options attribuées par le Conseil d'administration le 2 mars 2004 à un prix d'exercice de 19,25 euros), soit un montant total de 2 465 404 euros.

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 29 février 2008, 3 913 options de souscription ont été exercées, donnant lieu à la création de 3 913 actions nouvelles, au prix moyen de 15,33 euros (1 440 options attribuées par le Conseil d'administration le 8 août 2001 à un prix d'exercice de 16,75 euros et 2 473 options attribuées par le Conseil d'administration le 18 décembre 2002 à un prix d'exercice de 14,50 euros), soit un montant total de 59 979 euros.

Augmentation et réduction de capital intervenue depuis le 1^{er} janvier 2007

Il est rappelé que le dernier capital social constaté par le Conseil d'administration, dans sa séance du 20 mars 2007, était de 8 511 251 euros divisé en 34 045 004 actions de 25 centimes d'euro. Ce capital tenait compte des actions nouvelles créées jusqu'au 28 février 2007 en conséquence de l'exercice d'options de souscription d'actions.

Dans sa séance du 18 mars 2008, le Conseil d'administration a constaté que, à la suite de la création de 133 341 actions issues de levées d'options de souscription entre le 1^{er} mars 2007 et le 31 décembre 2007, le capital d'Ipsos SA au 31 décembre 2007 était de 8 544 586 euros, composé de 34 178 345 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

Dans sa séance du 18 mars 2008, le Conseil d'administration a constaté que, à la suite de la création de 3 913 actions issues de levées d'options de souscription entre le 1^{er} janvier 2008 et le 29 février 2008, le capital d'Ipsos SA au 29 février 2008 était de 8 545 565 euros, composé de 34 182 258 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

Dans sa séance du 18 mars 2008, le Conseil d'administration a par ailleurs décidé d'annuler 457 017 de ses propres actions qui avaient été acquises du 3 au 31 janvier 2008, à cette fin, dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé en Assemblée générale mixte d'Ipsos SA du 2 mai 2007 et de réduire en conséquence le capital à 8 431 310 euros. Il est précisé que cette réduction de capital a été autorisée par la dix-septième résolution de l'Assemblée du 2 mai 2007. L'Assemblée générale, dans cette résolution, a délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation en une ou plusieurs fois dans la limite de 10% du capital d'Ipsos SA par périodes de 24 mois de tout ou partie des actions ordinaires d'Ipsos SA acquises dans le cadre des programmes de rachats d'actions autorisés par l'Assemblée générale.

Au 18 mars 2008, le capital d'Ipsos SA est de 8 431 310 euros composé de 33 725 241 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

2.2 Évolution du capital social depuis cinq ans

Date	Opération	Nominal	Prime d'émission brute	Nominal cumulé	Nombre d'actions cumulé
31/12/02	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2002 ayant conduit à la création de 50 400 actions nouvelles	0,25 €	259 926 €	7 004 597 €	28 018 388
31/12/03	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2003 ayant conduit à la création de 173 440 actions nouvelles	0,25 €	865 268 €	7 047 957 €	28 191 828
31/12/04	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2004 ayant conduit à la création de 205 844 actions nouvelles	0,25 €	1 297 392 €	7 099 418 €	28 397 672
02/11/05	Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par émission de 5 000 000 actions nouvelles	0,25 €	1 13 750 000 €	8 349 418 €	33 397 672
15/12/05	Augmentation de capital liée à la rémunération de l'apport d'actions MORI par émission de 297 648 actions nouvelles	0,25 €	6 994 729 €	8 423 830 €	33 695 320
31/12/05	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2005 ayant conduit à la création de 168 024 actions nouvelles	0,25 €	1 907 668 €	8 465 836 €	33 863 344
31/12/06	Augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant l'exercice 2006 ayant conduit à la création de 152 179 actions nouvelles	0,25 €	2 113 240 €	8 503 881 €	34 015 523
CA du 20/03/07	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions durant les mois de janvier et février 2007 ayant conduit à la création de 29 481 actions nouvelles	0,25 €	439 137 €	8 511 251 €	34 045 004
CA du 18/03/08	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} mars 2007 et le 31 décembre 2007 ayant conduit à la création de 133 341 actions nouvelles	0,25 €	1 985 562 €	8 544 586 €	34 178 345
CA du 18/03/08	Constatation de l'augmentation de capital liée à la levée d'options de souscription d'actions entre le 1 ^{er} janvier 2008 et le 29 février 2008 ayant conduit à la création de 3 913 actions nouvelles	0,25 €	59 000 €	8 545 565 €	34 182 258
CA du 18/03/08	Décision d'annulation de 457 017 actions (acquises à cette fin dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé en Assemblée du 2 mai 2007) et réduction correspondante du capital à 8 431 310 euros	0,25 €	-	8 431 310 €	33 725 241

Après avoir été admises à la cotation sur le Nouveau marché d'Euronext Paris le 1^{er} juillet 1999, les actions d'Ipsos SA sont cotées depuis le 16 avril 2003 au Premier marché devenu, à compter de janvier 2005 l'Eurolist de NYSE-Euronext. Ipsos est une valeur éligible au SRD (Service de Règlement Différé) et fait partie du SBF 120 et de l'indice Mid-100.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote

2.3.1 Au 29 février 2008

Au 29 février 2008, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante :

Capital Ipsos au 29 février 2008

	actions	%	droits de vote ⁽³⁾	%
LT Participations ⁽¹⁾	9 504 344	27,80%	19 008 688	45,01 %
SG Capital Développement	389 600	1,14%	779 200	1,85 %
SALVEPAR	497 360	1,46%	497 360	1,18 %
Salariés ⁽²⁾	409 936	1,20%	766 310	1,81 %
Autodétention	2 213 544	6,48%	-	0,00 %
Public	21 167 474	61,92%	21 177 838	50,15 %
Total⁽⁴⁾	34 182 258	100,00%	42 229 396	100,00%

(1) Holding animatrice détenue majoritairement par MM. Didier Truchot et Jean-Marc Lech, Co-Présidents d'Ipsos (66,79% du capital), aux côtés de cadres dirigeants du Groupe (4,49% du capital), du Groupe Eurazeo (19,02% du capital), de SG-PCapital Développement (7,28% du capital) et du FCPR Sogecap Développement (2,42% du capital).

(2) À l'occasion d'augmentations de capital réservées et dans le cadre d'un plan d'épargne Groupe, trois tranches ont été proposées aux salariés en 1999 et 2000. De plus, certains managers du Groupe ont acquis directement des titres Ipsos au prix d'introduction (inscrits ou non au nominatif). Dans le cadre de l'acquisition de MORI en 2005, Ipsos SA a remis à des managers actionnaires de MORI des actions Ipsos en rémunération de leurs actions Ipsos. Ne sont comptabilisées sur cette ligne que les actions détenues par des salariés et anciens salariés inscrits au nominatif.

(3) Le nombre total de droits de vote présenté dans cette colonne comprend les seuls droits de vote exerçables en Assemblée générale et ne tient pas compte des actions privées de droits de vote (ligne « AUTODETENTION »). À titre d'information l'ensemble des droits de vote attaché aux actions, y compris celles privées de droits de vote à prendre en compte conformément à l'article 223-II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers pour le calcul des franchissements de seuils exprimés en droits de vote est de : 44 442 940.

(4) Les nombres totaux d'actions et de droits de vote présentés sur cette ligne correspondent au nombre d'actions composant le capital en circulation au 29 février 2008 et ne tiennent pas compte de l'annulation des 457 017 actions acquises dans le cadre du Programme de rachat d'actions approuvé le 2 mai 2007 et dont l'annulation a été décidée par le Conseil d'administration d'Ipsos SA dans sa séance du 18 mars 2008.

Il n'existe pas d'autocontrôle. Au 29 février 2008, Ipsos SA détenait directement, hors contrat de liquidité, 2 184 381 actions. Les actions propres sont décrites au 2.10 du chapitre 5.

Ainsi que cela est décrit au 1.12 du chapitre 5, les actions détenues au nominatif depuis plus de deux années bénéficient d'un droit de vote double. Au 29 février 2008, 10 260 682 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Environ 10 000 personnes sont actionnaires d'Ipsos.

LT Participations est le principal actionnaire d'Ipsos SA, détenant 27,80% de son capital et 45,01% des droits de vote. LT Participations est également administrateur d'Ipsos SA

Il est rappelé que le capital d'Ipsos SA au 18 mars 2008, compte tenu de la réduction de capital décidée en séance du Conseil du 18 mars 2008, comme décrit au 2.1 du chapitre 5, est de 8 431 310 euros composé de 33 725 241 actions d'une seule catégorie ayant une valeur nominale de 25 centimes d'euro, chacune entièrement libérée.

2.3.2 Pactes d'actionnaires et engagement de conservation

Pactes d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Engagement de conservation

Il n'existe plus aucun engagement de conservation depuis le 1^{er} juillet 2001.

2.3.3 Franchissements de seuils

Ipsos SA a eu connaissance des franchissements de seuils à la baisse suivants durant les exercices 2005 et 2006 :

La société Ipsos Partnership Fund SAS a déclaré le 11 octobre 2006 les franchissements du seuil de 10% des droits de vote à la baisse et du seuil de 7,5% du capital à la baisse le 10 juillet 2005, le franchissement du seuil de 5% du capital à la baisse le 2 novembre 2005 et le franchissement du seuil de 5% des droits de vote d'Ipsos SA à la baisse le 7 juillet 2006.

Ipsos SA a eu connaissance de plusieurs franchissements de seuils à la baisse durant l'exercice 2007 :

Conformément à l'article L.233-7 du Code de commerce, plusieurs entités du Groupe Fidelity Investments (FMR Corp, une société américaine dont le siège est 82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, aux États-Unis et la société Fidelity International Limited (FIL), une société anonyme des Bermudes, dont le siège social est PO Box HM 670, Hamilton HMCX, aux Bermudes), ont informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des Marchés Financiers, par courrier en date du 23 avril 2007, avoir franchi à la baisse les seuils de 10% du capital et des droits de vote d'Ipsos SA le 20 avril 2007.

Ces mêmes entités ont informé Ipsos SA ainsi que l'Autorité des Marchés Financiers, par courrier en date 1^{er} octobre 2007 d'un franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital et des droits de vote d'Ipsos SA, le 27 septembre 2007.

2.3.4 Nantissement d'actions Ipsos inscrites au nominatif pur au 18 mars 2008

Nom de l'actionnaire	Bénéficiaires	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du Capital nanti
LT Participations	Crédit Lyonnais, Natexis Banques Populaires, San Paolo, Société Générale	30/12/03	Paiement et remboursement complet des obligations garanties	Paiement et remboursement complet des obligations garanties	2 465 826	7,31 %

2.3.5 Répartition du capital social et des droits de vote au 31 mars 2007 et au 31 mars 2006

À la connaissance d'Ipsos SA, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante au 31 mars 2007 :

Capital d'Ipsos SA au 31 mars 2007 sur la base du dernier capital social juridiquement constaté à cette date

	actions	%	droits de vote	%
LT Participations	9 504 344	27,92%	19 008 688	44,36%
Ipsos Partnership Fund	461 856	1,36%	923 712	2,15%
SG Capital Développement	389 600	1,14%	779 200	1,82%
SALVEPAR	497 360	1,46%	497 360	1,16%
Salariés	398 117	1,17%	508 118	1,19%
Autodétention	1 669 903	4,90%	-	-
Public	21 123 824	62,05%	21 135 140	49,32%
Total	34 045 004	100,00%	42 852 218	100,00%

À la connaissance d'Ipsos SA, la répartition du capital social et des droits de vote était la suivante au 31 mars 2006 :

Capital d'Ipsos SA au 31 mars 2006

	actions	%	droits de vote	%
LT Participations	9 854 344	29,10%	19 708 688	44,05%
Ipsos Partnership Fund	1 385 568	4,09%	2 771 136	6,19%
SG Capital Développement	389 600	1,15%	779 200	1,74%
Salariés	405 512	1,20%	522 172	1,17%
Autodétention	881 340	2,60%		
Public	20 946 980	61,86%	20 963 524	46,85%
Total	33 863 344	100,00%	44 744 720	100,00%

2.4 Capital autorisé non émis

Délégations globales

Le Conseil d'administration a été autorisé, par l'Assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2007 pour une durée maximale de 26 mois, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant nominal maximal de 4,5 millions d'euros, par émission (1) d'actions ordinaires d'Ipsos SA, (2) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'Ipsos SA ou à l'attribution de titres de créance ou (3) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont Ipsos SA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007 a également délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (1) en cas d'offre publique d'échange initiée par Ipsos SA, (2) en vue de rémunérer des apports en nature consentis à Ipsos SA et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou (3) en conséquence de l'émission par des filiales d'Ipsos SA de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'Ipsos SA.

En outre, le Conseil d'administration a obtenu une délégation de compétence de la part de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital dans la limite de 80 millions d'euros.

Enfin, l'Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007 a délégué compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Aucune de ces autorisations n'a été utilisée.

Il convient de se reporter au 17 du chapitre 2 pour consulter le tableau qui récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos SA au Conseil d'administration dans les domaines des augmentations de capital et leurs utilisations au cours de l'exercice 2007. Il est précisé que la seule utilisation de délégation faite durant l'exercice 2007 concerne la délégation d'attribuer gratuitement des actions ordinaires d'Ipsos SA approuvée en Assemblée générale du 18 mai 2005 (vingt-cinquième résolution). Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'administration réuni le 2 mai 2007 a attribué gratuitement 47 059 actions à des salariés ou mandataires sociaux résidents français.

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2008 d'accorder au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétence. Ces délégations mettront fin pour les fractions non utilisées aux autorisations décrites ci-dessus.

2.5 Augmentation de capital réservée aux adhérents du plan épargne entreprise d'Ipsos SA

L'Assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2007 dans sa seizième résolution a délégué au Conseil d'administration compétence à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne entreprise (PEE) d'Ipsos SA, pour une durée de 26 mois, et dans la limite d'un montant nominal fixé à 423 290 euros.

Le Conseil n'a pas utilisé cette autorisation.

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2008 de renouveler cette délégation à hauteur d'un montant nominal maximum de 450 000 euros.

2.6 Capital potentiel

Premier plan d'options

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1998, le Conseil d'administration a été autorisé, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux salariés du Groupe ou à certains d'entre eux, et aux mandataires sociaux, des options de souscription d'actions nouvelles d'Ipsos SA à émettre à titre d'augmentation de capital.

Ce premier plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- une première tranche, portant sur un nombre de 390 648 options, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 1998 ;
- une seconde tranche, correspondant à des droits acquis le 28 juillet 1998 et dont l'attribution dépendait de la réalisation d'objectifs de rentabilité, portant sur un nombre de 392 944 options, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 10 mai 1999.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice	Quantité attribuée ⁽¹⁾	Prix d'exercice l option pour l action	Options exercées au 29/02/08	Options annulées au 29/02/08	Quantité restant au 29/02/08 ⁽¹⁾	Date limite de levées
28/07/98	28/07/03	390 648	5,15 euros	276 104	114 544	0	28/07/08
10/05/99	10/05/04	392 944	5,72 euros	261 968	127 416	3 560	28/07/08
Total		783 592		538 072	241 960	3 560	

(1) Dont options détenues par les neuf membres du Comité exécutif au 29 février 2008 : 168 (1998 : 0, 1999 : 168).

Deuxième plan d'options

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 24 mai 2000 avait autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux mandataires sociaux, aux salariés ou à certains d'entre eux d'Ipsos SA et des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions ordinaires nouvelles d'Ipsos SA à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions d'Ipsos SA acquises dans les conditions légales.

Le nombre total des options de souscription d'actions qui pouvait être consenti était de 6% de la totalité des actions représentant le capital d'Ipsos SA au jour de l'Assemblée, soit 1 256 320 options.

Ce plan adopté par l'Assemblée générale du 24 mai 2000 s'était substitué à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 1998.

Ce deuxième plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- une première tranche, portant sur un nombre de 300 000 options, répartie en trois sous-tranches avec des périodes d'exercices des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 9 juin 2000 ;

- une deuxième tranche portant sur un nombre de 479 200 options, répartie en deux sous-tranches a été allouée par décision du Conseil d'administration du 8 août 2001 ;
- une troisième tranche portant sur un nombre de 376 000 options, répartie en deux sous-tranches, a été allouée par décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2002.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée	Prix d'exercice l'option pour l'action	Options exercées au 29/02/08	Options annulées au 29/02/08	Quantité restant au 29/02/08 ⁽¹⁾	Date limite de levées
09/06/2000	10/06/2004	1 10 436	30 euros	0	40 352	70 084	09/06/2008
09/06/2000	09/06/2003	46 376	30 euros	0	30 436	15 940	09/06/2007
09/06/2000	09/06/2003	143 188	30 euros	0	76 776	66 412	09/06/2008
08/08/2001	08/08/2005	108 592	16,75 euros	47 912	33 460	27 220	08/08/2009
08/08/2001	08/08/2004	370 608	16,75 euros	157 567	138 756	74 295	08/08/2009
18/12/2002	18/12/2006	37 320	14,50 euros	14 150	12 160	11 010	18/12/2010
18/12/2002	18/12/2005	338 680	14,50 euros	121 679	85 978	131 023	18/12/2010
Total		1 155 200		341 308	417 908	395 984	

(1) Dont options détenues par les neuf membres du Comité exécutif au 29 février 2008 : 37 304 (2000 : 33 264, 2001 : 4 040, 2002 : 0)

Troisième plan d'options

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 11 juin 2003 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, dans le cadre des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir aux mandataires sociaux, aux salariés ou à certains d'entre eux d'Ipsos SA et des sociétés liées à elle dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions ordinaires nouvelles d'Ipsos SA à émettre à titre d'augmentation de capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions d'Ipsos SA acquises dans les conditions légales.

Le Conseil d'administration peut faire usage de cette autorisation jusqu'au 11 août 2006. Il peut utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois, en tout ou partie.

Le nombre total des options de souscription d'actions qui peuvent être consenties est de 5% de la totalité des actions représentant le capital d'Ipsos SA au jour de l'Assemblée, soit 1 400 920 options.

L'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'options.

Le plan adopté par l'Assemblée générale du 11 juin 2003 s'est substitué à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2000.

Ce troisième plan d'allocation d'options aux salariés du Groupe a été mis en œuvre comme suit :

- allocation de 558 000 options par décision du Conseil d'administration le 2 mars 2004, répartie en deux sous-tranches France et Reste du monde avec des périodes d'exercice des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales,
- allocation de 96 000 options par décision du Conseil d'administration le 22 avril 2005, répartie en deux sous-tranches France et Reste du monde avec des périodes d'exercice des options différentes afin de tenir compte de particularités dans les diverses réglementations fiscales.

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée	Prix d'exercice l'option pour l'action	Options exercées au 29/02/08	Options annulées au 29/02/08	Quantité restant au 29/02/08 ⁽¹⁾	Date limite de levées
02/03/04	02/03/08	89 200	19,25 euros	0	36 200	53 000	02/03/2012
02/03/04	02/03/07	468 800	19,25 euros	45 018	155 832	267 950	02/03/2012
22/04/05	22/04/09	64 000	20,75 euros	0	14 000	50 000	22/04/2013
22/04/05	22/04/08	32 000	20,75 euros	0	14 000	18 000	22/04/2013
Total		654 000		45 018	220 032	388 950	

(1) Dont options détenues par les neuf membres du Comité exécutif au 29 février 2008 : 40 000 (2004 : 0, 2005 : 40 000)

Dilution potentielle maximale

Au 18 mars 2008, le capital social tel que constaté par le Conseil dans sa séance du 18 mars 2008 est composé de 33 725 241 actions d'une valeur nominale unitaire de 25 centimes d'euro. En cas d'exercice de toutes les options dont les programmes sont décrits ci-dessus, la dilution potentielle maximale s'élèverait à 2,34% (788 494 actions nouvelles potentielles).

	Date d'émission ou d'allocation	Prix d'exercice	Période d'exercibilité	Dilution potentielle (au 18/03/08)
Options de souscription	28/07/98	5,15 euros	28/07/03 à 28/07/08	0
Options de souscription	10/05/99	5,72 euros	10/05/04 à 28/07/08	3 560
Options de souscription	09/06/00	30 euros	10/06/03-04 à 09/06/07-08	152 436
Options de souscription	08/08/01	16,75 euros	08/08/04-05 à 08/08/09	101 515
Options de souscription	18/12/02	14,50 euros	18/12/05-06 à 18/12/10	142 033
Options de souscription	02/03/04	19,25 euros	02/03/07-08 à 02/03/12	320 950
Options de souscription	22/04/05	20,75 euros	22/04/08-09 à 22/04/13	68 000
Total				788 494

Tableau de synthèse

Type d'opération	Attribution d'options de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe						
Date de réunion de l'Assemblée générale autorisant l'opération	28/07/98	28/07/98	24/05/00	24/05/00	24/05/00	11/06/03	11/06/03
Date de réunion du Conseil d'administration décidant ou déclenchant l'opération	28/07/98	10/05/99	09/06/00	08/08/01	18/12/02	02/03/04	22/04/05
Nombre initial d'actions pouvant être souscrites	390 648	392 944	300 000	479 200	376 000	558 000	96 000
Nombre de personnes concernées	57	83	1 396	2 164	195	250	20
Nombre de dirigeants concernés (membres du Comité exécutif) au 29/02/2008	0	1	5	1	0	0	1
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants (membres du Comité exécutif) au 29/02/2008	0	168	33 264	4 040	0	0	40 000
Point de départ de l'exercice des options	28/07/03	10/05/04	10/06/03-04	08/08/04-05	18/12/05-06	02/03/07-08	22/04/08-09
Date d'expiration	28/07/08	28/07/08	09/06/07-08	08/08/09	18/12/10	02/03/12	22/04/13
Prix de souscription en euros	5,15	5,72	30	16,75	14,5	19,25	20,75
Modalités	1 tranche	1 tranche	1 tranche ou par tranche d'un tiers à chaque date anniversaire				
Nombre d'actions souscrites au 29/02/2008	276 104	261 968	0	205 479	135 829	45 018	0
Nombre d'actions pouvant être souscrites au 29/02/2008	0	3 560	152 436	101 515	142 033	320 950	68 000

2.7 Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital d'Ipsos SA.

2.8 Titres non représentatifs du capital

Émission obligataire en placement privé sur le marché américain

Ipsos SA a effectué en mai 2003 une émission obligataire en placement privé sur le marché institutionnel américain pour un montant nominal de 90 millions de dollars et une durée de dix ans (échéance finale le 28 mai 2013).

Il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital d'Ipsos SA.

2.9 Options d'achat d'actions

En application de l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée générale mixte du 6 mars 2002, le Conseil d'administration a consenti, le 9 juillet 2002, 19 244 options d'achat d'actions d'Ipsos SA à des mandataires sociaux et salariés d'Ipsos SA et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, actionnaires de la société Ipsos Partnership Fund SAS. Chaque option donne à son bénéficiaire le droit d'acheter jusqu'à 120 actions d'Ipsos SA au prix unitaire de 17,25 euros. Ces options sont exerçables entre le 9 juillet 2005 et le 9 juillet 2008, sachant que le nombre d'actions pouvant être acquises par exercice de chaque option est croissant et atteint le maximum de 120 à partir du 9 juillet 2007. L'exercice est conditionné à la continuation de la qualité d'employé ou de mandataire social du groupe Ipsos. L'autre condition, relative à la qualité d'actionnaire de la société Ipsos Partnership Fund SAS a disparu depuis le 9 juillet 2007. L'autorisation accordée le 6 mars 2002 a été entièrement utilisée par le Conseil. Les options d'achat d'actions ne sont pas du capital potentiel et ne sont pas dilutives.

Au 29 février 2008, 6 272 options ont été exercées permettant à leurs bénéficiaires d'acheter 583 320 actions d'Ipsos SA, et 9 733 options sont encore exerçables pouvant permettre à leurs bénéficiaires d'acheter 1 167 960 actions d'Ipsos SA

Date du Conseil	Point de départ d'exercice des options	Quantité attribuée ⁽¹⁾	Prix d'exercice pour l'option	Actions correspondant aux options exercées au 29/02/08	Actions correspondant aux options annulées au 29/02/08	Quantité d'actions restant à exercer au 29/02/08 ⁽²⁾	Date limite de levées
09/07/02	09/07/05	2 309 280	17,25 euros	583 320	584 640	1 167 960	09/07/2008 ⁽³⁾
Total		2 309 280		583 320	558 000	1 167 960	

(1) Ont été attribuées 19 244 options, chacune donnant le droit d'acheter jusqu'à 120 actions. Ce tableau présente le nombre d'actions pouvant être achetées par exercice des options.

(2) Dont options détenues par les neuf membres du Comité exécutif au 29 février 2008 représentant 296 400 actions.

(3) Une extension de 2 ans de cette durée est soumise à l'Assemblée du 29 avril 2008 dans le cadre de la vingt-sixième résolution.

Ipsos SA a couvert ces options en achetant à terme à la Société Générale 2 309 280 de ses propres actions, dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par les actionnaires d'Ipsos SA le 29 mai 2002 qui a fait l'objet d'une note d'information visée par la COB le 13 mai 2002 sous le numéro 02-540. Ces actions ont été rachetées au prix unitaire de 17,25 euros, payé immédiatement. La Société Générale a livré ces actions à Ipsos SA entre le 8 juillet 2005 et le 8 juillet 2007, conformément au calendrier d'exerçabilité des options d'achat décrit ci-dessus.

2.10 Rachat par Ipsos SA de ses propres actions

2.10.1 Bilan du programme de rachat autorisé le 2 mai 2007

Lors de l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007, les actionnaires d'Ipsos SA ont autorisé Ipsos SA, dans la cinquième résolution adoptée par cette Assemblée, à acheter ses propres actions dans la limite de 10% du montant du capital social d'Ipsos SA (le « Programme de Rachat 2007 »).

A. Synthèse des principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2007 »

Les principales caractéristiques du « Programme de Rachat 2007 » sont les suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 45 euros par action. En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 152 859 258 euros tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2006 ;
- Cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2008 ;
- Les acquisitions réalisées par Ipsos SA en vertu de cette autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des actions composant le capital social ;
- L'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit exclusivement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou par le recours à des instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions peuvent être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du « Programme de Rachat 2007 » étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux membres du personnel d'Ipsos SA ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos dans le cadre (I) de la participation aux résultats de l'entreprise, (II) de tout plan d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés dans les conditions prévues par la loi, en particulier par les articles L.443-1 et suivants du Code du travail ou (III) de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions d'Ipsos SA ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; de réduire le capital d'Ipsos SA en application de la dix-septième résolution de l'Assemblée générale annuelle du 2 mai 2007.

B. Opérations réalisées dans le cadre du « Programme de Rachat 2007 »

Achats et ventes d'actions propres effectués par Ipsos SA en dehors du contrat de liquidité

Les 1 404 actions autodétenues avant le 13 octobre 2004 et les 2 309 280 actions d'Ipsos SA achetées à terme par Ipsos SA le 9 juillet 2002 et livrables à Ipsos SA entre le 8 juillet 2005 et le 8 juillet 2007, ont été affectées par l'Assemblée générale en date du 18 mai 2005 à l'objectif de permettre à Ipsos SA d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options sur actions et autres allocations d'actions aux salariés et mandataires d'Ipsos SA et de ses filiales.

Depuis le 31 mars 2007, les événements relatés ci-dessous sont intervenus.

Le 8 avril 2007 et le 8 juillet 2007, la Société Générale a transféré à Ipsos SA, à chacune de ces dates, 230 928 actions d'Ipsos SA, soit un total de 461 856 actions, en exécution d'un contrat d'achat à terme conclu le 9 juillet 2002 au prix unitaire de 17,25 euros et payé comptant le 9 juillet 2002. Cet achat à terme a été réalisé dans le cadre du programme de rachat approuvé par l'Assemblée générale en date du 29 mai 2002, objet d'une note d'information visée par la Commission des opérations de bourse le 13 mai 2002 sous le n° 02-540, aux fins de couvrir les engagements d'Ipsos SA au titre d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux d'Ipsos SA et de ses filiales par le Conseil d'administration le 9 juillet 2002.

Du 31 mars 2007 au 31 décembre 2007, Ipsos SA a cédé 323 664 de ses actions au prix unitaire de 17,25 euros en conséquence de l'exercice d'options d'achat d'actions accordées précédemment par Ipsos SA.

Au 31 décembre 2007, Ipsos SA détenait 1 784 964 de ses propres actions (hors contrat de liquidité).

Du 3 au 31 janvier 2008, Ipsos SA a acheté 457 017 actions Ipsos, au prix moyen de 19,33 euros, pour un montant total de 8 834 075 euros, en dehors du contrat de liquidité, dans le cadre du « Programme de Rachat 2007 ». Du 1^{er} janvier au 29 février 2008, Ipsos SA a cédé 57 600 de ses actions au prix unitaire de 17,25 euros en conséquence de l'exercice d'options d'achat d'actions accordées précédemment par Ipsos SA.

Au 29 février 2008, Ipsos SA détient directement 2 184 381 de ses propres actions (hors contrat de liquidité).

Dans sa séance du 18 mars 2008, le Conseil d'administration d'Ipsos SA a décidé d'annuler les 457 017 actions d'Ipsos SA qui avaient été achetées dans le cadre du « Programme de Rachat 2007 ».

Ipsos SA n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre du « Programme de Rachat 2007 ».

Achats et ventes d'actions propres effectués dans le cadre du contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été conclu avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003. Dans le cadre de ce contrat de liquidité, les opérations suivantes ont été réalisées depuis le 31 mars 2007 et jusqu'au 29 février 2008 :

- au deuxième trimestre 2007, achats de 25 670 actions au prix moyen de 28,44 euros et ventes de 29 271 actions au prix moyen de 28,21 euros ;
- au troisième trimestre 2007, achats de 20 514 actions au prix moyen de 25,85 euros et ventes de 22 562 actions au prix moyen de 26,38 euros ;
- au quatrième trimestre 2007, achats de 61 708 actions au prix moyen de 22,54 euros et ventes de 41 048 actions au prix moyen de 23,04 euros ;
- du 1^{er} janvier au 29 février 2008, achats de 29 343 actions au prix moyen de 18,35 euros et ventes de 22 740 actions au prix moyen de 18,87 euros.

Au 31 mars 2007 et au 29 février 2008, Ipsos SA détenait respectivement 7 550 et 29 163 de ses actions dans le cadre du contrat de liquidité.

Résumé des opérations

Les opérations sur actions propres réalisées pendant la période du 31 mars 2007 au 29 février 2008, se résument de la manière suivante :

Tableau à jour au 29 février 2008

Capital social d'Ipsos SA constaté au 31 mars 2007	34 045 004
Capital autodétenu au 31 mars 2007	1 654 322 actions, soit 4,86%
Nombre de titres achetés ou transférés entre le 31 mars 2007 et le 29 février 2008	1 056 108
Prix moyen pondéré brut des titres achetés ou transférés	18,91
Nombre de titres vendus entre 31 mars 2007 et le 29 février 2008	496 886
Prix moyen pondéré brut des titres vendus	18,83
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois*	0
Capital social d'Ipsos SA constaté au 29 février 2008	34 182 258
Capital autodétenu au 29 février 2008	2 213 544 actions, Soit 6,48%

* Ce tableau ne tient pas compte de la décision du Conseil d'administration d'Ipsos SA dans sa séance du 18 mars 2008 d'annuler 457 017 actions qui avaient été acquises dans le cadre du « Programme de Rachat 2007 ».

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 29 février 2008

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte au 29 février 2008	6,48%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois*	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 29 février 2008	2 213 544
Valeur comptable du portefeuille au 29 février 2008	39 171 444
Valeur de marché du portefeuille au 29 février 2008	41 503 955

* Ce tableau ne tient pas compte de la décision du Conseil d'administration d'Ipsos SA dans sa séance du 18 mars 2008 d'annuler 457 017 actions qui avaient été acquises dans le cadre du « Programme de Rachat 2007 ».

Détail des flux bruts cumulés pour la période du 31 mars 2007 au 29 février 2008 et des positions ouvertes au 29 février 2008

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes à ce jour			
	Achats/ Transferts	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
(1) Contrat de liquidité	137 235	115 622	-	-	-	-
(2) Plans d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos	461 856	381 264	-	-	-	-
(3) Achats de 457 017 actions dans un objectif d'annulation	457 017	-	-	-	-	-
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen/prix moyen de la transaction						
Supra (1)	23,25	24,18	-	-	-	-
Supra (2)	17,25	17,25	-	-	-	-
Supra (3)	19,33	-	-	-	-	-
Montants	19 991 145	9 373 065	-	-	-	-

2.10.2 Programme de rachat soumis à l'Assemblée générale du 29 avril 2008

A. Présentation générale du « Programme de Rachat 2008 »

Le Conseil d'administration souhaite qu'Ipsos SA continue à disposer d'un programme de rachat d'actions.

À cette fin, il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008 de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 et d'autoriser, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, un programme de rachat d'actions propres, dans la limite de 10% du montant du capital d'Ipsos SA existant au jour de l'Assemblée (le « Programme de Rachat 2008 »).

Ce « Programme de Rachat 2008 » sera activé lors du Conseil d'administration d'Ipsos SA qui se réunira à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008.

B. Date de l'Assemblée générale d'Ipsos devant autoriser le « Programme de Rachat 2008 »

Le « Programme de Rachat 2008 » sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires d'Ipsos du 29 avril 2008.

C. Nombre de titres de capital détenus par Ipsos SA

Au 29 février 2008, Ipsos SA détenait 2 213 544 de ses propres actions, représentant 6,48% du capital d'Ipsos SA.

D. Répartition par objectif des titres de capital détenus

Sur les 2 213 544 actions détenues au 29 février 2008 :

- 29 163 actions étaient détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu par Ipsos SA avec Société Générale et SG Securities (Paris) SAS en février 2003 ;
- 1 727 364 actions étaient affectées à l'objectif de permettre à Ipsos SA d'honorer ses obligations liées à des programmes d'options d'achat sur actions et d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires d'Ipsos SA et de ses filiales. Il est rappelé que les engagements au titre d'options d'achat déjà attribuées le 9 juillet 2002 et

encore exerçables au 29 février 2008 s'élèvent à 1 167 960 et que les attributions gratuites d'actions réalisées le 26 avril 2006 et le 2 mai 2007 représentent 324 166 actions restant à livrer au 29 février 2008, soit au titre de cet objectif des engagements pour un total de 1 492 126 actions d'Ipsos SA ;

- 457 017 actions ont été achetées par Ipsos SA dans le but d'être annulées. Cette annulation a été décidée par le Conseil d'administration en date du 18 mars 2008.

E. Objectifs du « Programme de Rachat 2008 »

Les achats d'actions pourraient être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les objectifs du « Programme de Rachat 2008 » étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des options sur actions ou des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise ou de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux (en particulier conformément aux articles L.225-177 du Code de commerce et suivants, aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou aux articles L.443-1 et suivants du Code du travail) ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions d'Ipsos SA ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital d'Ipsos SA en application de la vingt-huitième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale du 29 avril 2008, sous réserve de son adoption.

F. Part maximale du capital objet du « Programme de Rachat 2008 » et nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du « Programme de Rachat 2008 »

La part maximale qu'Ipsos SA pourrait acquérir dans le cadre du « Programme de Rachat 2008 » est de 10% du montant du capital d'Ipsos SA au jour de l'Assemblée du 29 avril 2008.

Sur la base du dernier capital social constaté, au 31 décembre 2007, le nombre maximum de titres pouvant être acquis dans le cadre du « Programme de Rachat 2008 » est de 3 417 834 actions.

G. Prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 45 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait en conséquence à 153 802 530 euros, tel que calculé sur la base du dernier capital social constaté, au 31 décembre 2007, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale.

H. Caractéristiques des titres objet du « Programme de Rachat 2008 »

Les titres d'Ipsos objet du « Programme de Rachat 2008 » sont des actions ordinaires.

I. Durée du « Programme de Rachat 2008 »

Le « Programme de Rachat 2008 » serait autorisé pour une période de 18 mois à compter de son approbation, soit jusqu'au 28 octobre 2009.

J. Autres modalités du « Programme de Rachat 2008 »

L'acquisition ou le transfert de ces actions pourrait être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration apprécierait.

Le nombre d'actions acquises par Ipsos SA en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5% de son capital.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant au présent 2.10.2 du chapitre 5 sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

2.11 Dividendes et politique de distribution

Afin d'associer davantage les actionnaires aux succès de l'entreprise, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,40 euros par action, en hausse de 43% par rapport à l'exercice précédent, qui sera mis en paiement le 2 juillet 2008. Il correspond à une distribution de 22,5% du résultat net ajusté.

Exercice	Dividende net/action	Quote-part du dividende éligible à la réfaction
2007 ⁽¹⁾	0,40 €	100% ⁽²⁾
2006	0,28 €	100% ⁽²⁾
2005	0,25 €	100% ⁽²⁾
2004	0,225 €	100% ⁽³⁾

(1) Distribution proposée à l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2008, date de mise en paiement prévue : 2 juillet 2008.

(2) Réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(3) Réfaction de 50% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État

3. Fonctionnement des organes d'administration, de Direction, rémunération des organes de Direction et rapport complémentaire sur les renouvellements des mandats d'administrateur présentés à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008

Dans la mesure où la composition du Conseil d'administration au 18 mars 2008, le fonctionnement du Conseil, les précisions sur l'expérience et les mandats exercés par les membres du Conseil ainsi que de la rémunération des organes de direction sont décrits au chapitre 2, le présent 3 du chapitre 5 ne traite que de la synthèse relative aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux et du renouvellement des mandats d'administrateurs.

3.1 Tableau de synthèse relatif aux actions, options et droits de vote des mandataires sociaux

Le tableau suivant présente la participation au capital d'Ipsos SA pour chaque mandataire social en nombre d'actions et de droits de vote, ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions ainsi que le nombre d'actions pouvant être acquises au titre des actions attribuées gratuitement au 29 février 2008 pour chaque mandataire social.

Mandataire social	Nombre d'actions d'Ipsos SA	Nombre de droits de vote d'Ipsos SA	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription d'actions	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options d'achat d'actions	Nombre d'actions pouvant être acquises au titre des actions attribuées gratuitement
Didier Truchot	11 997	12 397	7 832	31 440	3 336
Jean-Marc Lech	400	800	7 832	11 520	3 336
Yves-Claude Abescat	4	8	0	0	0
Nicolas Bazire	4	4	0	0	0
Jean-Michel Carlo	1 860	3 060	0	0	0
Yann Duchesne	40	80	0	0	0
Carlos Harding	832	1 624	4 000	61 440	9 991*
Henry Letulle	8 103	8 103	0	0	756
LT Participations	9 504 344	19 008 688	0	0	0
Victoire de Margerie	1 542	1 542	0	0	0
Wladimir Mollof	4	8	0	0	0
Patrick Sayer	400	800	0	0	0
Laurence Stoclet	400	800	11 008	61 440	8 915
Henri Wallard	280	280	0	69 120	10 011*

* le Conseil d'administration dans sa séance du 2 mai 2007 a décidé de fixer à 25% la proportion d'actions reçues par Monsieur Carlos Harding et Monsieur Henri Wallard, dans le cadre de cette attribution gratuite, et qu'ils seront individuellement tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions de Directeur général délégué.

3.2 Rapport complémentaire sur les renouvellements des mandats d'administrateur présentés à l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2008

En vue de la réunion de l'Assemblée générale mixte d'Ipsos SA convoquée pour le 29 avril 2008, dont l'ordre du jour comporte le renouvellement des mandats de deux administrateurs personnes physiques et d'un administrateur personne morale, il est mis à la disposition des actionnaires un certain nombre d'informations visées à l'article R.225-83, 5° du Code de commerce et qui concernent les candidats au renouvellement des mandats d'administrateur.

Le Conseil d'administration d'Ipsos SA est composé de :

Monsieur Didier Truchot, Président et Directeur général,
Monsieur Jean-Marc Lech, Vice-Président et Directeur général délégué,
Monsieur Yves-Claude Abescat,
Monsieur Nicolas Bazire,
Monsieur Jean-Michel Carlo,
Monsieur Yann Duchesne,
Monsieur Carlos Harding, Directeur général délégué,
Monsieur Henry Letulle,
LT Participations, représentée par Monsieur Pascal Cromback,

Madame Victoire de Margerie,
Monsieur Wladimir Molloy,
Monsieur Patrick Sayer,
Madame Laurence Stoclet, Directeur financier du Groupe,
Monsieur Henri Wallard, Directeur général délégué.

Le Conseil d'administration propose de présenter au vote des actionnaires d'Ipsos SA les renouvellements des mandats d'administrateur de Messieurs Nicolas Bazire et Jean-Michel Carlo ainsi que celui de la société LT Participations, qui arrivent à leur terme à l'issue de la présente Assemblée.

Le Conseil propose de renouveler chacun de ces mandats pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- Monsieur Nicolas Bazire

Monsieur Nicolas Bazire est Directeur général du Groupe Arnault. Avant de rejoindre la Direction générale du Groupe LVMH, il a exercé diverses responsabilités dans la haute fonction publique et a été associé-gérant de Rothschild & Cie Banque.

Monsieur Nicolas Bazire est âgé de 50 ans.

Monsieur Nicolas Bazire détient 4 actions d'Ipsos SA au porteur.

- Monsieur Jean-Michel Carlo

Monsieur Jean-Michel Carlo a été Président de Young&Rubicam, partenaire et Directeur général de BDDP puis d'Havas. Il a été Directeur général d'Ipsos Europe et Directeur général délégué d'Ipsos SA de 2002 à 2004. Il a été ensuite Président-Directeur général France de BBDO. Il est aujourd'hui Directeur de l'Ecole de Communication de Sciences Po.

Monsieur Jean-Michel Carlo est âgé de 62 ans.

Monsieur Jean-Michel Carlo détient 1 860 actions d'Ipsos SA au nominatif.

- La société LT Participations

La société LT Participations est une société anonyme au capital de 124 150 euros, ayant son siège social au 35, rue du Val-de-Marne, 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 345 101 943.

La société LT Participations détient 9 504 344 actions d'Ipsos SA au nominatif.

4. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration d'Ipsos SA, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Ipsos SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2008

PricewaterhouseCoopers Audit

**Grant Thornton
Membre Français
de Grant Thornton International**

Jean-François Châtel

Vincent Papazian

5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 18 mars 2008

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Cession d'actions par Ipsos SA à certaines de ses filiales

- **nature de la convention** : Dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 2 mai 2007, à des salariés ou mandataires sociaux de filiales d'Ipsos SA, hors de France, et afin que l'attribution de ces actions puisse être réalisée directement par les filiales d'Ipsos SA qui, soit emploient les bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient les bénéficiaires, Ipsos SA a conclu, le 2 mai 2007, un contrat de cession à terme du nombre d'actions nécessaire aux filiales concernées au prix de 28,35 euros par action.

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 2 mai 2007.

- **administrateurs concernés** : Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Laurence Stoclet.

2. Mandat d'Ipsos SA à ARJIL SAS relatif à l'acquisition d'un groupe de sociétés

- **nature de la convention** : Ipsos SA a souhaité confier à la société par actions simplifiée ARJIL, dont Monsieur Wladimir Mollof est le Président, un mandat relatif à l'acquisition d'un groupe de sociétés. En cas de réalisation de l'opération d'acquisition ARJIL percevra une commission de réalisation de 2,5% du montant de l'opération, commission qui ne pourra être supérieure à 150 000 euros HT, ni inférieure à 100 000 euros HT. Les sociétés Ipsos SA et ARJIL SAS ont signé ce mandat le 14 juin 2007. Cette convention n'a pas porté effet sur l'exercice 2007.

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 8 juin 2007.

- **administrateur concerné** : Wladimir Mollof.

3. Indemnités de révocation

a. de Messieurs Truchot et Lech,

- nature de la convention :

1. Afin de se conformer avec les dispositions d'application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 (loi TEPA), votre Conseil d'administration du 18 mars 2008 a confirmé la décision par laquelle lors de sa réunion du 22 mars 2005, il avait alloué une indemnité de révocation au bénéfice de chacun de Didier Truchot et Jean-Marc Lech, applicable en cas de révocation de chacun des dirigeants avant la fin de leur mandat, et égale à deux fois la rémunération brute perçue au cours de l'année civile précédant la cessation des fonctions au sein d'Ipsos.
2. Ces indemnités de révocation seront dorénavant soumises à un critère de performance, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009. Le critère de performance est le suivant :
 - Si la cessation de fonction intervient en 2009, le critère de performance proposé est que le chiffre d'affaires 2008 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants.
 - Si la cessation de fonction intervient en 2010, le critère de performance proposé est que l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants.
 - Si la cessation de fonction intervient en année N (à compter de 2011), le critère de performance proposé est que l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.

- date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention : 18 mars 2008.

- administrateurs concernés : Didier Truchot, Jean-Marc Lech.

b. de Messieurs Harding et Wallard

- nature de la convention :** Les indemnités de révocation de Messieurs Harding et Wallard, telles qu'elles résultent de la clause de conscience dont ils bénéficient, et qui ont été autorisées lors du Conseil d'administration du 22 mars 2005 seront dorénavant soumises à un critère de performance, et ce à compter du 1^{er} janvier 2009. Le critère de performance est le suivant :
- Si la cessation de fonction intervient en 2009, le critère de performance proposé est que le chiffre d'affaires 2008 du Groupe soit supérieur au chiffre d'affaires 2007 du Groupe, à taux de change constants.
 - Si la cessation de fonction intervient en 2010, le critère de performance proposé est que l'un des deux chiffres d'affaires 2009 ou 2008 du Groupe, soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement 2008 ou 2007), à taux de change constants.
 - Si la cessation de fonction intervient en année N (à compter de 2011), le critère de performance proposé est que l'un des trois chiffres d'affaires N-1, N-2 ou N-3 du Groupe, soit supérieur au chiffre d'affaires de l'année qui précède (respectivement N-2, N-3 ou N-4), à taux de change constants.

- date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention : 18 mars 2008.

- administrateurs concernés : Carlos Harding et Henri Wallard.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Cession de créance par Ipsos SA à Ipsos Operaciones SA

- **nature de la convention** : Ipsos SA détenait des créances impayées sur la société espagnole Ipsos Investigacion de Mercado SA, une filiale à 100 % de la société espagnole Ipsos Operaciones SA pour un montant de 2 237 461,38 euros. Ipsos Operaciones SA a proposé à Ipsos SA de lui racheter ces créances à leur valeur nette comptable, soit 593 299 euros, dans le but de permettre la restauration des capitaux propres négatifs d'Ipsos Investigacion de Mercado SA. Cette cession de créances a été conclue entre les sociétés Ipsos SA et Ipsos Operaciones SA, en présence de Ipsos Investigacion de Mercado SA le 10 janvier 2007.

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 14 décembre 2006.

- **administrateurs concernés** : Carlos Harding et Didier Truchot.

2. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune relative à des créances détenues par Ipsos sur la société Ipsos Hong-Kong Limited

- **nature de la convention** : Ipsos SA a abandonné à la fin de l'année 2004 certaines créances sur sa filiale hongkongaise Ipsos Hong-Kong Limited pour un montant équivalent à environ 1 700 000 euros, jusqu'à retour à meilleure fortune de celle-ci. Ipsos Hong-Kong Limited sera considérée comme revenue à meilleure fortune lorsque ses comptes feront état d'un actif net d'un montant au moins égal à 2 000 000 euros. La convention prévoyait un remboursement de la créance au plus tard le 31 décembre 2007, au cas contraire l'abandon de créances serait considéré comme définitivement acquis. Par conséquent, cet abandon de créance est définitivement acquis.

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 15 décembre 2004.

- **administrateur concerné** : Carlos Harding.

3. Avenants aux contrats de travail de Madame Laurence Stoclet et de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard

- **nature des conventions** : Des avenants aux contrats de travail de Madame Laurence Stoclet et de Messieurs Carlos Harding et Henri Wallard ont été respectivement signés le 8 juin 2005 pour Madame Stoclet et le 25 octobre 2005 pour Messieurs Harding et Wallard. Chacun des avenants contient une clause de conscience au titre de laquelle chacun des administrateurs sus-visés peut bénéficier d'une indemnité de licenciement égale à l'indemnité légale augmentée de douze mois de rémunération en cas de modification dans la structure de l'actionnariat, dans la composition du Conseil d'administration ou dans l'organisation de la direction d'Ipsos SA ou du groupe Ipsos qui aurait pour effet direct de modifier la nature des attributions ou des pouvoirs de Messieurs Lech et Truchot de sorte qu'ils ne seraient plus en mesure de fixer la stratégie du groupe Ipsos.

- L'avenant au contrat de travail de Monsieur Harding contient également une interdiction temporaire de concurrence post-contractuelle d'une durée de douze mois compensée par une indemnité égale à la rémunération reçue par Monsieur Harding durant l'année civile précédente, versée sur une base mensuelle, Ipsos Group GIE ayant la faculté de renoncer à cette interdiction temporaire de concurrence et en conséquence de ne pas procéder au paiement de cette indemnité.

- **date du conseil d'Ipsos ayant autorisé les conventions** : 22 mars 2005.

- **administrateurs concernés** : Laurence Stoclet, Carlos Harding, Henri Wallard.

4. Amendement à la convention d'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune avec Ipsos UK

- **nature de la convention** : Le Conseil d'administration a autorisé le 17 décembre 2003 un abandon de créances par Ipsos SA au bénéfice de la société Ipsos UK de 900 000 livres avec clause de retour à meilleure fortune. Ipsos SA et Ipsos UK ont conclu un accord à cette fin le 30 décembre 2003. Il est apparu par la suite que, quand bien même la situation d'Ipsos UK s'améliorait, cette société nécessitait des fonds propres élevés, notamment afin de participer à des appels d'offres importants. Les conditions de la clause de retour à meilleure fortune ont donc été revues en élevant à 10 000 000 de livres le seuil de fonds propres à partir duquel Ipsos UK devrait rembourser à Ipsos SA cet abandon. La convention d'abandon de créances a été modifiée en conséquence le 30 septembre 2005. Cette convention n'a eu aucun effet en 2007.

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 18 mai 2005.

- **administrateurs concernés** : Didier Truchot et Jean-Marc Lech.

5. Avenant au pacte d'actionnaires Ipsos Asia Ltd

- **nature de la convention** : Ipsos SA et les autres actionnaires de Ipsos Asia Ltd, dont Monsieur Henri Wallard, ont conclu le 8 mai 2006 un avenant au pacte d'actionnaires qu'ils avaient conclu le 1er mars 2002. Cet avenant prévoit l'entrée au pacte de nouveaux managers, un achat par Ipsos SA en juillet 2006 de 8 % du capital d'Ipsos Asia Ltd et un report d'un an du dénouement de l'accord, c'est-à-dire en avril 2008, avec une formule de valorisation ajustée. Cette convention n'a eu aucune conséquence durant l'exercice.

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 22 avril 2005.

- **administrateur concerné** : Henri Wallard.

6. Cession d'actions par Ipsos SA à certaines de ses filiales

- **nature de la convention** : Dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions, par le Conseil d'administration d'Ipsos SA du 26 avril 2006 à des salariés ou mandataires sociaux de filiales d'Ipsos SA, hors de France, et afin que l'attribution de ces actions puisse être réalisée directement par les filiales d'Ipsos SA qui, soit emploient les bénéficiaires, soit sont les maisons mères des filiales qui emploient les bénéficiaires, Ipsos SA a conclu le 26 avril 2006, un contrat de cession à terme des actions nécessaires aux filiales concernées au prix (avant division par quatre de la valeur nominale de l'action Ipsos le 4 juillet 2006) de 117,20 euros par action, soit (après division par quatre de la valeur nominale de l'action Ipsos le 4 juillet 2006) de 29,30 euros par action. Cette convention n'a pas eu d'impact sur l'exercice.

- **date du Conseil d'administration d'Ipsos ayant autorisé la convention** : 26 avril 2006.

- **administrateurs concernés** : Didier Truchot, Jean-Marc Lech, Carlos Harding, Henri Wallard et Laurence Stoclet.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 14 avril 2008,

Les commissaires aux comptes

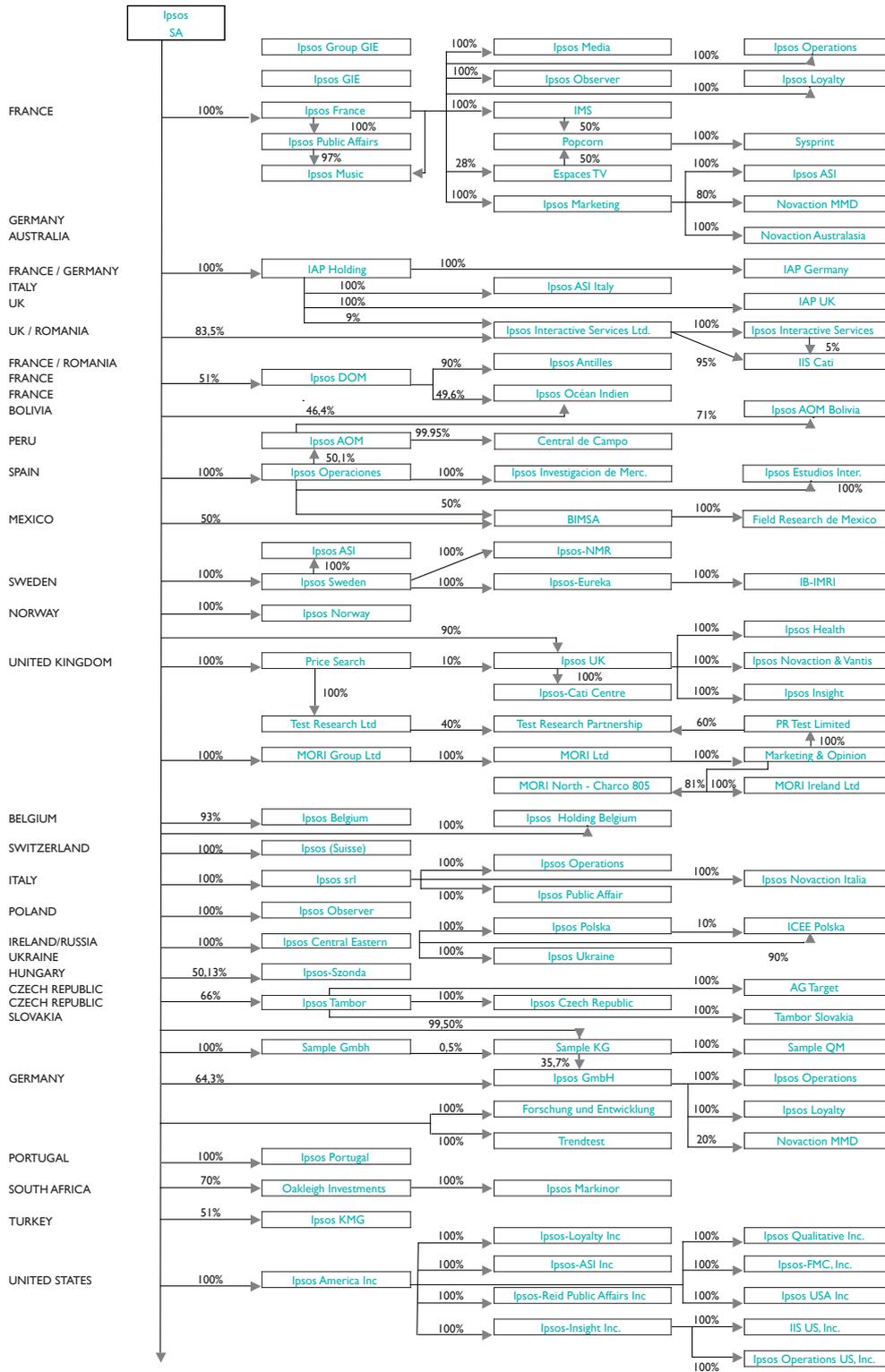
PricewaterhouseCoopers Audit

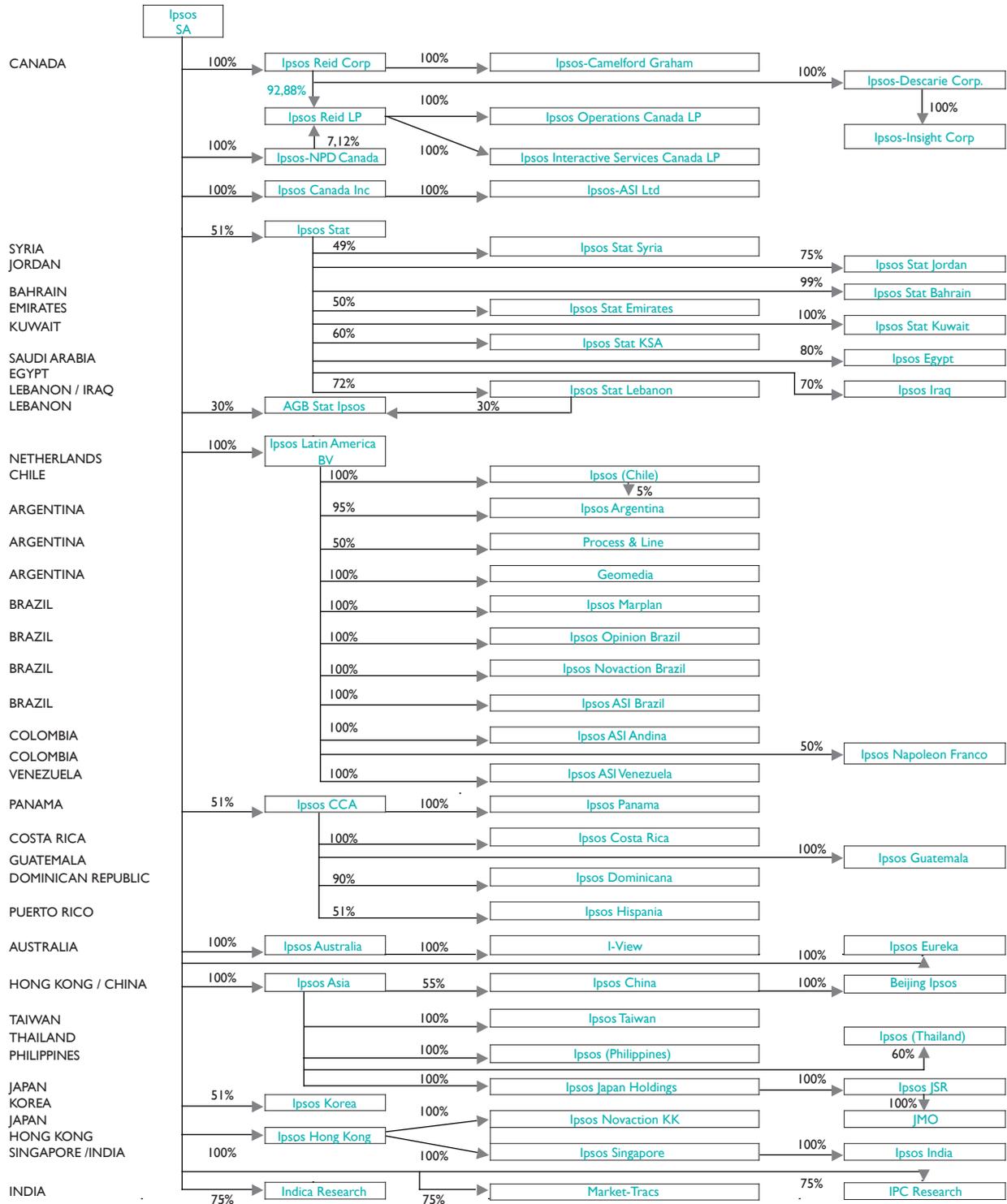
Grant Thornton
Membre Français
de Grant Thornton International

Jean-François Châtel

Vincent Papazian

6. Organigramme du groupe Ipsos





6. Résolutions présentées à l'Assemblée générale du 29 avril 2008

I. Aide à la lecture des projets de résolutions

Avertissement : ce document a pour objet unique d'apporter une aide aux actionnaires dans la compréhension des résolutions soumises à leur vote lors de cette Assemblée générale en leur présentant les thèmes de chacune de ces résolutions. Il n'a pas de valeur juridique. Il ne remplace pas les projets de résolutions et ne peut en aucun cas être opposable au texte des projets de résolutions.

À titre ordinaire

Première et deuxième résolutions

Ces résolutions soumettent à l'approbation de l'Assemblée générale les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Troisième résolution

Cette résolution a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Sur le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 10 962 490 euros, il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter un montant de 4 071 euros à la réserve légale.

Après cette opération et compte tenu du report à nouveau d'un montant de 15 650 243 euros, le bénéfice distribuable s'élève ainsi à 26 608 662 euros.

Le dividende proposé est de 0,40 euro par action avec une mise en paiement proposée au 2 juillet 2008. Le traitement fiscal du dividende y est précisé.

Le solde du bénéfice distribuable est affecté au report à nouveau.

L'Assemblée générale donne pouvoir au Conseil d'administration pour déterminer le montant global du dividende à distribuer, étant précisé que les actions détenues par Ipsos SA à la date de mise en paiement ne donnent pas droit au dividende. La résolution rappelle enfin les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'objet de cette résolution est l'approbation des conventions dites « réglementées » dont il est fait état dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Cinquième à huitième résolutions

Ces résolutions soumettent au vote de l'Assemblée générale la mise en conformité avec l'article L.225-42-I du Code de commerce des engagements dont bénéficient Messieurs Didier Truchot, Président du Conseil d'administration et Directeur général, Jean-Marc Lech, Vice-Président du Conseil et Directeur général délégué, Carlos Harding, Directeur général délégué et Henri Wallard, Directeur général délégué.

Neuvième à onzième résolutions

Ces résolutions proposent à l'Assemblée de renouveler pour six ans les mandats d'administrateurs de Messieurs Nicolas Bazire et Jean-Michel Carlo et de la société LT Participations, dont les mandats viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Douzième résolution

Cette résolution remplace la précédente autorisation permettant à Ipsos SA d'acheter ses propres actions.

Elle fixe les conditions d'exercice de ce rachat de titres par le Conseil d'administration pour une période limitée à dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée :

- dans la limite de 10% du capital social existant au jour de la présente Assemblée ;
- avec un prix maximum d'achat de 45 euros par action (ajustable conformément à la loi en cas d'opérations sur le capital) ;
- pour un montant maximum de 153 802 530 euros calculé sur la base du capital au 31 décembre 2007 (montant pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital social au jour de l'Assemblée) ;
- suivant tout mode d'acquisition ou de transfert, y compris en cas d'offre publique, comptant ou à terme, ou par recours à des instruments financiers dérivés.

La résolution précise que ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation prévue par les textes en vigueur.

À titre extraordinaire

Treizième résolution

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner délégation de compétence au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, afin d'émettre des actions d'Ipsos SA et des valeurs mobilières donnant accès à des actions d'Ipsos SA ou de l'une de ses filiales avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sous certaines conditions et dans la limite de 4 500 000 euros.

Quatorzième résolution

Comme dans la treizième résolution, il est soumis au vote de l'Assemblée générale une délégation de compétence au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale portant sur les mêmes types d'opérations mais avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sous certaines conditions et dans la limite 4 500 000 euros.

Quinzième résolution

Cette résolution autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, en cas d'émission d'actions ou de titres donnant accès à des actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) à fixer le prix d'émission au moins au cours de clôture de l'action d'Ipsos SA à la bourse de Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%. Il s'agit d'une dérogation aux conditions de prix prévues par la quatorzième résolution, dès lors que les émissions prévues ne dépassent pas 10% du capital d'Ipsos SA au total (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée).

Seizième résolution

Il est proposé d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, en cas d'augmentation de capital décidée en vertu des treizième et quatorzième résolutions (avec ou sans droit préférentiel de souscription) à augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% de l'émission initiale.

Dix-septième résolution

Cette résolution donne délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, pour émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions en cas d'offre publique d'échange initiée par Ipsos SA sur les titres d'une société tierce, dans la limite de 4 500 000 euros, et ce pour faciliter les opérations de croissance externe.

Dix-huitième résolution

L'objet de cette résolution est d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, à émettre des actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions (sans droit préférentiel de souscription) pour rémunérer les apports en nature consentis à Ipsos SA dès lors que l'augmentation de capital en résultant ne dépasse pas 10% du capital d'Ipsos SA (existant au jour de la présente Assemblée).

Dix-neuvième résolution

Cette résolution donne délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions Ipsos auxquelles pourront donner droit des valeurs mobilières émises par les filiales d'Ipsos SA, dans la limite de 4 500 000 euros. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Vingtième résolution

L'objet de cette résolution est de fixer à 4 500 000 euros le montant total des augmentations de capital pouvant être réalisées en vertu des sept résolutions qui précèdent.

Vingt et unième résolution

Cette résolution donne délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre toute valeur mobilière en France et à l'étranger donnant droit à l'attribution (immédiate ou à terme) de titres de créance. Le montant nominal des valeurs mobilières ne pourra excéder 450 000 000 d'euros. Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Vingt-deuxième résolution

Cette résolution donne délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, pour augmenter le capital d'Ipsos SA par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Le plafond du montant de l'augmentation immédiate ou à terme est fixé à 80 000 000 d'euros.

Vingt-troisième résolution

Cette résolution donne délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, à l'effet de procéder à l'émission d'actions d'Ipsos SA dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund, dont le capital au jour de l'augmentation de capital d'Ipsos SA devrait être quasi exclusivement détenu par des cadres dirigeants d'Ipsos SA ou de sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce. Le montant nominal maximum d'augmentation de capital est fixé à 10% du capital d'Ipsos SA à la date de l'Assemblée générale.

Vingt-quatrième résolution

L'Assemblée générale donne délégation au Conseil, pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, pour attribuer gratuitement des actions d'Ipsos SA, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, aux membres du personnel ou mandataires sociaux. Le nombre total des actions attribuées ne pourra représenter plus de 5% du capital social à la date de la présente Assemblée. La résolution précise les modes de mise en œuvre de cette délégation.

Vingt-cinquième résolution

L'Assemblée générale donne délégation au Conseil pour consentir en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, des options de souscription ou d'achat d'actions d'Ipsos SA aux membres du personnel ou mandataires sociaux. Le nombre total des options pouvant être consenties ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant plus de 10% du capital à la date de la présente Assemblée. La résolution précise les modes d'exercice et de mise en œuvre de cette délégation. Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Vingt-sixième résolution

Cette résolution a pour objet d'étendre de deux ans la durée de la période d'exercice des options d'achat d'actions d'Ipsos SA consenties par le Conseil d'administration en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale d'Ipsos SA en date du 6 mars 2002, dans sa cinquième résolution.

Vingt-septième résolution

L'Assemblée générale donne délégation au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, pour procéder à des augmentations du capital social réservées aux adhérents du plan d'épargne du groupe Ipsos. Le plafond du montant d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, est fixé à 450 000 euros.

Vingt-huitième résolution

Cette résolution autorise le Conseil d'administration à réduire le capital, dans la limite de 10% du capital social, par annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions antérieurement autorisés. Cette résolution fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Vingt-neuvième à Trente et unième résolutions

La vingt-neuvième résolution propose d'autoriser le Conseil d'administration à utiliser les délégations financières dont il disposerait en application des treizième à vingt-septième résolutions, en période d'offre publique portant sur les titres d'Ipsos SA, sous réserve des textes en vigueur.

La trentième résolution propose d'autoriser le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres d'Ipsos SA dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 9 000 000 d'euros, sous réserve des textes en vigueur.

La trente et unième résolution propose d'autoriser le Conseil d'administration à prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres d'Ipsos SA, sous réserve des textes en vigueur.

L'Assemblée générale fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de chacune de ces trois autorisations.

Trente-deuxième résolution

Cette résolution a pour objet de modifier l'article 8 des statuts d'Ipsos SA sur les franchissements de seuils afin de modifier les seuils et de mettre à jour les statuts des recommandations de l'Autorité des marchés financiers.

Trente-troisième résolution

Pouvoirs pour formalités.

2. Texte des projets de résolutions

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Affectation du résultat et mise en distribution du dividende ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation d'engagements visés à l'article L.225-42-I du Code de commerce ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou transférer des actions de la Société ;

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale ;
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une société tierce ;
- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des Filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ;
- Limitation globale des autorisations ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société ;
- Modification de la durée de la période d'exercice des options d'achat d'actions de la Société consenties par le Conseil d'administration en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 6 mars 2002, dans sa cinquième résolution ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ;
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires ;
- Utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
- Modification de l'article 8 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Texte des projets de résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Elle arrête le bénéfice de cet exercice à 10 962 490 euros.

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation du résultat et mise en distribution du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

- (i) décide, sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10 962 490 euros, d'affecter un montant de 4 071 euros à la réserve légale ;
- (ii) compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 15 650 243 euros, constate que le bénéfice distribuable de l'exercice après affectation à la réserve légale s'élève à 26 608 662 euros ; et
- (iii) décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 0,40 euro par action et d'affecter le solde du bénéfice distribuable au poste « Report à nouveau ».

Sur la base des 34 178 345 actions composant le capital de la société au 31 décembre 2007, l'affectation du bénéfice distribuable serait :

A titre de dividende aux actionnaires : 13 671 338 euros

Le solde porté en report à nouveau : 12 937 324 euros

Le dividende sera mis en paiement le 2 juillet 2008.

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf option par ces derniers pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Conformément à la loi, les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende ne donneront pas droit au dividende. L'Assemblée générale décide en conséquence de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « Report à nouveau ».

Il est rappelé que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net/action	Quote-part du dividende éligible à la réfaction
2006	0,28 €	100% ⁽¹⁾
2005	0,25 €	100% ⁽¹⁾
2004	0,225 €	100% ⁽²⁾

S'agissant des exercices 2004 et 2005, les montants de ce tableau s'entendent corrigés de l'effet de la division du nominal de l'action par quatre intervenue le 4 juillet 2006.

(1) Réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(2) Réfaction de 50% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

Cinquième résolution

Délibération en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce relative à un engagement dont Monsieur Didier Truchot est le bénéficiaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'engagement dont Monsieur Didier Truchot est le bénéficiaire, tel que décrit dans ledit rapport.

Sixième résolution

Délibération en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce relative à un engagement dont Monsieur Jean-Marc Lech est le bénéficiaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'engagement dont Monsieur Jean-Marc Lech est le bénéficiaire, tel que décrit dans ledit rapport.

Septième résolution

Délibération en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce relative à un engagement dont Monsieur Carlos Harding est le bénéficiaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'engagement dont Monsieur Carlos Harding est le bénéficiaire, tel que décrit dans ledit rapport.

Huitième résolution

Délibération en application de l'article L.225-42-1 du Code de commerce relative à un engagement dont Monsieur Henri Wallard est le bénéficiaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve l'engagement dont Monsieur Henri Wallard est le bénéficiaire, tel que décrit dans ledit rapport.

Neuvième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas Bazire arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Nicolas Bazire, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Michel Carlo arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son accord, le mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Michel Carlo, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de la société LT Participations, société anonyme au capital de 124 150 euros, ayant son siège social au 35, rue du Val-de-Marne 75013 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 345 101 943, arrive à son terme ce jour, décide sur proposition du Conseil d'administration de renouveler, avec son

accord, le mandat de membre du Conseil d'administration de la société LT Participations, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Douzième résolution

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou transférer des actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa cinquième résolution, d'acheter des actions de la Société ;
- autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, la Société à acheter ses propres actions, dans la limite de 10% du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée générale, dans les conditions suivantes :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 45 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
 - le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 153 802 530 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2007, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée générale ;
 - cette autorisation est valable pour une période de 18 mois ;
 - les acquisitions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des actions composant le capital social ;
 - l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique sous réserve que cette offre soit intégralement réglée en numéraire, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, comptant ou à terme, ou par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera.

Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi, les finalités de ce programme de rachat d'actions étant :

- de mettre en place et d'honorer des obligations liées aux programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'entreprises associées et notamment d'allouer des options sur actions ou des actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Ipsos dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise ou de tout plan d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux ou de certains d'entre eux (en particulier conformément aux articles L.225-177 du Code de commerce et suivants, aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou aux articles L.443-1 et suivants du Code du travail) ;
- de réaliser des opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations liées à des titres de créance convertibles en titres de propriété et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société ;
- de conserver des actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de réduire le capital de la Société en application de la vingt-huitième résolution de la présente Assemblée générale, sous réserve de son adoption.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Partie extraordinaire

Treizième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007, par sa sixième résolution ; et,
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Sont expressément exclues les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de préférence.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 500 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 450 000 000 euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les quatorzième, dix-septième et dix-huitième résolutions qui suivent soumises à la présente Assemblée générale, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant

droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la vingt et unième résolution soumise à la présente Assemblée générale et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce.

La durée des emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale) autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 50 ans. Les emprunts (donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale) pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français et/ou international et/ou à l'étranger.

L'Assemblée générale prend acte que, conformément aux stipulations de l'article L.225-132, alinéa 5 du Code de commerce, la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une filiale et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir en constatant la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Quatorzième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa septième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre d'une société dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (la « Filiale »), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

Sont expressément exclues les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de préférence.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 500 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ou d'une Filiale ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 450 000 000 euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède et les dix-septième et dix-huitième résolutions qui suivent soumises à la présente Assemblée générale, (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance qui seraient émises sur le fondement de la vingt et unième résolution soumise à la présente Assemblée générale et du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger, et/ou sur le marché international.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il déterminera la catégorie des titres émis et fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- b) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société ou, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la Filiale, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société ou la filiale, selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions susvisées ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir en constatant la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Quinzième résolution

Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa huitième résolution ; et
 - autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, pour chacune des émissions décidées en application de la quatorzième résolution qui précède et dans la limite de 10% du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée générale) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la quatorzième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :
- (a) le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au cours de clôture de l'action de la Société à la bourse de Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 15% ;

- (b) Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, ou la filiale selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « a) » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la quatorzième résolution qui précède.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Seizième résolution

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa neuvième résolution ; et
- autorise, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, le Conseil d'administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des treizième et quatorzième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Dix-septième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une société tierce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-148 et L.228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa dixième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions de la quatorzième résolution qui précède, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en rémunération

des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 500 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par la quatorzième résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « Prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital en résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Dix-huitième résolution

Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa onzième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, les pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, à l'émission, sur le fondement et dans les conditions prévues par la quatorzième résolution qui précède, d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas appli-

cables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10% du capital de la Société (tel qu'existant à la date de la présente Assemblée générale).

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour arrêter la liste des titres de capital ou des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer la parité d'échange et, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, statuer, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports mentionnés au 1er et 2e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-129-2 et L.228-93 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa douzième résolution ;
- en vue de l'émission éventuelle, en une ou plusieurs fois, en France, sur les marchés étrangers et/ou le marché international, par une ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (la ou les « Filiales »), avec l'accord de la Société, de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société à émettre à cet effet ;
- délègue au Conseil d'administration, dans le cadre de la quatorzième résolution qui précède, la compétence de décider l'émission des actions ordinaires de la Société auxquelles pourront donner droit les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les filiales.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par les filiales, renonciation des actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les filiales, pourront donner droit.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les actionnaires de la Société ne disposent pas de droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les filiales.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 4 500 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par la quatorzième résolution, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

En toute hypothèse, la somme versée dès l'émission ou pouvant ultérieurement être versée à la Société devra être, conformément aux stipulations de la quatorzième résolution, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, en accord avec les Conseils d'administration, Directoire ou autres organes de direction ou gestion des Filiales émettrices, notamment pour fixer les montants à émettre, déterminer les modalités d'émission et la catégorie des valeurs mobilières à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à créer et, généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements français et, le cas échéant, étrangers, applicables.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation de cette délégation, conformément aux termes de son rapport à la présente Assemblée générale.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Vingtième résolution

Limitation globale des autorisations

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des sept résolutions qui précèdent, décide de fixer à 4 500 000 euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par ces sept résolutions, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Vingt et unième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa quatorzième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution, immédiatement ou à terme, de titres de créance tels que obligations, titres assimilés, titres subordonnés à durée déterminée ou non ou tous autres titres conférant, dans une même émission, un même droit de créance sur la Société.

Le montant nominal de l'ensemble des valeurs mobilières à émettre mentionnées ci-dessus ne pourra excéder 450 000 000 euros, ou la contre-valeur de ce montant en devises ou en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que ce montant nominal maximum s'appliquera globalement aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution immédiatement ou à terme, mais que ce même montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu.

Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour :

- procéder aux dites émissions dans la limite ci-dessus fixée, en déterminer la date, la nature, les montants et monnaie d'émission ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, leur rang de subordination et leur date de remboursement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- fixer, en fonction des conditions du marché, les modalités d'amortissement et/ou de remboursement anticipé des valeurs mobilières à émettre ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, le cas échéant, avec une prime fixe ou variable, ou même de rachat par la Société ;
- s'il y a lieu, décider de conférer une garantie ou des sûretés aux valeurs mobilières à émettre, ainsi qu'aux titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, et en arrêter la nature et les caractéristiques ;
- d'une manière générale, arrêter l'ensemble des modalités de chacune des émissions, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Vingt-deuxième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa quinzième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 80 000 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les treizième à dix-neuvième résolutions qui précèdent et par la vingt troisième résolution qui suit.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués les pouvoirs qui lui sont conférés au titre de la présente résolution.

Vingt-troisième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société dont la souscription serait réservée à la société Ipsos Partnership Fund

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-138 et L.225-129-2 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission d'actions ordinaires de la Société ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver la souscription de la totalité des actions à émettre en vertu de la présente résolution, au profit de la société Ipsos Partnership Fund, société par actions simplifiée de droit français dont le capital au jour de l'augmentation de capital de la Société devra être quasi exclusivement détenu par des cadres dirigeants de la Société ou de sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, ayant son siège social au 17, cours Valmy, 92800 Puteaux et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 442 611 430 ;
- décide que le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 10% du capital de la Société à la date de la présente Assemblée générale.

Le prix de souscription des actions émises en vertu de la présente résolution sera égal à la moyenne des derniers cours cotés de l'action Ipsos sur le marché Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour de la fixation du prix par le Conseil d'administration, lequel pourra s'il le juge opportun, notamment pour faciliter les opérations de souscription, arrondir ladite moyenne à l'euro ou au dixième d'euro supérieur le plus proche.

Le Conseil d'administration arrêtera conformément aux termes de la présente résolution les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission d'actions.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions susvisées, en constater la réalisation, à cet effet, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Vingt-quatrième résolution

Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions ordinaires de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa vingt-cinquième résolution ; et

- autorise, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois et aux conditions qu'il déterminera, dans les limites fixées dans la présente autorisation, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires devront être salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Cette autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Le nombre total des actions ordinaires attribuées gratuitement au titre de la présente résolution ne pourra représenter plus de 5% du capital de la Société à la date de la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale décide que la période d'acquisition sera d'une durée minimale de 2 ans. Pour tout ou partie des actions attribuées, l'attribution des actions pourra ne devenir définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'au moins 4 ans. L'Assemblée générale décide qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire remplissant les conditions fixées par la loi, l'attribution définitive des actions pourra avoir lieu avant le terme de la période d'acquisition.

L'Assemblée générale décide que la période de conservation des actions attribuées sera d'une durée minimale de 2 ans, à l'exception des actions dont la période d'acquisition sera d'une durée d'au moins 4 ans pour lesquelles l'obligation de conservation est supprimée.

Les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L.225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée générale au titre de l'article L.225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable antérieurement ou postérieurement.

L'Assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des attributions d'actions ordinaires existantes ou à émettre, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit sur les actions ordinaires attribuées gratuitement sur le fondement de la présente autorisation et (iii) à tout droit sur le montant des réserves, bénéfices ou primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée l'émission des actions nouvelles.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, qui pourra notamment se faire assister par un comité composé de membres de son choix, dans les limites fixées ci-dessus, à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ordinaires ;
- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites ;
- décider la date de jouissance, même rétroactive, des actions ordinaires nouvellement émises ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions ordinaires attribuées à chacun d'eux, les modalités d'attribution des actions ordinaires, et en particulier les périodes d'acquisition et les périodes de conservation des actions ordinaires ainsi gratuitement attribuées ;
- décider une ou plusieurs augmentations de capital de la Société résultant des attributions gratuites d'actions ordinaires à émettre par la Société ;
- décider les conditions dans lesquelles le nombre des actions ordinaires attribuées sera ajusté ; et
- plus généralement, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

Vingt-cinquième résolution

Autorisation au Conseil d'administration d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2005 par sa vingt-quatrième résolution ; et
- autorise, conformément aux articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans les conditions ci-dessous.

Les bénéficiaires devront être salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce ou certaines catégories d'entre eux.

Les options pourront être consenties par le Conseil d'administration à tout ou partie de ces personnes.

Cette autorisation est consentie pour une durée de trente huit mois à compter du jour de la présente Assemblée générale.

Le nombre total des options pouvant être consenties au titre de la présente résolution ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions ordinaires représentant plus de 10% du capital de la Société à la date de la présente Assemblée générale.

Les actions pouvant être obtenues par exercice des options d'achat d'actions consenties au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L.225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la douzième résolution soumise à la présente Assemblée générale au titre de l'article L.225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions applicable antérieurement ou postérieurement.

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires ne pourra pas être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés de l'action Ipsos sur le marché Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties. Il devra en outre, s'agissant des options d'achat, satisfaire aux dispositions de l'article L.225-179, 2^e alinéa du Code de commerce.

Les options allouées devront être exercées dans un délai de 8 ans à compter de la date de leur attribution par le Conseil d'administration. Il est précisé que si la cessation des fonctions de mandataires sociaux bénéficiaires intervient au-delà du délai de 8 ans susvisé, ce délai sera prorogé jusqu'à l'expiration d'une durée de trois mois suivant la cessation de ces fonctions, pour la quote-part des options pour lesquelles, en application de l'article L.225-185 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration aura décidé qu'elles ne pourront pas être levées avant la cessation de leurs fonctions. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société est habilitée à allonger à tout moment le délai de 8 ans susvisé.

L'Assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, qui pourra notamment se faire assister par un comité composé de membres de son choix, à l'effet de, dans les limites fixées ci-dessus :

- fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options ;
- déterminer la liste des bénéficiaires d'options, le nombre d'options allouées à chacun d'eux, les modalités d'attribution et d'exercice des options ;

- fixer les conditions d'exercice des options et notamment limiter, restreindre ou interdire (a) l'exercice des options ou (b) la cession des actions obtenues par exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant (i) porter sur tout ou partie des options et (ii) concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et/ou le nombre des actions à souscrire ou à acquérir seront ajustés dans les cas prévus par la loi ;
- plus généralement, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, conclure tous accords, établir tous documents, constater les augmentations de capital à la suite des levées d'options, modifier le cas échéant les statuts en conséquence, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Vingt-sixième résolution

Modification de la durée de la période d'exercice des options d'achat d'actions de la Société consenties par le Conseil d'administration en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 6 mars 2002, dans sa cinquième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 6 mars 2002 :

- prend acte du fait que la cinquième résolution adoptée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 6 mars 2002, par laquelle l'Assemblée générale a donné au Conseil d'administration l'autorisation de consentir des options d'achat d'actions de la Société, prévoit que la durée de la période d'exercice des options est de six ans à compter de la date d'attribution ;
- décide de modifier la durée de la période d'exercice des options concernées pour la porter à huit ans à compter de leur date d'attribution ;
- décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités ou déclarations nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution notamment auprès des titulaires d'options d'achat d'actions de la Société concernés.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Vingt-septième résolution

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément aux articles L.225-129-6, L.225-138 I et II et L.225-138-I du Code de commerce et aux articles L.443-I et suivants du Code du travail :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa seizième résolution ; et
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières

donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société réservée aux salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés ou groupements français ou étrangers qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, ou encore par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, notamment par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, dans les limites légales et réglementaires.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation (hors augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes) est fixé à 450 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les treizième à dix-neuvième et vingt-troisième résolutions qui précèdent.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans les conditions et limites fixées par les articles du Code du travail susvisés et leurs textes d'application, est fixé à 450 000 euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte du plafond de la vingt-deuxième résolution qui précède.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres, l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence du montant de titres souscrits.

L'Assemblée générale décide de supprimer au profit de ces salariés et anciens salariés le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre dans le cadre de la présente délégation, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres valeurs mobilières attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation.

L'Assemblée générale décide :

- que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des derniers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge opportun. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution d'actions ou d'autres valeurs mobilières en application des dispositions ci-dessous ;
- que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée au tiret ci-dessus ne peut pas dépasser les limites légales ; et sous réserve que la prise en compte de la contre-valeur pécuniaire des actions ordinaires attribuées gratuitement, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales ;
- que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et notamment pour :
 - arrêter les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ou attribution gratuite de titres ;
 - déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
 - arrêter, dans les conditions légales, la liste des sociétés, ou groupements, dont les salariés et anciens salariés pourront souscrire aux actions ordinaires ou valeurs mobilières émises et, le cas échéant, recevoir les actions ordinaires ou valeurs mobilières attribuées gratuitement ;
 - déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, ainsi que les modalités de l'émission ou de l'attribution gratuite ;
 - fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions ordinaires ou valeurs mobilières nouvelles à provenir de la ou des augmentations de capital ou des titres objet de chaque attribution gratuite, objet de la présente résolution ;
 - fixer les conditions et modalités des émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui seront réalisées en vertu de la présente délégation et notamment leur date de jouissance, et les modalités de leur libération ;

- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites ;
- déterminer, s'il y a lieu, la nature des titres attribués à titre gratuit, ainsi que les conditions et modalités de cette attribution ;
- déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que la date de jouissance des actions ainsi créées ;
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prendre toute mesure pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci, notamment celles relatives à la cotation des titres créés, et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

Vingt-huitième résolution

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ordinaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa dix-septième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de 24 mois, tout ou partie des actions ordinaires de la Société acquises dans le cadre des programmes d'achat d'actions autorisés par la douzième résolution soumise à la présente Assemblée générale ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente Assemblée générale ;
- décide que l'excédent du prix d'achat des actions ordinaires sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée ;
- délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions ordinaires et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence l'article 6 des statuts ;
- fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Vingt-neuvième résolution

Utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.233-33 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa dix-huitième résolution ;
- décide que les délégations financières dont dispose le Conseil d'administration en vertu des treizième à vingt-septième résolutions pourront être utilisées par le Conseil d'administration en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, dans les cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du Code de commerce est applicable.

L'Assemblée générale fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Trentième résolution

Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.233-33 du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa dix-neuvième résolution ;
- autorise le Conseil d'administration à émettre, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, des bons permettant de souscrire des actions de la Société à des conditions préférentielles tels que visés à l'article L.233-32, II, du Code de commerce et à attribuer gratuitement lesdits bons aux actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, selon les modalités prévues audit article L.233-32, II.

Cette autorisation ne pourra être utilisée que dans les cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du Code de commerce est applicable.

L'Assemblée générale décide que le montant nominal maximum d'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons émis en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 9 000 000 euros et que le nombre maximum de bons pouvant être émis en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 36 000 000 euros. Il est précisé que ce plafond est fixé de façon distincte et autonome des plafonds d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par la treizième résolution qui précède.

Le Conseil d'administration arrêtera les conditions d'exercice des bons relatives aux termes de l'offre portant sur les titres de la Société ou de toute autre offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques de ces bons, dont le prix d'exercice des bons ou les modalités de sa détermination.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions et attributions susvisées, en constater la réalisation, à cet effet, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions et attributions.

L'Assemblée générale prend acte que la présente autorisation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les bons qui seraient émis sur le fondement de la présente autorisation pourront donner droit.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

L'Assemblée générale fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Trente et unième résolution

Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 2 mai 2007 par sa vingtième résolution ;

- autorise le Conseil d'administration, avec faculté d'autoriser le Directeur général ou, en accord avec ce dernier, les Directeurs généraux délégués, à réaliser, en période d'offre publique portant sur les titres de la Société, toute cession ou acquisition d'actif susceptible de faire échouer l'offre publique visant les titres de la Société, dans les conditions qu'ils détermineront (y compris en initiant une offre publique sur les titres d'une société).

Cette autorisation ne pourra être utilisée que dans les cas où le premier alinéa de l'article L.233-33 du Code de commerce est applicable.

L'Assemblée générale fixe à 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale la durée de cette autorisation.

Trente-deuxième résolution

Modification de l'article 8 des statuts de la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts de la Société :

« Article 8 Franchissement de seuil

Outre le respect de l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 6 %, ou plus de tout multiple de 1 % supérieur à 6%, du capital ou des droits de vote de la Société (le nombre total de droits de vote à utiliser au dénominateur étant calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote), est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter de la date de ce franchissement de seuil, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social, du nombre total d'actions et de titres donnant accès à terme au capital qu'elle possède seule ou de concert ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés. Cette déclaration devra être renouvelée, dans les mêmes conditions, lors de chaque franchissement d'un nouveau seuil calculé comme indiqué ci-dessus. Les sociétés gérant des fonds communs de placement ou de fonds de pensions sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions ou des droits de vote détenues par l'ensemble des fonds qu'elles gèrent.

Cette déclaration doit être renouvelée, dans les mêmes conditions, chaque fois que l'un de ces seuils calculé comme indiqué ci-dessus est franchi à la baisse, jusqu'à ce que le seuil de 5% du capital ou des droits de vote de la Société soit atteint.

En cas de non-respect de ces obligations d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital de la Société, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont suspendus et ne peuvent pas être exercés à toute Assemblée qui se réunirait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

Trente-troisième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

7. Responsables du document de référence, responsables du contrôle des comptes et responsable de l'information financière

I. Responsables du document de référence

Messieurs Didier Truchot et Jean-Marc Lech, Co-Présidents d'Ipsos SA.

2. Attestation des responsables du document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'Ipsos SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant au chapitre 2) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, et de la situation financière d'Ipsos SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un rapport de certification sans réserve et qui comporte une observation des contrôleurs légaux attirant l'attention sur la note I de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable résultant

de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005 des règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation comptable relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. Ce rapport figure à la section 3.3 du document de référence 2005 déposé le 29 mai 2006 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Paris, le 16 avril 2008

Didier Truchot et Jean-Marc Lech

3. Responsables du contrôle des comptes

3.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Jean-François Châtel

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Grant Thornton

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Représenté par Vincent Papazian

100, rue de Courcelles - 75017 Paris

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Étienne Boris

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Institut de gestion et d'expertise comptable IGEC

3, rue Léon Jost - 75017 Paris

Date de première nomination : 31 mai 2006

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

3.3 Précédents Commissaires aux comptes

À la suite d'un désaccord profond entre Ipsos SA et eux sur le montant de leurs honoraires, les Commissaires aux comptes, Ernst & Young Audit et Deloitte & Associés, et leurs suppléants, Monsieur Bruno Perrin et le cabinet BEAS, ont démissionné de leurs mandats par lettres du 23 janvier 2006. Ces démissions ont pris effet à compter de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 31 mai 2006, qui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

3.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés par Ipsos SA et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	2007				2006			
	Grant Thornton		PWC		Grant Thornton		PWC	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Audit								
1.1 Commissariat aux comptes	897	86%	1 278	100%	691	66%	901	100%
Société mère	238	23%	236	18%	134	13%	134	15%
Filiales	658	63%	1 042	82%	557	53%	767	85%
1.2 Missions accessoires et autres missions d'audit	152	14%	-		86	8%	-	
Sous-total	1 048	100%	1 278	100%	777	97%	901	100%
2. Autres prestations								
2.1 Fiscales	-		-		28	3%	-	0%
2.2 Juridique	-		-		-		-	
2.3 Social	-		-		-		-	
2.4 Systèmes d'information	-		-		-		-	
2.5 Autres	-		-		-		-	
Sous-total	-		-		28	3%	-	0%
Total des honoraires	1 048	100%	1 278	100%	805	100%	901	100%

3.5 Rapports des Commissaires aux comptes

Le document de référence inclut :

- le rapport sur les comptes consolidés dans lequel les Commissaires aux comptes justifient de leurs appréciations, établi en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce (se reporter au 1 du chapitre 3) ;
- le rapport général sur les comptes annuels dans lequel les Commissaires aux comptes justifient de leurs appréciations, établi en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce (se reporter au 1 du chapitre 4) ;
- le rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (se reporter au 4 du chapitre 5) ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, établi en application de l'article L.225-40 du Code de commerce (se reporter au 5 du chapitre 5).

4. Responsable de l'information financière

Madame Laurence Stoclet, Directeur financier (tél. : 01 41 98 90 20),
35, rue du Val-de-Marne - 75013 Paris.

5. Information des actionnaires et investisseurs

Ipsos SA communique avec ses actionnaires de façon systématique au moins une fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle. Elle diffuse régulièrement des communiqués de presse à l'ensemble de la presse économique et financière sur ses chiffres d'affaires trimestriels, résultats semestriels et annuels et à l'occasion d'événements importants pour le Groupe.

Les prospectus, rapports annuels et autres notes d'information ainsi que les communiqués de presse sont disponibles, en français et en anglais, sur le site internet du Groupe (www.ipsos.com) et notamment aux adresses www.ipsos.com/Fr/invest/information_reglementee.aspx et www.ipsos.com/invest/regulated_information.aspx, et envoyés par Ipsos SA sur demande.

Au moins deux réunions d'analystes sont organisées chaque année pour la présentation des comptes annuels et semestriels, suivies généralement par des séries d'autres présentations en France et à l'étranger.

Les dirigeants du Groupe rencontrent très fréquemment les journalistes, analystes et investisseurs qui leur en font la demande (contact : Mme Laurence Stoclet, Directeur financier. Tél : +33 1 41 98 90 21. E-mail : finance@ipsos.com).

Calendrier prévisionnel des communications à venir :

- 15 mai 2008 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008 ;
- 13 août 2008 : publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2008 ;
- 27 août 2008 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2008 ;
- 13 novembre 2008 : publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2008.

8. Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen (CE) n°809/2004 pris en application de la directive 2003/71/CE dite directive « Prospectus » d'une part, et aux paragraphes du présent document de référence. Les informations non applicables à Ipsos SA sont indiquées «N/A».

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
1.	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations	1 chapitre 7
1.2	Déclaration des personnes responsables	2 chapitre 7
2.	Contrôleurs légaux	
2.1	Nom et adresse	3 chapitre 7
2.2	Démission/non renouvellement	3,3 chapitre 7 6 chapitre 2
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1	Présentation pour chaque exercice de la période couverte	1.1 chapitre 1
3.2	Période intermédiaire	N/A
4.	Facteurs de risques	12 chapitre 2
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution d'Ipsos SA	1 chapitre 1
5.1.1	Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	1.1 chapitre 5
5.1.2	Enregistrement	1.5 chapitre 5
5.1.3	Constitution	1.3 chapitre 5
5.1.4	Siège/forme juridique	1.2 et 1.4 chapitre 5
5.1.5	Événements importants	1 chapitre 1
5.2	Investissements	8 chapitre 1
5.2.1	Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	8 chapitre 1 2 Annexe chapitre 3.2
5.2.2	Décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe)	8 et 10 chapitre 1
5.2.3	Fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	10 chapitre 1, 6,5 Annexe chapitre 3.2
6.	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	5 chapitre 1
6.1.1	Nature des opérations	5 et 6 chapitre 1
6.1.2	Nouveaux produits	5 et 7 chapitre 1
6.2	Principaux marchés	3 et 4 chapitre 1

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
6.3	Événements exceptionnels	10 chapitre 2
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	N/A
6.5	Position concurrentielle	3.2 chapitre 1
7.	Organigramme	
7.1	Organigramme	1.3 chapitre 1, 7 chapitre 5
7.2	Liste des filiales	2.5 Annexe chapitre 3.2
8.	Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes	8 chapitre 1 5.3 Annexe chapitre 3.2
8.2	Questions environnementales	8 chapitre 2
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	1,2 et 3 chapitre 2 chapitre 3
9.2	Résultat d'exploitation	2 chapitre 2 et chapitre 3
9.2.1	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	12 chapitre 2
9.2.2	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	12 chapitre 2
10.	Trésorerie	2 chapitre 2, 6 Annexe chapitre 3.2
10.1	Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie	
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	
11.	Recherche et développement	8.2 chapitre 1 2 chapitre 2
12.	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances	5 et 6 chapitre 1
12.2	Événements susceptibles d'influencer sur les tendances	12 et 14 chapitre 2
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14.	Organes d'administration, de direction	
14.1	Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	5 et 18 chapitre 2 3 chapitre 5
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	18 chapitre 2
15.	Rémunération et avantages	
15.1	Rémunération et avantages versés	5.2 chapitre 2 3.1 chapitre 5

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
15.2	Montant provisionné	N/A
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	18 chapitre 2
16.1	Date d'expiration du mandat	18 chapitre 2
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres	5.2.1 et 18 chapitre 2
16.4	Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	18 chapitre 2
17.	Salariés	
17.1	Nombre des salariés et répartition par principal type d'activité et par site	9.2 chapitre 1
17.2	Participations stock options et attribution gratuite d'actions	16 chapitre 2
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	9.2 chapitre 1 9.1 chapitre 2 2.5 chapitre 5
18.	Principaux actionnaires	
18.1	Franchissements de seuils	4.7 chapitre 2 2.3.3 chapitre 5
18.2	Droits de vote différents	1.12 et 2.3.1 chapitre 5
18.3	Contrôle	2.3.1 chapitre 5
18.4	Accord relatif au changement de contrôle	N/A
19.	Opérations avec des apparentés	5 chapitre 5
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	Note préliminaire et chapitre 3.2
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	chapitre 3.2 chapitre 4.2
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	2 chapitre 7
20.4.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux	3.5 chapitre 7
20.4.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	N/A
20.5	Date des dernières informations financières	chapitre 3.2
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser	N/A
20.6.2	S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédant la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielles comparables	N/A

Législation européenne		N° de paragraphe et chapitre
20.7	Politique de distribution des dividendes	2.11 chapitre 5
20.7.1	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé	2.11 chapitre 5
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	10 chapitre 2
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21.	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	2.1 chapitre 5
21.1.1	Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions	2.1 chapitre 5
21.1.2	S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom ou par ses filiales	2.10 chapitre 5
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.4 à 2.7 chapitre 5
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	6.5.3 Annexe chapitre 3.2
21.1.7	Historique du capital social	2.2 chapitre 5
21.2	Actes constitutifs et statuts	1 chapitre 5
21.2.1	Objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	1.8 chapitre 5
21.2.2	Direction et surveillance	5 et 18 chapitre 2
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	N/A
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention	1.10 et 1.12 chapitre 5
21.2.5	Conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et les Assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission	1.10 chapitre 5
21.2.6	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	1.12 chapitre 5
21.2.7	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	1.12 chapitre 5
21.2.8	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	N/A
22.	Contrats importants	6.5 Annexe chapitre 3.2
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	

Législation européenne	N° de paragraphe et chapitre	
23.1	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement	N/A
23.2	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information	N/A
24.	Documents accessibles au public	1.7 et 6 chapitre 5 4 chapitre 7,
25.	Informations sur les participations	2.5 Annexe chapitre 3.2 4.2.3 Annexe chapitre 4.2



35, rue du Val de Marne
75013 PARIS Cedex

www.ipsos.com